

***SITE DES ETANGS ET DU CHATEAU DE TORIGNI-SUR-VIRE
(BASSE – NORMANDIE)***

ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGERE



Décembre 2002

<p>Pierre Bazin AUBÉPINE INGÉNIERIE DU PAYSAGE Le Sémiramis 1 Allée du Communal 35770 Vern Sur Seiche tél 02 23 30 43 44 fax 02 23 30 43 45 e-mail : aubepine-sarl@wanadoo.fr</p>	<p>Elisabetta Cereghini ARCHITECTE, HISTORIENNE DES JARDINS 44 rue Léopold Richossière 93300 Aubervilliers tel /fax 01 48 34 96 90 e-mail e.cereghini@wanadoo.fr</p>	<p>Vincent Lurton PAYSAGISTE CONSEIL 44 r Gentillerie 35400 SAINT MALO tel 02 99 19 72 11 fax 02 99 21 01 28 e-mail vincent.lurton@worldonline.fr</p>
---	--	---

Commande et objectifs de l'étude

Les objectifs de l'Etude historique et paysagère sur le site des étangs et du château de Torigni-sur-Vire, commandée par la Direction Régionale de l'Environnement de Basse - Normandie à l'équipe formée par Elisabetta Cereghini, Pierre Bazin et Vincent Lurton, se déclinent ainsi :

- ⇒ aboutir à un projet de régénération du patrimoine végétal selon un programme à court et long terme
- ⇒ élaborer un projet de requalification paysagère et historique des jardins situés aux abords du château et des étangs
- ⇒ définir les orientations d'aménagement paysager intégrant la route nationale et les programmes de revalorisation et de nouvelle construction prévus par la Ville.
- ⇒ élaborer une proposition et une évaluation des moyens de mise en œuvre des projets et des orientations

Méthodologie

La méthodologie suivie pour la réalisation de l'étude prend en compte à la fois l'histoire et l'état actuel des lieux.

La première phase comporte deux volets principaux :

- ⇒ l'analyse historique : menée sur la base des documents cartographiques et des descriptions historiques.
- ⇒ l'analyse paysagère : réalisée sur la base de relevés faits sur le terrain, croisés avec les informations cartographiques et photographiques.

Dans cette partie est réalisée l'analyse sanitaire du patrimoine végétal.

- ⇒ les données collectées dans la phase analytique, permettent d'élaborer le projet de revalorisation et de régénération ainsi que les orientations d'aménagement paysager dans le respect des moyens économiques et des programmes de la Ville.

En conclusion de l'étude, des actions de formation portant sur l'histoire du site et sur la mise en place et la réalisation du programme de régénération du végétal sont prévues afin de sensibiliser les futurs acteurs au-delà le public potentiel.

Remerciements

Nous tenons à remercier Mme Anne-Marie Cousin, maire de Torigni-sur-Vire et tous les membres du Conseil Municipal qui nous suivis pendant la réalisation de l'étude ; M. Vieillard, pour ses précieuses informations ; M. de Vannoise, Architecte des Bâtiments de France, M. Nafilyan de la DRAC Basse Normandie, M. Leverrier du CAUE de la Manche pour leur vive participation.

Un remerciement très particulier va à Mme Françoise Avril de la DIREN Basse Normandie qui, par ses compétences et sa disponibilité, a soutenu cette étude.

Fiche d'identité du site des étangs et du château de Torigni-sur-Vire

Propriétaire

Ville de Torigni-sur-Vire : château, partie du ancien parterre, grand étang, boulevard Loysel, jardin neuf,
Divers privés : petit étang, partie du ancien parterre

Classement

1840, protection du château au titre des Monuments historiques
1965, protection des étangs au titre de Site inscrit

Superficie

Ancien domaine : 600 ha
Etangs et abords : 23 ha

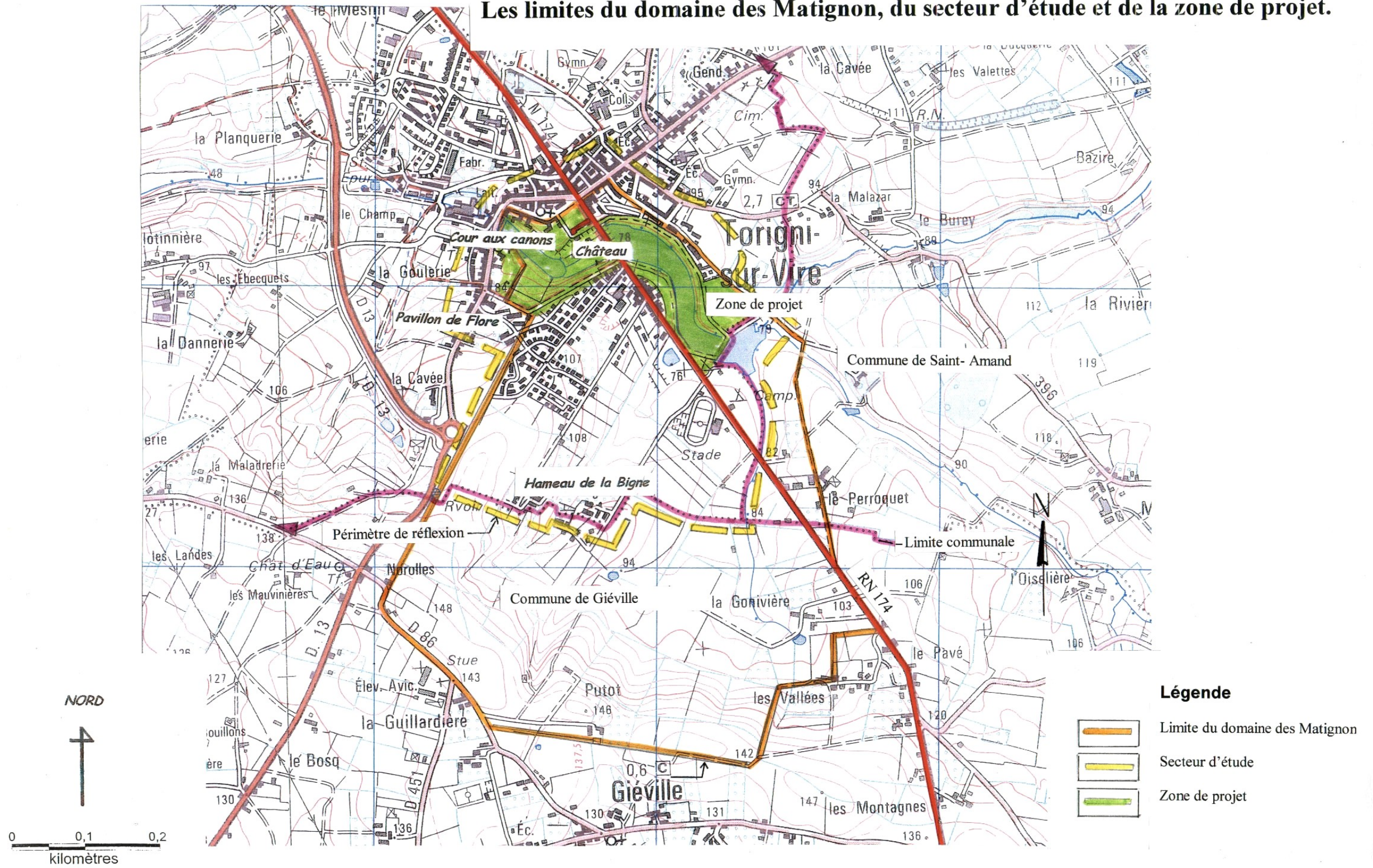
Contexte géographique

Traversée par la par la RN 174 qui relie Saint-Lô situé à 13 Km au nord et Vire à 25 Km au sud, la ville de Torigni s'étend sur les hauteurs d'un plateau. Dans le vallon le cours d'eau Nonains forme les étangs avant de se déverser dans la rivière de la Vire.

Présentation générale du site

Ancien fief, Torigny-sur-Vire appartient la famille des Matignon pendant trois siècles, jusqu'à la vente du domaine et du château en 1806 et en 1817 La demeure, dont subsiste aujourd'hui seulement l'aile sud, bâtie au XVIe et XVIIe siècle, est précédée par une cour dite « Cour aux canons » formant une terrasse monumentale. Les jardins aménagés à partir du XVIe jusqu'au XVIIIe, se composaient d'une terrasse, d'une orangerie, d'un parterre aménagé à l'emplacement d'un étang au pied du château et d'un jardin dit « neuf » situé sur le versant ouest, face au château. Deux étangs toujours existants faisaient partie du domaine. L'un d'entre eux est entouré d'une belle promenade plantée d'alignements et protégée sur 300 m par un haut mur construit au XVIIIe siècle et appelé depuis « mur Grimaldi ». Le parc de 90ha et les terres sont aujourd'hui partiellement bâtis

Les limites du domaine des Matignon, du secteur d'étude et de la zone de projet.



Sommaire

Commande et objectifs de l'étude	
Méthodologie	
Remerciements	
Fiche d'identité du site	
Plan état actuel (limites étude)	

ANALYSE HISTORIQUE ET PAYSAGERE

1 Le domaine d'hier et d'aujourd'hui

1.1. L'histoire connue

- Etat des recherches documentaires 5
- Les outils de l'analyse historique 5
- Les phases de l'évolution du Domaine 6
- Cartographie des traces historiques 7

1.2. Le Paysage actuel

- Torigni-sur-Vire : une ville bipolaire 8
- Torigni-sur-Vire : une ville historique 8
- Torigni-sur-Vire : une ville « théâtrale » 8
- Cartographie des caractéristiques et des contraintes du site 9

2 Château, jardins et promenades : analyse historique et paysagère

2.1 L'histoire connue

- L'évolution historique 10

2.2 L'analyse de l'évolution historique - Les cartographies 12

- Cartographie de l'évolution historique des jardins et promenades 13
- Cartographie de l'évolution historique de la « promenade plantée » 14
- L'organisation de l'espace à travers l'histoire 15
- La mise en scène du paysage dans l'histoire 16

2.3 Le paysage actuel

- Vues à revaloriser ou à reconquérir 17
- Les structures végétales 17
- Cartographie des vues à mettre en valeur 18
- Cartographie des structures végétales 19

3 La commune et la Ville de Torigni-sur-Vire

3.1 Evolution historique de l'urbanisation 20

- Cartographie de l'évolution de la commune 21
- L'organisation des espaces publics 22

4 Inventaire et diagnostic du patrimoine végétal : résultats principaux 23

PROJET

5 Projet : revalorisation du site historique

Sauvegarder, pérenniser, reconquérir	25
Les propositions	25

Principes et programme du projet 26

Régénération du patrimoine végétal : les priorités d'interventions sur les arbres	27
Régénération du patrimoine végétal : préconisations globales	28

5.1. Projet à court terme 5 ans

- Régénération du patrimoine végétal 29
- Mise en valeur des étangs 30
- Création d'une promenade patrimoine 31

5.2. Projet à moyen terme 5-10 ans

- Régénération du patrimoine végétal 33
- Mise en valeur des vues principales 34

5.3. Projet à long terme après 10 ans

- Régénération du patrimoine végétal 37
- Création de jardins à évocation historique : le parterre 38
- Création de jardins à évocation historique : le jardin neuf/ 41
- Aménagement de la Route Nationale 44

5.4. Estimatif sommaire général 46

5.5. Régénération du patrimoine végétal : fiches techniques 47

6 Les orientations

6.1. Modification du plan d'occupation des sols (POS / PLU)

- Extension de la maîtrise foncière de la commune sur le site des étangs 49
- Nouveau regard sur l'évolution de l'urbanisation 49
- Meilleure prise en compte des paysages et des écosystèmes 49
- Valorisation du caractère historique du site 50

7 moyens techniques et financiers de mise en œuvre des projets

7.1. Protections 53

7.2. Subventions 55

7.3. Et en plus 55

ANNEXES

(Sous forme de dossiers indépendants)

A Images: recueil de la documentation historique

B Diagnostic du patrimoine végétal

C Tableau chronologique comparatif

1 Le domaine d'hier et d'aujourd'hui

Généralement le domaine se définit comme une propriété foncière composée de bois, terres, prairies, parc, promenades et jardins rattachés à une demeure seigneuriale. Plusieurs dépendances (fermes, moulins, fournils, habitations, etc.) sont rattachées au domaine et avec une partie des biens, elles sont concédées à des tenanciers. Les lots retenus par le propriétaire se dénomment réserve.

Le domaine du château de Torigni-sur-Vire se composait de la même sorte, à savoir :

⇒ d'un ensemble de terres, landes, bois et dépendances

⇒ d'étangs

⇒ d'un parc boisé, d'allées rectilignes traversant le domaine, de promenades autour du grand étang, et de jardins.

La documentation historique est lacunaire à propos de sa formation, certainement ancienne, mais l'ensemble des cartes et en particulier les deux plans datés respectivement de la fin du XVII^e et du XVIII^e, ainsi que les descriptions historiques, nous permettent de tracer son évolution.

L'histoire connue

Etat des recherches documentaires.

Les recherches documentaires sur l'histoire du domaine du château de Torigni-sur-Vire permettent d'avoir une connaissance assez complète de l'évolution des lieux, bien qu'elles soient plus exhaustives au sujet du bâti. (Un dossier rassemblant les données historiques a été réalisé par les services de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie).

Les ensembles de sources bibliographiques et iconographiques concernent d'avantage les époques du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle, quand sont réalisés les travaux de construction du château, puis de ses extensions, jusqu'aux derniers aménagements qui portent notamment sur le parc et les jardins.

Des lacunes pourtant persistent et tout particulièrement pour la période du XIX^e siècle pendant laquelle des transformations radicales touchent le domaine, comme la démolition du château, le démantèlement des ornements des jardins et la création de la route nationale.

L'origine de ces lacunes est due en bonne partie à la perte certaine de documents encore déposés au château lors des bombardements et de son incendie en 1944 et par la même des dégâts engendrés par la guerre aux archives départementales et régionales.

Cependant, plusieurs pistes n'avaient pas été explorées, faute de moyens et aussi d'intérêt, jusque récemment, pour l'histoire des parcs et des jardins en général.

Ces pistes, nous les avons ouvertes et partiellement parcourues.

L'objectif principal étant de :

⇒ déterminer l'évolution historique des phases de plantation des alignements qui accompagnent les promenades autour des étangs.

⇒ mieux comprendre et dater les phases d'aménagement des jardins et du parc.

A propos des plantations, les résultats de nos recherches sont satisfaisants : des plans et des documents historiques de diverse nature du XIX^e siècle, nous ont permis d'établir une chronologie assez précise.

Les outils de l'analyse historique

Le Tableau chronologique comparatif

L'histoire d'un domaine comme celui de Torigni-sur-Vire est basée sur un ensemble de documents qui recouvrent plusieurs époques (depuis l'origine jusqu'à nos jours) et qui sont de nature très diverse (cartes, plans, dessins, photos, descriptions, actes notariaux, rapports, etc.). Les sources bibliographiques ont l'avantage de regrouper et synthétiser ce matériel historique, mais les objectifs qu'engendrent ces communications étant multiples, les textes ne sont jamais complètement exhaustifs.

Afin de réunir, mais surtout d'associer, l'ensemble des documents concernant le domaine de Matignon à Torigni nous avons commencé par les ordonner dans un *Tableau chronologique comparatif* à plusieurs entrées, à savoir : les périodes historiques, les propriétaires, les étapes de création ou destruction, les documents cartographiques et iconographiques, les documents d'archives et bibliographiques.

Selon cette méthode, l'appréhension de l'histoire du site se fait à différents niveaux, de telle sorte que :

⇒ l'histoire est présentée de manière chronologique et lisible dans un seul document.

Plus besoin donc de développer point par point l'évolution historique. Seules les phases principales peuvent être évoquées en renvoyant au tableau pour une lecture plus précise.

⇒ des rapports plus cohérents du point de vue historique peuvent être établis entre un événement et un autre, entre un document et un autre.

Par exemple la réalisation du plan de la fin du XVII^e siècle apparaît pour illustrer les travaux, parmi ceux attestés, de la création du parterre vers 1650, de la construction de l'orangerie en 1680 et de la réfection des communs du château en 1678.

⇒ les phases de création sont plus distinctement lisibles.

La relation entre les réalisations, les propriétaires et les documents est confortée.

Le *Tableau chronologique comparatif*, présenté en annexe, peut bien évidemment être enrichi à tout moment, utilisé comme une banque de données.

Les analogies

Les créations de chaque époque dans tout domaine artistique et littéraire portent les signes du temps historique dans lequel elles s'inscrivent.

Dans l'histoire spécifique des jardins, ce qui peut être défini comme tendance se transcrit sous des formes précises selon une logique de composition qui relève de modèles codifiés.

Etablir des relations entre un jardin et un autre, entre une forme et une autre, permet souvent de mieux comprendre l'espace dans toutes ses parties et par conséquent les vues ou le dispositif optique qui a été mis en place et qui a ensuite disparu ou subi de profondes transformations.

Par analogie, il est donc possible de suivre les étapes d'aménagement d'un jardin et circonscrire l'époque historique de chaque phase.

Dans le cadre de l'analyse de l'évolution du domaine de Torigni-sur-Vire, les sites choisis à titre comparatif sont présentés pour illustrer trois époques principales : la Renaissance, le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle.

La topographie du terrain a été le facteur principal qui a déterminé ce choix.

Les phases de l'évolution du domaine

Les phases principales de l'évolution du domaine de Torigni-sur-Vire sont établies d'après les sources historiques et, en parallèle, d'après les époques qui se distinguent dans le cadre plus général de l'histoire des jardins. Ces phases, au nombre de six, couvrent plusieurs siècles, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours.

⇒ **1^{ère} phase ou « L'origine du paysage »**

Au XII^e siècle le site reçoit une configuration qui ne variera plus dans ces grandes lignes. La forteresse est reconstruite sur les hauteurs, les remparts sont élevés, les fossés creusés ainsi que les étangs conçus pour protéger le site. Ils sont cependant déjà utilisés comme viviers.

⇒ **2^{ème} phase ou « Plates-formes et jardins en terrasse »**

A la Renaissance le nouveau château est bâti sur une vaste plate-forme précédée par l'avant-cour dite « Cour aux canons ». Celle-ci, avec les jardins aménagés derrière le château, forme deux terrasses monumentales surplombant les étangs.

⇒ **3^{ème} phase ou « Le domaine s'organise »**

Au XVII^e siècle la construction du château s'achève avec celle des terrasses (érection de l'orangerie aux limites des jardins). Les aménagements principaux se situent toutefois aux niveaux du domaine : en contrebas du château, suite à l'assèchement d'une partie des étangs (naissance de la distinction Grand étang et vivier), est créé un vaste parterre (jardin inférieur) ; sur le plateau en face et sur l'ensemble des terres sont tracées des allées qui forment une trame reliant les diverses dépendances et les accès du domaine. Parallèlement, une promenade plantée est aménagée aux limites du jardin en terrasse (jardin supérieur) bordant celui qui est devenu le Grand étang.

⇒ **4^{ème} phase ou « L'embellissement du domaine »**

Au XVIII^e siècle toutes les parties du domaine sont mises au goût du jour par des embellissements successifs. Une nouvelle orangerie se substitue à la première ravagée par un incendie ; les jardins supérieurs sont remodelés ; la promenade du Grand étang est replantée suite à la construction d'un haut mur, le « mur Grimaldi », et à des travaux hydrauliques et de terrassement qui intéressent cette zone du domaine; le parterre reçoit un nouveau dessin et une cascade ornementale; la trame d'allées plantées sur le plateau s'enrichit d'une avenue majestueuse centrée sur le château et introduite par un tapis vert; un pavillon richement décoré dit de Flore est élevé aux limites du parc boisé ; un nouveau jardin appelé justement « nouveau » est aménagé sur le coteau face à la Cour des canons, au-delà du vivier.

⇒ **5^{ème} phase ou « Le paysage fonctionnel »**

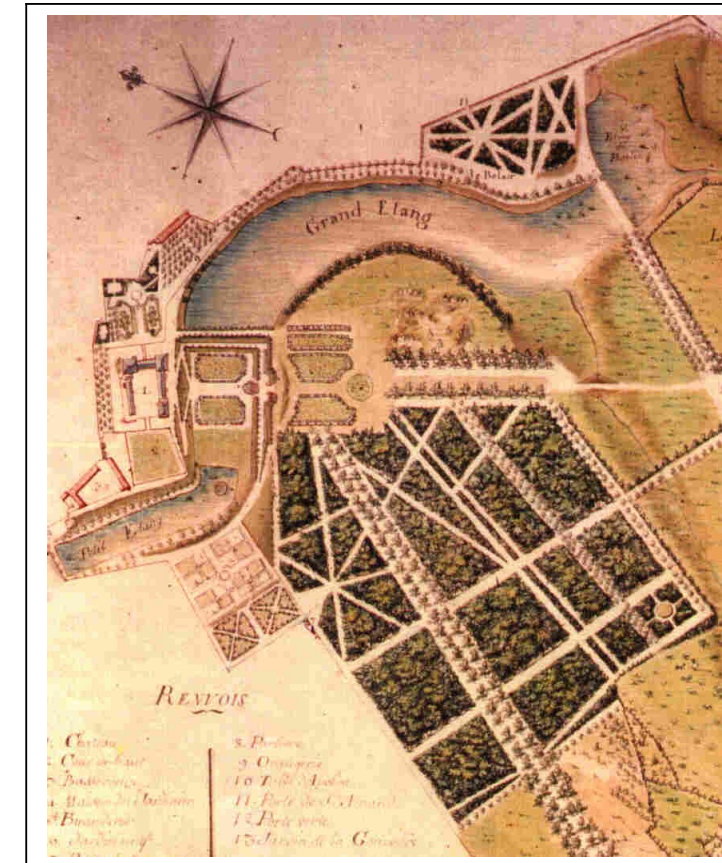
Au XIX^e siècle, à l'exception des étangs, presque toutes les parties qui forment le domaine subissent des transformations.

Les terres sont démembrées, les jardins détruits ; les ornements du parterre sont vendus pièce par pièce et une filature de laine s'y installe ; le château est partiellement démoli et l'aile restante est acquise par la Mairie ; les bâtiments de service sont rasés. La réalisation de la Route nationale N174 et du Boulevard Loysel sont les actions dont l'incidence est la plus forte dans le processus de transformation du domaine. Elles sont conçues selon les exigences fonctionnelles de l'époque.

⇒ **6^{ème} phase ou « Le paysage urbanisé »**

Au XX^e siècle, dans le processus d'urbanisation générale, des constructions s'élèvent sur les anciennes parcelles du domaine enserrant peu à peu le château. Les étangs et les promenades plantées sont conservés ainsi que la Cour à canons. Ils subsistent aussi des traces bien visibles dans le paysage actuel dont les principales sont : les murs de soutènement de la terrasse du jardin supérieur, les limites et la surface du parterre et du « jardin neuf », les vestiges du Pavillon de Flore.

Les cartographies réalisées illustrent ces phases et précisent le repérage des traces historiques du domaine dans le paysage actuel

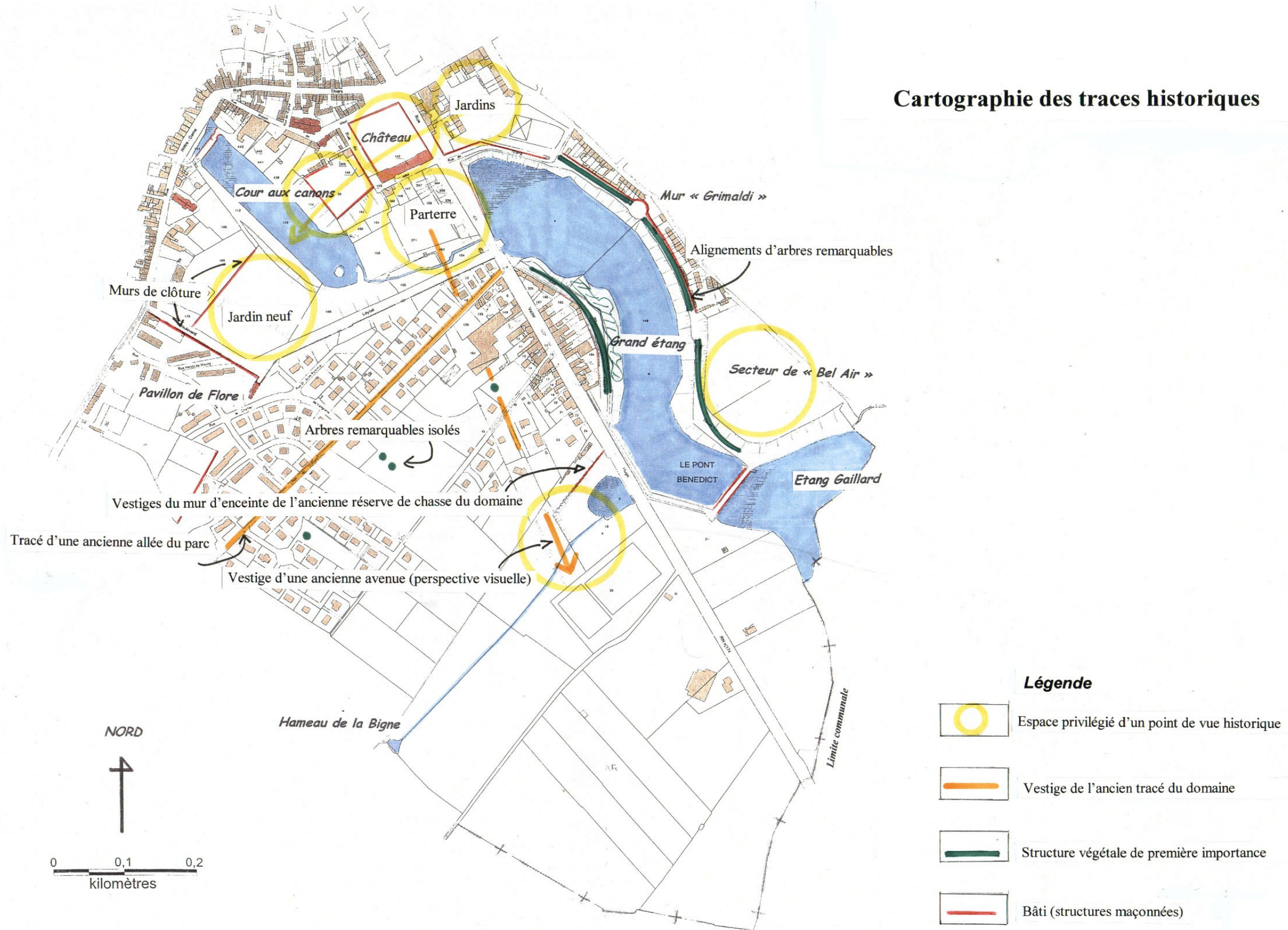


Plan du parc et château de Torigny, 1779, détail



Plan d'alignement de la Ville de Torigni, 1843-1846, feuille N° 7

Cartographie des traces historiques



Le Paysage actuel

- L'analyse de la commune de Torigni sur Vire fait immédiatement apparaître trois grands principes
- ⇒ Torigni est une ville bipolaire divisée par son relief et par la RN 174 qui la traverse
 - ⇒ Torigni est une ville patrimoniale
 - ⇒ Torigni est une « ville théâtre » où les décors se succèdent et où le paysage est constamment mis en scène.

Torigni-sur-Vire : une ville bipolaire

La commune de Torigni sur Vire est naturellement divisée par sa géographie et son organisation en deux entités géographiques distinctes correspondantes aux versants d'une micro-vallée.

Les deux entités géographiques repérées sont :

- I. au nord : le vieux Torigni, formé par un tissu urbain serré, organisé derrière le château et le long de la Départementale 13, reliant Granville à Caen
- II. au sud : le Torigni neuf, formé par un tissu urbain plus lâche de type pavillonnaire, organisé sur l'emplacement des anciens boisements du domaine des Matignon (repérés sur les plans du XVIIe et XVIIIe siècles).

Ces deux entités géographiques sont séparées par un système hydraulique artificiel constitué par les étangs, bordés d'alignements d'arbres remarquables et d'éléments architecturaux imposants (mur Grimaldi, terrasse du jardin de l'Orangerie, château, Cour aux canons).

Les éléments architecturaux amplifient la sensation de relief et renforcent la division de la commune en deux parties.

A cette bipolarité, s'ajoute une nouvelle segmentation de l'espace due à la traversée de la Route Nationale 174 qui sépare la commune en deux unités.

Les unités repérées sont, notamment :

- I. au nord-est, le haut Torigni
- II. au Nord-Ouest, le bas Torigni

Torigni-sur-Vire : une ville historique avec un patrimoine de première qualité

Repérage des traces historiques

Partout sur le site des étangs de Torigni, l'architecture et le paysage témoignent des richesses de l'ancien domaine des Matignon.

Aujourd'hui, la lecture de ce patrimoine est rendue difficile du fait de l'organisation de la commune qui, depuis deux siècles, a été bouleversée.

Pourtant, nombreux sont les témoins du passé prestigieux du site. Des édifices, des murs, des boisements, des arbres isolés, des chemins ont été en effet repérés : ils constituent un ensemble de traces historiques qui permettent de cohérentes comprendre l'évolution de la composition du domaine et du site en général.

Une cartographie des traces historiques a été réalisée. A tous égards, elle montre aussi à quel point, ces traces structurent encore le paysage actuel en lui conférant son propre caractère et sa propre identité.

Torigni-sur-Vire : une ville « théâtrale »

Perception des lieux

La perception globale du site des étangs de Torigni-sur-Vire est de lecture difficile.

Il existe, en réalité, de multiples perceptions qui varient selon les stations géographiques où l'on se place (Route Nationale, bord des étangs, terrasses).

La lecture ou perception principale est, toutefois, liée à la nature topographique des lieux. Cette dernière génère des lignes de force majeures qui dirigent le regard du promeneur.

La ligne de force dominante est formée par les étangs, mais d'autres, comme celle de la micro - vallée de la Bigne, interviennent dans la lecture paysagère du site.

A un autre niveau, le site est perçu à travers les objets principaux du paysage comme les bâtiments et les plantations (alignements, petits bois, etc.). Ces éléments, qui témoignent plus que d'autres de la nature anthropique des lieux, attirent et focalisent le regard du visiteur.

Les vues

La lecture du paysage du site des étangs de Torigni passe par un complexe système de vues.

Les vues principales sont de deux ordres : les unes, dites vues globales, s'ouvrent sur des portions de paysage, les autres, appelées vues directes, sont dirigées sur les éléments majeurs du paysage.

La vue qui se propose au regard du promeneur depuis la Table d'Apollon sur une partie de l'étang, sur la chaussée, puis sur le château de Torigni, est la plus représentative parmi les vues globales.

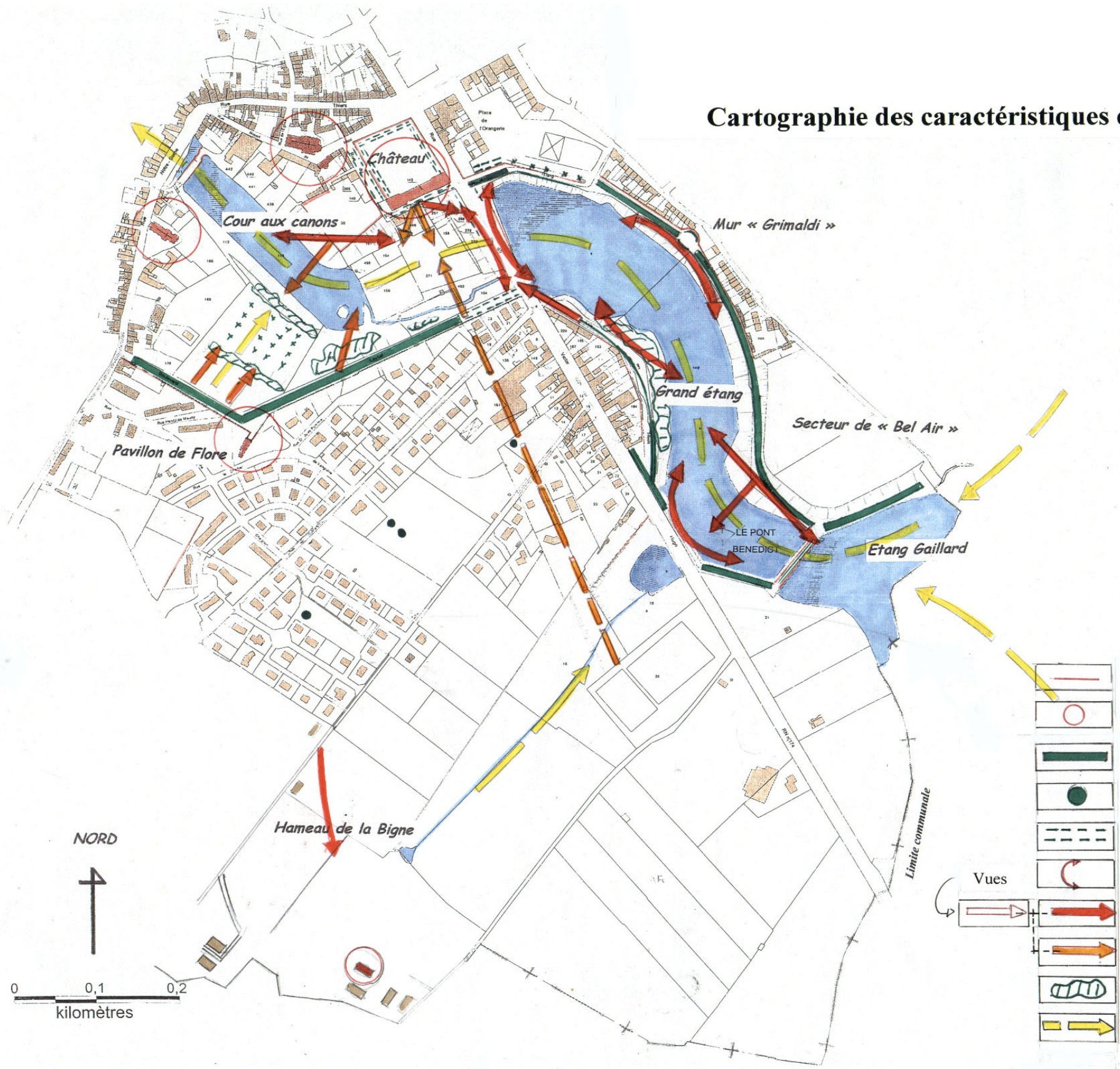
La vue, bien que dégradée, qui depuis le château embrasse l'aire du ancien parterre avec sa chute d'eau et qui se termine sur le coteau opposé, appartient au groupe de vues directes.

L'ensemble des vues aménagées sur le site de Torigni, forment de multiples tableaux qui ponctuent la promenade et animent le paysage en lui conférant un caractère théâtral.

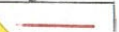



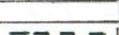





Dans la configuration actuelle du site, la majorité de ces vues - tableaux sont parfaitement lisibles, d'autres sont à reconquérir (cf. *Cartographie des vues à remettre en valeur ou à reconquérir*).

La cartographie des *Caractéristiques et des contraintes du site* ci-après, résume schématiquement les divers points énumérés.

Cartographie des caractéristiques et des contraintes du site



Légende

-  Murs de clôtures ou de soutènement
-  Patrimoine de grande qualité architecturale
-  Alignement d'arbres remarquables en port libre
-  Arbres remarquables isolés
-  Alignements d'arbres taillés
-  Point de vue global du site
-  Vues de 1^{er} ordre
-  Vues dégradée
-  Zones boisées
-  Ligne de force du site

2 Château, jardins et promenades : analyse historique et paysagère

D'un point de vue historique, la partie d'un domaine proche du château se compose de plusieurs « lieux », les uns relèvent de la sphère de l'utile, les autres du domaine de l'« agréable ».

Les premiers lieux se composent de bâtiments de services et de leurs cours, de viviers, puis à partir du XVII^e siècle, de jardins divisés en potager et vergers.

Les lieux d'agrément réunissent l'ensemble des promenades et des jardins aménagés pour le plaisir des sens, de la vue en particulier, et pour les fêtes.

Au cours de l'histoire, ces lieux ainsi que la demeure, subissent de fréquentes transformations réalisées en fonction des critères esthétiques et des exigences fonctionnelles de chaque époque.

Dans cette partie de l'étude, en parallèle à l'évolution du bâti et des espaces de service, est proposée l'analyse historique des transformations des jardins et des promenades aménagés aux abords du château de Torigni-sur-Vire. Cette analyse précède la lecture des entités paysagères « historiques », des vues et des structures végétales.

L'histoire connue

L'évolution historique

Les phases de l'évolution du domaine identifiées au préalable sont le point de départ de l'analyse historique des transformations des jardins et des promenades aménagés aux abords du château de Torigni-sur-Vire.

En effet, à chaque phase, de nouvelles parties sont aménagées et d'autres transformées. La chronologie de ces étapes qui, faute de documents intérieurs, débute au XVI^e siècle, est encore une fois divisée par périodes et peut se résumer ainsi :

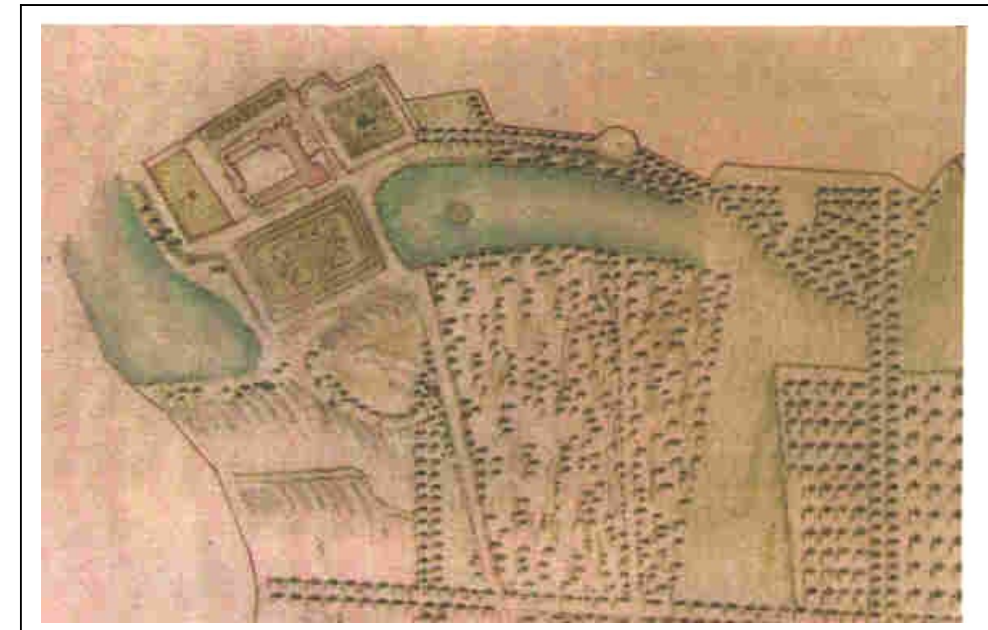
Plates-formes et jardins en terrasse

À l'époque de la Renaissance sont attestées historiquement deux créations importantes qui font partie d'un programme de « modernisation » des lieux. Avant 1549, commencent les travaux de reconstruction du château, qui se poursuivent entre 1585-1588 selon le projet de François Gabriel par l'érection des ailes Est et Sud, celle-ci terminée en 1610-1612. Dans cette phase rentrent à notre avis la construction de la Cour à canons, qui forme l'avant-cour du château, ainsi que l'aménagement des jardins à l'Est. La plate-forme du château avec la Cour à canons et les jardins se présentent tous sous la forme de terrasses carrées et, pratiquement alignées ; elles surplombent les étangs.

Le domaine s'organise

Au XVII^e siècle le programme de reconstruction des bâtiments est complété et les jardins sont mis au goût du jour. En 1678 l'ancienne aile des communs est réédifiée et en 1692 l'aile sud est terminée par l'érection d'un pavillon.

Au niveau des jardins, les changements sont plus importants. D'une part est construite, en 1680, une orangerie à l'entrée du jardin en terrasse et d'autre part un nouveau parterre est aménagé en 1650 au pied du château, suite à des travaux d'assèchement d'une partie des étangs. Ce parterre, qui est formé d'un seul grand compartiment rectangulaire orné de broderies, ne semble pas être directement relié à la promenade qui entoure la plate-forme du château. On y accède plutôt depuis la chaussée qui retient ce qui est devenu désormais le Grand étang. À cette époque se compte aussi un bowlingrin sous forme de jardin planté, situé au nord du château, par lequel se rejoint le jardin en terrasse. Il faut remarquer que ce n'est qu'après 1692 que sont construits les ponts qui relient la plate-forme du château à la Cour des canons et au jardin en terrasse.



Plan du château et du parc de Thorigny, avant 1692, détail



Vue de la Cour aux canons et du château. En premier plan le pavillon érigé en 1692

L'embellissement du domaine

En 1715 la famille Matignon s'unit à la famille de Monaco par le mariage de Jacques-François Léonor de Matignon avec Louise-Hyppolite Grimaldi Valentinois. Cette alliance semble être à l'origine des travaux d'embellissement de Torigni-sur-Vire ainsi que de l'Hôtel Matignon à Paris, acheté en 1723.

Les jardins sont presque entièrement transformés et des nouveaux sont aménagés dans le cadre plus vaste d'embellissement du domaine. Suite à l'incendie de l'orangerie en 1712, les jardins en terrasse sont transformés et étendus au delà des anciennes limites, à l'Est, jusqu'à l'emplacement d'une nouvelle orangerie construite en 1725. Ce bâtiment est proche du mur dit « mur Grimaldi » long de 300 mètres et haut de 15, érigé pour protéger des vents une promenade plantée ; celle-ci depuis le jardin, surplombe le Grand étang et rejoint l'entrée du domaine dite Porte de Saint-Amand. Cette promenade, apparemment déjà existante à la fin du XVIIe siècle, est replantée en 1733 suite aux travaux du mur et à ceux de reprise de l'étang et de ses berges. Selon notre interprétation, datent de cette époque les ouvrages hydrauliques réalisées pour la création d'une cascade ornée de vasques construites aux limites du parterre réaménagé. Des rampes sont alors prévues pour y descendre depuis la promenade autour du château tandis qu'une allée formant un axe est créée sur le coteau face à la demeure avec à son commencement un tapis vert.

Les travaux d'embellissement sont complétés vers 1740 par la création du « jardin neuf », réalisé sur le coteau opposé au château face à la Cour aux canons et par la construction aux limites du jardin d'un pavillon appelé « de Flore » en 1742.

Ce vaste programme se termine avec le décès d'Eléonor de Matignon en 1751. A la fin du XVIIIe siècle, son fils construit de nouvelles écuries dans la cour du milieu de l'entrée.

Le paysage fonctionnel

Au XIXe siècle comme pour le domaine et pour le château, les jardins subissent des transformations irrémédiables qui conduisent à leur lente disparition. La construction de la Filature des cascades, filature de laine en 1840, puis la création de la Route nationale 174 avant le milieu du siècle et l'aménagement du boulevard Loysel proposé en 1843-1846, dénaturent les lieux.

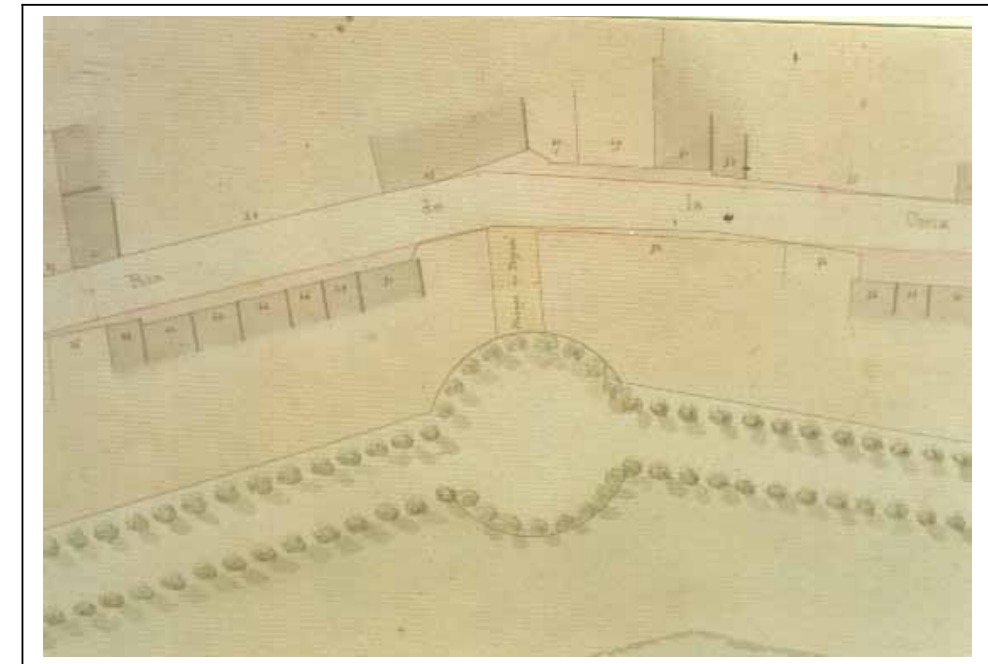
Toutefois, c'est à cette époque qu'un nouveau paysage se substitue à l'ancien. Il est organisé par une série de plantations formant une promenade publique, continue, tout autour des étangs.

Le paysage urbanisé

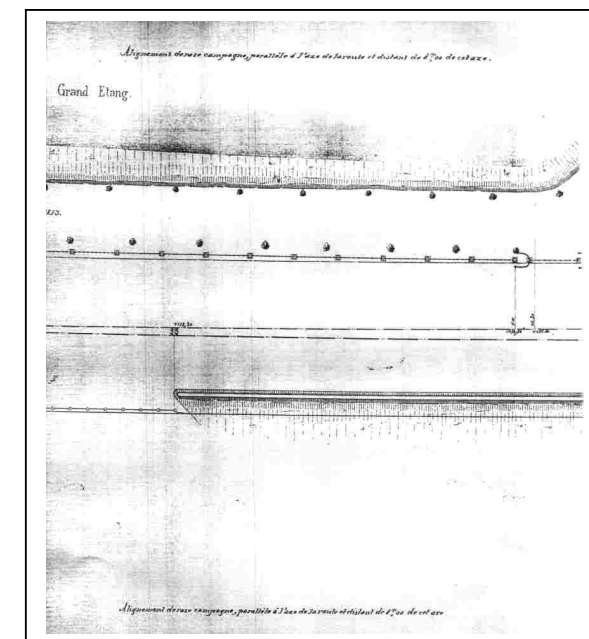
Au XXe siècle, l'expansion urbaine de la ville de Torigni épargne le « jardin neuf », la Cour à canons et l'emplacement du parterre, transformés les premiers en vergers et le dernier très récemment en zone de loisir pour les enfants et en mini-golf. Le paysage composé de promenades plantées autour des étangs est conservé dans son intégralité mais les tempêtes de 1987 et de 1999 ont cependant fragilisé les structures d'alignement avec la perte de nombreux sujets partiellement remplacés.

L'analyse de l'évolution historique du domaine de Torigni-sur-Vire est résumée par une série de cartographies ci-jointes.

1. L'évolution historique des jardins et des promenades
2. L'évolution historique des plantations aménagées en promenades autour des étangs
3. L'organisation de l'espace à travers l'histoire
4. La mise en scène du paysage dans l'histoire.



**Plan d'alignement de la Ville de Torigni, 1843-1846
Détail des plantations au niveau de la table d'Apollon**



Plan d'alignement de la traversé de Torigni, 1881-1883, détail

L'analyse de l'évolution historique Les cartographies

1 L'évolution historique des jardins et des promenades

Cette cartographie présente la synthèse de l'évolution historique du château, des jardins et des promenades. Pour son élaboration, l'ensemble des documents historiques ont été pris en compte et tout spécialement le matériel iconographique et les plans historiques dont les principaux sont :

- ⇒ les dessins de la collection « Gaignères » conservés au département des estampes de la Bibliothèque Nationale
- ⇒ le Plan du domaine de Torigni-sur-Vire, de la fin du XVIIe siècle (avant 1692), faisant partie de la même collection
- ⇒ Le Plan du parc et du château de Torigni, daté de 1779 et conservé aux Archives de Monaco
- ⇒ Le Cadastré napoléonien daté de 1813
- ⇒ Le Plan topographique de 1945
- ⇒ Le Cadastré actuel

Chaque phase de l'évolution historique identifiée au préalable est représentée par une couleur différente.

Cette superposition et rapprochement des créations et des transformations réalisées au cours du temps, montre bien comment un site, un parc, un jardin est un véritable palimpseste dont les traces encore visibles aujourd'hui témoignent de son histoire.

2 L'évolution historique de la promenade plantée

Cette cartographie complète la précédente par des précisions chronologiques sur les structures en alignement des promenades aménagées autour des étangs qui forment aujourd'hui le paysage principal de Torigni.

Les recherches d'archives qu'ont permis d'affiner les datations, ont porté essentiellement sur des documents du XIXe siècle, à savoir :

- ⇒ la correspondance et les fonds d'archives du Ministère des Intérieurs et du service des Ponts et Chaussées de 1807-1814, au sujet de la création de la Route Royale de Saint-Lô à Vire, puis Route Impériale et enfin Route Nationale 174, déclarée d'intérêt public. Sa réalisation est à cette époque prioritaire.
- ⇒ Le Plan d'alignement de la ville de Torigni, réalisé entre 1843 et 1846. Document d'excellente facture où est indiqué le tracé du Boulevard Loysel, réalisé successivement, et l'ensemble des alignements autour du Grand étang. La Route Nationale qui apparaît sur le plan, a donc été aménagée avant la date du plan.
- ⇒ Le Plan d'Alignement de la traversée de Torigni, daté de 1881-1883, qui représente le tracé de la Route nationale et les alignements la bordant à la sortie de la Ville, plantés en 1872-1873.

L'ensemble de ces documents sont conservés aux Archives Nationales.

La cartographie restitue un panorama complet de l'évolution des plantations, essentiel pour estimer l'âge de certains sujets encore en place et individualiser les unités paysagères et leur valeur historique.

3 L'organisation de l'espace à travers l'histoire

Afin d'analyser l'évolution historique des jardins et des promenades de Torigni dans le cadre de la plus ample évolution des jardins en France, la cartographie propose un regard sur le site de Gaillon (Eure), où selon les mêmes principes évolutifs, les jardins prennent au cours de l'histoire la physionomie d'abord de jardin en terrasse, puis de jardin intégré dans un schéma centré sur une longue perspective. La confrontation est basée sur une certaine similitude des formes mais surtout sur les mêmes caractéristiques topographiques qui ont engendré une logique spatiale équivalente dans les deux sites lors des transformations.

Bref histoire des jardins de Gaillon

Résidence des archevêques de Rouen depuis 1263 jusqu'en 1797, les premiers jardins en terrasse sont réalisés lors des travaux de modernisation du château entre 1502 et 1510. Entre la plate-forme du château et la terrasse du jardin est créée une seconde plate-forme reliée aux bâtiments de service. Plus tard, entre 1550 et 1576 est créé un jardin au pied du château, bien visible dans les gravures de Du Cerceau (Cf., Les plus excellents bâtiments de France, 1576-1579).

A la fin du XVIIe siècle, un projet attribué à Le Nôtre propose une nouvelle forme du jardin inférieur, centré sur un axe principal, et qui est relié par des rampes à celui en terrasse. A la même époque, vers 1691, l'architecte Hardouin Mansart construit aux limites de la plate-forme centrale, une orangerie avec terrasses en hémicycle.

Le projet de Le Nôtre, avec plusieurs variantes, est réalisé seulement au XVIIIe siècle, avant 1748.

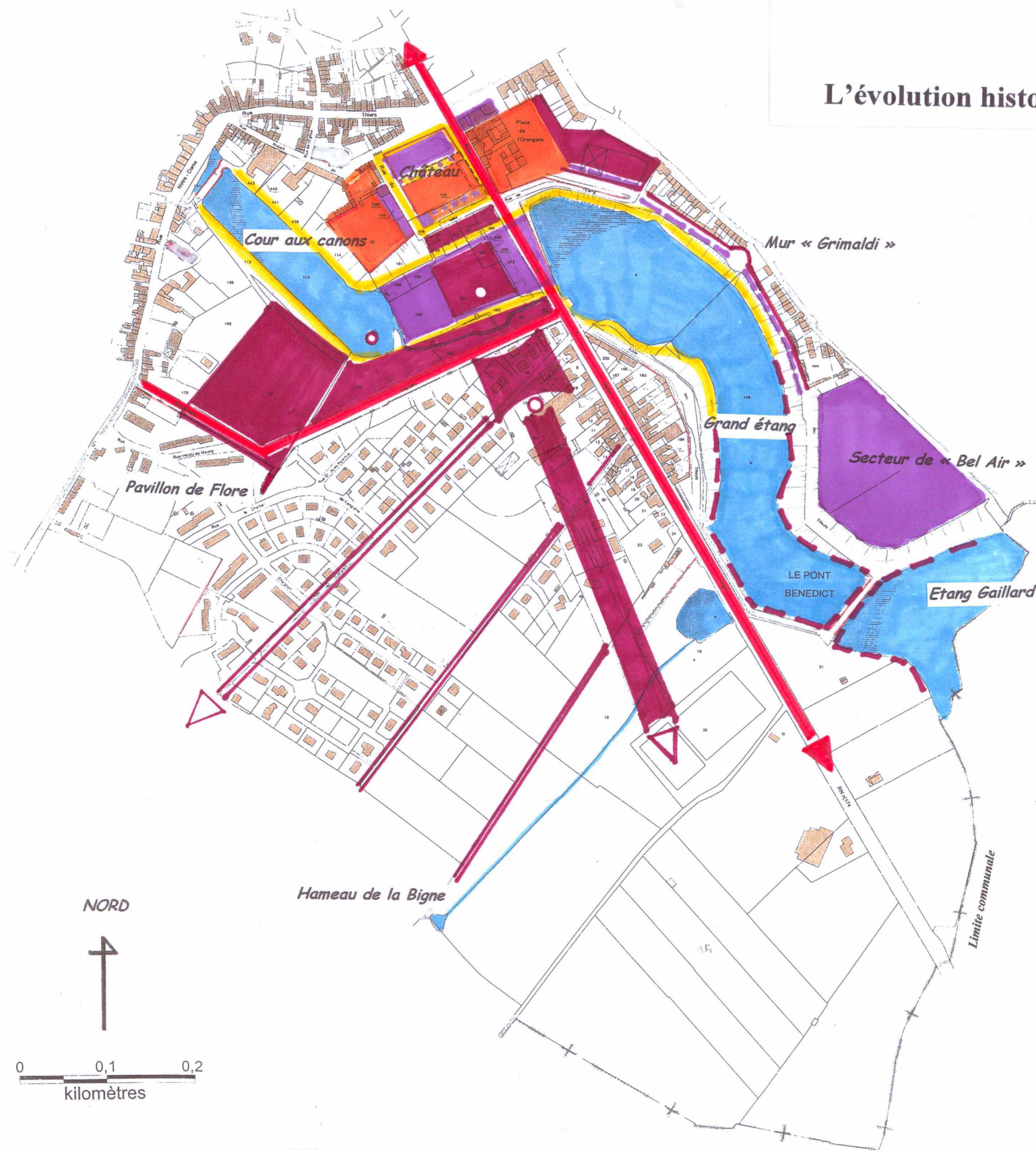
4 La mise en scène du paysage dans l'histoire.

Cette cartographie propose l'analyse des dispositifs optiques (vues et perspectives) qui, époque après époque, gouvernent la composition des jardins pour le plaisir de la vue. L'esthétique du paysage, la prise en compte du paysage et sa mise en valeur, change au cours de l'histoire. Si, à la Renaissance la vue est surplombante (mise en scène réalisée aussi dans les jardins de la Renaissance italienne), au XVIIe et au XVIIIe siècle dans les parcs réguliers le regard est porté sur le paysage par une allée droite le plus souvent centrale et qui coïncide avec la ligne de l'horizon.

Au XIXe siècle, enfin, à l'encadrement central se substitue un système de vues libres mettant en scène des portions de paysage. Dans ce dispositif, le château est l'objet principal des perspectives.

A Torigni ces dispositifs optiques qui correspondent aussi aux formes des jardins prennent en compte la topographie des lieux et mettent chaque fois en premier plan le paysage des étangs.

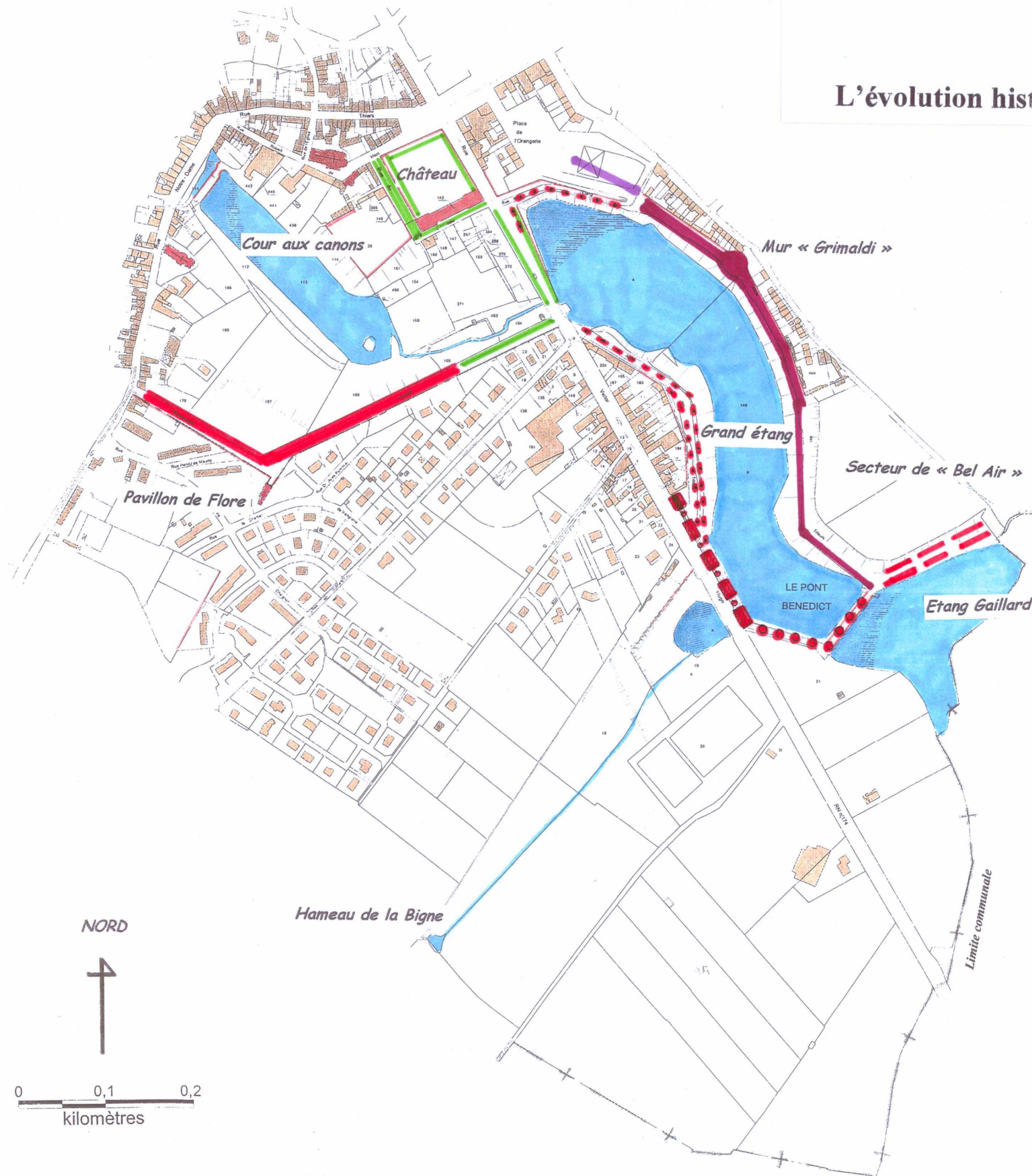
L'évolution historique des jardins et des promenades



Légende

- Création des étangs
Emplacement de l'ancienne forteresse
Premiers travaux de modernisation
(fin XVe, début XVIe)
- Plates-formes et jardins en terrasses**
XVIe, 1549-1585-1588
- Le domaine s'organise**
XVIIe, 1675-1715
- Extension du Grand étang au XVIIIe
- L'embellissement du domaine**
XVIIIe, 1715-1751
- Le paysage fonctionnel**
XIXe

L'évolution historiques de la « promenade plantée »



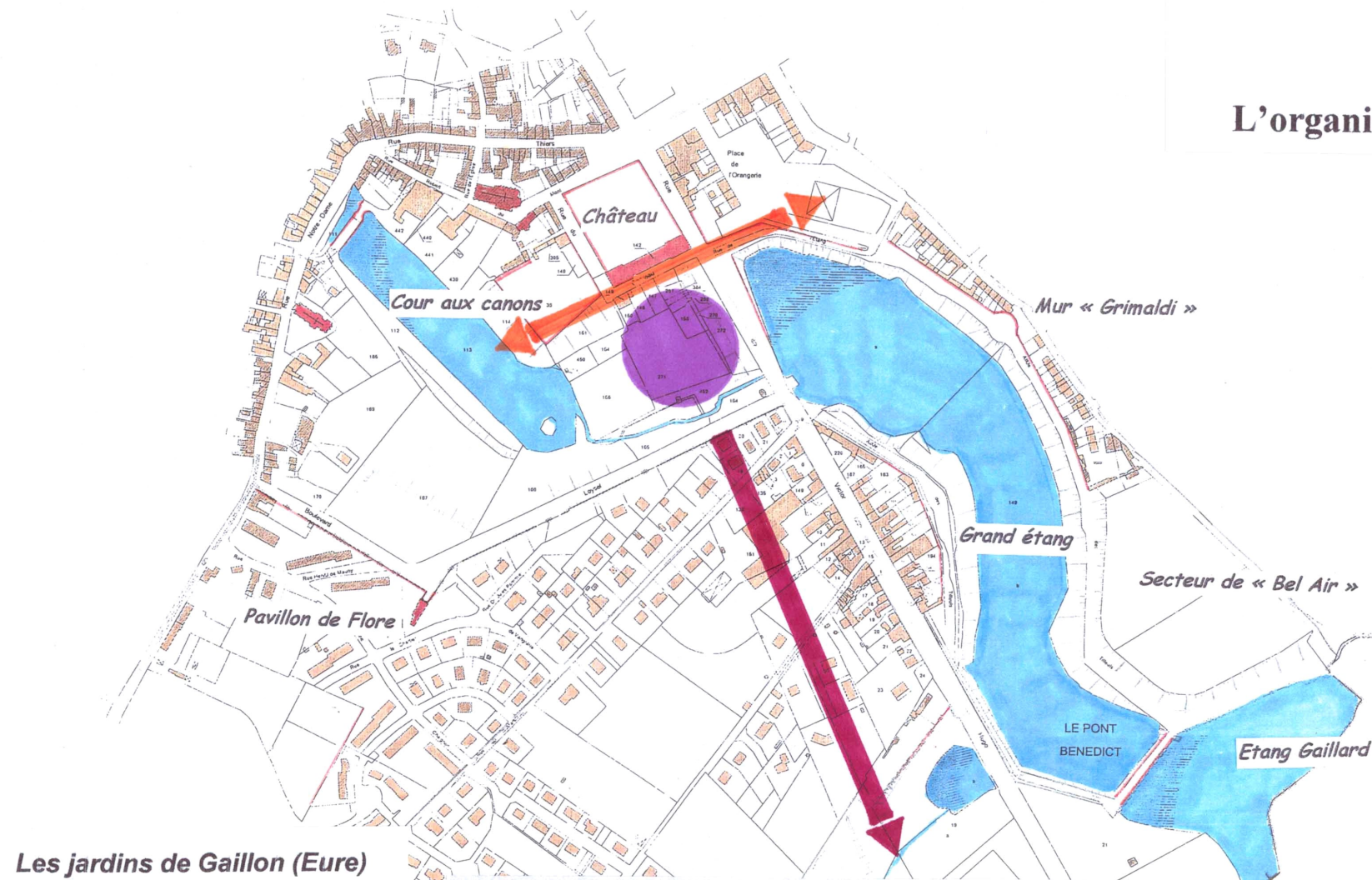
Légende

	XVII
	Existe au XVIIe, replanté en 1733
	XIXe, existe en 1820
	XIXe, existe sur le plan 1843-1846
	XIXe, projeté en 1843-1846
	XIXe, réalisé en 1872-1873
	XIXe supposé de 1872-1873
	XXe, après guerre (1946)




Les alignements par secteurs

- 1 alignement du mur de l'orangerie
- 2 alignement du jardin supérieur
- 3 alignement du « mur Grimaldi »
- 4 alignement du « Bel Air »
- 5 alignement de l'étang Gaillard
- 6 alignement du Pont Benedict
- 7 alignement du camping
- 8 alignement de la Route Nationale
- 9 alignement de « La Champêtre »
- 11/12 alignement du boulevard Loysel
- 14 alignement d'arbres taillés

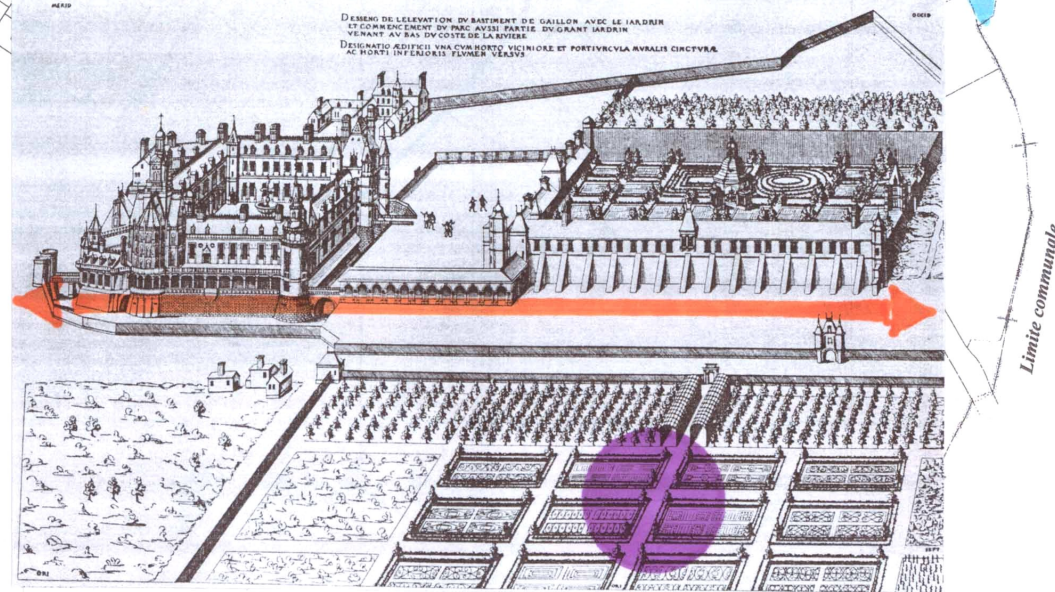
L'organisation de l'espace à travers l'histoire



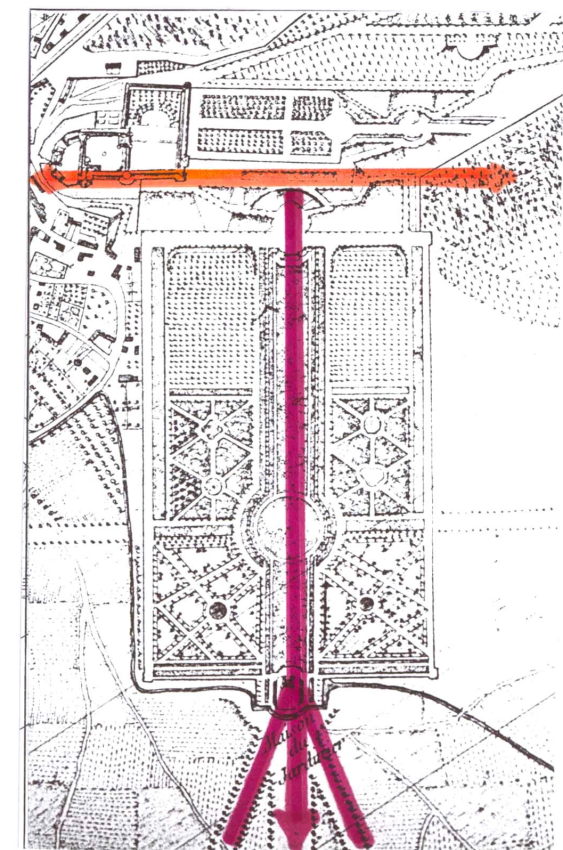
Légende

-  Alignement de terrasses et des plates-formes
-  Jardin au pied du château sans relation directe avec la demeure
-  Extension du jardin sur un axe central

Les jardins de Gaillon (Eure)

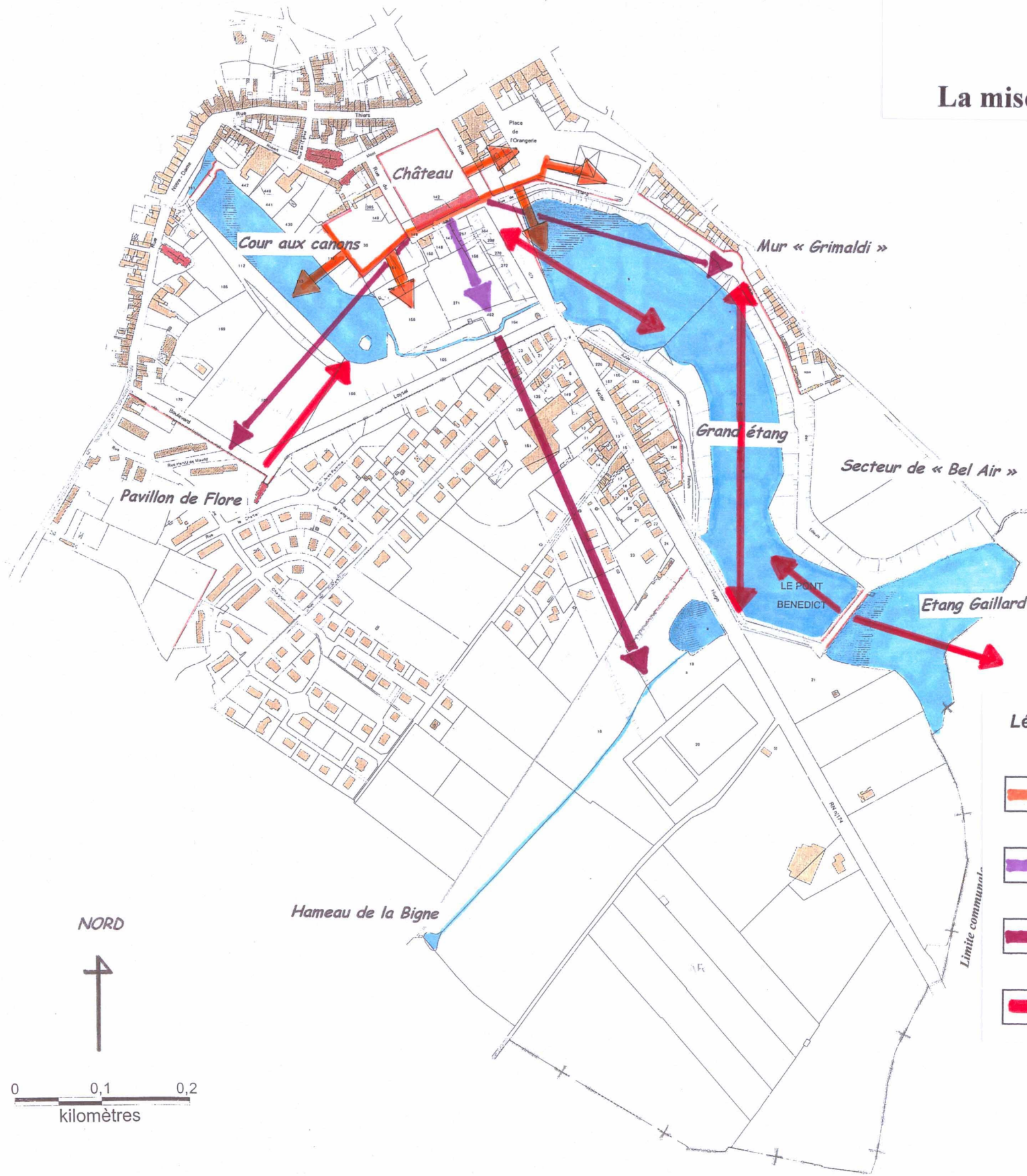


Etat des jardins en 1576-1579, gravure de J. Androuet du Cerceau







Etat des jardins en 1748, plan de Le Tillier

La mise en scène du paysage dans l'histoire



Légende

-  **Plates-formes et jardins en terrasses**
Vues surplombant les étangs
-  **Le domaine s'organise**
Vue sur le parterre depuis le château
-  **L'embellissement du domaine**
Vues longues ; perspectives formant un trident
-  **Le paysage fonctionnel**
Vues variées, mise en scène du paysage et du château

Le Paysage actuel

En conclusion de l'analyse historique et de l'évolution du château, des jardins et des promenades de Torigni-sur-Vire, sont proposés des cartographes de l'état des lieux concernant les vues et les structures végétales qui, depuis des siècles, n'ont pas cessé d'évoluer.

Ces traces participent à la restitution de la valeur historique et patrimoniale des lieux.

Les vues à revaloriser ou à reconquérir

Il est nécessaire de rappeler que les étangs de Torigni, les éléments principaux du paysage, renforcent la sensation de micro vallée du site tout en séparant la commune en deux entités géographiques distinctes.

Les étangs sont accompagnés par différentes structures qui participent à la mise en scène du paysage (architectures, structures végétales, etc.)

La lecture du paysage et la compréhension historique des lieux, dépendent des points de vue ou « tableaux » aménagés par rapport au site et aux diverses structures qui accompagnent les étangs.

Ces vues-tableaux animent la promenade. Chacun d'eux étant représentatifs de l'époque historique de création. La vue depuis la Cour aux canons sur le château et le Petit étang témoigne du dispositif optique d'époque Renaissance tandis que celle sur le Jardin neuf correspond à une mise en scène récurrente au siècle des Lumières.

Certaines vues sont aujourd'hui de première qualité, d'autres sont dégradées à cause d'une intervention contemporaine incongrue, (construction de maisons, implantation du minigolf), ou de l'abandon de certains espaces. Dans ce dernier cas, la végétation s'est développée de façon anarchique obstruant les vues et déstructurant les lieux.

La cartographie ci-après propose une synthèse des principales vues à mettre en valeur et à reconquérir.

Les structures végétales

Les structures végétales sont particulièrement importantes à Torigni.

Elles accompagnent généralement les promenades et de ce fait, elles sont regroupées autour des étangs. Par leur port vertical, du reste, ces plantations amplifient le phénomène de micro vallée et renforcent le dessin des étangs.

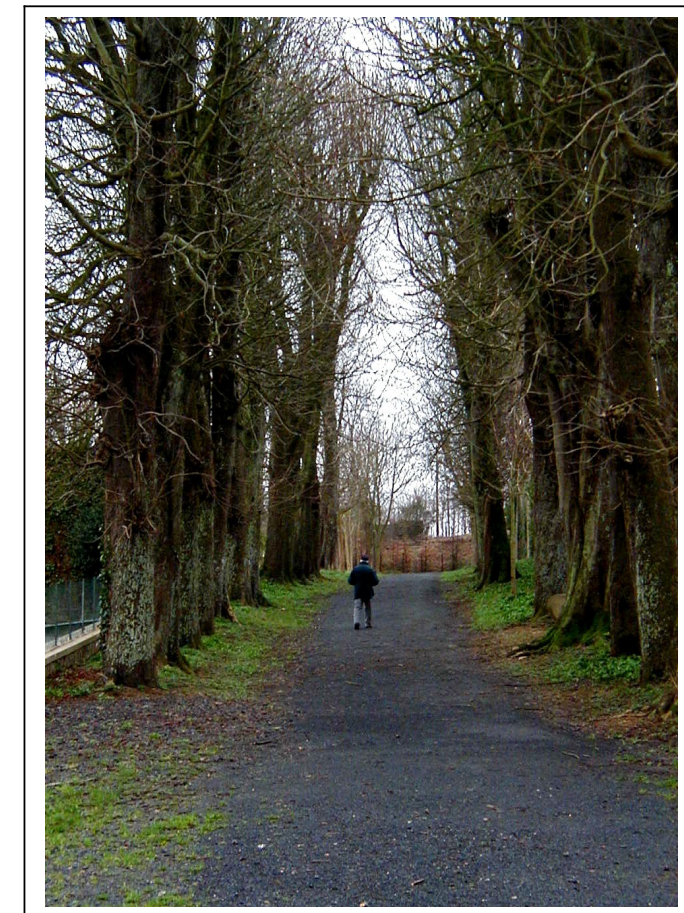
Les structures végétales sont diversifiées suivant leur date de création et leur implantation sur le site. Les essences de chaque structure (tilleuls, marronniers) correspondent à la période de création : l'alignement du mur Grimaldi est réalisé avec des tilleuls, essence dominante au XVIIIe siècle ; l'alignement du boulevard Loysel est planté avec l'essence privilégiée au XIXe siècle, le marronnier.

Suite à l'analyse historique et de la composition actuelle, 16 typologies végétales différentes ont été identifiées. Parmi elles les doubles alignements adossés à un mur, l'alignement adossé à un talus, l'alignement sur terrasse (Cf. Structures végétales en annexe).

La cartographie ci-après propose un découpage des structures végétales selon plusieurs entités. Elle est suivie par une planche concernant l'inventaire des typologies végétales repérées.

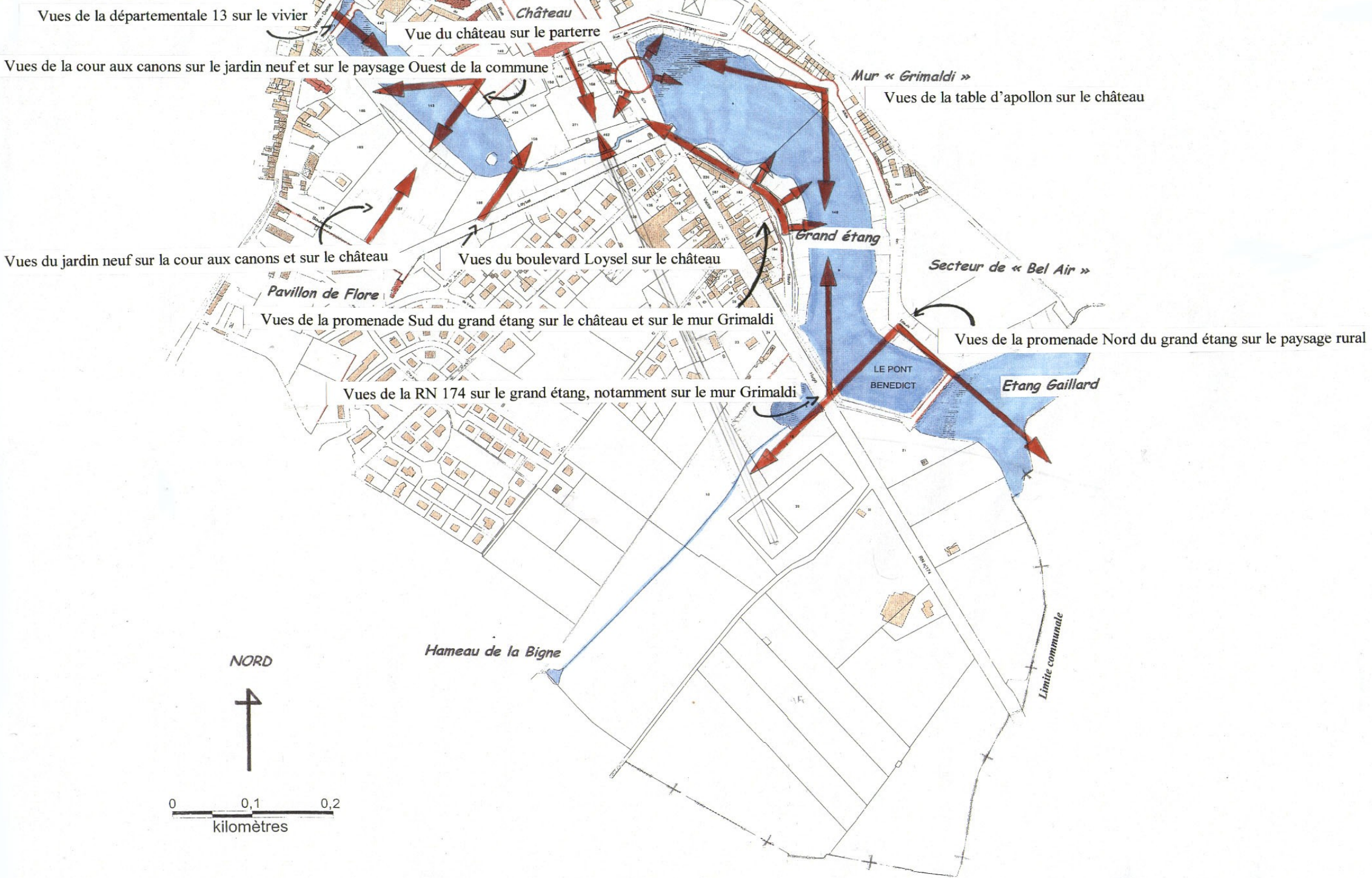


Structure végétale - Alignement du mur de l'orangerie



Structure végétale - Alignement du boulevard Loysel

Cartographie des vues à mettre en valeur ou à reconquérir



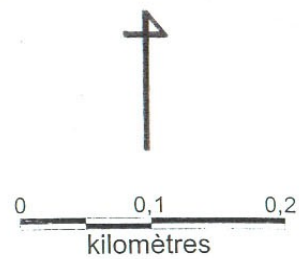
Cartographie des structures végétales



Légende

- 1 Alignement du mur de l'orangerie
- 2 Alignement du jardin supérieur
- 3 Alignement du mur Grimaldi
- 4 Alignement du Bel Air
- 5 Alignement de l'étang Gaillard
- 6 Alignement du pont Bénédicte
- 7 Alignement du Camping
- 8 Alignement de la RN 174
- 9 Alignement de la Champêtre
- 10 Le coteaux de la Champêtre
- 11 Alignement du boulevard Loysel
- 12 Alignement du mur du jardin neuf
- 13 Plantation du petit étang
- 14 Alignements taillés de la cour du tour du château
- 15 Boisement spontané du jardin neuf et le long du boulevard Loysel
- 16 Arbres isolés

NORD



Evolution de l'urbanisation

A l'origine, l'urbanisation de la commune de Torigni s'est implanté au nord de la micro vallée qui structure le site, en arrière du actuel château et le long de la route reliant Granville à Caen (axe Nord-Est – Sud-Ouest).

Cette organisation de l'urbanisation n'a pas évolué jusqu'à la création, au XIXe siècle, de la Route Nationale 174, reliant Vire à Saint-Lô (axe Nord-Ouest- Sud-Est).

A cette époque, le domaine de Matignon, qui faisait la grandeur du site, était déjà démantelé.

Une urbanisation nouvelle s'est alors installée pour la première fois sur l'emprise du parc, au Sud des étangs, le long de cette nouvelle route nationale, dans le secteur dit de la « Champêtre. ».

Cette évolution est modérée, même si la création d'un nouveau boulevard dit « Boulevard Loysel », prévoyait une nouvelle extension de la commune sur ce secteur. Toutefois, l'extension ne se fera pas entreprise.

Torigni, comme un grand nombre de communes de Normandie, a été victime de la seconde guerre mondiale.

Son centre historique, partiellement détruit, a été reconstruit avec des normes d'urbanisme nouvelles (voir plan de reconstruction en annexe) permettant une modernisation de l'habitat et une concentration de logements plus importants avec apparition d'habitat collectif.

Cette reconstruction a freiné l'extension de la commune.

Il faudra attendre la seconde moitié du XXe siècle pour voir des nouvelles évolutions urbaines, de type mixte (habitats et activités), réalisées sur la frange nord, puis le développement de petits collectifs à l'Ouest et une urbanisation de type pavillonnaires sur la frange sud.

Cette nouvelle vague d'urbanisation voit apparaître la multiplication d'équipements publics (espaces verts de quartier, espaces de jeux, équipements sportifs, salle des fêtes, etc..). L'ensemble des surfaces destinées à l'aménagement des équipements se trouvant sur les réserves foncières de la commune.

Les nouvelles extensions correspondent à un schéma classique de développement de Commune dit « rural », conséquence directe de « l'industrialisation » du pays avec désertification des campagnes.

Constat

L'évolution urbaine de la ville de Torigni est aujourd'hui très limitée. Saturée au Nord-Ouest, bloquée au Sud Ouest par la création de la déviation de la Route Nationale 174 qui permettra le déclassement de l'actuelle, seul les secteurs Sud et Sud Est de la commune offrent encore des espaces d'extension urbaine.

Ces espaces correspondent, historiquement parlant, aux terrains formant l'ancien domaine des Matignon.

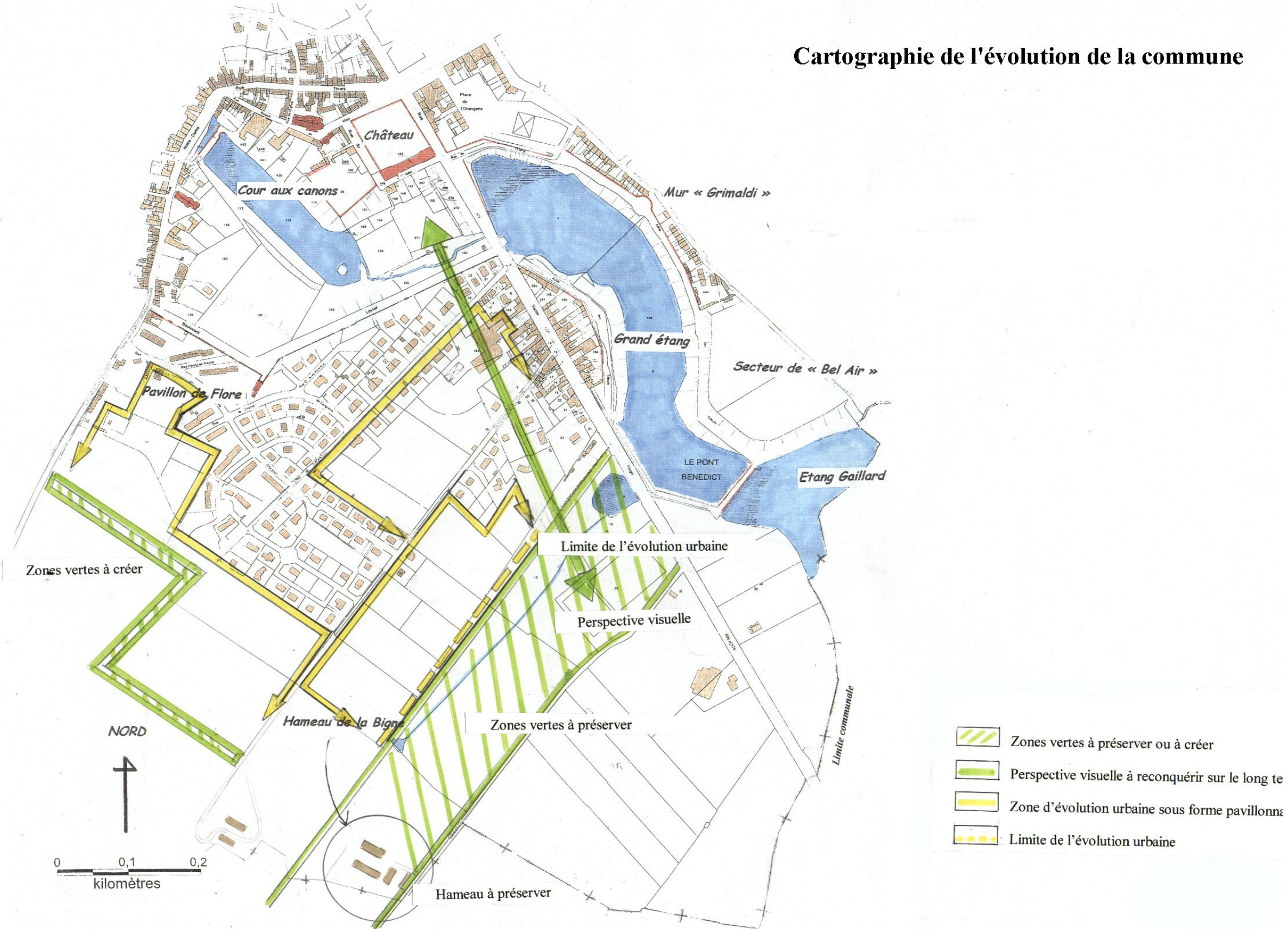
Conclusion

Essentiellement composés de prairies, séparés par quelques rares haies bocagères, les espaces de la commune non urbanisés sont particulièrement sensibles. Dans l'état actuel, ils permettent toutefois de comprendre la géographie du site et de programmer la mise en valeur du patrimoine historique.

Notre réflexion conjuguera, d'une part, le besoin de la commune d'avoir des réserves foncières afin de répondre à une demande d'extension de l'habitat et de nouveaux équipements, et d'autre part de conserver en partie ces espaces, qualifiés d'intérêt naturel pour la commune.

L'analyse paysagère dans son ensemble, guidea notre réflexion et nos propositions de requalification du site. L'analyse du futur fonctionnement de la commune est particulièrement importante parce que, par la déviation de la RN 174, sera possible de réactiver l'ancien accès de Torigni par l'Ouest et de réunifier le haut et le bas Torigni, se donnant ainsi la possibilité de créer une place centrale.

Cartographie de l'évolution de la commune



Organisation des espaces publics



4 Inventaire et diagnostic des arbres : résultats principaux

Eléments quantitatifs

Dans l'état actuel de notre travail, nous avons recensés 625 arbres en port libre (or arbres taillés des abords du château).

90% environ sont des arbres d'alignement, 125 autres correspondant au boisement des talus de la Champêtre.

55% sont des tilleuls, 45% des marronniers.

Par rapport à l'ensemble des emplacements définis par la séquence de chacun des alignements, 81% des arbres sont présents; cette situation est en partie due aux compléments effectués suite aux dégâts de la tempête.

Historique des plantations actuelles

D'après les repères historiques dont nous disposons, une majorité de ces arbres relève d'une période de plantation assez précisément connue, ce qui ne signifie pas en soi qu'ils datent des périodes considérées.

Pour ce qui concerne les marronniers, les indications historiques indiquant deux campagnes de plantations, l'une antérieure à 1843/1846 (alignements du Boulevard Loysel et du quartier de la Champêtre), l'autre de 1872/1873 (Bord de route nationale) sont parfaitement compatibles avec le développement des arbres tel qu'on peut les percevoir aujourd'hui.

Concernant les tilleuls qui bordent l'étang aux abords du camping, la datation d'une souche fraîche rattache cette plantation à une période située vers 1870 aux erreurs de lecture près et pourrait donc être contemporaine des plantations de la route nationale.

Les tilleuls qui bordent les flancs Nord et Est du Grand étang, soit de la place du marché au pont Bénédic, figurent aux plans des XVII^e et XVIII^e. Leur dimensions semblent compatibles avec une plantation effectuée en 1733 dont il existe un témoignage d'archive.

Etat de solidité mécanique global

L'état « sanitaire » a été observé au travers d'une recherche des indices visuels de fragilité mécanique de chacun des arbres pris individuellement.

Chaque arbre a fait l'objet d'une note globale sur une échelle à 5 niveaux :

1 « Risques évidents de rupture importante » ; Il s'agit des arbres présentant des défauts de structure majeurs et évidents concernant des organes de grandes dimensions (tronc, branches maîtresses). **Ces arbres représentent un danger patent aujourd'hui et nécessitent une intervention.** Il s'agit en général de cavités de grandes dimensions, de fentes alarmantes consécutives à des blessures ou élagages anciens.

3% des arbres sont concernés.

2 « Très altérés ». Il s'agit d'arbres présentant de gros et souvent nombreux défauts de structure sur des organes de grandes dimensions, sans que le danger soit pour autant clairement identifiable comme source de danger imminent.

24% des arbres sont concernés.

3 « Altérés » Arbres présentant des signes d'altération de sa solidité mécanique sans que ces défauts ne soient ni majeurs, ni très nombreux

31% des arbres sont concernés.

4 « Quelques dégradations » 21% des arbres sont concernés.

5 « Bon état » 21% des arbres sont également concernés

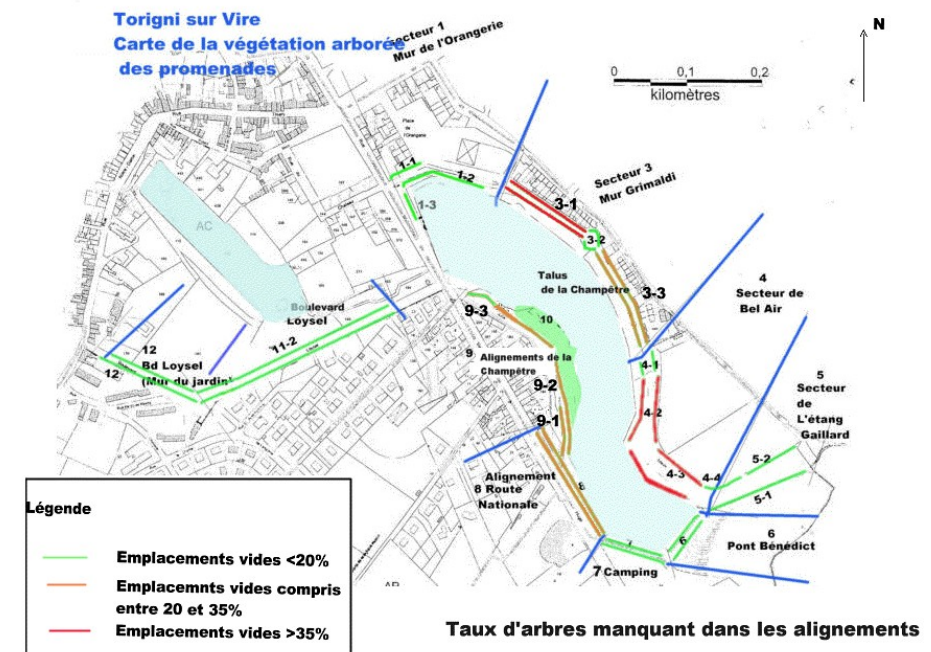
Plusieurs sources de fragilité apparaissent en cause dans ce tableau des altérations des arbres.

- I. Les ruptures anciennes qui ont entraîné des cavités de grosses dimensions ; c'est la cause principale des altérations majeures actuelles; ces blessures semblent en général antérieures aux violentes tempêtes de 1987 et 1999. Ceci implique d'ailleurs que les tempêtes sont intervenues sur un patrimoine déjà affaibli. Ces fragilités peuvent d'ailleurs résulter d'un processus de vieillissement normal, comme la perte de bois en extrémité des arcsures sur les tilleuls, ou une croissance trop faible pour générer des cicatrifications de qualité suite aux élagages naturels.
- II. Les ruptures majeures suite aux tempêtes de 1987 et 1999. Elles concernent surtout le secteur de Bel Air, particulièrement touché.
- III. Les étêtages massifs, curatifs et souvent préventifs, après la tempête de 1987. Les coupes de très grosses dimensions se dégradent progressivement, l'ancrage des rejets d'une dizaine d'année devenant progressivement précaire. Pour l'instant, les conséquences sur la fragilité des arbres semble encore faible, mais cette dégradation est inéluctable et doit conduire à envisager le renouvellement, surtout sur marronnier dont le bois est très fragile. Les alignements du boulevard Loysel sont ainsi très touchés par ce phénomène et demanderont un renouvellement dans les années à venir.

Principales conclusions du diagnostic

Les principales conclusions du diagnostic des arbres sera exprimé en quelques cartes synthétiques illustrant :

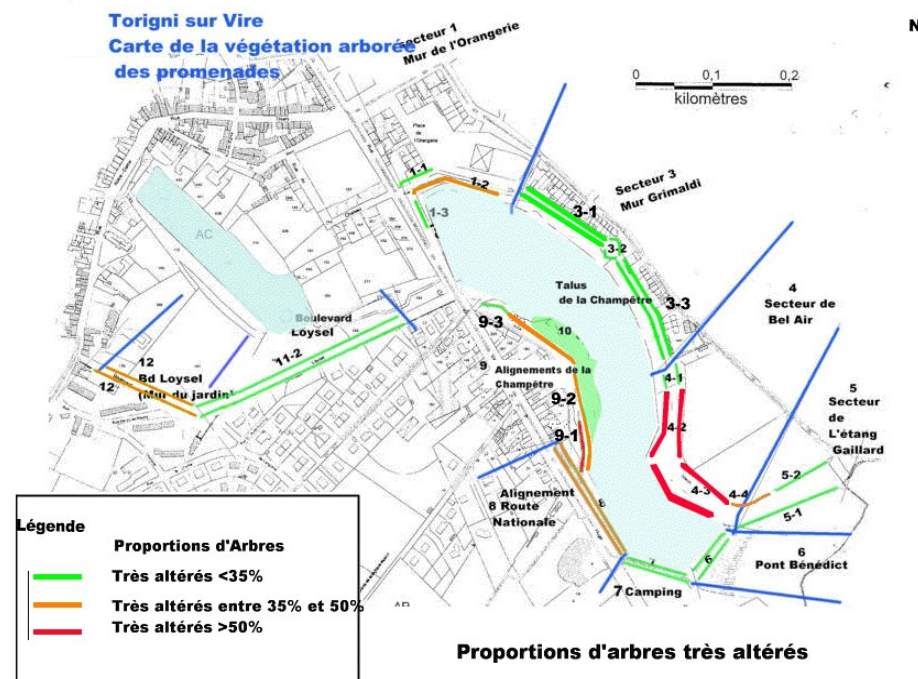
Le taux d'arbres manquants dans les alignements



Les alignements sont aujourd'hui assez complets; seul le secteur du Bel air présente des trouées importantes suite à la tempête de 1999 (secteur 4-2, 36% de manquants, et 4-3, 65% de manquants). Les alignements accompagnant le mur Grimaldi dans sa partie Ouest présentent aussi des manques (secteur 3-1 : 42% de manquants).

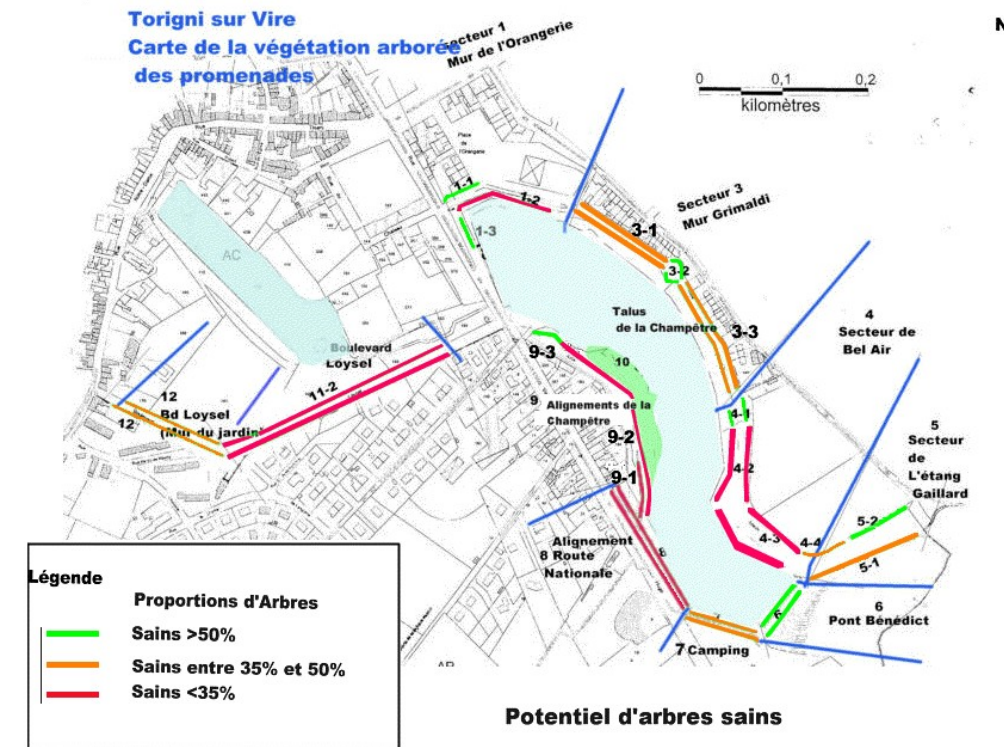
La plupart des alignements colorés ci-dessus en vert ne présentent pratiquement pas de manques, seul le secteur 1-2 en présente 12%.

La proportion d'arbres très altérés



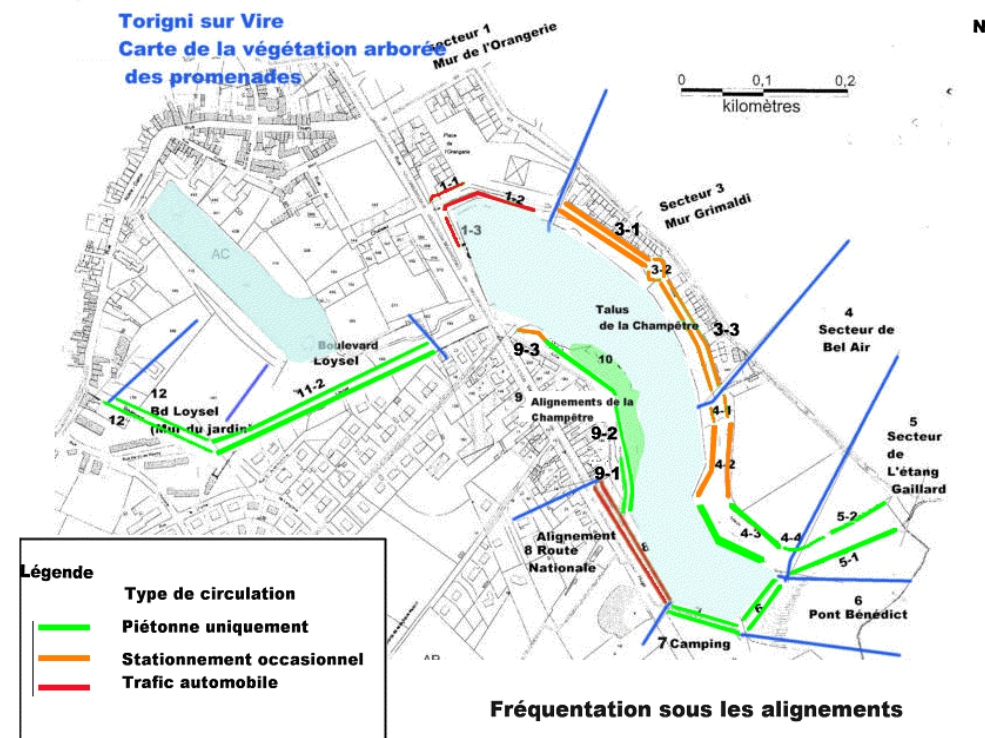
Le secteur du Bel air se distingue encore par une très forte proportion d'arbres "très altérés". Rappelons que cette appréciation de niveau 4 se situe sur une échelle à 5 niveaux allant des arbres sains (niveau 1) à arbres dangereux (niveau 5). La plupart des alignements de marronniers apparaît également dans cette catégorie, les alignements de la route nationale –8-, du quartier du Champêtre –9-1, 9-2- et le haut du boulevard Loysel –12-.

La proportion d'arbres sains



Ce critère est intéressant dans la mesure où il indique la situation dans laquelle le gestionnaire pourrait se projeter après élimination des arbres les plus dégradés. A cet égard, il s'agit donc de la proportion d'arbres en bon état (sains ou avec de légères dégradations) rapportée à la quantité d'emplacements disponibles dans les alignements. Il confirme le niveau alarmant des alignements présentant beaucoup d'arbres très dégradés (zone 4), mais alerte aussi sur l'ensemble des zones à marronniers qui, sans être des plus dégradées aujourd'hui, ont peu d'arbres sains dans leurs rangs (Boulevard Loysel, alignement de la route nationale, quartier du champêtre).

La fréquentation sous les alignements



Les différents critères techniques ci-dessus sont intéressants à rapprocher du type de fréquentation sous les alignements dans la mesure où il illustre le de risque encouru sous ces structures fragiles. A ce titre, c'est un critère susceptible d'orienter les priorités d'interventions.

La fréquentation piétonne est quasi continue sur l'ensemble des promenades tout au long de l'année en journée, avec des pics d'affluence les jours de marché (lundi) et les fins de semaine. A cet égard, il pourrait être nécessaire de signaler la vétusté des arbres aux promeneurs afin qu'ils évitent de s'exposer dans les périodes à risque (périodes de givre ou de neige, et surtout conditions de vent fort).

Le trafic automobile et les stationnements permanents sous les zones 8 et 1 exigent un effort particulier de mise en sécurité, ainsi que dans les zones de stationnement occasionnel.

Par ailleurs, un certain nombre d'alignements surplombent ou avoisinent des éléments d'architecture qu'ils seraient susceptibles de dégrader en cas de chute : en plus du mur dit "Grimaldi" dans le secteur 3, des habitations et des murs de clôture riverains accompagnent les alignements du secteur du Champêtre, et enfin le mur du jardin longe la partie haute du Boulevard Loysel.

5 Projet

Sauvegarder - Pérenniser - Reconquérir

L'analyse historique du domaine des Matignon à Torigni-sur-Vire a montré que ce lieu n'a pas cessé de se transformer et d'évoluer au cours du temps.

Depuis le Moyen Âge, époque à laquelle sont creusés les étangs, jusqu'au XIXe siècle, des travaux d'aménagement architecturaux et paysagers d'envergure sont entrepris : ils forment ensemble un paysage hétérogène et complexe.

A chaque époque des jardins sont aménagés. A la Renaissance ils ornent une vaste terrasse, puis, au XVIIe siècle, suite à l'assèchement d'une partie des étangs en contrebas du château, ils forment un parterre aux dessins élaborés. Au XVIIIe siècle, le coteau opposé au château est choisi pour la création d'un jardin en pente et d'un pavillon respectivement appelés « Jardin neuf » et « Pavillon de Flore ».

Parallèlement, les terres et les bois du domaine font l'objet de nouvelles transformations et de projets d'embellissement : des allées plantées formant une trame géométrique sillonnent le domaine. Du côté du Grand étang, dès le XVIIe siècle, un double alignement d'arbres forme une promenade protégée au XVIIIe siècle par un haut mur (Mur Grimaldi). Cette promenade plantée acquiert au XIXe siècle une importance sans précédents puisque, prolongée par des nouvelles allées plantées autour des deux étangs, elle offre des points de vue admirables sur le paysage et sur le château. En réalité, la promenade des étangs comble le vide laissé par la disparition des jardins survenue après la Révolution. Le château, lui aussi, subit des mutilations importantes au cours du XIXe siècle.

L'évolution urbaine de la commune de Torigni au XXe siècle, accélérée par le programme de reconstruction de la ville après les bombardements de la 2^{ème} guerre mondiale, s'appuie sur deux axes majeurs : l'un formé par la route de Saint-Lô à Vire (RN 174) qui, créée au milieu du XIXe siècle, sépare le château du Grand étang ; l'autre formé par l'ancienne route de Granville à Caen, passant à l'ouest du château.

L'aménagement plus récent de quartiers résidentiels, de structures culturelles et sportives et de zones d'activité commerciale et industrielle, réalisé selon les disponibilités foncières de la commune, ont épargné les parties de l'ancien domaine des Matignon situées aux abords des étangs et du château.

Ces parties ont été classées au titre de Site inscrit en 1965, tandis que l'aile conservée du château et propriété de la mairie depuis 1817, a été protégée au titre des Monuments historiques en 1840.

L'analyse historique du domaine de Torigni-sur-Vire a montré que aujourd'hui sont encore présents de nombreux éléments qui témoignent du passé du site : le château, les terrasses d'époque Renaissance (Cour aux canons et terrasse du jardin supérieur), l'emprise du parterre en contrebas du château et celle du « Jardin neuf » avec les ruines du pavillon de Flore et, enfin, les étangs entourés par la promenade plantées qui restituent, ensemble, un paysage chargé d'histoire.

Pour cette raison, le site des étangs de Torigni-sur-Vire est à contempler comme un paysage historique vivant et comme tel, est à sauvegarder, à pérenniser, à reconquérir.

⇒ **Sauvegarder** ce paysage historique vivant par la mise en place de nouvelles orientations d'urbanisme et par des nouvelles mesures de protection.

⇒ **Pérenniser** la mémoire historique du site par des actions d'information et de sensibilisation du public.

⇒ **Reconquérir** les paysages, les faire revivre, par la remise en valeur des jardins et des promenades historiques et par la définition d'une charte paysagère pour les nouveaux lotissements

Sauvegarder, pérenniser, reconquérir, sont les objectifs principaux à poursuivre pour transmettre ce patrimoine historique aux générations futures.

Les propositions qui concluent cette étude ont été élaborées afin de guider les divers acteurs qui soutiendront cette entreprise.

- 1- l'ensemble des projets de revalorisation du paysage et des jardins
 - régénération du patrimoine végétal
 - mise en valeur du site (étangs, Route nationale, vues en général)
 - création de nouveaux jardins à évocation historique
- 2- les orientations d'urbanisme pour une prise en compte globale du site
 - maîtrise foncière du site (étangs, jardins neuf, ancienne avenue et axe visuel)
 - évolution urbaine (ancien domaine des Matignon, Bigne)
 - protection des paysages et des écosystèmes considérés fragiles

Un chapitre sera consacré aux évaluations des moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des projets

Les propositions

Selon la commande et les objectifs de l'Etude, nos propositions concernent :

Principes et programme d'intervention

Le projet de revalorisation du site des étangs de Torigni-sur-Vire est élaboré sur la base des résultats de l'analyse historique et paysagère des lieux et du diagnostic du patrimoine végétale.

Afin d'assurer sa faisabilité, le projet a été conçu comme une série d'actions hiérarchisées à court, moyen et long terme, qui ensemble forment un programme d'intervention.

La mise en place d'un tel programme d'intervention repose sur l'analyse de plusieurs facteurs conjoints :

des dépenses engendrées par la réalisation du projet et de leur répartition dans le temps compte tenu des moyens financiers existant et à mettre en œuvre :

- de la complexité des travaux à réaliser mais aussi de la gestion des espaces créés en vue des moyens techniques disponibles en personnel et en matériel
- des effets (paysagers et urbains) prévisibles et des réactions du public
- de la mise en place de nouveaux outils de protection et de gestion du patrimoine et du temps nécessaire à leur réalisation.

Programme d'intervention

Selon le programme d'intervention les actions de projet sont réparties comme il suit :

1. projet à court terme 1 à 5 ans

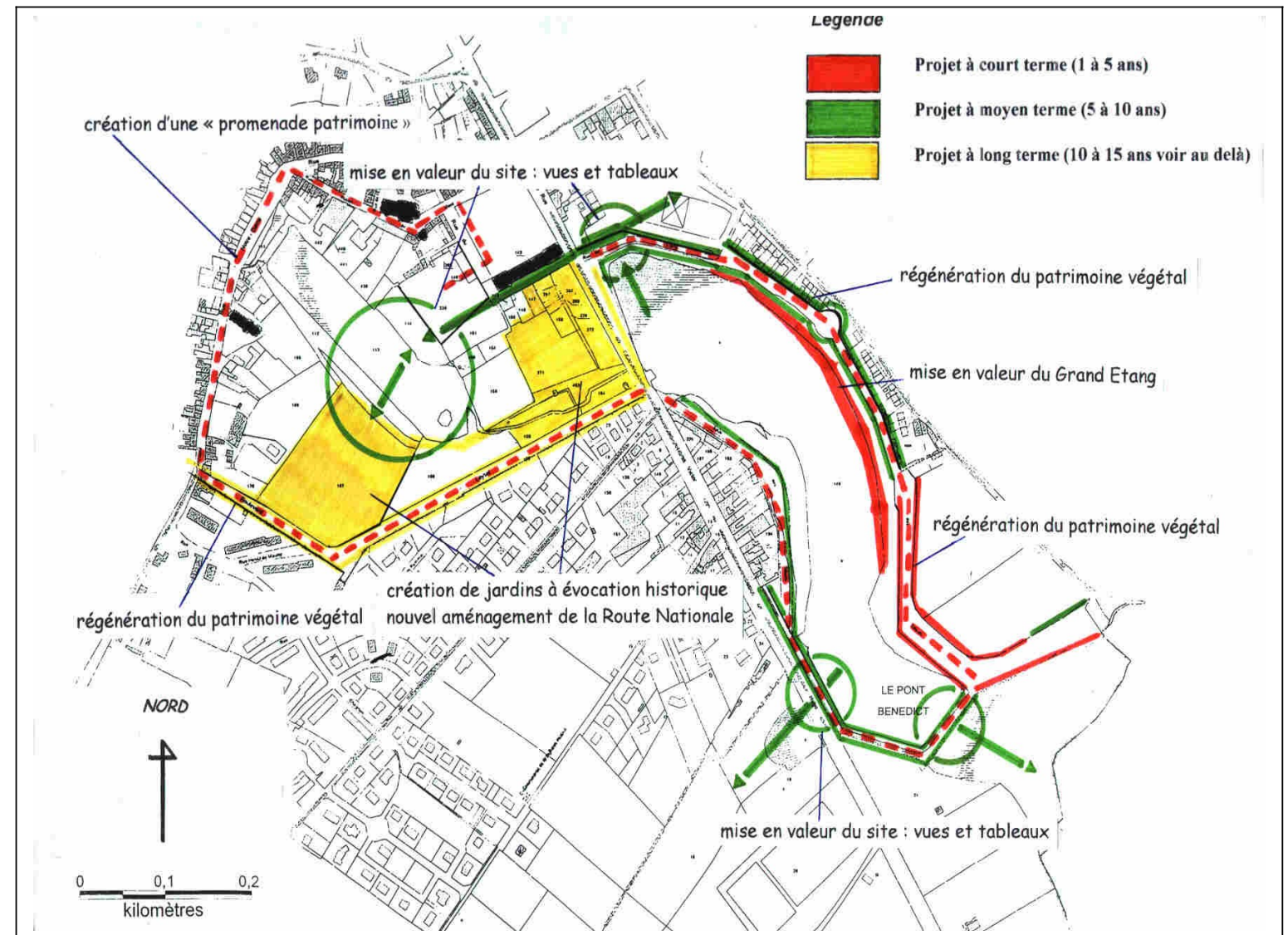
- 1.1. régénération du patrimoine végétal par des travaux d'élagage sanitaire et de sécurité
- 1.2. mise en valeur du Grand étang par la suppression des arbres et des arbustes situés au niveau des talus et en bordure d'eau
- 1.3. création d'une « promenade patrimoine », par la mise en place de bornes avec textes sur l'histoire des lieux.

2. projet à moyen terme 5 à 10 ans

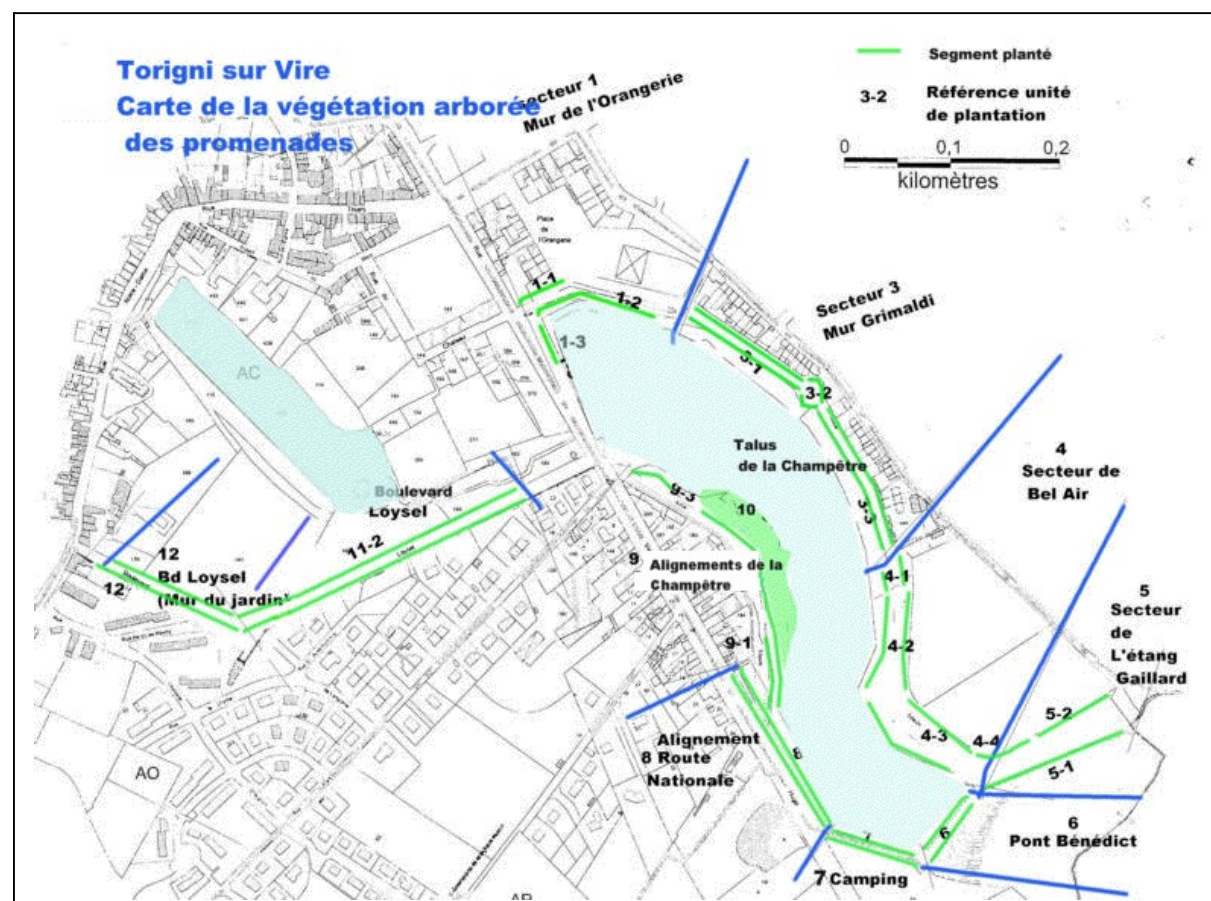
- 2.1. régénération du patrimoine végétal par des travaux d'abattage, de replantation et d'élagage sanitaire et de sécurité
- 2.2. mise en valeur du site par le rétablissement et la reconquête des principales vues et tableaux sur les étangs, les jardins, le château (travaux d'abattage et d'élagage)

3. projet à long terme 10 à 15 ans voir au delà

- 3.1. régénération du patrimoine végétal par des travaux d'abattage, de replantation et d'élagage sanitaire et de sécurité
- 3.2. création de jardins à évocation historique au niveau de l'ancien parterre et du Jardin neuf
- 3.3. nouvel aménagement de la Route nationale 174 déclassée, en accord avec les travaux de revalorisation des étangs, la régénération du patrimoine végétal et la création des jardins (travaux de voirie, d'abattage et de replantation)



Les priorités d'interventions sur les arbres



Cartographie des structures végétales

La définition des priorités

En terme de méthode de renouvellement des arbres, l'analyse met en évidence la nécessité de raisonner suivant des ensembles paysagers cohérents en excluant, chaque fois que la sécurité du public n'est pas en jeu, les interventions arbre par arbre, plus coûteuses et techniquement peu performantes.

Aussi, pour les alignements, dont beaucoup sont dans un état vétuste, l'exercice revient à hiérarchiser les urgences d'intervention par tronçons dans une logique de planification respectant les continuités paysagères et pertinentes au plan économique.

A cet égard, deux logiques sont à concilier :

- Une logique "économique" qui tend à éviter d'investir dans des alignements qui n'ont pas d'avenir, c'est à dire quand la proportion d'arbres sains est faible. Il s'agira alors de préparer un renouvellement, en dépensant le moins d'argent possible tout en maintenant la sécurité du public dans les périodes d'attente, c'est à dire en intervenant sommairement sur les arbres en mauvais état (abattages ponctuels, élagages sommaires).
- Une logique conservatoire, qui peut s'envisager quand il y a un bon potentiel d'arbres sains. Cela peut alors être intéressant de maintenir les arbres déficients, en les élaguant avec soin afin de conserver le plus longtemps possible un alignement de bonne tenue esthétique.

Dans cette perspective, nous proposons de réfléchir aux priorités en croisant les deux critères simples suivant :

- La proportion d'arbres classés très altérés voire dangereux,
- la proportion d'arbres sains,

Si l'on conduit ce raisonnement, on aboutit au tableau de principe des préconisations suivant :

Etat des arbres	Proportion d'arbres sains >50%	Proportion d'arbres sains entre 35% et 50%	Proportion d'arbres sains <35%
Présence d'arbres manifestement dangereux où qu'ils soient	Abattage systématique et urgent des arbres considérés		
Plus de 50% d'arbres très altérés		Renouvellement à court terme	
Entre 35% et 50% d'arbres très dégradés	Conservation privilégiée Interventions soignée sur les arbres dégradés à court et moyen terme.	Renouvellement à long terme Interventions sommaires sur les arbres dégradés à court et moyen terme, Abattage et renouvellement à long terme	Renouvellement à moyen terme Abattage à court terme des arbres dégradés
Moins de 35% d'arbres très dégradés		Conservation privilégiée Interventions soignée sur les arbres dégradés à court et moyen terme.	Renouvellement à long terme Abattage à court terme des arbres dégradés,

Dans tous les cas où la décision de renouvellement peut être différée, une solution à court terme est à indispensable à trouver pour préserver la sécurité des sites en attente.

Pour affiner ce tableau de principe, d'autres critères interviennent, qui ne sont pas directement liés à la vétusté des arbres; mais qui touchent à leur nature ou à leur situation et influent naturellement sur les projets d'intervention :

- L'espèce et sa vitesse de dégradation: à niveau de dégradation égal, les marronniers deviennent vite plus fragiles. Ils sont plus urgents à renouveler que les tilleuls,
- La situation "stratégique" des alignements : Les alignements bordant le mur Grimaldi ou ceux du Boulevard Loysel sont certainement plus emblématiques de l'image de Torgni que ceux du quartier du Champêtre ou de l'étang Gaillard. Une prudence supplémentaire s'impose à leur égard.
- Les niveaux de risque : le type de fréquentation sous les arbres, et l'exposition au vent dans le site : à niveau de dégradation égal, les alignements au dessus des voies fréquentées ou situés dans les couloir de vent sont certainement prioritaires par rapport à ceux qui en sont protégés.
- La proximité de renouvellements déjà effectués : nécessité de ne pas gêner dans leur développement les arbres déjà replantés,
- Le souci de cohérence : nécessité de traiter les unités de manière homogène au plan paysager

Enfin, l'objectif n'est pas de remettre un arbre pour un arbre dans toutes les situations : certaines replantations ne sont pas souhaitées, parce qu'elles masquent des vues intéressantes.

Régénération du patrimoine végétal : préconisations globales

A l'issue de cette réflexion sur les priorités d'intervention, le scénario suivant de planification se fait jour (cf. carte)

Cette carte de synthèse des propositions appelle les remarques suivantes :

Ce projet tend à simplifier les interventions sur 4 grands secteurs :

- Le mur Grimaldi qui reste bordé de ses vieux tilleuls soigneusement élagués,
- Le secteur du Bel Air et de l'étang "Gaillard", entièrement renouvelé dès 2002-2003,
- Le secteur de la route nationale et du Champêtre, renouvelé en entier à 5-10 ans pour les problèmes de sécurité particulier lié au trafic sous ces vieux marronniers. La plantation de bord de voie serait plus lâche pour permettre une meilleure lecture du site.
- Le Boulevard Loysel, dont on diffère le renouvellement à 10 ans ou plus, eu égard à la protection au vent dont il bénéficie. L'évolution de son peuplement sera cependant à surveiller dans la phase de latence.

Deux séries sont proposées en abattage sans renouvellement :

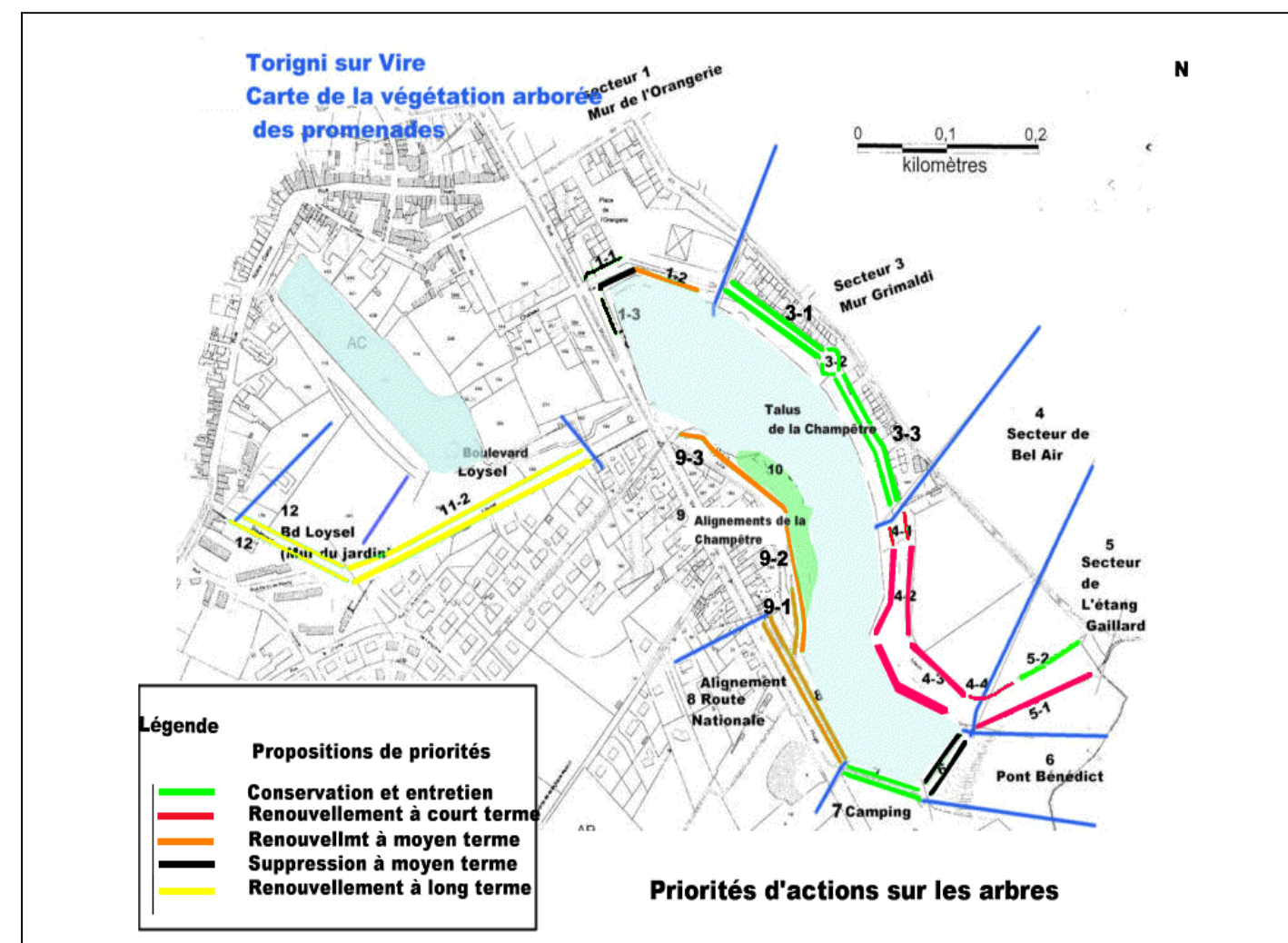
- Le pont Bénédic, pour bénéficier de l'enfilade des étangs. Il reprend le caractère de digue nue qu'il était autrefois,
- Les abords du mur de la terrasse de l'orangerie, pour mettre en valeur l'axe bâti historique.

Les talus boisés des coteaux du Champêtre sont gérés en peuplement irrégulier, mélangé et clair pour permettre les échanges de vue d'un coteau à l'autre. Un premier travail d'abattage d'une dizaine d'arbres déchaussés ou en mauvais état est nécessaire. Par la suite, la sélection de semis naturels ou la plantation de jeunes arbres complémentaires dans les trouées permettra d'enclencher la régénération continue du peuplement.

Au terme de cette opération, par rapport aux 550 arbres d'alignement présents sur les promenades avant les abattages de 2002,

- 408 arbres seraient abattus, 142 seraient conservés
- 447 seraient replantés
- 567 seraient en place à l'issue du programme.

Le cas du talus du Champêtre n'entre pas dans ces statistiques, étant traité séparément comme un peuplement à renouveler sur place (cf ci-dessus).



1.1. Régénération du patrimoine végétal

Zone concernée

Le secteur du Belair et l'ensemble du patrimoine végétal

Objectif et préconisations

Dans le court terme, deux opérations importantes sont proposées :

- le renouvellement du secteur du Bel-Air en 2002/2003 (en cours d'opération) : 106 arbres abattus, 145 replantés.
- La mise en sécurité de l'ensemble du patrimoine et en particulier la reprise soignée des alignements du mur Grimaldi et ceux proches du camping (années 2004 et suivantes). 80 arbres sont élagués soigneusement, 247 autres simplement mis en sécurité.

Plus accessoirement, le talus du champêtre fait l'objet de l'abattage d'une dizaine d'arbres et de plantations de jeunes arbres dans les trouées.

Enfin les jeunes arbres plantés suite à la tempête de 1987, et ceux plantés dans cette phase sont formés pour constituer les alignements homogènes recherchés.

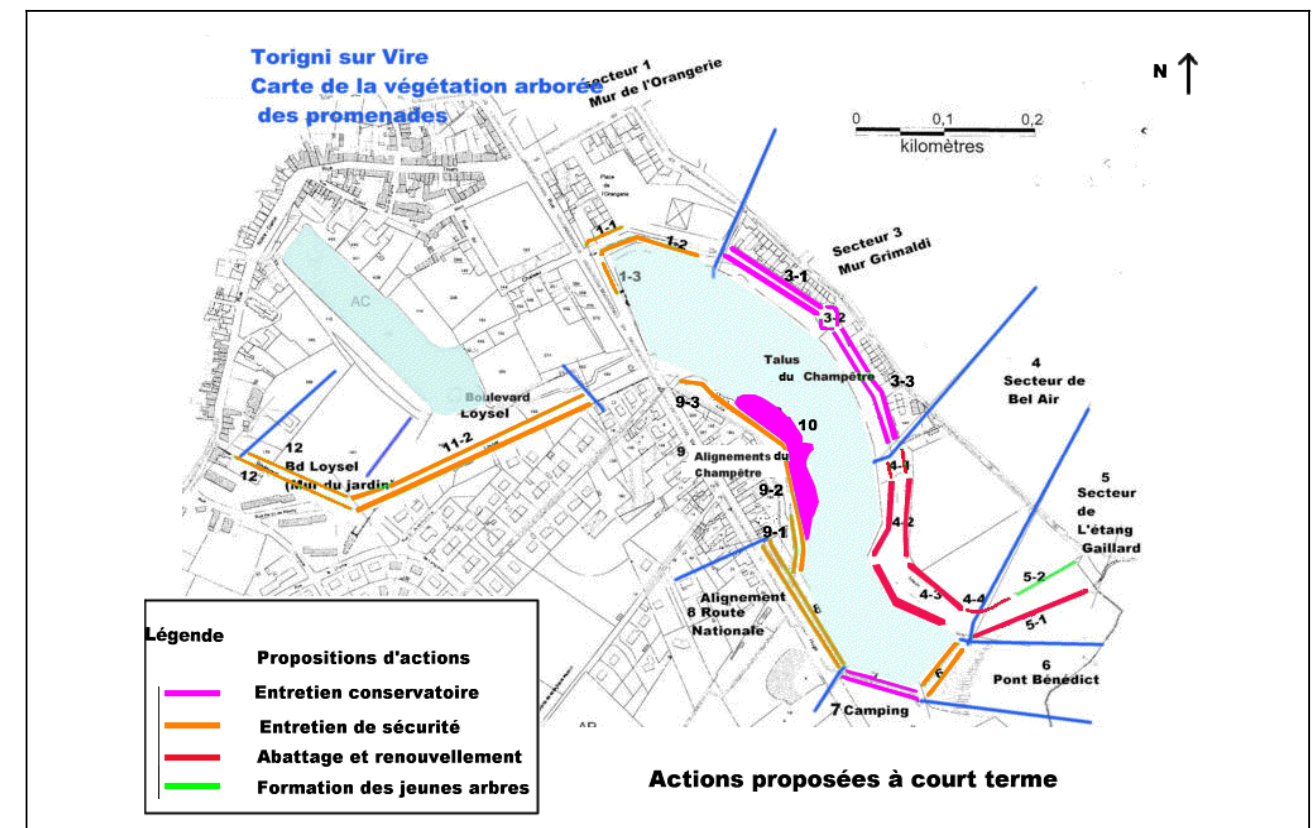
Estimatif sommaire

Les actions à court terme sur le patrimoine végétal (abattage, élagage sanitaire et de sécurité) sont estimés à :

Montant total de l'action : 73730 € HT (cf. tableau récapitulatif)



Secteur du Bel Air



Actions proposées à court terme

1.2. Mise en valeur du Grand étang

Zone concernée :

Les parties plantées au niveau des berges et des talus du Grand étang, à la hauteur du mur Grimaldi et du Belair (secteur est)

Surface : des surfaces ponctuelles dont celle plantée de 39 arbres taillés (tilleuls) de 1.400 m² environ

Usage actuel :

Au niveau des berges existe un chemin qui longe l'étang : il est généralement utilisé par les pêcheurs ; les talus sont impraticables.

Objectif :

Mettre en valeur le Grand étang par la suppression des arbres (tilleuls), des petits arbres (cépées d'aulne et 1 frêne), et des arbustes situés au niveau des berges et des talus. Les arbres (tilleuls), vraisemblablement plantés en 1946-1949, ainsi que les petits arbres et les arbustes de croissance spontanée, perturbent la lecture du site : ils fragmentent la vision du relief qui, au contraire doit être compréhensible dans sa globalité.

Par la suppression de ces végétaux, il sera possible d'appréhender le caractère artificiel de cet ouvrage historique, formé par l'étang et les talus, et complété par la promenade plantée.

Préconisations

Suppression des petits arbres et des arbustes (20)

Coupe à « blanc » de 39 tilleuls (sans essouchage) et saupoudrage des coupes fraîches avec du « Dessouche » à base de sulfanate d'ammonium qui accélère le pourrissement, évite une grande part des rejets et se transforme en azote dans le sol.

Etant donné l'impossibilité d'accéder aux talus par le bas, l'abattage des arbres doit être suivi d'un câblage au treuil pour faire remonter les bois au niveau de la promenade.

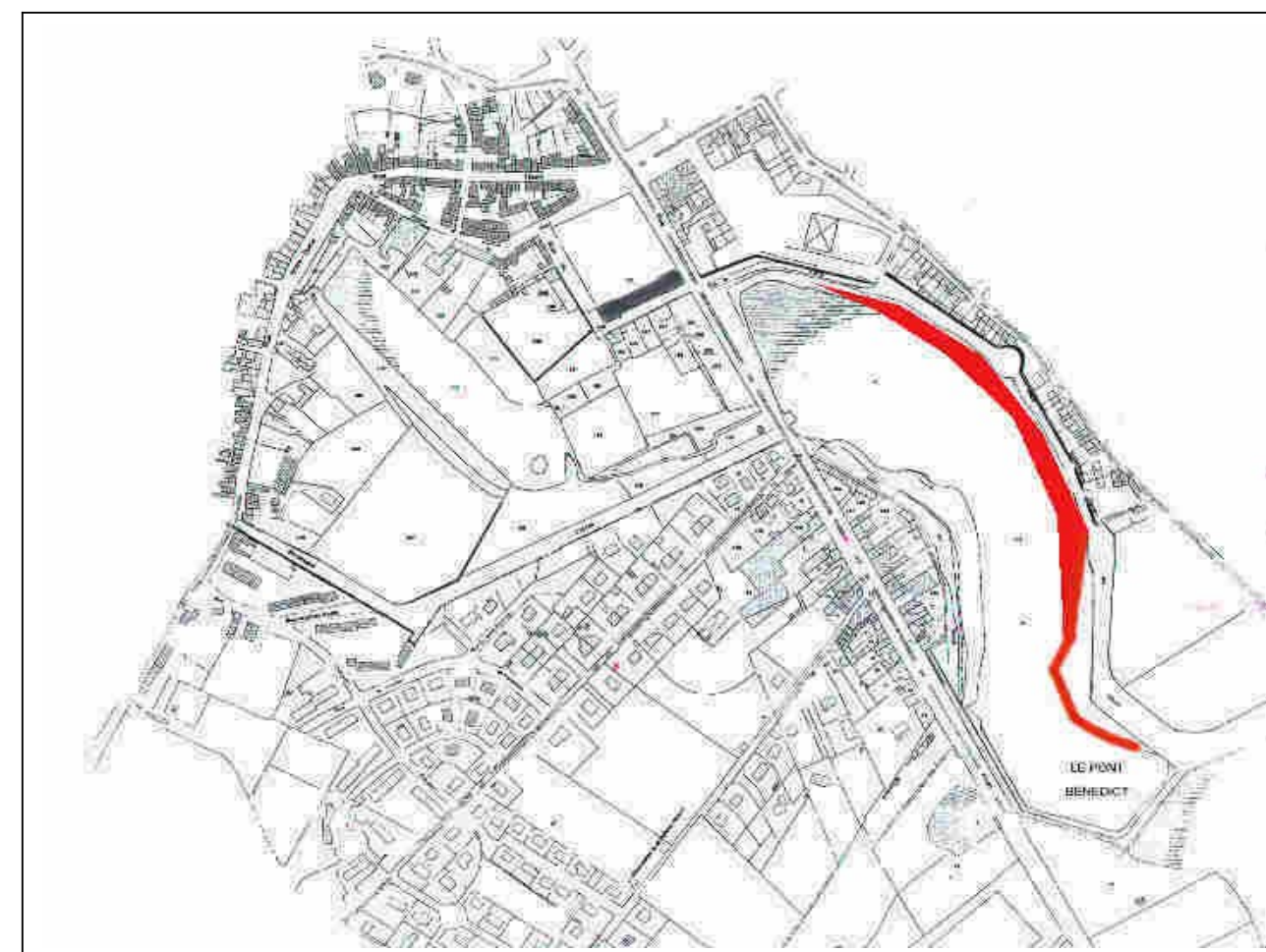
Estimatif sommaire :

Abattage des tilleuls, évacuation des bois, saupoudrage des souches : 85 € unité	3.315 € HT
Suppression des arbustes et des petits arbres : 246 € HT	

Montant total : 3.561 € HT



Vue d'une partie du talus : suppression des arbres



Plan de repérage de la zone

1.3. Création d'une « Promenade patrimoine »

Zone concernée :

La promenade plantée du site des étangs et le vieux bourg

Surface : néant

Usage actuel

La promenade est un parcours de balade très apprécié par la population locale et les habitants des communes voisines. Lors des fines de semaine et pendant les saisons estivales, la promenade est fréquentée par un grand nombre de visiteurs et de touristes.

Les jours de marché (lundi), le secteur compris entre la Route Nationale et le mur Grimaldi est provisoirement destiné à une aire de stationnement.

Objectif

Faire découvrir, faire connaître et transmettre le patrimoine culturel, historique et paysager de Torigni-sur-Vire est la première étape du processus de mise en valeur des lieux.

Cette démarche, qui peut s'inscrire dans l'objectif d'obtention du label « Ville et pays d'art et d'histoire », entraîne d'autres actions à caractère culturel et touristique comme l'édition d'une guide et la mise en place de visites guidées.

Préconisation

Pour atteindre cet objectif nous proposons de créer au niveau de la promenade plantée et du vieux bourg, un parcours ponctué de bornes signalétiques, chacune comportant un texte sur l'histoire du domaine des Matignon et de la ville.

Nous appellerons ce parcours « **Promenade patrimoine** ».

Le circuit

La promenade patrimoine se développe autour des étangs et dans le vieux bourg de Torigni.

Ce circuit permet de saisir la valeur historique et patrimoniale du paysage et du bâti dans son intégralité.

Programme :

18 bornes, correspondant à 18 étapes, sont prévues tout au long de la promenade patrimoine. Chaque borne est située à proximité d'un élément architectural ou d'un espace paysager significatif de l'histoire de Torigni (bâtiments, jardins, lieux dits.)

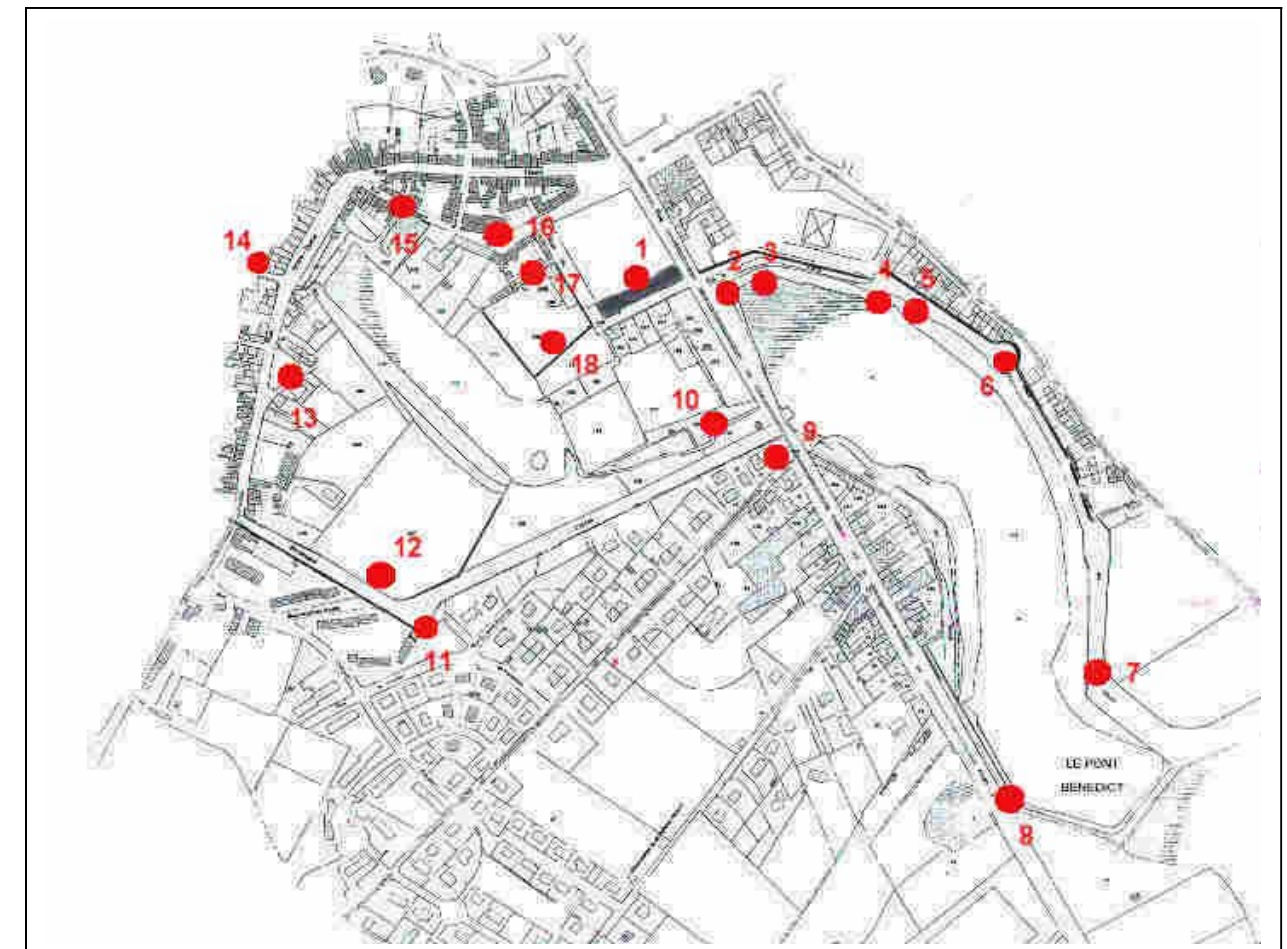
Les bâtiments, les éléments architecturaux, les lieux et les paysages mis en valeur dans la promenade patrimoine sont :

1. le château
2. le mur de la terrasse du jardin supérieur
3. le Grand étang
4. les alignements de la promenade plantée
5. le mur Grimaldi
6. la table d'Apollon
7. le Bel Air
8. l'ancienne avenue du domaine (paysage et terres du domaine des Matignon)
9. le boulevard Loysel
10. le parterre
11. le pavillon de Flore
12. le « Jardin neuf »
13. l'Eglise de Notre Dame
14. le lavoir
15. l'ancienne « Rue des juifs »
16. l'église Saint Laurent
17. l'ancien pavillon d'entrée du château

18. la Cour aux canons

Une table d'orientation est située au niveau de la Cour aux canons, lieu stratégique par sa position dominante et centrale sur le site.

A la différence des bornes, la table d'orientation doit restituer, par des éléments graphiques (plans), la situation historique du domaine des Matignon et des jardins en s'appuyant sur les vestiges encore existants.



Plan de repérage des bornes

1.3. Création d'une « Promenade patrimoine »

La réalisation des bornes et de la table d'orientation

Borne

matériel : plaque d'acier 5/8mm, teinte en couleur rouge rouille ou plaque de cortène 5/8mm, sous forme de stèle ; hauteur 170cm, largeur 35 cm
 fixation : par encrage de la plaque sur un socle de béton scellé au sol

Panneaux pour textes :

matériel : tôle galvanisée de 1,5 mm imprimée ou feuille de Plexiglas de 1,5mm, gravé ; hauteur 45 cm, largeur 30 cm
 fixation : par 4 vis inox sur la borne

Table d'orientation

formée d'une plaque inclinée de 8/10 mm fixée à une plaque verticale faisant de support
 matériel : le même matériel utilisé pour la borne
 dimensions : plaque horizontale hauteur 110 cm, largeur 100 cm ; plaque verticale : hauteur 90 cm, largeur 35 cm
 fixation : scellage au sol

Panneaux /support des éléments graphiques :

matériel : tôle galvanisée de 1,5 mm imprimée ou feuille de Plexiglas de 1,5mm, gravé
 dimension : hauteur 80 cm, largeur 95 cm ;
 fixation : par vis

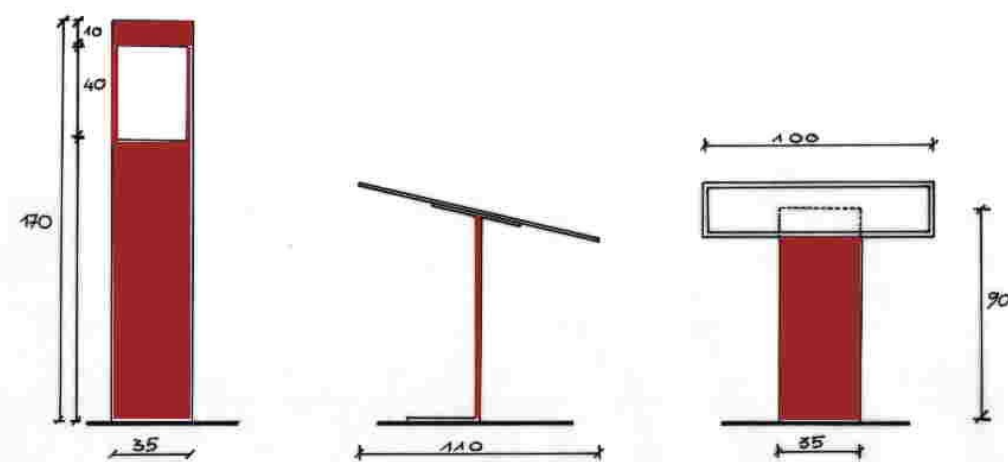
Estimatif sommaire

Réalisation, fourniture et pose des bornes et de la table d'orientation selon projet : 38112 €

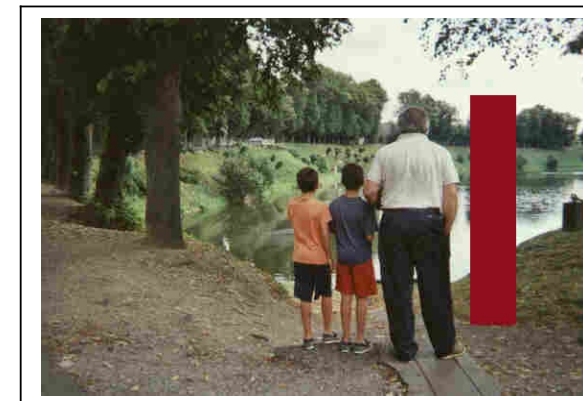
Mission pour la recherche et l'élaboration des textes à un historien : 5.000 €

Montant total : 43.112 € HT

La promenade patrimoine peut, à terme, être prolongée dans la partie sud de la commune sur les terres de l'ancien domaine des Matignon en s'inscrivant ainsi dans le réseau de « Ballades et randonnées » pédestres existantes.



Détails : borne et table d'orientation



Borne N° 3 : le Grand étang



Borne N° 6 : la Table d'Apollon



Cour aux Canons : Table d'orientation

2.1. Régénération du patrimoine végétal

Zone concernée :

Les alignements situés sur le versant est du Grand étang, l'alignement de la terrasse de l'orangerie, l'alignement du boulevard Loysel

Objectif et préconisation

Dans le moyen terme, les principales interventions suivantes sont proposées :

- Abattage et renouvellement des alignements situés sur le versant est du Grand étang : les marronniers en bord de route nationale, et ceux surplombant le talus du Champpêtre, ainsi que la portion rue de l'étang au nord du Grand étang : abattage de 115 sujets, replantation de 124.
- Suppression des alignements qui obstruent la vue le long du mur de la terrasse de l'orangerie, et ceux du pont Bénédicte : abattage de 38 individus, pas de replantation.

Parallèlement, l'entretien soigné des jeunes et vieux tilleuls est poursuivi sur le flanc ouest, ainsi que le suivi sanitaire du boulevard Loysel

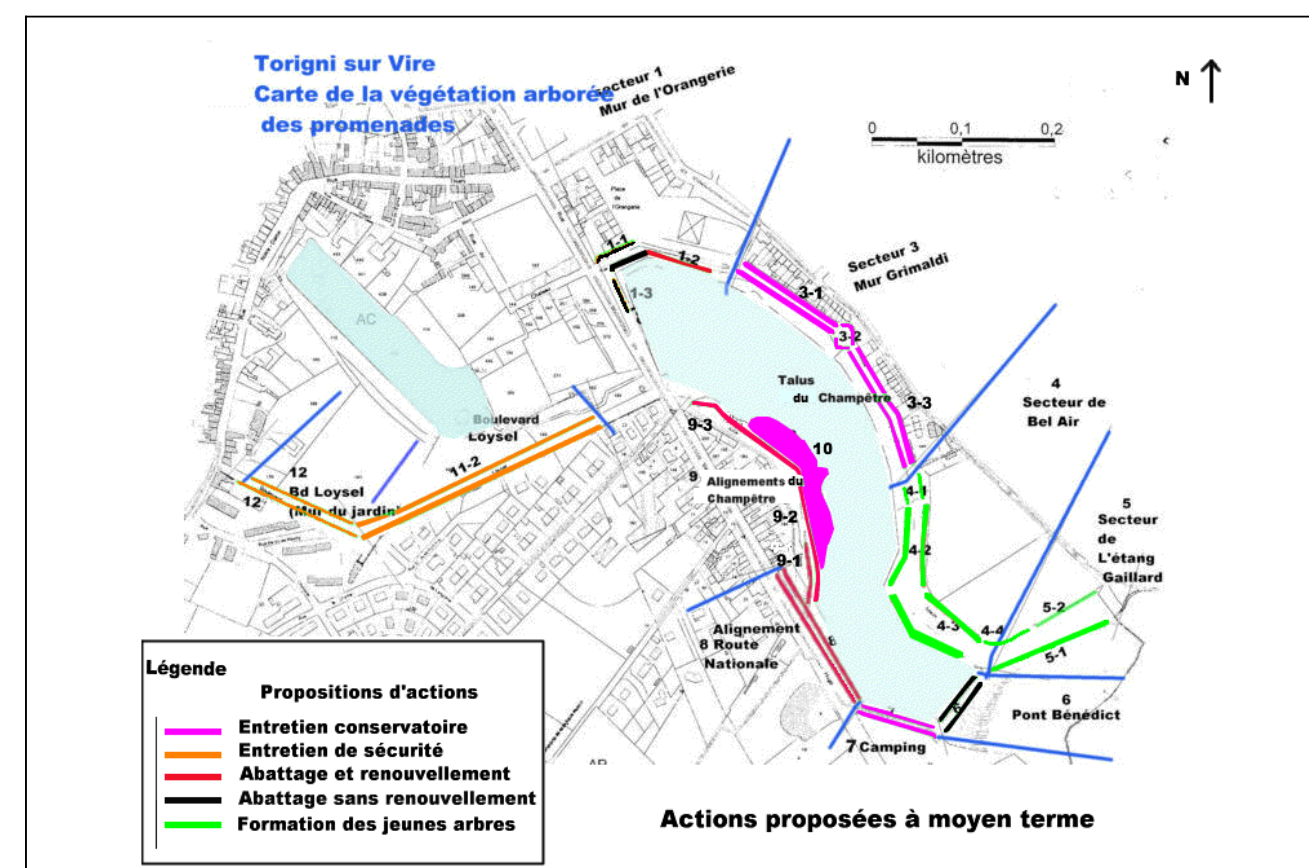
Estimatif sommaire

Les actions à moyen terme sur le patrimoine végétal (abattage, élagage sanitaire et de sécurité) sont estimées à :

Montant total de l'action : 73100 € HT (cf. tableau récapitulatif)



Vue de l'alignement de la Route Nationale depuis le secteur du Bel Air



2.2. Mise en valeur des vues principales

2.2. Le mur de l'orangerie, le paysage des étangs et l'ancienne avenue du domaine

Zone concernée :

Trois secteurs de la promenade plantée sont concernés :

1. le mur de l'orangerie ou de soutènement du jardin supérieur qui se prolonge sur la chaussée,
2. le pont Bénédicte,
3. l'alignement de la Route Nationale.

Usage actuel : les secteurs font partie de la promenade plantée : circuit de balade apprécié par les habitants de la commune, des villes du département et de touristes pendant les saisons estivales.

Objectif :

Restaurer les vues principales sur les monuments et les paysages historiques, témoins de l'évolution du domaine des Matignon, par l'abattage, la replantation et la suppression des alignements des trois secteurs concernés.

Cette action, conjointe au programme de régénération du patrimoine végétal, s'inscrit dans le processus de revalorisation du site en continuité avec les préconisations de mise en valeur du Grand étang. (cf. projet à court terme).

Préconisation

Les aménagements spécifiques à chaque secteur prennent en compte les résultats de l'analyse historique et paysagère et l'état sanitaire des sujets arborés.

Secteur du mur de l'orangerie :

Une partie de l'alignement du mur de l'orangerie (18 tilleuls) et son retour sur la chaussée (5 tilleuls), occultent actuellement la vue sur le monument majeur de Torigni, le château, et masquent ainsi l'axe historique des terrasses/plate-formes créé à la Renaissance, formé par la Cour aux canons, la plate-forme du château et la terrasse du jardin supérieur.

Afin d'appréhender ce paysage et de mettre en scène ces architectures monumentales (du reste conçues à l'échelle du paysage des étangs !) nous préconisons d'abattre les alignements et de ne pas prévoir leur substitution.

Cette suppression met aussi à nu l'alignement planté au niveau de l'actuelle place du marché aux bestiaux. Son essence (*prunus pissardii*) ne correspond à aucun critère historique et paysager. C'est pourquoi, nous proposons l'abattage de cet alignement et la replantation d'un nouveau, composé de 10 tilleuls. Cette essence, encore très présente sur le site, est représentative des plantations réalisées à Torigni au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles. Par ce nouvel alignement de tilleuls, nous voulons aussi évoquer le jardin supérieur réalisé à la Renaissance.

Estimatif sommaire partiel :

Partie de l'alignement du mur de l'orangerie et son retour sur la chaussée : 23 arbres

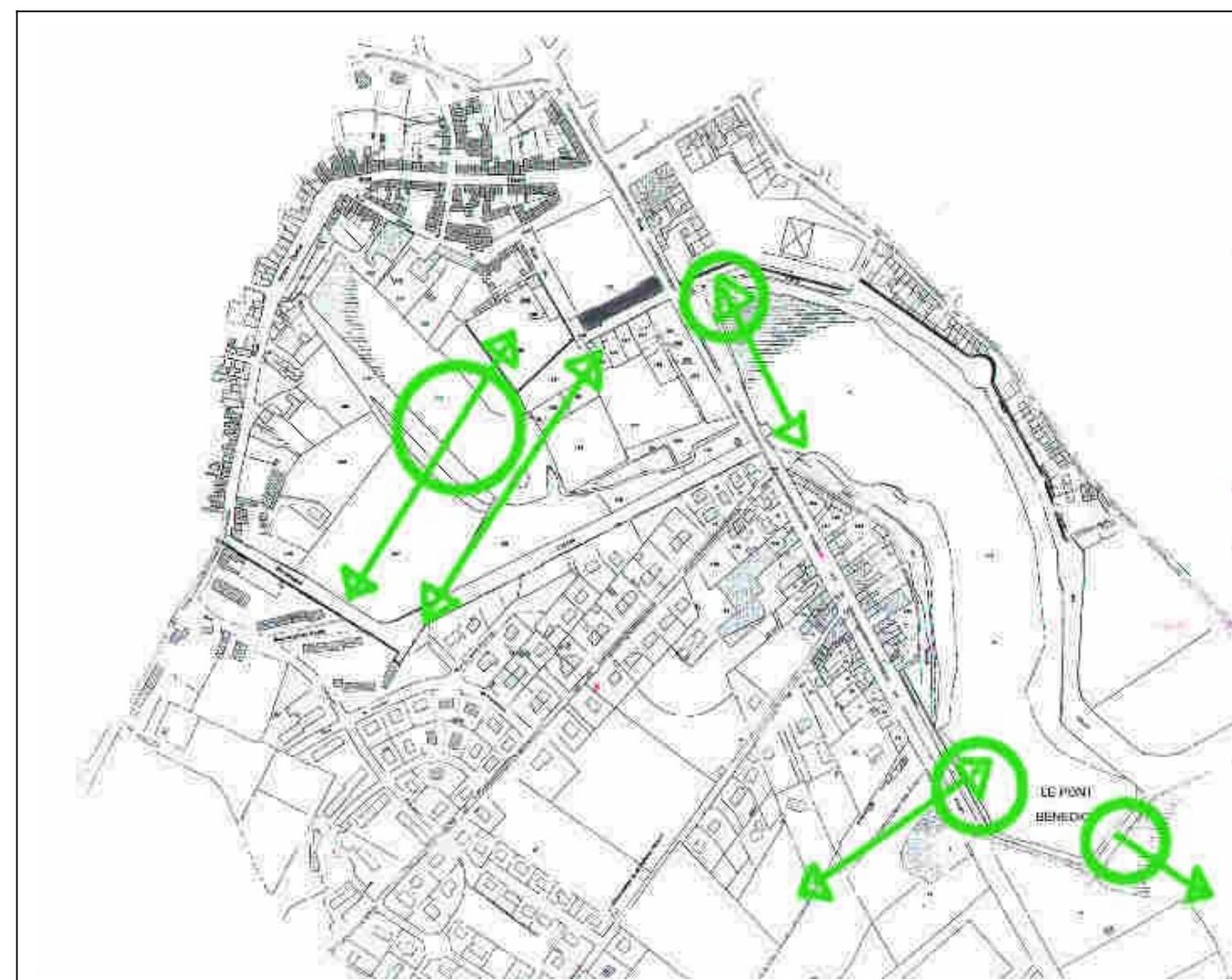
Abattage essouchage et évacuation des bois : 4.600 €

Alignement planté au niveau de l'actuelle place du marché : 8 arbres

Abattage de 8 arbres, essouchage et évacuation des bois : 1600 €

Replantation, fourniture de 10 tilleuls (18/20) : 2.300 €

Montant total : 8.500 €



Plan de repérage des vues principales à mettre en valeur

Le mur de soutènement du jardin supérieur, mis à découvert par l'abattage d'une partie de l'alignement de l'orangerie, devra faire l'objet de travaux de maintenance extraordinaire (projet à soumettre à l'Architecte des Bâtiments de France).

2.2. Mise en valeur des vues principales

Restauration visuelle de l'axe terrasses/platformes d'époque Renaissance

Secteur du pont Bénédicte

Le double alignement du pont Bénédicte formé de 23 arbres, sépare le Grand étang de l'étang Gaillard. Cette séparation est aussi une barrière visuelle : l'alignement cache la vue sur le paysage rural, naturel et culturel de la micro-vallée qui, en amont des étangs, se termine sur les Buttes de Saint Symphorien.

Nous proposons d'abattre l'alignement et de ne pas prévoir sa replantation.

Estimatif sommaire partiel

Alignement du pont Benedict : 23 arbres

Abattage, essouchage et évacuations des bois : 4.600 €

Montant total : 4.600 €

Le paysage de la micro vallée qui se découvre depuis le pont Bénédicte est situé sur la commune de Saint Amand. Pour le conserver et gérer son évolution, des mesures de protection pourront être prises dans le cadre de la création d'une ZZPPAUP, à condition de mener cette démarche dans un projet intercommunal.

Secteur de l'alignement de la Route Nationale

Cet alignement borde la promenade plantée avant le secteur de la Champêtre et délimite la Route Nationale dont le déclassement est imminent.

L'état sanitaire des sujets arborés implique la préconisation d'abattage de toute la structure. Toutefois, sa replantation ne pourra pas être réalisée à l'identique, compte tenu des normes de sécurité routière actuellement en vigueur.

Afin de répondre aux contraintes actuelles, tout en intégrant les critères historiques et paysagers, nous proposons de replanter l'alignement avec un nombre inférieur d'arbres de la même essence que la structure précédente (marronniers).

La disposition plus raréfiée des sujets permettra, par la même, d'appréhender le paysage qui s'étend au-delà de la route et qui, historiquement, s'inscrit dans les limites de l'ancien domaine des Matignon. La vue sera dirigée, notamment, sur les traces du soubassement de l'ancienne avenue du château, ainsi mises en valeur.

Estimatif sommaire partiel

Alignement de la Route Nationale : 36 arbres

Abattage, essouchage et évacuations des bois : 7.200 €

Replantation, fourniture de 18 marronniers (18/20) : 4.140 €

Montant total : 11.340 €

La mise en valeur et la protection des traces de l'ancienne avenue du château sont prises en compte dans le chapitre « Orientations ».

Estimatif sommaire total

Secteur du mur de l'orangerie : 8.500 €

Secteur du pont Benedict : 4.600 €

Secteur de l'alignement de la route nationale : 11.340 €

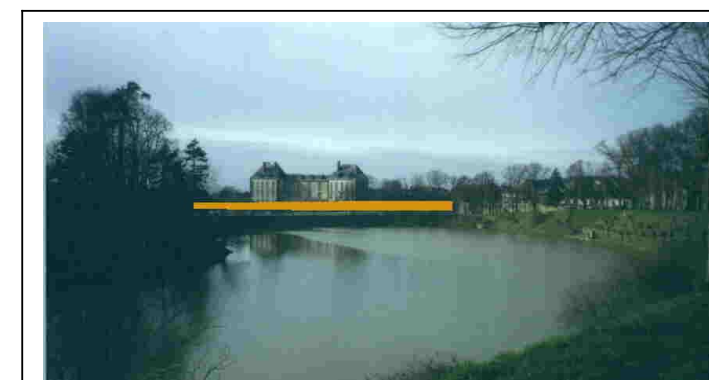
Montant total de l'action : 13.112 € HT



Vue depuis la Cour aux canons



Vue depuis le parterre



Vue depuis la promenade plantée, au niveau du mur Grimaldi

2.2. Mise en valeur des vues principales

2.2. Le château, les terrasses et le Jardin neuf

Zone concernée :

1. Les parties plantées situées en contrebas du boulevard Loysel
2. Le Jardin neuf
3. La partie située en contrebas du Jardin neuf, le long du Petit étang

Surface : sans objet

Usage actuel : propriétés privées, sans usage particulier, plantées d'essences indigènes

Objectif :

Revaloriser les vues historiques actuellement dégradées et obstruées par une végétation indigène non maîtrisée.

Le dégagement des vues permet au promeneur:

- de découvrir depuis le boulevard Loysel et le Jardin neuf, le château et ses terrasses
- d'appréhender depuis la Cours aux canons, l'emprise du Jardin neuf.

Cette action demande, au préalable, l'acquisition des parcelles par la commune.

Préconisations :

Suppression de la végétation indigène (environ 200 arbres) aux endroits énumérés ci dessus, par une coupe à « blanc » des arbres (sans essouchage) et saupoudrage des coupes fraîches avec du « Dessouche » à base de sulfate d'ammonium qui accélère le pourrissement et évite les rejets.

Estimatif sommaire

Pour l'abattage et le traitement des souches il faut prévoir très grossièrement une enveloppe budgétaire de **17 000,00 € HT** minimum



Vue du coteau boisé en contrebas du boulevard Loysel



Vue depuis la Cours aux canons sur le Jardin neuf.

3.1. Régénération du patrimoine végétal

Zone concernée

L'alignement du boulevard Loysel, alignement du mur Grimaldi

Objectif et préconisation

Dans la période de 10 à 15 ans à venir, l'abattage du boulevard Loysel est inéluctable. 150 arbres sont concernés. Une évaluation régulière des risques mécaniques posés par ces arbres est cependant indispensable d'ici là pour prévenir les ruptures les plus prévisibles.

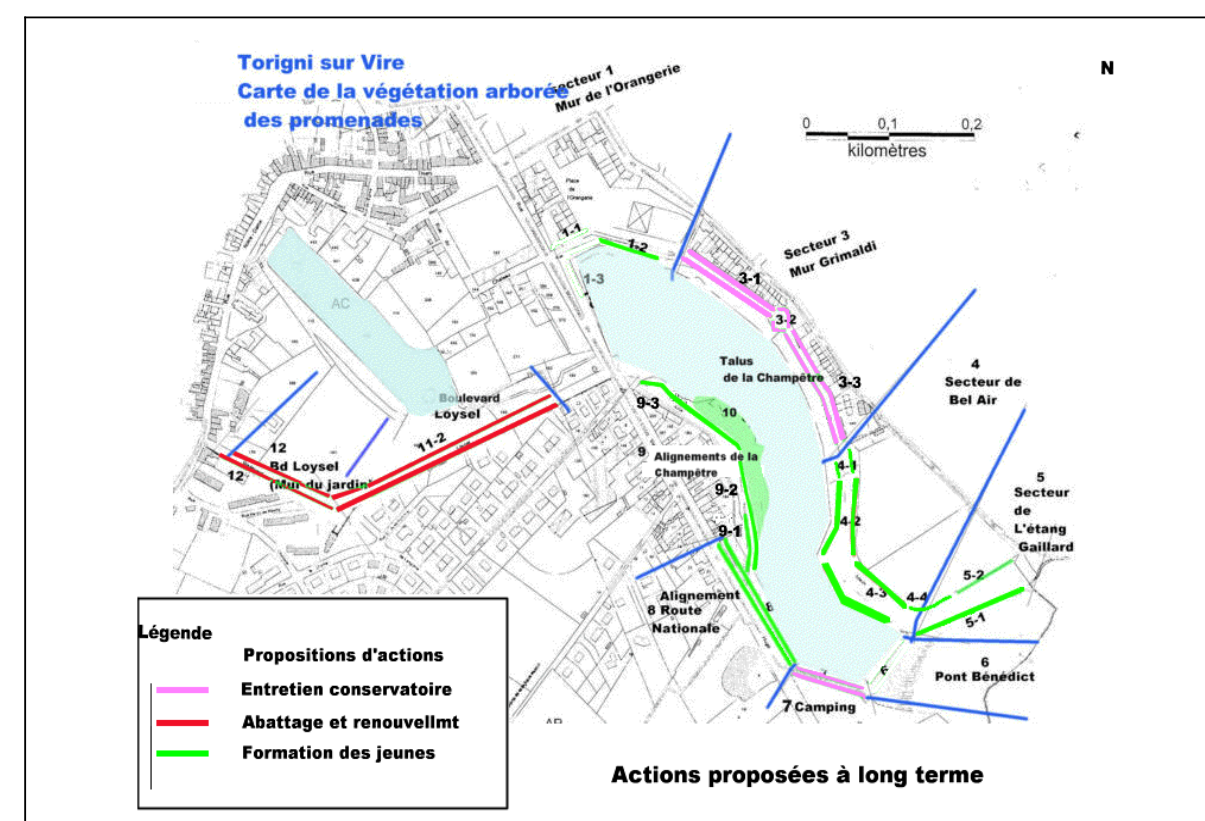
Au delà encore, la question du renouvellement des tilleuls du mur Grimaldi et du camping se posera également; Leur situation protégée et leur rythme de dégradation lente permet d'espérer les maintenir sur cette période. Mais là encore, des suivis réguliers de cette évolution sont indispensables pour maintenir la sécurité des promenades.

Estimatif sommaire

Les actions à moyen terme sur le patrimoine végétal (abattage, élagage sanitaire et de sécurité) sont estimées à :
Montant total de l'action : 84.620 € HT (cf. tableau récapitulatif)



Vue de l'alignement du Boulevard Loysel



3.2. Création de jardins à évocation historique

3.2. Le parterre.

Zone concernée

L'emplacement de l'ancien parterre, les talus et les glacis qui l'entourent, situés en contrebas du château, délimités par l'allée du château (nord), la Route Nationale 174 (nord-est, est), le Boulevard Loysel (sud) la prairie inondable de propriété privée (ouest).

Surface : emplacement de l'ancien parterre : 6.400 m² ; talus et glacis : 3.700 m²

Usage actuel :

La surface de l'ancien parterre est divisée en deux parties, l'une est occupée par une aire de jeux pour enfants, l'autre par un minigolf ceint de grilles.

L'aire des jeux est située à proximité des éléments architecturés de l'ancienne cascade du parterre toujours alimentée en eau. Les glacis qui entourent la cascade sont aujourd'hui appréciés comme lieu de détente et de repos. Un passage permet de rejoindre le boulevard Loysel.

On accède à l'aire des jeux et au minigolf par une rampe qui coupe transversalement le talus situé en contrebas de la Route Nationale, et par un étroit passage avec escalier, situé à l'angle de l'allée du château et de la RN 174.

La surface de l'ancien parterre, des talus et des glacis, sont de propriété de la mairie.

Relèvent de divers propriétaires privés : une parcelle, avec bâti et jardin, située au niveau du talus en contre bas de l'allée du château (nord) ; le terrain en contrebas du mur de soutènement de la Cours aux canons, divisé en jardins familiaux ; la parcelle en prairie située entre l'ancien parterre (ouest) et le Petit étang ou vivier ; le coteau boisé situé entre le Petit étang et le boulevard Loysel.

Objectif

Evoquer les anciens parterres par la création d'un jardin contemporain et de ses nouveaux accès.

Cette création permet de revaloriser le site en général et le château en particulier.

Au niveau de la composition du site, le jardin devient un élément stratégique qui s'inscrit dans le circuit de la promenade plantée. Directement rattaché au « Jardin neuf » suite à la réfection des chemins, il est aussi à l'origine d'un nouveau parcours qui englobe le Petit étang.

En ce qui concerne la mise en valeur du château, la création du jardin permet de rétablir les rapports visuels et d'échelle entre la masse monumentale du bâti et le paysage aux abords : le jardin devient l'objet principal de la vue depuis le château, mais aussi depuis la Cours aux canons ; à l'inverse, vues depuis le jardin, ces deux architectures retrouvent leur rôle de fond de scène, d'horizon théâtral du jardin.

Les aires de jeux pour enfants et le minigolf sont transportés au niveau du Jardin neuf, lui aussi recréé.

Préconisation

Nous avons imaginé le jardin comme un espace ouvert au public, un lieu de promenade, de repos et de détente, mais aussi d'accueil de manifestations.

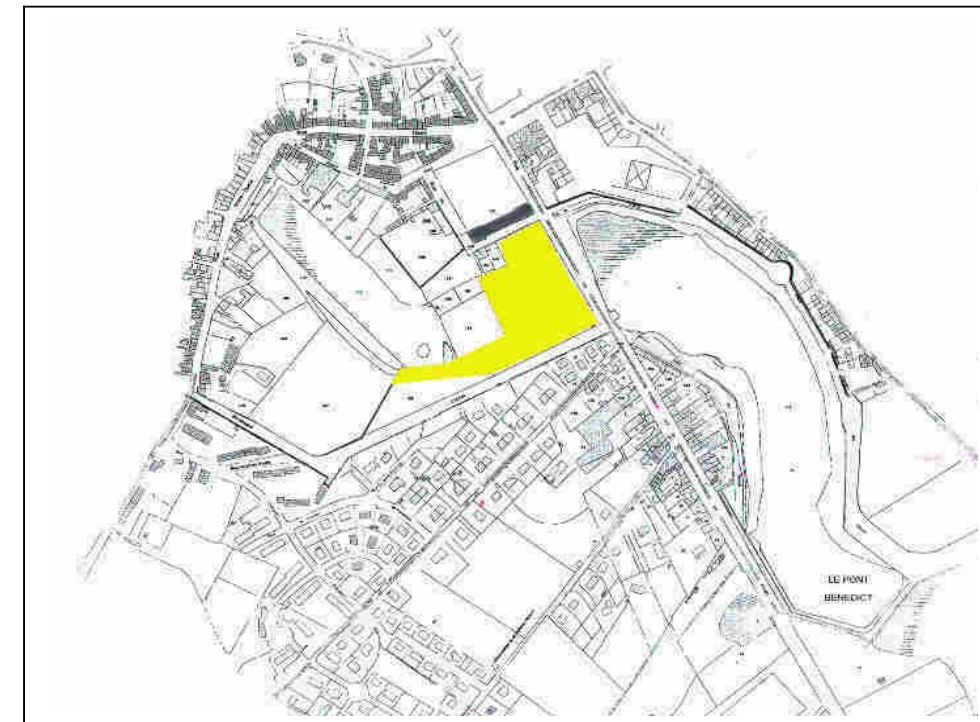
L'objectif du projet étant donc de concilier :

1. l'évocation historique des parterres réalisés au XVII^e et au XVIII^e siècle
2. les attentes et les exigences du public actuel
3. les moyens de gestion à mettre en œuvre pour son entretien.

1 L'évocation historique repose sur l'interprétation et l'extrapolation de la définition même de « parterre » à savoir : « surface découverte à motifs ornementaux constitués par des végétaux et par des éléments minéraux ». (Cf. Vocabulaire des jardins,) et dans la déclinaison sous plusieurs formes de l'eau, élément fondamental dans la composition historique du site de Torigni.

2 Les attentes et les exigences du public sont prises en compte dans l'organisation des parcours, dans la diversité des espaces projetés, mais aussi dans les effets de surprise générés par la topographie et par les rapports visuels entre le jardin, le château et la Cour à canons.

3 La facilité d'accès au jardin avec des engins, le choix des essences plantées, la rotation des floraisons au fil des saisons et une gestion différenciée des espaces assurent l'économie d'entretien du jardin



Plan de repérage de la zone projetée



État actuel du parterre, avec aire de jeux et minigolf

3.2. Création de jardins à évocation historique

Description du jardin : le parterre

Comme dans sa conception d'origine, le jardin retrouve son caractère d'espace découvert avec un élément d'attrait majeur: la cascade. Elle est rétablie non pas dans ses formes, mais plutôt dans les effets qu'elle procure (mouvement et effets sonores). Des haies de charme, sous forme de théâtre de verdure, l'encadrent.

Le parterre est divisé en plusieurs compartiments par des circulations herbées et par des petits canaux d'eau bordés de plantes aquatiques (iris).

Les compartiments sont les parties ornementales du parterre : les uns sont plantés de bulbes (tulipes en grande majorité, la fleur emblématique du XVIIe siècle !) qui, la saison venue, fleurissent en produisant des effets de couleurs et de feuillage spectaculaires (fleuraison en : mars, avril, mai).

Les autres sont semés pour obtenir une prairie champêtre qui se régénère pendant toute l'été (1 taille annuelle, fleuraison de juin à septembre).

Estimatif sommaire

La réalisation du projet de nouvelle création du jardin devra être précédée par :

⇒ une étude hydraulique et de gestion des eaux à confier à des spécialistes en la matière ; (coût estimé : diagnostique = 4575 € à 7625 €, évaluation des travaux = 1525 €, préconisation de curage et dossier d'autorisation = 3810 €)

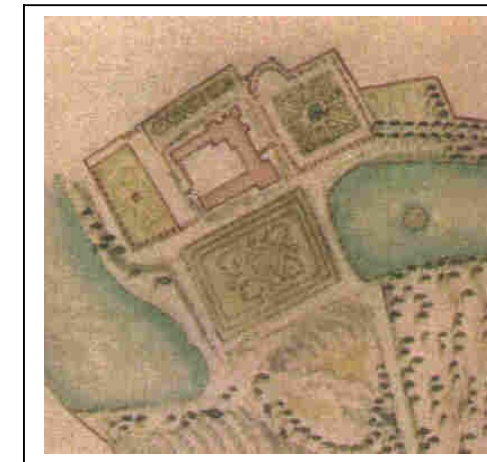
⇒ des fouilles archéologiques à confier à un archéologue spécialisé dans les jardins historiques (coût estimé : 6860 €)

La réalisation du jardin comprend :

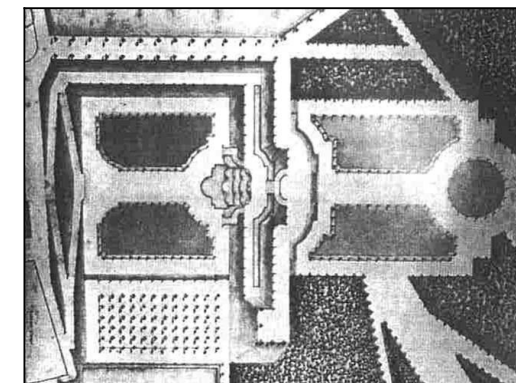
- la préparation du terrain (suppression d'arbres et d'arbustes) : 38.112 €
- les travaux de gros œuvre : transfert du mini golf et de l'aire des jeux dans le Jardin neuf, mise en état du réseau hydraulique, réseaux (assainissement / eau / éclairage), terrassements, création des rampes d'accès (pour piétons et véhicules de service) : 76.224 €
- création de la fontaine et des canaux : 152.449 €
- les travaux de création d'aménagement paysager : plantations, mobilier, éclairage : 15.245 €

Montant total de l'action : 282.030 € HT

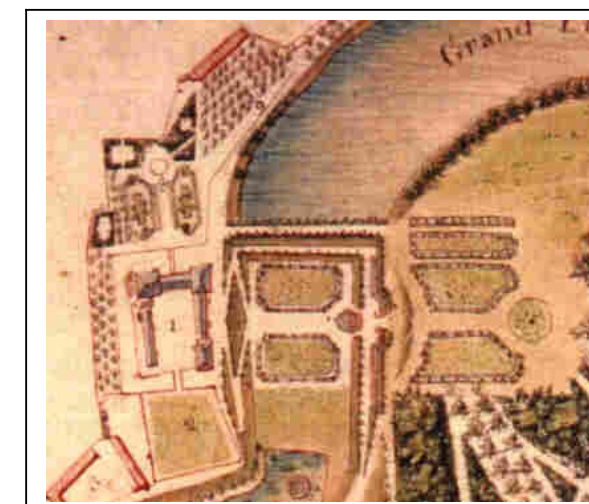
Soit un coût au m2 de : 27,92 € HT

Les formes du parterre au XVIIe et au XVIIIe siècles

Détail du parterre, plan après 1692

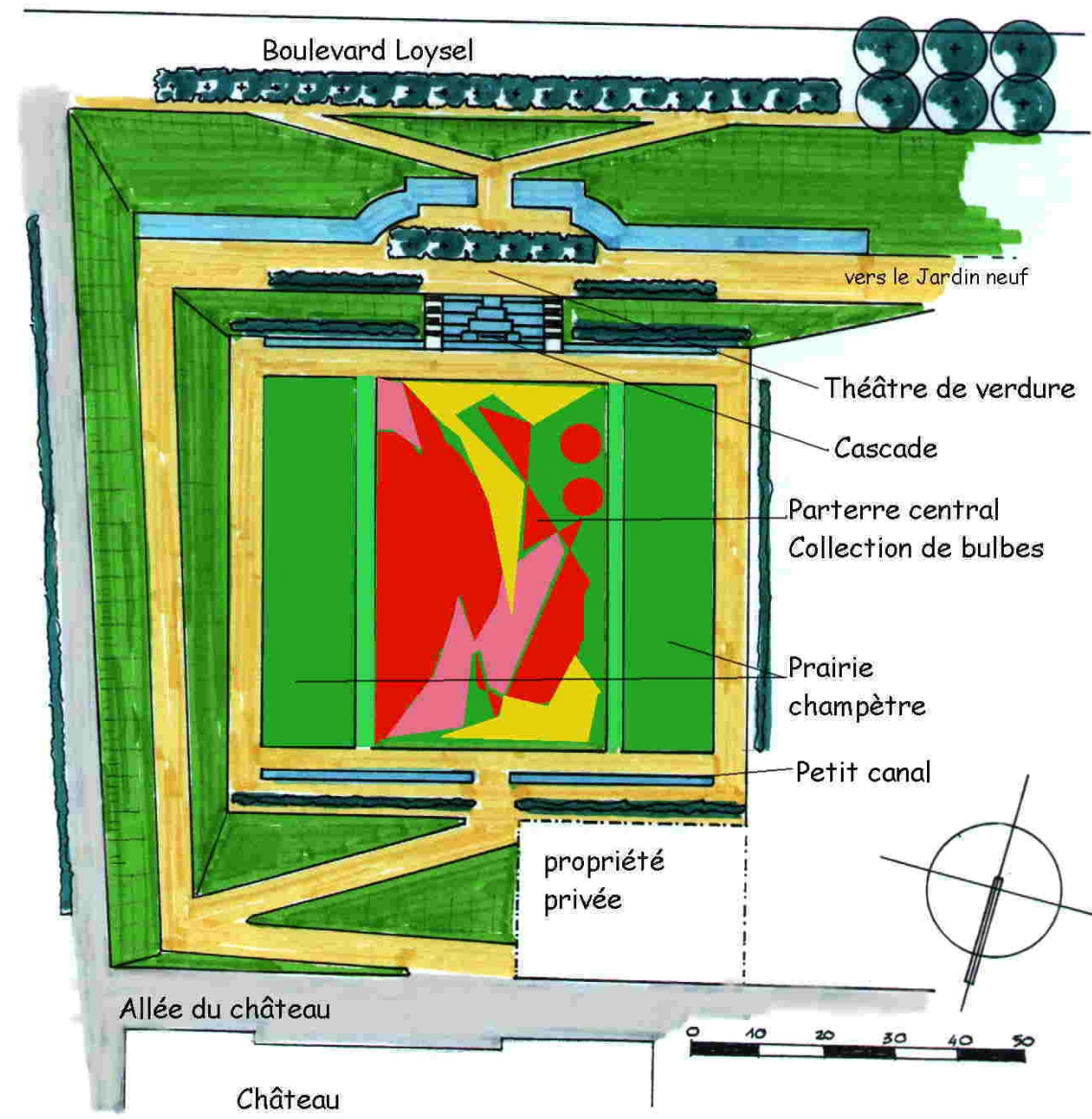


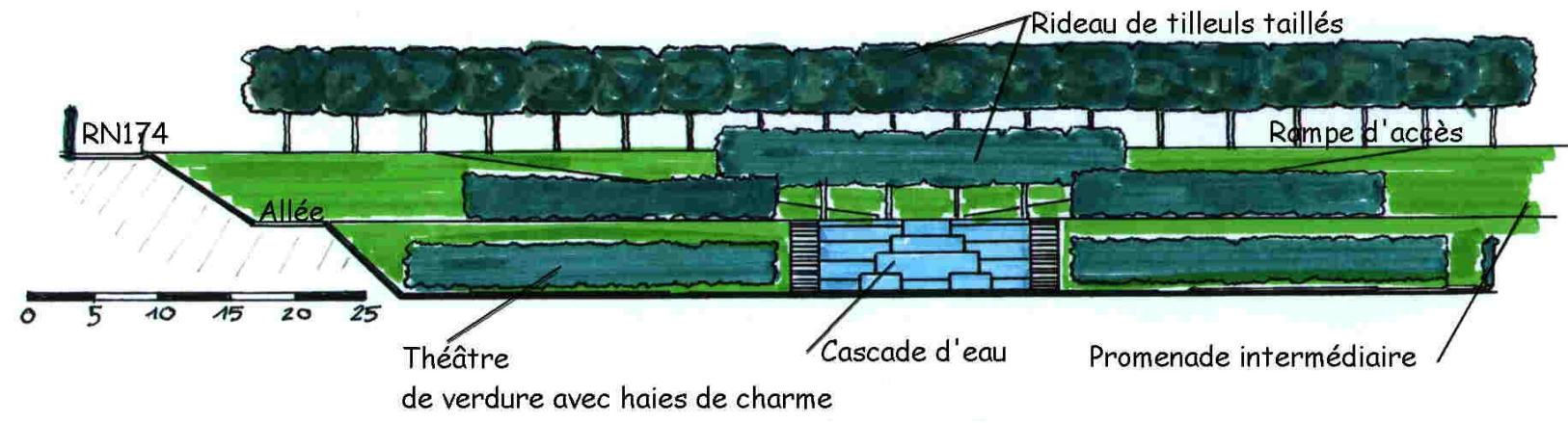
Le parterre en 1706



Détail du parterre, plan 1779

3.2. Création de jardins à évocation historique





3.2. Création de jardins à évocation historique

3.2. Le jardin neuf

Zone concernée

Le Jardin neuf orienté sud-est, situé au sud ouest du château sur le coteau compris entre le Boulevard Loysel et le Petit étang. Il est délimité partiellement par des murs de clôture en pierres (230ml).

Surface : environ 15 000m².

Usage actuel :

Terrain appartenant à une propriété privée à usage agricole.

La surface de l'ancien Jardin neuf est divisée en deux parties : la partie haute est occupée par une prairie, la partie basse est occupée par un verger.

Les deux parties sont séparées par un talus (d'orientation sud-ouest) planté de conifères (épicéa).

La dénivellation entre la partie haute de la parcelle et la partie basse est d'environ de 16 mètres.

On accède au Jardin neuf soit par le boulevard Loysel (espace public) soit par le Petit étang (espace privé).

Objectif :

Evoquer l'ancien jardin du XVIII^e siècle par la création d'un nouveau jardin contemporain.

Au niveau de la composition du site, le jardin devient un élément stratégique qui s'inscrit dans le circuit de la promenade plantée. Sa création permet aussi de mettre en place un nouveau parcours reliant les quartiers sud-ouest de la commune au centre-ville de Torigni, passant par le Boulevard Loysel, le Petit étang et le jardin aménagé au niveau de l'ancien parterre.

La création du nouveau jardin permet de rétablir les rapports visuels historiquement définis sur le site :

- depuis la Cour aux canons le jardin devient l'objet principal de la vue,
- depuis le jardin, le château et les structures en terrasses qui organisent le site sont mis en scène.

Le nouveau jardin est conçu comme un espace public. Il accueillera les aires de jeux et le minigolf se trouvant actuellement à l'emplacement de l'ancien parterre.

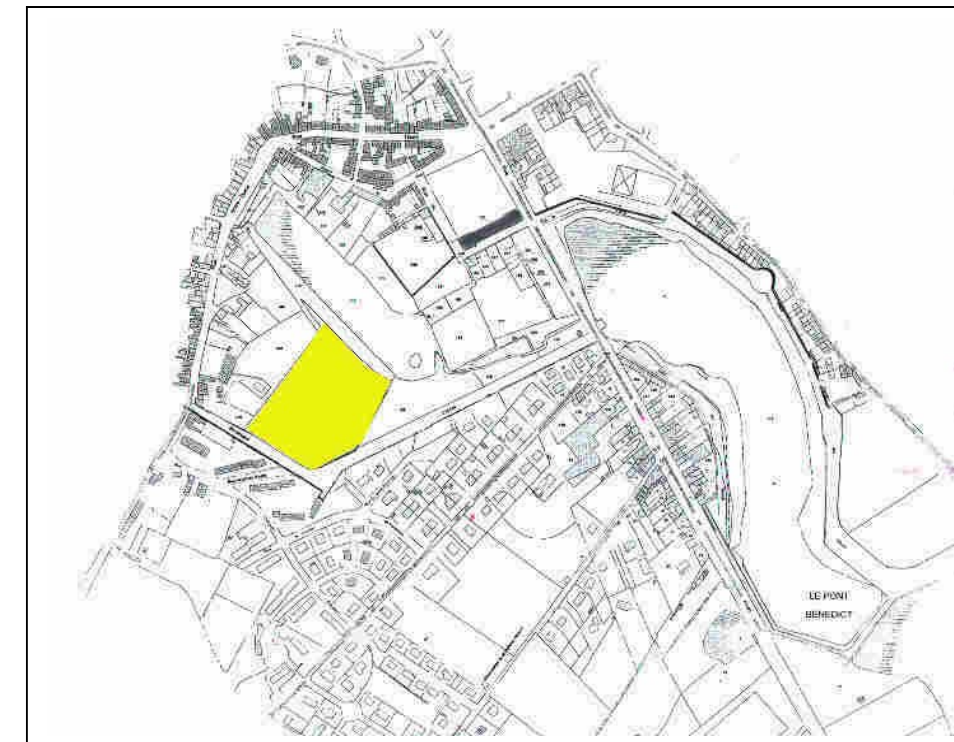
Préconisation :

Nous avons imaginé le Jardin neuf comme un espace ouvert au public, un lieu de promenade, de repos et de détente (aires de jeux), mais aussi d'accueil et de manifestations.

L'objectif du projet étant donc de concilier :

1. l'évocation historique du site,
2. les attentes et les exigences du public actuel,
3. les moyens de gestion à mettre en œuvre pour son entretien.

La composition est de type régulière pour répondre au dessin historique du site.



Plan de repérage de la zone projetée



Vue du jardin neuf depuis la Cour aux canons

3.2. Création de jardins à évocation historique

Description du jardin :

La composition du jardin respecte la topographie actuelle du site.

Composé de deux parties, correspondantes au découpage parcellaire historique et actuel, le jardin accueille les aires de jeux de la commune dans la partie haute et un verger conservatoire dans la partie basse.

Un mur de soutènement formant un belvédère promenade et remplaçant l'actuel talus, sépare les deux parties reliées par des escaliers et une rampe d'accès.

La partie haute du jardin est aménagée en deux chambres vertes fermées par des structures végétales (haie taillées). L'une est destinée à accueillir les jeux pour les enfants, l'autre le minigolf.

Au niveau du belvédère promenade, et au pied du mur de soutènement, les parcours sont agrémentés par des plates-bandes fleuries.

Des bancs sont disposés au même endroit pour attirer le regard des promeneurs sur le château et la Cour aux canons.

La parcelle basse du jardin est transformée en un verger conservatoire où le visiteur peut découvrir les diverses architectures végétales utilisées en arboriculture fruitières (arbres tiges, quenouilles, espaliers) : les architectures végétales présentées servent de support à la composition « régulière » du jardin.

La parcelle basse comporte aussi en son centre une ligne d'eau d'orientation sud-est qui matérialise l'alimentation des étangs.

Les circulations, orientées sud-est, permettent de relier le Jardin neuf au Petit étang.

Estimatif sommaire

Estimation pour un jardin de composition simple mais riche en structures (mur de soutènement / ligne d'eau),

La réalisation du jardin comprend :

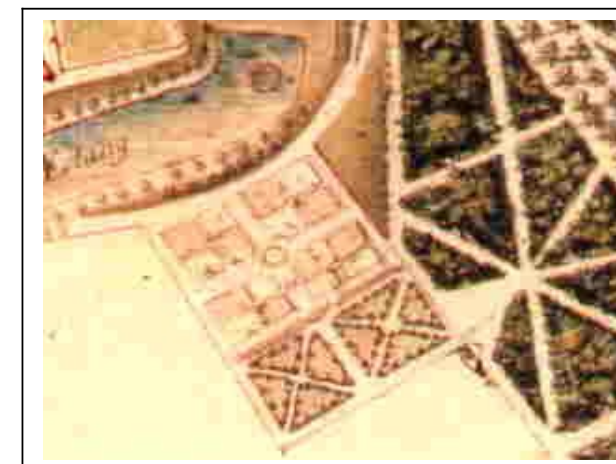
- la préparation du terrain (suppression d'arbres et d'arbustes/ essouchage/ terrassement généraux) : 30 489,80 €
- les travaux de gros œuvre : (édification du mur de soutènement avec escalier et rampe d'accès véhicules de service), les réseaux (assainissement / eau / éclairage), les terrassements, consolidation des murs de clôture) : 91 469,41 €
- la préparation des sols : 30 489,80 €
- les travaux de création d'aménagement paysager : (plantations, clôtures, mobilier, éclairage, jeux) : 76 224,51 €

Montant Total de l'action : 228 673,50 €

Soit un coût au m² de : 15,24 € HT

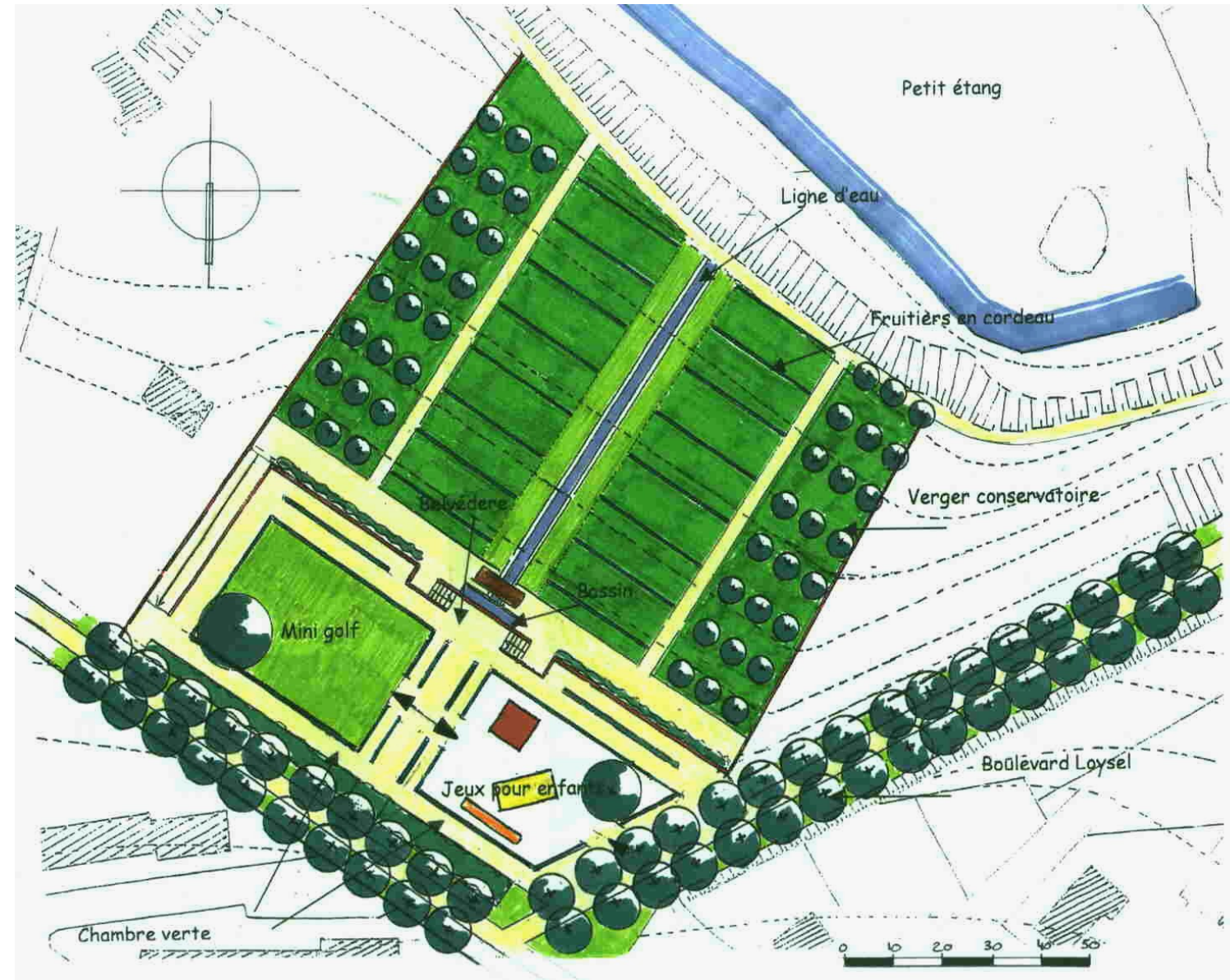


Etat actuel : vue du Jardin neuf et du château

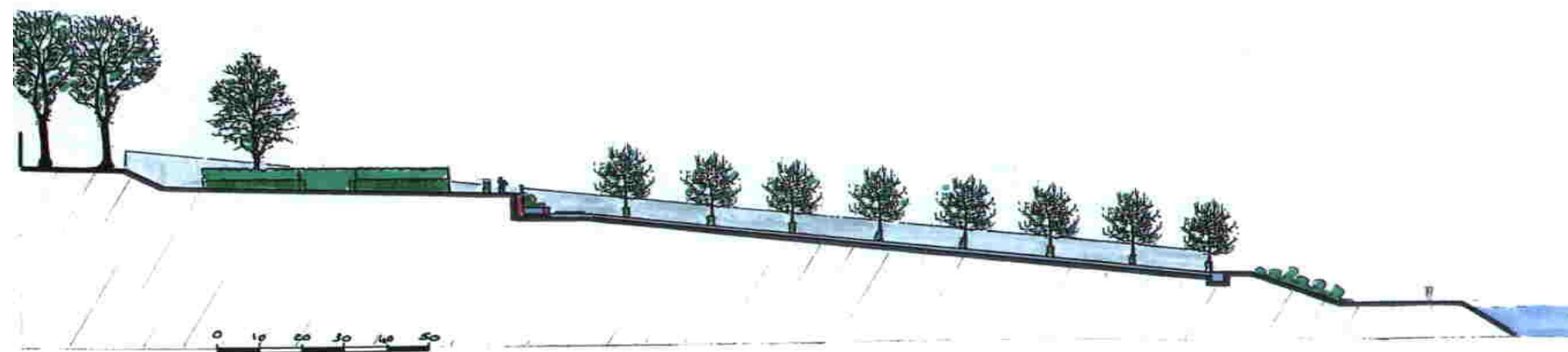


Détail du Jardin neuf, Plan 1779

3.2. Création de jardins à évocation historique



Plan projet



Coupe longitudinale

3.3. Aménagement de la Route Nationale 174

Soit un coût au m2 de : 27,95 € HT

3.3. La chaussée

Zone concernée

L'actuelle Route Nationale 174, construite sur l'ancienne chaussée séparant le Grand étang du parterre, qui permet l'accès au centre ville de Torigni.

Surface : environ 6000m2 y compris le talus du côté du Grand étang et le passage étroit en bordure d'eau.

Usage actuel :

Route Nationale à trafic intense. De part et d'autre de la route ont été créés des aires de stationnement.

Le passage en bordure d'eau est utilisé comme promenade et comme station de pêche.

Objectif :

Profiter du déclassement de la Route Nationale 174 pour requalifier l'ancienne chaussée : un espace stratégique de premier ordre dans l'organisation paysagère du site des étangs et dans la composition des jardins.

Préconisation :

Nous avons imaginé la chaussée comme un point névralgique du site et comme une partie de circuit et d'accueil du public.

L'objectif du projet étant de permettre :

- la découverte globale de l'ensemble du site des étangs (château / parterre / Jardin neuf / mur Grimaldi)
- la création d'un nouveau circuit par l'aménagement d'un ponton en bois, qui raccorde les extrémités de la promenade plantée et qui peut devenir une station de loisirs (activité nautique et activité de pêche) proche du syndicat d'initiative.

Description de l'aménagement de la Route Nationale

Aménagement de la chaussée

Les arbres taillés et plantés dans l'après guerre (1946) sont supprimés.

Le dessin actuel de la route est modifié : la chicane mise en place au centre de la route pour faire ralentir les voitures est supprimée et remplacée par deux ralentisseurs situés aux extrémités de la chaussée.

La route retrouve son tracé d'origine (milieu du XIXe siècle), ce qui permet d'aménager une nouvelle aire de stationnement, divisées en deux zones perpendiculaires à la voirie.

Des haies de charmes ou d'ifs (haies basses, 1 mètre de hauteur) sont plantées en arrière des parkings afin de masquer la vue des voitures depuis les étangs, les jardins et le château.

Ces haies, plantées en tête de talus, délimitent aussi des promenades piétonnes. La sécurité des usagers est renforcée par une nouvelle disposition des bornes de granit et des chaînes déjà en place sur le site

Aménagement du circuit coté du Grand étang

Le passage en contrebas du talus, du côté du Grand étang, est élargi par la mise en place d'un ponton en bois avec rambarde de sécurité.

Cette nouvelle promenade, ainsi créée, est agrémentée de bancs et de plantes en bacs.

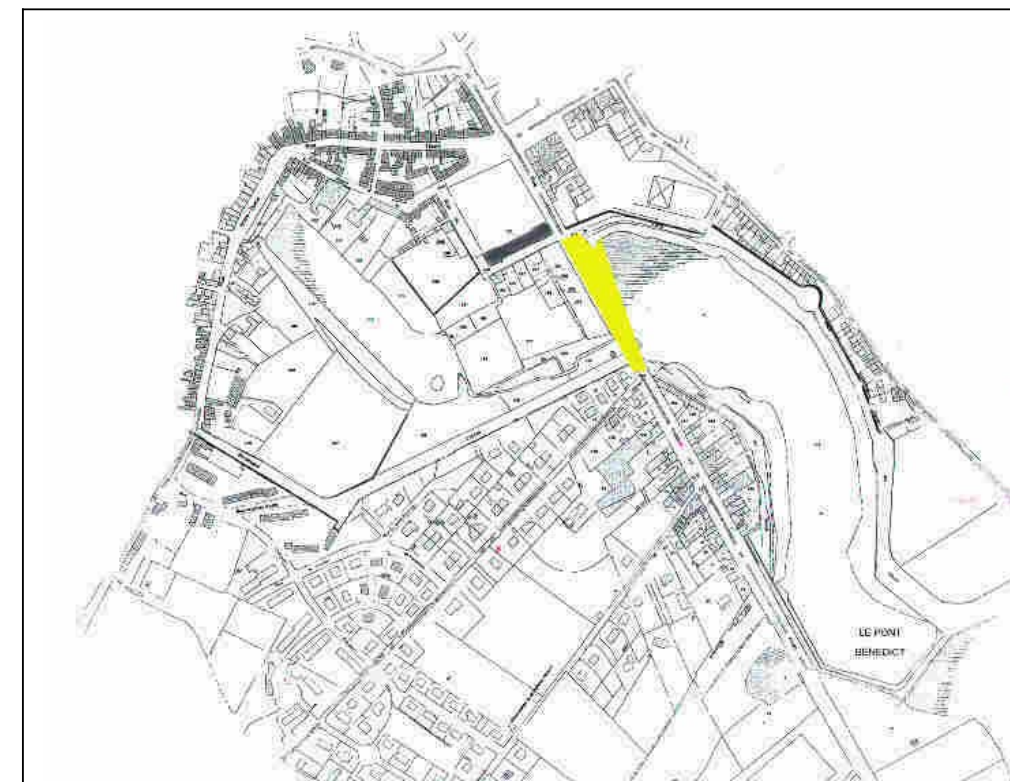
Le talus est conservé dans son état actuel.

Estimatif sommaire :

La réalisation de l'aménagement de la Route Nationale comprend :

- des travaux de voirie : 91 469,41 €
- des travaux d'aménagement paysager : (plantations, mobilier, éclairage,) : 15 244,90€
- des travaux de menuiserie: 60 979,61 €

Montant Total de l'action : **167 694 € HT**

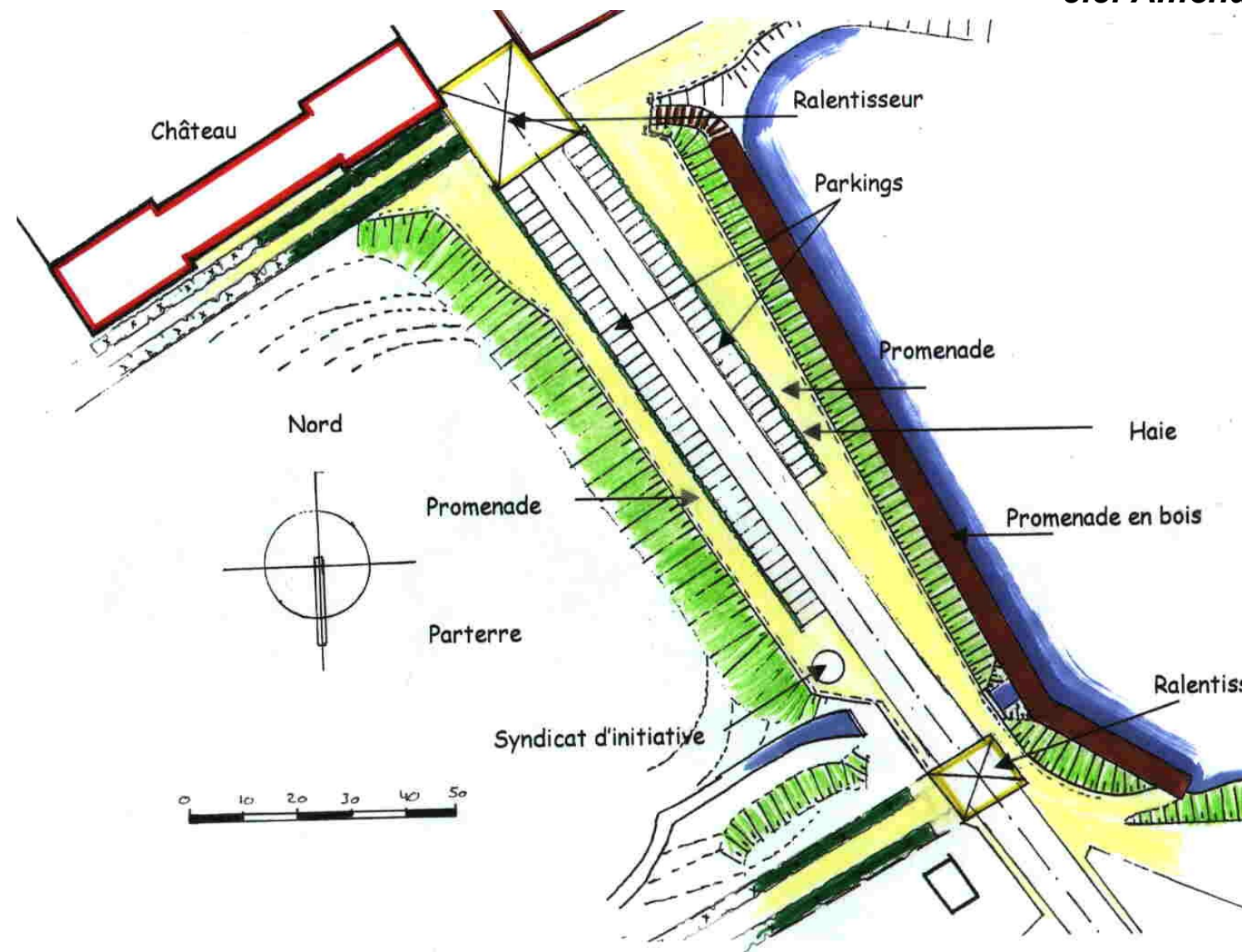


Plan de repérage de la zone projetée

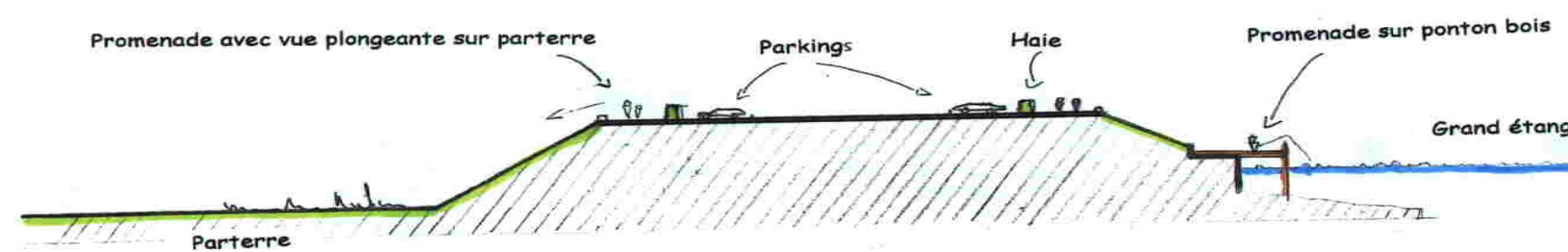


Etat actuel : vue de la RN174 et du talus côté Grand étang

3.3. Aménagement de la Route Nationale 174



Plan projet



Coupe longitudinale de la chaussée
Echelle 1/500ème

Coupe longitudinale

Estimatif sommaire général**Tableau récapitulatif de l'estimation sommaire des travaux****1. projet à court terme 1 à 5 ans**

1.1. régénération du patrimoine végétal par des travaux d'élitage sanitaire et de sécurité	73730
1.2. mise en valeur du Grand étang par la suppression des arbres et des arbustes situés au niveau des talus et en bordure d'eau	3.561 €
1.3. création d'une « promenade patrimoine », par la mise en place de bornes avec textes sur l'histoire des lieux.	43.12 €

2. projet à moyen terme 5 à 10 ans

2.1 régénération du patrimoine végétale, par des travaux d'abattages, de replantation et d'élitage sanitaire et de sécurité	73100
2.2 mise en valeur du site par le rétablissement et la reconquête des principales vues et tableaux sur les étangs, les jardins, le château (travaux d'abattage et d'élitage)	13.112 € 17.000 €

3. projet à long terme 10 à 15 ans voir au-delà

3.1. régénération du patrimoine végétal par des travaux d'abattage, de replantation et d'élitage sanitaire et de sécurité	84620
3.2. création de jardins à évocation historique au niveau de l'ancien parterre et du Jardin neuf	282.030 € 228.673 €
3.3. nouvel aménagement de la Route nationale 174 déclassée, en accord avec les travaux de revalorisation des étangs, la régénération du patrimoine végétal et la création des jardins (travaux de voirie, d'abattage et de replantation)	167.694 €

Mission de suivi**1.000 €**

Etant donnée la durée du projet de revalorisation du site des étangs de Torigni, la création d'un comité de pilotage regroupant plusieurs intervenants (représentants de la Commune, des institutions publiques, des associations, etc.) assurera sa réussite. Dans ce cadre est à prévoir une mission de suivi à confier aux experts, auteurs de l'étude et du projet.

Tableau récapitulatif de l'estimation sommaire des travaux de régénération du patrimoine végétal

	Prix unitaire Euros HT	Court terme 2002/2003	Court Terme suite	Moyen Terme	Long Terme	Total Euros par opération
Élagage soigné de vieil arbre	450	0	80			36000
Élagage de simple mise en sécurité	150		247	50	50	52050
Formation de jeune arbre	40		17	162	286	18600
Abattage de vieil arbre	200	106		153	149	81600
Plantation	230	145		124	156	97750
Budget HT Euros		54550	73730	73100	84620	286000
Budget TTC Euros		65242	88181	87428	101206	342056
Budget TTC Francs		427986	578468	573525	663908	2243887

Régénération du patrimoine végétal – Fiches techniques

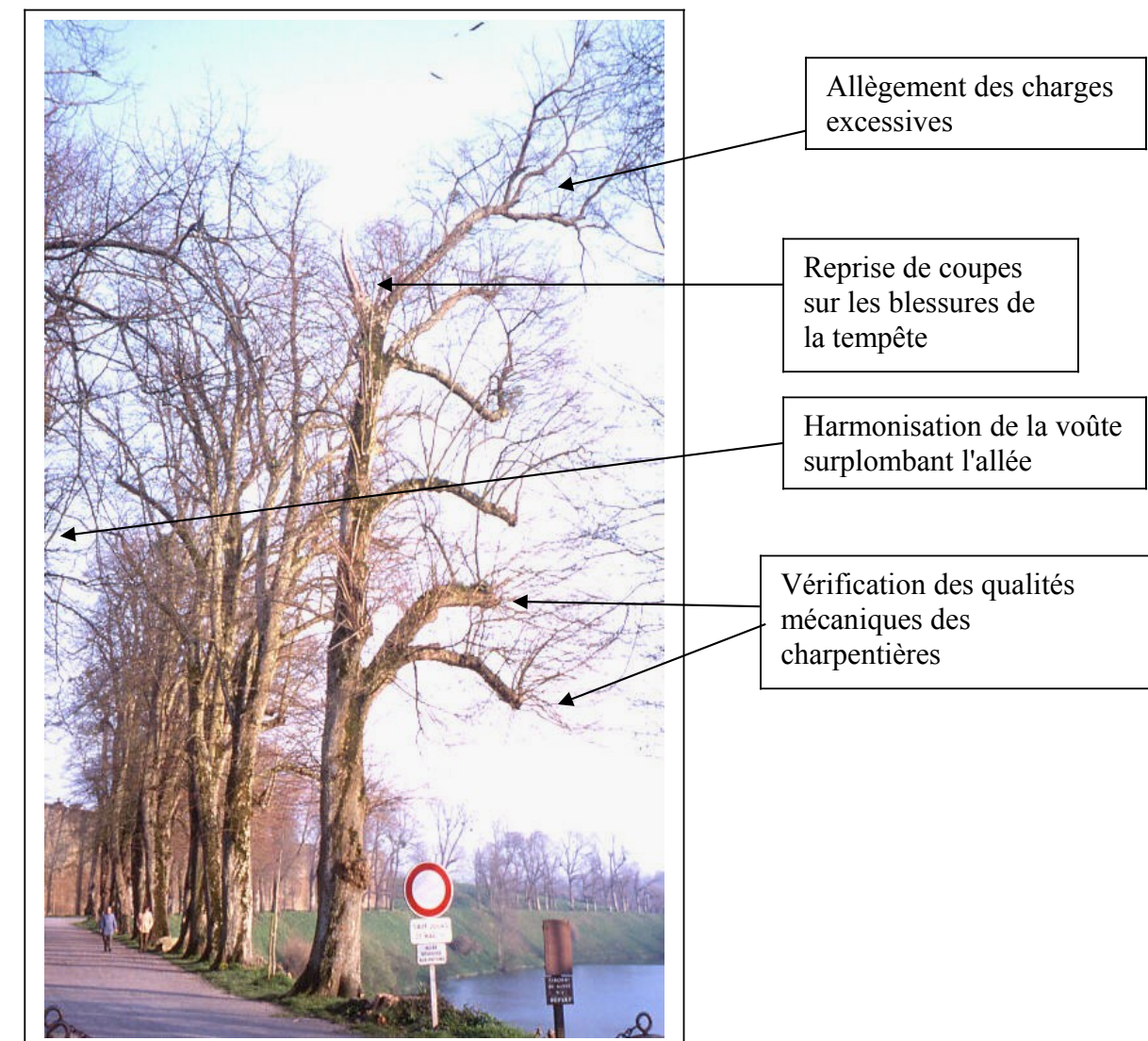
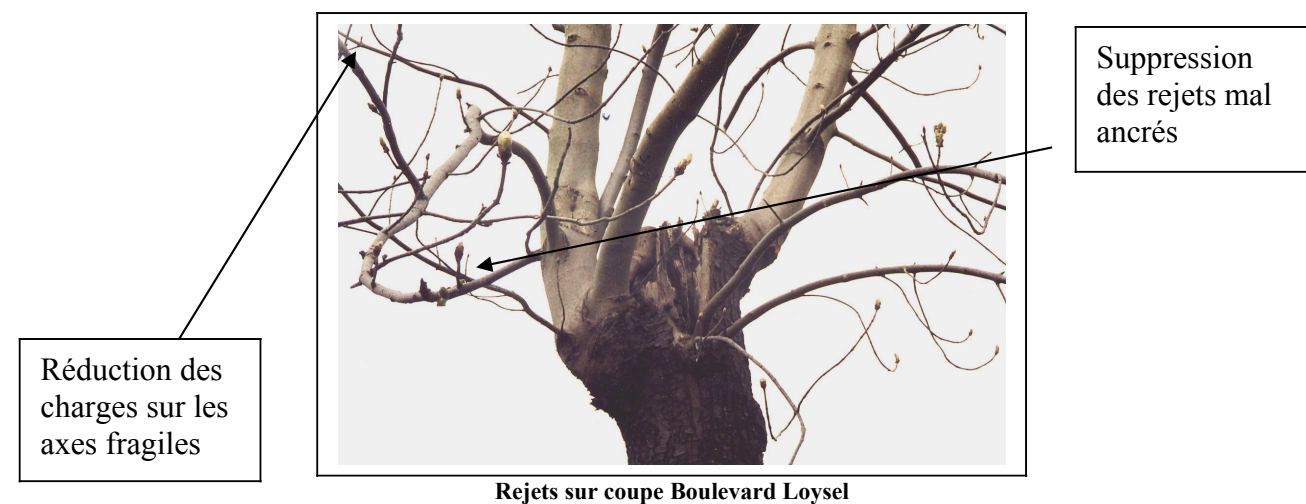
Les principes techniques d'intervention

L'entretien avant renouvellement

Deux types d'entretien sont proposés suivant l'espérance de maintien des arbres :

- des élagages de sécurité dans les périodes d'attente
- des élagages soignés pour accompagner le maintien des vieux arbres.

Les interventions de sécurité visent à supprimer grossièrement les parties malades des arbres pour alléger les organes porteurs et éviter les ruptures en attendant le renouvellement. Elles consistent en la suppression des bois morts, et la coupe de grosses branches quand elles sont insérées sur des troncs ou charpentières fragilisées par des pourritures, des cavités, des fentes, ou tout autre manifestation de fragilité mécanique. Les interventions pourront se faire à partir d'une nacelle élévatrice pour faciliter les coupes.



Une attention particulière sera portée à la sélection des rejets suite aux étêtages de marronniers Boulevard Loysel et aux évolutions des dégâts de tempête en bord de route nationale.

Les interventions soignées consistent en la suppression du bois mort, l'allègement mesuré des parties fragilisées des arbres, le rééquilibrage des silhouettes, l'harmonisation de la voûte surplombant l'allée. Cette opération se fera principalement par grimpé, en n'intervenant que sur des branches de diamètre inférieur à 10 cm (sauf exceptions justifiées par les nécessités de sécurité).

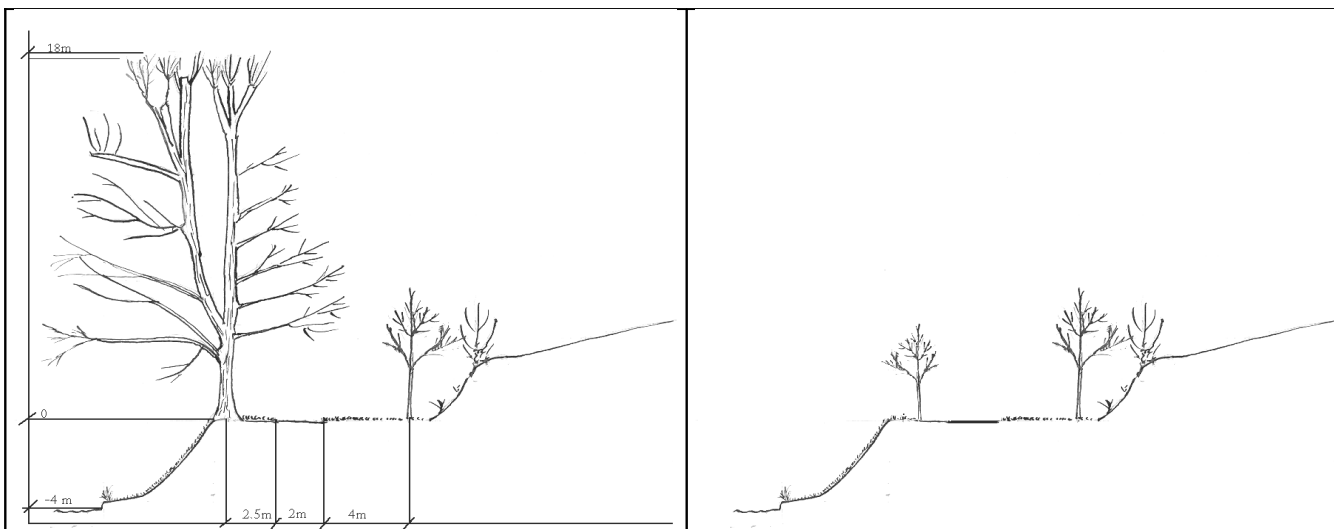
Régénération du patrimoine végétal – Fiches techniques

Les principes du renouvellement

Les principes de renouvellement respectent le parti historique de composition d'origine. Le tilleul à grandes feuilles, essence symbole du site, est conservé là ou il préexistait. Les marronniers, pour des raisons sanitaires, (contamination par le pourridié constatée) devront quant à eux être renouvelés par une autre essence, ce qui n'empêchera pas ce parasite de constituer une menace durable pour toutes les plantations autour des foyers de contamination. Ailleurs, les contraintes de sol étant faibles, la plupart des espèces d'alignement (hêtre, platane, tilleul, châtaigniers, ...) sont adaptées. De même, l'espacement sur les lignes et les situations dans le profil en travers des allées seront conservées. Un retrait légèrement supérieur à partir de la crête des talus semble cependant préférable par rapport à la situation précédente pour améliorer l'ancrage des arbres.



Arbres en limite de crête de talus
Allée désaxée vers l'eau

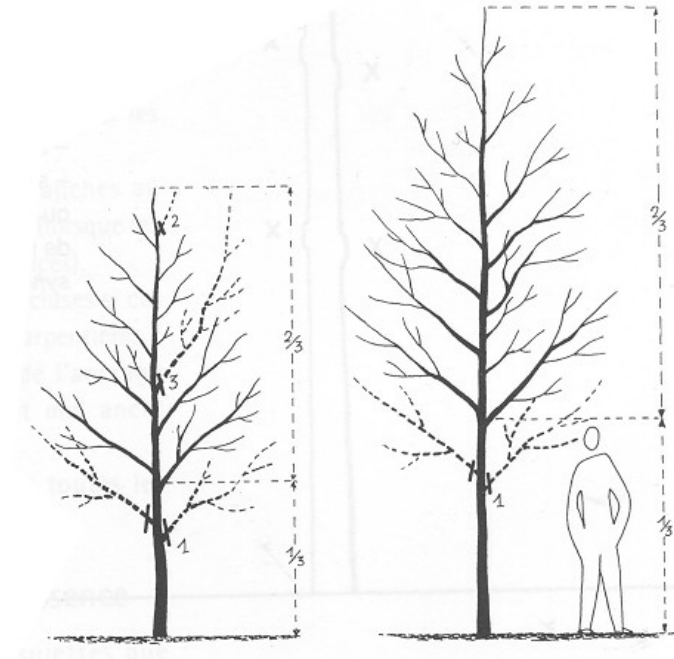


Cas de l'alignement de bordure de l'étang "Gaillard". L'allée est décentrée vers l'eau, l'arbre de bordure d'étang est sur la ligne de crête, même quand celle-ci s'infléchit comme dans

Renouvellement; les arbres sont légèrement retirés de la crête même pour accroître leur ancrage au sol; le reste de la disposition est inchangée.

le cas du Bel-Air.

Les entretiens suivant renouvellement



Dessin E. Michaud

La reconstitution des alignements ne s'arrête pas à la plantation : la reformation des promenades passe par une formation régulière des arbres; elle consiste :

- en une taille destinée à former un tronc droit et unique sur 3 à 4 m de hauteur : la taille éliminera les concurrents de l'axe de croissance, et éventuellement le reformera,
- en un élagage des branches basses jusqu'à 3m de hauteur environ définissant le pied de la voule de feuillage des nouveaux alignements.

Un passage tous les 2 ans pendant une dizaine d'année par une équipe de taille qualifiée est nécessaire pour obtenir l'effet recherché.

Par orientations il faut entendre une série de directives d'urbanisme élaborées pour être intégrées successivement dans le POS/PLUS de la commune de Torigni-sur-Vire.

Les directives d'urbanisme permettent de contrôler le développement urbain, de conserver les espaces paysagers remarquables par leur valeur historique et naturelle et de conférer au site une identité forte par la mise en place de chartes (prescriptions architecturales et paysagères).

Les directives sont un outil de référence servant à encadrer les futurs projets d'aménagement paysager et urbain de la commune.

Plusieurs orientations sont proposées dans le cadre de l'étude.

- Elles tiennent compte des volontés affichées par la commune dans son actuel plan d'occupation des sols et des programmes de revalorisation du site déjà engagés (mise en lumière du château, création de la passerelle entre la cour du château et la Cour aux canons)
- Elles résultent de l'analyse paysagère et urbaine de la commune, réalisée dans le cadre de la présente étude.

Les orientations élaborées portent sur :

1. la maîtrise foncière des terrains se trouvant autour du Petit étang, y compris le Jardin neuf
2. la maîtrise foncière des terrains situés sur l'ancien axe visuel en face du château
3. l'évolution urbaine programmée au niveau de l'ancienne réserve de chasse / bois d'agrément du domaine des Matignon et son extension vers la Bigne
4. la protection des paysages et des écosystèmes considérés comme fragiles
5. la mise en place d'un espace boisé classé à préserver ou à planter.
6. la mise en place de chartes urbaines et paysagères

Modification du plan d'occupation des sols

Extension de la maîtrise foncière autour des étangs

Pour la revalorisation du site et la réalisation du projet décrit précédemment l'extension de la maîtrise foncière de la commune est nécessaire.

En effet, seule une gestion assurée par la collectivité permettra la revalorisation des abords du château.

Les parcelles sensibles que la collectivité devra acquérir sur le long terme pour cette mise en valeur du site sont :

A court et moyen terme

Le petit étang et la prairie,

Les jardins familiaux se trouvant au pied de la Cour aux canons,

La propriété se trouvant sous le château,

Le Jardin neuf,

Le coteau longeant le boulevard Loysel.

A long terme :

Les parcelles se trouvant face au château qui permettront de retrouver l'axe visuel créé au 18^e siècle.

Cette extension de maîtrise foncière devra se faire sous forme de préemptions, ou de négociations.

Nouveau regard sur l'évolution de l'urbanisation

La commune de Torigni a besoin de terrains pour assurer son extension, (accueil de nouveaux habitants).

Le plan d'occupation des sols P.O.S. / P.L.U. en vigueur prévoit ces extensions sur la frange sud de la commune au niveau de l'ancienne réserve de chasse / bois d'agrément du domaine des Matignon.

Ces réserves foncières aujourd'hui inscrites au plan d'occupation des sols en zone IINA, (zone à règlement alternatif à vocation d'habitat sous forme de lotissement ou seront appliquées les règles de la zone UC voisine après approbation des documents d'urbanisme), sont aujourd'hui composées de prairies et de quelques rares vestiges de haies bocagères.

Dans le cadre de la revalorisation du site nous proposons :

1. D'accroître la surface des réserves foncières à vocation d'habitat (zone IINA) sur l'ensemble de l'emprise historique de l'ancienne réserve de chasse / bois d'agrément du domaine des Matignon notamment vers le secteur de la Bigne sur des parcelles actuellement en zone ND et NC.

ND : zone de protection qu'il convient de protéger strictement contre toutes constructions,

NC : zone à vocation agricole qu'il convient de protéger contre toutes constructions n'ayant pas rapport direct avec l'agriculture.

2. D'intégrer ces nouveaux espaces urbains au paysage par :

la mise en place de bandes de terrains boisés classés en périphérie de zone pour définir les limites de l'urbanisation,

La mise en place d'une charte paysagère pour les nouvelles réalisations afin de conférer au site un caractère fortement boisé.

Ces propositions sont justifiées par le désir de voir renaître la volumétrie de l'ancienne réserve de chasse / bois d'agrément du domaine des Matignon.

Elles permettront :

de retrouver sur le long terme la valeur historique du site,

de conférer aux nouveaux quartiers qui verront le jour sur ces emprises une identité forte.

Meilleure prise en compte des paysages et des écosystèmes

Les paysages de la commune de Torigni sont généralement de grande qualité.

Toutefois, l'extension de l'urbanisation aujourd'hui prévue au P.O.S. sur la réserve de chasse / boisement d'agrément de l'ancien domaine des Matignon et sur les parcelles se trouvant le long de l'actuelle RN 174 (zone de préemption pour équipement) peut porter atteinte à la qualité de ces paysages mais aussi aux écosystèmes qui régissent le site.

Pour contrer ces éventuelles atteintes nous préconisons :

Pour l'extension urbaine prévue sur la réserve de chasse / bois d'agrément de l'ancien domaine des Matignon:

La mise en places des mesures décrites dans le chapitre précédent (bande de terrain boisé classé / charte paysagère) qui devraient être de nature à protéger et renforcer la qualité du paysage (les boisements réclamés pour ce secteur devront être en adéquation avec les boisements du paysage avoisinant essentiellement composés d'essences indigènes feuillus , érable, frêne, chêne, merisiers...).

Pour la zone se trouvant le long de la RN 174

L'abandon de la mesure de préemption des parcelles pour édification d'équipements et leur transformation en zone ND,
Une urbanisation de ce secteur serait triplement préjudiciable

Cette zone forme une respiration avant l'urbanisation qui permet la lecture des vestiges de l'ancienne chaussée menant au château,

Cette zone participe aux vues primordiales sur le paysage rural à préserver depuis la promenade plantée,

Cette zone participe à l'alimentation des étangs. par recueillement des eaux du vallon de la Bigne.

Valorisation du caractère historique du site

Les lieux historiquement importants participant à la lecture de l'ancien domaine des Matignon sont nombreux sur la commune de Torigni.

Beaucoup par leurs emplacements sont aujourd'hui protégés, d'autres sont menacés car non répertoriés et écartés du cœur de la commune.

C'est le cas de la Bigne du Bas, du Pavillon de Flore, mais aussi de certains vestiges de murs, et de certains arbres isolés.

Dans un souci de protection de ce patrimoine qui se trouve parfois hors du territoire communal de Torigni nous préconisons globalement la mise en place d'une Z.P.P.A.U.P. (cf. chapitre Définitions des moyens techniques et financiers).

Cette zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager permettra sur le court terme (environ 5 ans) la mise en place de protections spécifiques pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

Selon les termes de la circulaire N° 85-45 du 1^{er} juillet 1985, §2.4

Les prescriptions dictées dans le cadre d'une Z.P.P.A.U.P.

complètent les prescriptions du P.O.S. / P.L.U. de la commune quant à la sauvegarde du site urbain et paysager, à l'aspect extérieur des ensembles existants, à certaines obligations ou modes de faire,

corrigent les règles du P.O.S. / P.L.U. qui apparaissent inadaptées à la qualité de certains espaces.

Ces prescriptions permettent l'utilisation de nouvelles notions de protection.

mise en place de zone « ZH », zone de protection stricte,

mise en place de zone « ZC », zone soumise à prescriptions particulières,

mise en place de zone « ZP », zone de protection paysagère rapprochée,

mise en place de zone « ZP1 », zone paysagère d'espaces végétales à préserver ou à planter.

Les demandes de permis de démolir, de permis de construire, ainsi que les différentes déclarations de travaux sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des prescriptions définies dans la dite Z.P.P.A.U.P..

Cas particulier du hameau de la Bigne du Bas

Le hameau de la Bigne du Bas (hameau se trouvant à cheval sur les communes de Torigni et de Giéville) est aujourd'hui particulièrement menacé par l'apparition de pavillons contemporains sans adéquation avec l'architecture traditionnelle du lieu.

Sans attendre la mise en place de la Z.P.P.A.U.P. nous préconisons :

Une extension de la zone ND en place à proximité du hameau

Cette extension se fera au détriment de l'actuelle zone NC (actuellement en place) sur le hameau et empêchera provisoirement l'implantation de nouvelles constructions.

Cette mesure ne sera pas applicable sur le territoire communal de Giéville.

Seule la ZPPAUP préconisée ci dessus permettra par son caractère intercommunal la protection totale de ce hameau.

Rappel des appellations des zones :

Zone UA : zone urbaine centre historique

Zone UB : zone urbaine centre traditionnel

Zone UC : zone urbaine secteur pavillonnaire

Zone II NA : zone à règlement alternatif où seront appliquées les règles de la zone UC après approbation des documents d'urbanisme

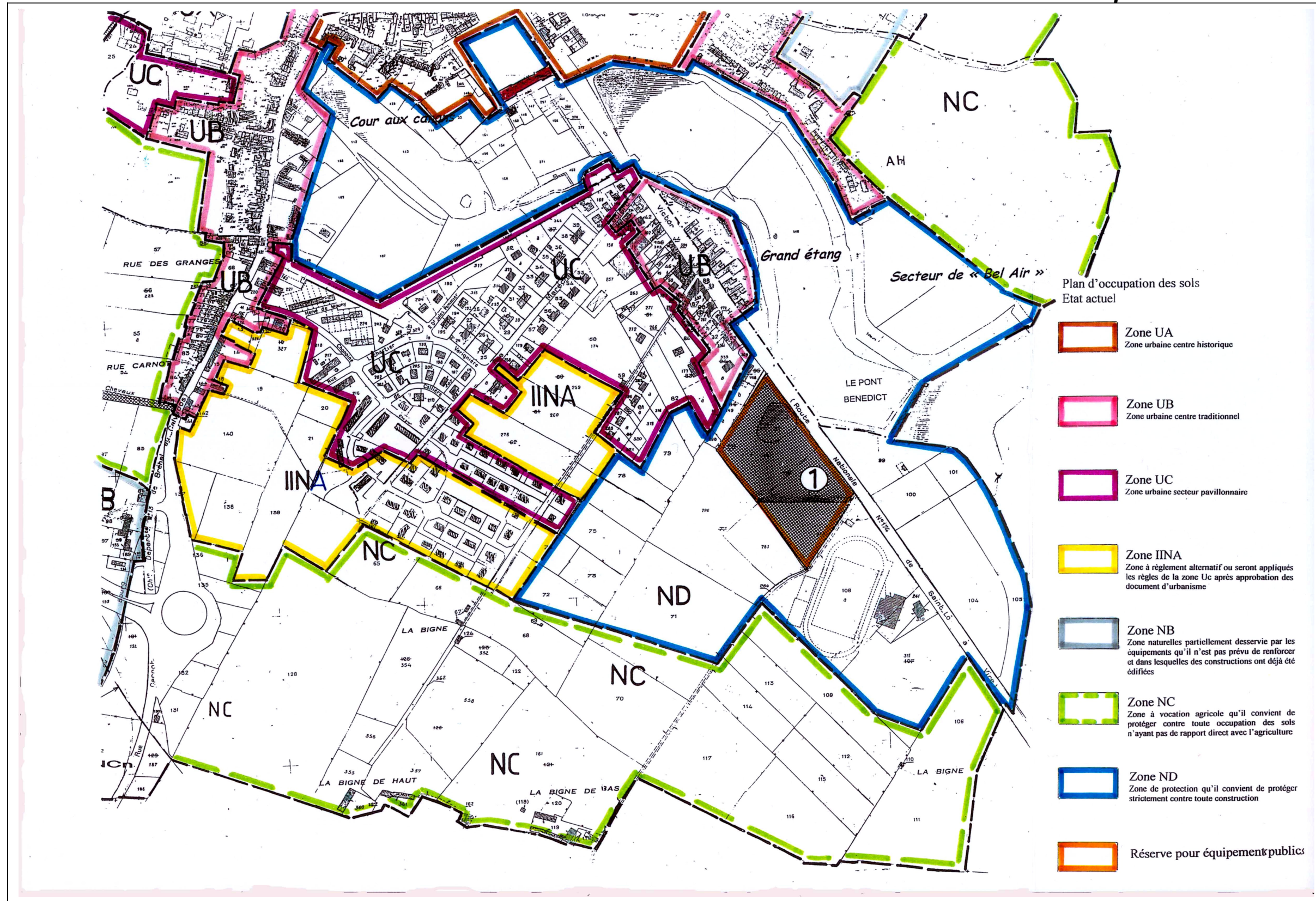
Zone NB : zone naturelle partiellement desservie par les équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions+ ont déjà été édifiées

Zone NC : zone à vocation agricole qu'il convient de protéger contre toute occupation des sols n'ayant pas de rapport direct avec l'agriculture

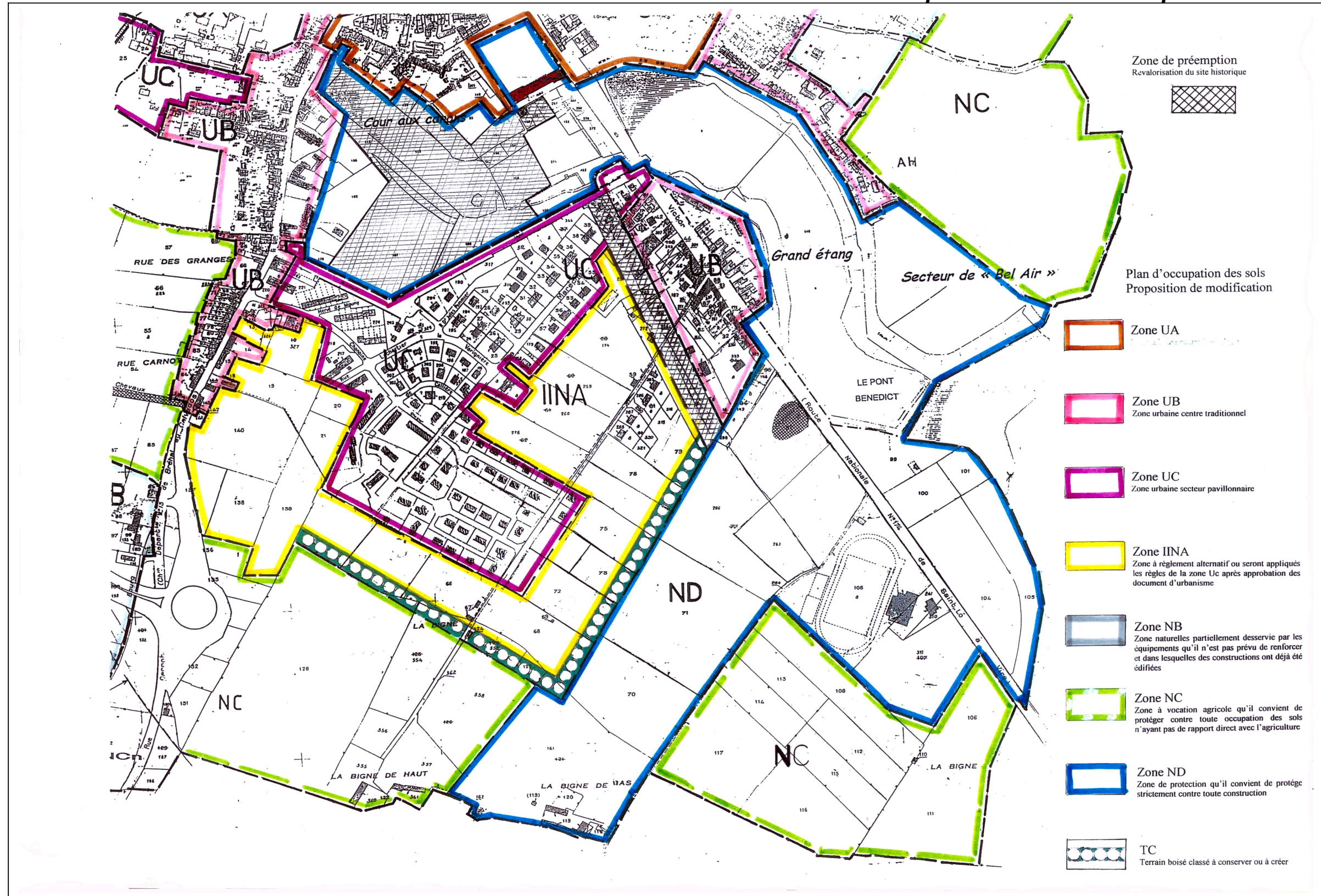
Zone ND : zone de protection qu'il convient de protéger strictement contre toute construction

Zone TC : terrain boisé classé à conserver ou à créer

Plan d'occupation des sols – Etat actuel



Plan d'occupation des sols – Proposition de modification



7. Moyens techniques et financiers de mise en œuvre des projets

Par moyens de mise en œuvre, il faut entendre une série de mesures techniques et de solutions financières qui peuvent être prises en compte pour engager le processus de réalisation des projets proposés dans la présente étude. Ces moyens s'ajoutent aux directives d'urbanisme déjà présentées dans le chapitre « Orientations ».

Les moyens techniques envisagés concernent essentiellement des nouvelles mesures de protection. Ces mesures garantissent la conservation et la sauvegarde des traces historiques et paysagères encore existantes de l'ancien domaine des Matignon.

Par la même, les mesures de protection assurent la continuité du processus de revalorisation du site dans le temps.

Les solutions étudiées concernent les diverses possibilités de subventions et d'aides financières qui peuvent être demandées aux organismes et aux institutions publiques dans le cadre de la mise en place d'un projet de revalorisation du patrimoine culturel, architectural et historique, et/ou d'intérêt touristique.

Les moyens techniques : les protections

Actuellement, la protection du patrimoine historique et paysager de Torigni-sur-Vire est assurée par :

- le classement au titre de monument historique du château (loi sur les monuments historiques du 31 décembre 1913) qui génère une protection soumise à la réglementation des abords..
- l'inscription au titre de « Site inscrit » des étangs et de leurs abords (loi sur les sites du 2 mai 1930 - aujourd'hui article L 341.1 du code de l'environnement).

D'après ces deux protections, une partie de l'ancien domaine des Matignon (étangs, architecture, éléments architecturaux, assises des anciens jardins), est soumise à l'article L 341.1 du code de l'environnement (anciennement la loi du 2 mai 1930), à savoir :

- tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle de l'Etat.
- les maîtres d'ouvrages ayant l'obligation d'en informer l'administration 4 mois à l'avance
- l'Architecte des bâtiments de France émet un avis (simple ou conforme) sur les travaux à exécuter.

Afin d'engager la réalisation des projets de revalorisation de l'ancien domaine des Matignon, nous proposons de nouvelles mesures de protection

1. Créer une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).
2. Demander la protection au titre des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913) des parties les plus représentatives de l'ancien domaine des Matignon.

1. Extension des limites de protection de Site sous forme de ZPPAUP

Actuellement, le territoire compris dans les anciennes limites du domaine des Matignon, s'étendant au-delà des étangs au sud et au sud-est de la ville de Torigni-sur-Vire et se prolongeant sur la commune de Giéville, ne bénéficie d'aucune protection.

Pourtant, ces lieux présentent une valeur paysagère et rurale indéniable : des micros vallées parcourues de cours d'eau et ponctuées de haies bocagères forment avec les terres cultivées et les ensembles architecturaux de type rural, un paysage au relief vallonné.

A la valeur paysagère et naturelle s'ajoute la valeur historique : les traces de l'ancien domaine sont encore visibles dans l'organisation foncière de cette partie du territoire.

Au regard des enjeux de l'ancien domaine des Matignon et de l'importance historique qu'il revêt, il est nécessaire de protéger ce site, de le préserver ses qualités et de programmer sa mise en valeur tout en intégrant les futurs développements urbains.

La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), englobant l'actuel Site inscrit (site des étangs) répond à ces objectifs.

Qu'est-ce qu'une ZPPAUP

La ZPPAUP est une procédure instituée dans le cadre de la loi du 7 janvier 1983 (articles 70 à 72) relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et complétée par la loi du 8 janvier 1993, article 6, sur la protection et la mise en valeur des paysages.

Sa mise en place est une démarche partenariale entre la commune (ou plusieurs communes aux territoires contigus), l'Etat (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement), représenté par le préfet assisté par l'Architecte des Bâtiments de France (interlocuteur et acteur principal).

La création d'une ZPPAUP est une manière de relayer la protection au titre des sites et de pallier certaines des insuffisances de la protection des abords de monuments historiques.

En effet, la ZPPAUP suspend les effets des sites inscrits dès lors qu'ils sont compris dans son périmètre. De la même manière, la mise en place d'une ZPPAUP permet de suspendre les effets de la servitude des abords de monuments historiques à condition de les inscrire dans le nouveau périmètre et de définir un ensemble de règles cohérentes pour assurer la gestion des espaces.

La création d'une ZPPAUP n'a aucune incidence sur la gestion des immeubles classés monuments historiques (ni des sites classés au titre des sites).

La création d'une ZPPAUP est une démarche qui se concrétise à travers un document contractuel de référence et d'aide à la décision pour la bonne gestion et la mise en valeur des éléments patrimoniaux (bâti ou paysagers).

Le document est composé d'un corps de règles, de prescriptions et de recommandations qui permettent d'orienter les choix d'aménagement et de restauration. Une fois approuvé, le document est annexé au plan local d'urbanisme (PLU).

En concertation étroite avec l'ABF, la municipalité, représentée par le maire, mais aussi les élus et les services techniques chargés de l'urbanisme, sont les acteurs principaux dans l'élaboration de la ZPPAUP.

Les habitants, au travers ou non des associations, sont, comme connaisseurs et usagers des lieux étudiés, de précieux partenaires.

La création d'une ZPPAUP constitue indéniablement une reconnaissance de qualité susceptible de renforcer l'attractivité touristique des lieux.

Quelle démarche pour créer une ZPPAUP?

Le conseil municipal prend la décision d'engager une étude.

Le choix de l'équipe de spécialistes lui revient après mise en concurrence.

L'étude aboutit à la réalisation d'un règlement dit « document contractuel de référence » comprenant les prescriptions et les recommandations qui orientent les interventions sur le site (programme de développement durable) ainsi qu'un document graphique portant la délimitation de la zone (limites à géométrie variable).

Le dossier final, après approbation du conseil municipal doit recevoir l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

L'arrêté de création de la zone est signé par le préfet de région.

Les aides financières

Le financement de l'étude est assuré par la commune qui peut recevoir une subvention de l'Etat (crédits gérés par la DRAC) d'un montant correspondant à 50% du coût global de l'étude.

Dans le cadre de travaux d'intérêt architectural, de restauration et d'amélioration de l'habitat et du paysage, la commune peut bénéficier de subventions de l'Etat, des DRAC (25% des dépenses hors taxes), mais aussi d'autres collectivités (Conseil général, Conseil régional).

Les contraintes

La contrainte majeure dans la démarche de création d'une ZPPAUP est la multiplicité des acteurs qui doivent intervenir à plusieurs niveaux et à plusieurs reprises, ce qui induit des délais importants pour la réalisation du dossier des prescriptions et son approbation.

(ZPPAUP créées dans le département de la Manche : Granville, Coutances)

2. Protection au titre des monuments historiques.

A moyen terme, il serait envisageable de procéder à la demande d'extension de la protection au titre des monuments historiques, des éléments les plus remarquables de l'ancien domaine des Matignon, à savoir :

- les assiettes des jardins (parterre, jardin neuf)
- le pavillon de Flore
- l'ancien pavillon d'entrée au château (corps de garde)
- la Cour aux canons
- le mur Grimaldi.

La loi du 31 décembre 1913 prévoit deux niveaux de protection au titre des monuments historiques, mis en œuvre par le ministère de la culture et de la communication :

- le classement parmi les monuments historiques, mesure forte, réservée aux compositions estimées les plus importantes sur le plan historique ou esthétique et les mieux conservées, au moins dans leur assiette foncière (monuments d'intérêt national)
- l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, mesure utilisée pour les ensembles d'intérêt plus relatif, dont il convient de surveiller l'évolution, sans pour autant à priori, vouloir contrôler tous les projets de restauration (monuments d'intérêt régional)

Les avantages de la protection

Les propriétaires peuvent bénéficier :

- de l'aide financière de l'Etat pour la restauration (entre 20% et 50% de la dépense subventionnable hors taxe pour les monuments classés, entre 20% et 25% de la dépense subventionnable hors taxe pour les monuments inscrits) à laquelle peuvent s'ajouter celles des collectivités territoriales
- du soutien scientifique et technique des services patrimoniaux de la DRAC et de l'architecte des Bâtiments de France
- de la protection liée aux abords des éléments maçonnés en élévation dans le site protégé

De plus, le label « monuments historiques » entraîne de réelles incitations à la conservation et à la restauration.

Les contraintes

La protection au titre des monuments historiques permet le contrôle de l'Etat sur le site en vue de sa conservation physique et de sa restauration.

Pour les monuments classés toute modification est assujettie à l'autorisation de l'administration et les travaux de restauration, s'ils sont subventionnés au titre de la loi 1913, sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques.

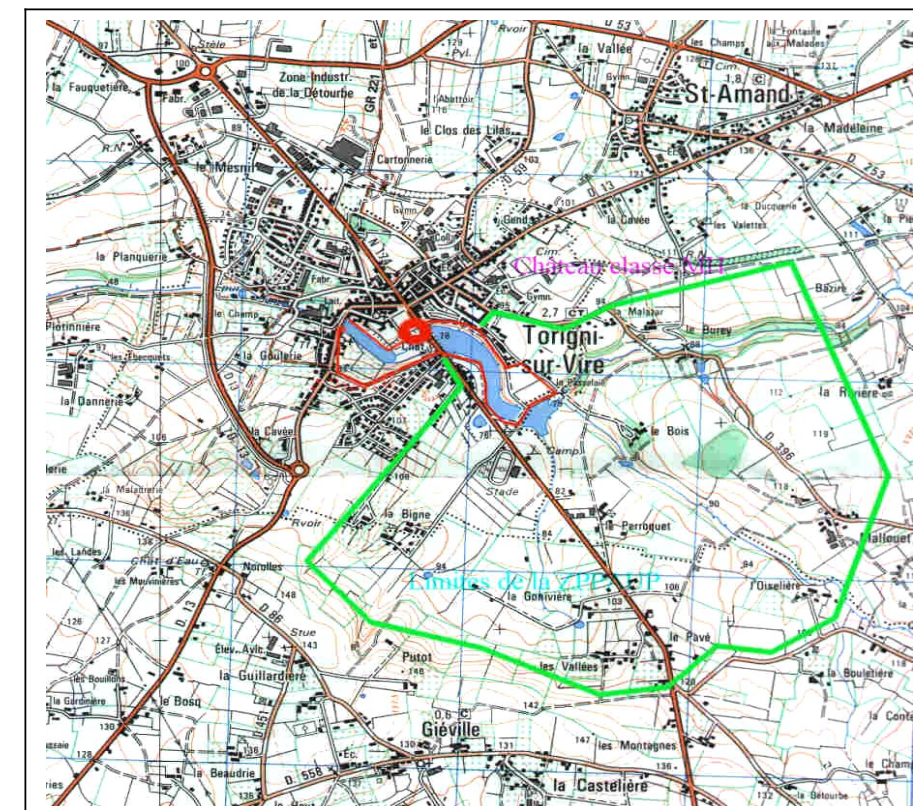
Pour les monuments inscrits, toute modification est assujettie à une autorisation de la DRAC qui dispose d'un délai de quatre mois pour s'opposer aux travaux.

Dans les deux cas sont générées des zones soumises à la réglementation des abords. Toutefois, cette contrainte est moindre avec la mise en place d'une ZPPAUP, qui permet de suspendre les effets de la servitude des abords de monuments historiques pour élaborer des mesures de gestion adaptées aux lieux.

Quelle démarche pour obtenir la protection

Les demandes de protection sont instruites par la DRAC (réalisation d'un dossier de recensement), puis examinées par la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

La CRPS formule un avis, soit en vue de l'inscription à l'inventaire supplémentaire qui relève du préfet de région, soit en vue du classement.



Proposition des limites de la ZPPAUP (en vert)

Les moyens financiers : les subventions

Les subventions accordées à une commune qui s'engage dans un programme de mise en valeur du patrimoine historique, paysager, culturel et touristique peuvent être multiples.

Dans le cas spécifique de la commune de Torigni-sur-Vire, nous avons étudié les diverses possibilités et répertorié ensuite les organismes principaux à qui, concrètement, la commune pourra soumettre sa demande de subvention.

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Direction Départementale de l'Équipement, Manche

Subvention : 1% paysage, développement

Une subvention dans le cadre du « 1% paysage, développement » peut être attribuée au cours des années de réalisation de l'autoroute, aux communes situées à proximité de l'Autoroute A84 (autoroute des estuaires) pour un projet de revalorisation patrimoniale et touristique.

La subvention est attribuée à la commune.

La participation financière peut être de 50% (taux maximum) du montant global du projet.

Les conditions de participation

Afin d'obtenir la subvention, la mairie doit présenter

- un dossier avec le projet et son estimation..
- un plan de financement (le projet doit trouver un cofinancement)

Demande et obtention de la subvention

- un dossier de participation doit être demandé à la DDE de la Manche
- le dossier (projet + plan de financement) est déposé à la DDE de la Manche : il sera ensuite examiné par la Commission technique.

Ministère de la culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Basse Normandie

Ministère de l'environnement, Direction régionale de l'environnement, Basse Normandie(DIREN)

Subventions : dans le cadre de la loi du 31 décembre 1913, Monuments historiques, réglementation des abords et dans le cadre de la loi du 2 mai 1930, Site inscrit

Les subventions sont attribuées sur la base d'un projet mais aussi sur la base d'un plan de gestion à long terme.

Secrétariat général aux affaires régionales dans les Préfectures de région - SGAR

Subvention : Fond européen de développement régional (FEDER)

Le fond européen de développement régional est un instrument financier de l'union européenne qui favorise la réduction des disparités et le développement équilibré des régions européennes. .

Les actions soutenues s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale et doivent être conformes au Document unique de programmation (DOCUP) (programme pluriannuel) qui fournit les axes de développement financés par l'Union européenne.

Cf. Fiche descriptive en annexe)

(Pour plus d'informations voir le site de la préfecture de Basse Normandie, www.basse-normandie.pref.gouv.fr, rubrique SGAR- Europe et le site, www.datar.gouv.fr).

Etat - Conseil Régional de Basse Normandie

Contrat de plan Etat - Région 2000-2006

La subvention peut être demandée sur les fonds du Contrat de plan Etat - Région 2000-2006, outil qui sert de levier pour renforcer la compétitivité des grandes zones touristiques et favoriser l'essor de territoires où l'activité touristique est essentielle au maintien de la vitalité économique.

Fonds national d'aménagement et développement du territoire (FNADT)

Le FNADT est un instrument permettant de soutenir la création d'emplois et secondairement des projets relatifs à l'aménagement du territoire, mais également le développement local.

Parmi les champs d'intervention du FNADT, sont privilégiées les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires comme les programmes de mise en valeur du patrimoine naturel, social ou culturel.

Informations supplémentaires :

Les préfets de région (SGAR) assurent la coordination opérationnelle de l'instruction des opérations. Voir le site : www.basse-normandie.perf.gouv.fr rubrique SGAR

Conseil Général, Manche

Participation aux subventions de l'Etat

Et en plus

Label « Ville et pays d'art et d'histoire »

La ville de Torigni-sur-Vire, s'engageant dans un projet de revalorisation du patrimoine historique et paysager peut demander le label de « Ville et pays d'art et d'histoire » au Ministère de la culture et de la communication.

Le label constitue indéniablement une reconnaissance de qualité susceptible de renforcer l'attractivité touristique des lieux.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire connaître le patrimoine à travers des actions de sensibilisation (expositions, circuits de visite - découverte, etc.)

Depuis octobre 2001 s'est constituée l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire qui a pour objectif de développer une action transversale, politique et technique, urbanistique et économique, social et culturelle. Elle favorise aussi les échanges entre les villes et les pays réunis sous ce label.

(Dans le département de la Manche, les villes de Valognes, Coutances et Saint-Sauveur-le-Vicomte ont le label « Ville et pays d'art et d'histoire »).

Echanges

Le projet de revalorisation de l'ancien domaine des Matignon pourrait être l'occasion d'établir un échange entre la ville de Torigni-sur-Vire et les services chargés de la mise en valeur de l'Hôtel de Matignon, siège du premier ministre.

Création d'une Association 1901

La création d'une association 1901 (loi du 1 juillet 1901) est souhaitable pour diverses raisons.

Au-delà des objectifs associatifs, culturels, de recherche, etc., l'association peut générer des nouveaux emplois liés au fonctionnement d'activités ayant rapport avec les objectifs de l'association (gestion, entretien).

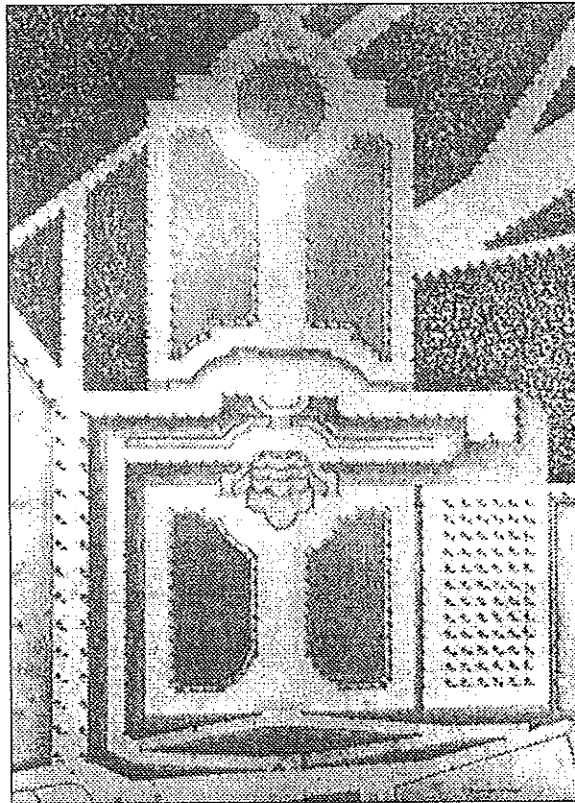
L'association peut recevoir des dons et des legs (dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil

**SITE DES ETANGS ET DU CHATEAU
DE TORIGNI-SUR-VIRE
(BASSE-NORMANDIE)**

ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGERE

ANNEXE A

***IMAGES : recueil de la documentation
historique***



Mars - Décembre 2002

Pierre Bazin
AUBEPINE INGENIERIE DU PAYSAGE
Le Sémiramis 1
Allée du Communal
35770 Vern Sur Seiche
tél 02 23 30 43 44 fax 02 23 30 43 45
e-mail : aubepine-sar1@wanadoo.fr

Elisabetta Cereghini
ARCHITECTE, HISTORIENNE DES JARDINS
101 avenue de la République
75011 Paris
tél /fax 01 47.00.18.02
e-mail e.cereghini@wanadoo.fr

Vincent Lurton
PAYSAGISTE CONSEIL
44 r Gentillierie
35400 Saint-Malo
tel 02 99 19 72 11 fax 02 99 21 01 28
e-mail vincent.lurton@worldonline.fr

IMAGES : recueil de la documentation historique

Le dossier, comme une banque d'images, recueille l'ensemble de documents cartographiques et iconographiques connus sur le site et le château de Torigni-sur-Vire, présentés selon l'ordre chronologique et divisé dans les sections suivantes :

- ***Cartes et plans***
- ***Iconographie***
- ***Cartes postales et photographies anciennes***
- ***Photographies aériennes***

En conclusion est proposée une série d'images de parcs, de jardins ou encore de détails de la composition d'autres sites historiques qui, par analogie, peuvent être rapprochés aux diverses formes de jardins créés à Torigni-sur-Vire.

Nous avons appelé cette dernière section :

- ***Histoire des jardins***

Les documents d'intérêt majeur sont illustrés dans les fiches

Par contre, est proposée ci-jointe la liste des documents consultés mais non intégrés dans le dossier, compte tenu de leur faible importance.

Archives Nationales Paris,

Cartes et plans (cp = carte et plans ; cpr= carte et plans roulés)

➤ 1790-1800 Registre du comité de division de la France, 6 vol.

N° 12 : Procès verbaux du département de la Manche

cp/ NN * 12

➤ 1780 v. Carte de la Généralité de Caen, éch. 1/260.000

cpr/ NN/21/77

➤ XVIII moitié Carte des principales routes de la généralité de Caen

cp/ F14 16161-16 1, 2, 3,4

➤ 1786/1789 Carte de la généralité de Caen rectifiée après 1789

cp/F14/16161/16

➤ 1787-1799-1800- Manche, Carte itinéraire du département de la Manche

cp/F14/10180/4 (1-3)

➤ 1790-1861 Diverses cartes routières/Manche

cp/F14/10367/2 (1-8)

1 1790 Carte routière, Atlas de France

2 1832 Carte routière (voir N1)

3 1835 Nouvel Atlas de France

4 1841 après Carte routière avec notes Ms

5 1851 Statistique de la circulation (voir n 3)

6 1856 Recensement routier

7 1861 Carte topographique

8 1863 Recensement routier

➤ Fond Chartrier de Castris AP

1763 Carte réduite de la Manche, gravée par S. Bellin (aquarelle, 0,87 x 0,575)

cp/ 306 AP 8

➤ Fond Maison de France

1790, revues en 1818 Carte départementale, Assemblée nationale, éch. 1/265.000

cp/300 AP I/917/16 (N°32)

Série F14, Travaux Publics

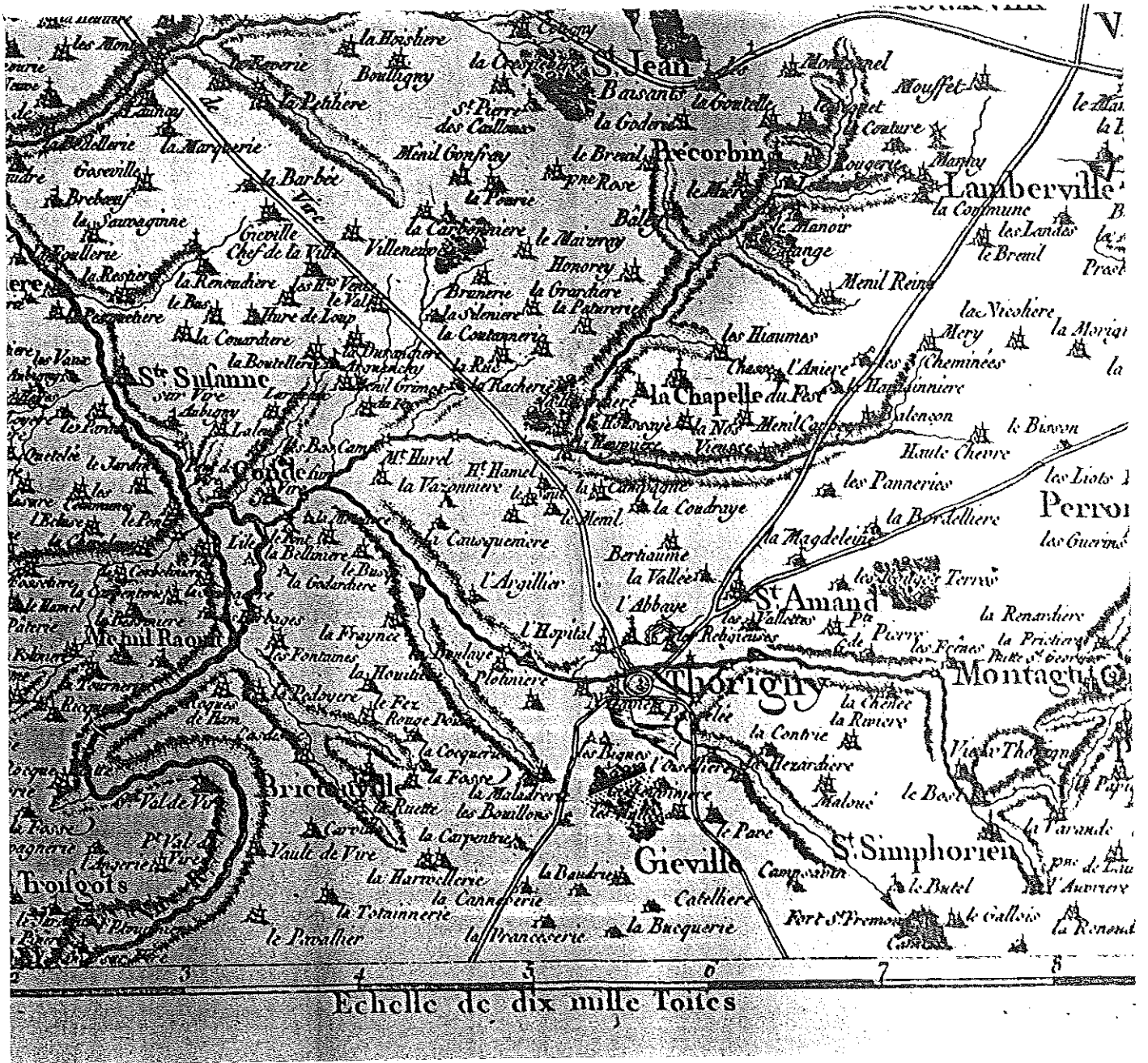
Généralités

➤ Généralité de Caen

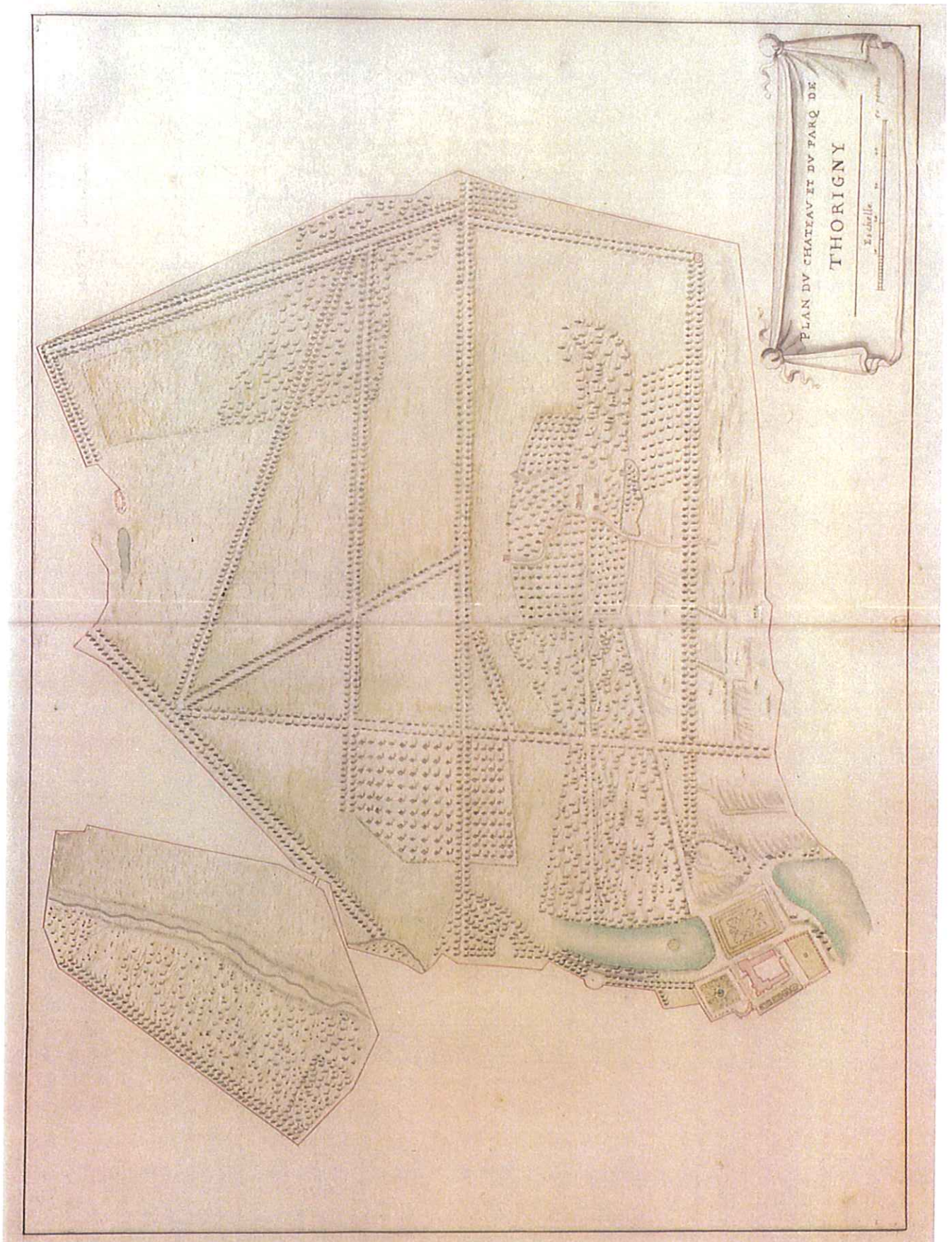
Route de Bayeux à St.-Lô, F 14 8469 - 15

Route de Caen à St.-Lô, F 14 8469 - 15bis

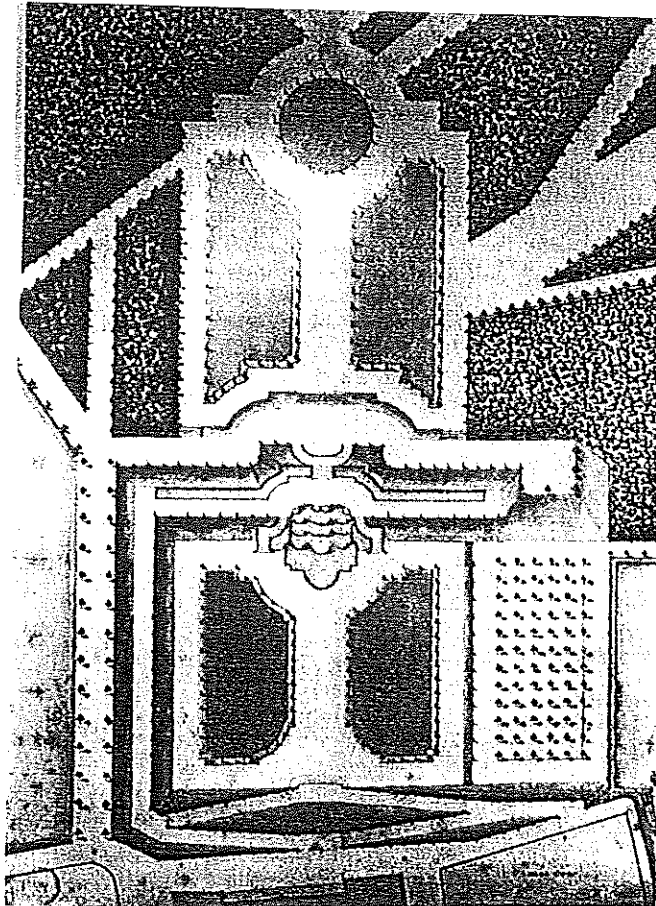
XVIII, Carte de France dite « Carte Cassini »



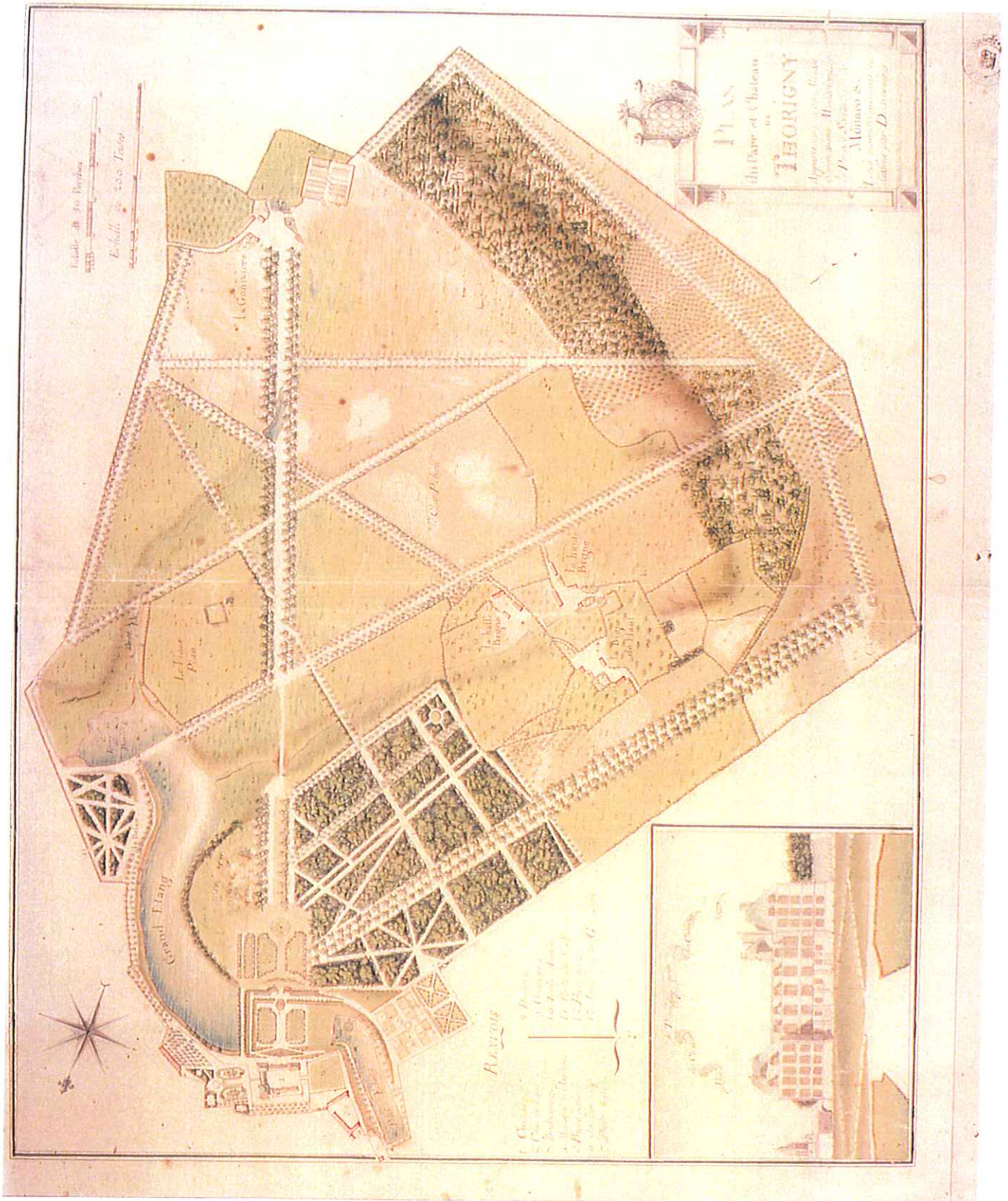
XVII, (avant 1692), *Plan du château et du parq de Thorigny*,
Dessins de « Gaignères » N° 5505, BN – Estampes,



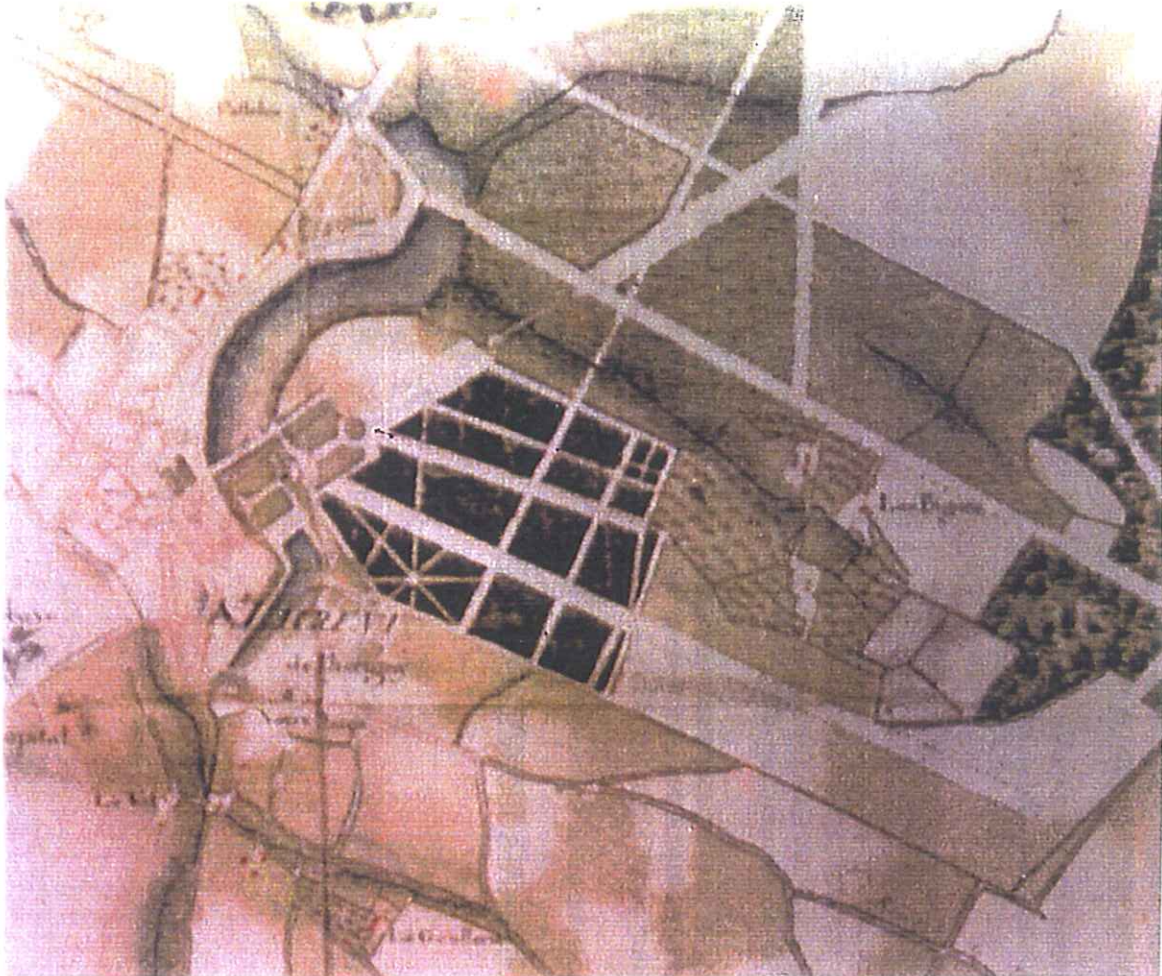
1706, *Plan des jardins de Torigni-sur-Vire*, Archives de Monaco



1779, Plan du parc et château de Thorigny appartenant à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, levé géométriquement et dessiné par Dechevrières, Archives de Monaco



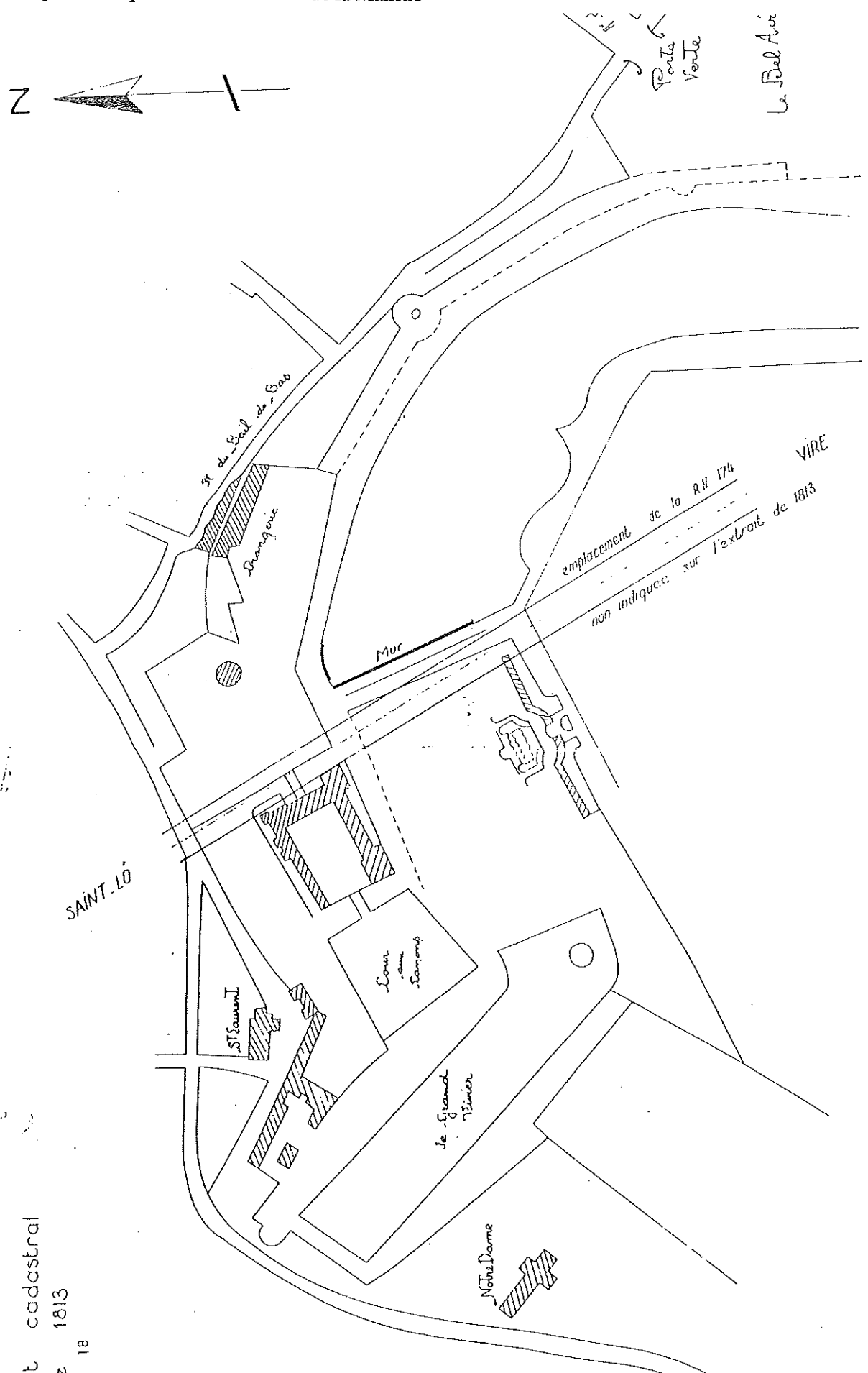
Fin XVIIIème siècle, début XIXème, *Plan de Torigni-sur-Vire*, AD de la Manche



1813, plan, *Cadastré napoléonien* (brûlé en 1944)
Copie du calque conservé aux AD de la Manche

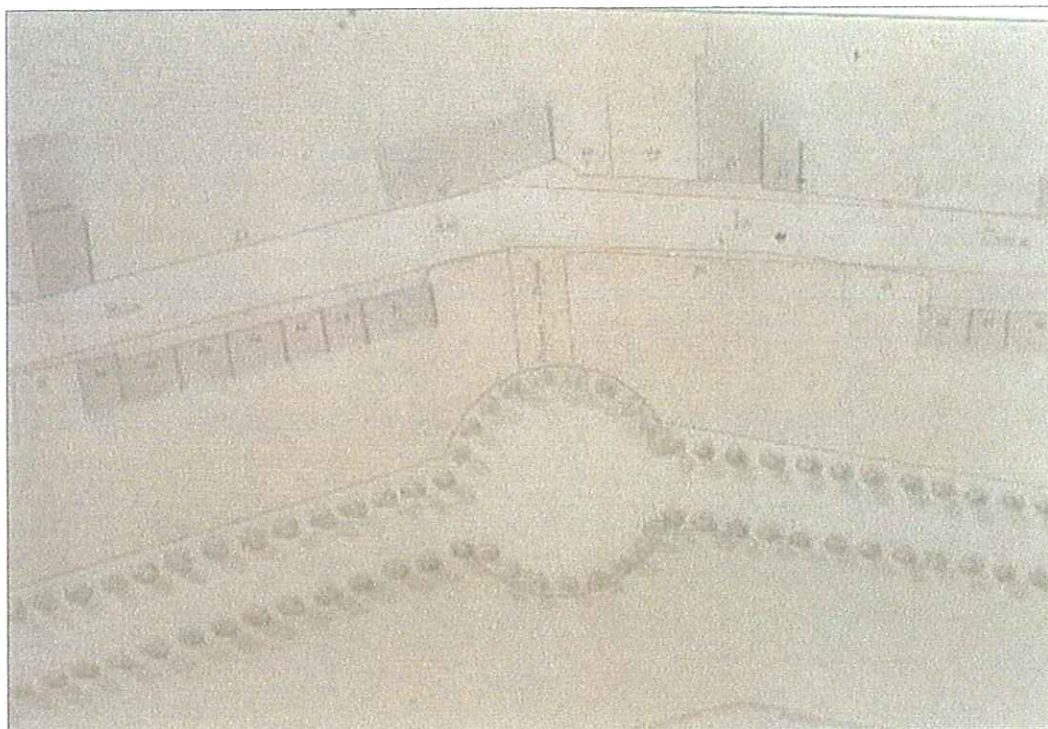
JJ - SUR - VIRE

cadastrel
1813
18



Site des étangs et du château de Torigni-sur-Vire

1843-1846, *Plan d'alignement de la Ville de Torigni*, par Borel et Dufour géomètres du cadastre, ech. 1/2000 et-1/500, AN, cp. F1a/ 2002/437

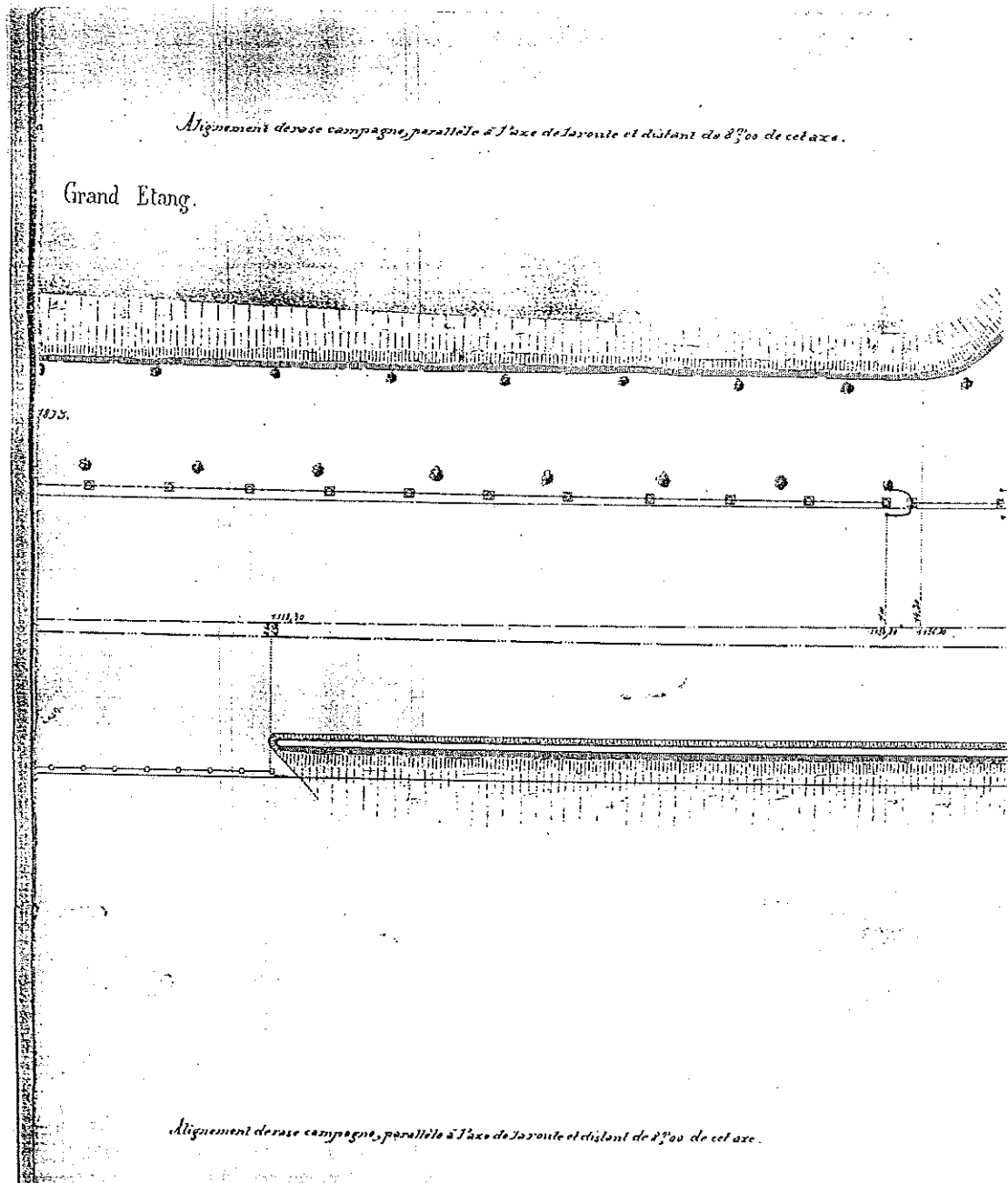


Fol. 5, Détail de l'alignement du mur grimaldi

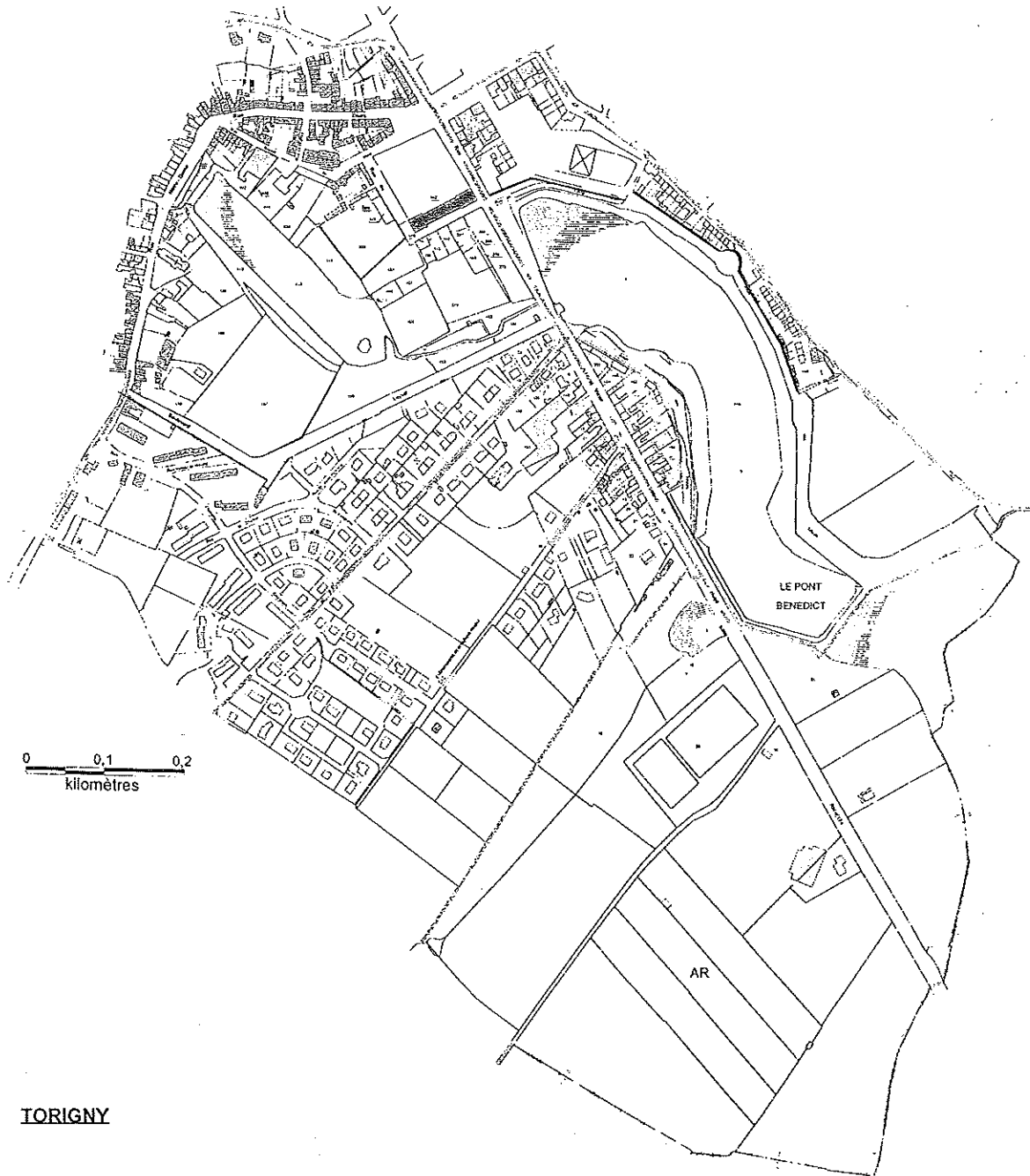


Fol. 8, tracé projeté du futur boulevard Loysel

1881-1883, Route nationale N°174 de Cherbourg à Vire, Plan d'alignement de la traversé de Torigni, ech. 1/200, AN, F14/13991



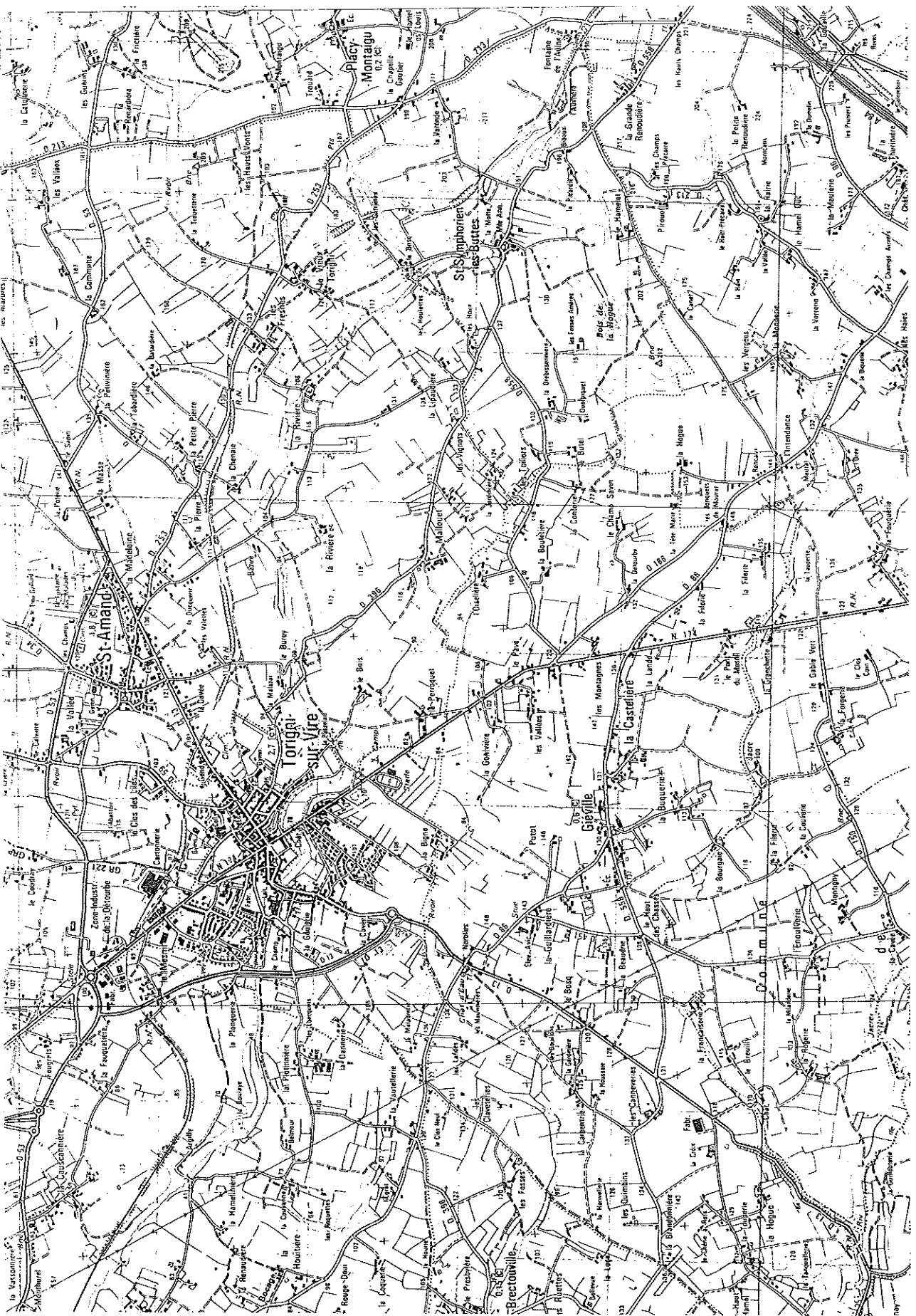
Cadastré actuel de la commune de Torigni-sur-Vire



TORIGNY



2000, Carte IGN, N° 1413, éch. 1/25.000 (détail)



La documentation iconographique sur Torigni-sur-Vire est formée essentiellement des dessins de la collection Gagnières conservés à la bibliothèque nationale, département des estampes (côte : Va 50 / H 132714)

Le fond Ganières est composé de tableaux, d'objets d'art, de sculptures et de dessins collectés à partir de 1667.

En 1670, le collectionneur fait appel à un artiste et graveur de capacités modestes, Louis Boudan, pour réaliser les dessins.

En 1711, peu avant sa mort, Ganières fait donation de sa collection au roi. A cette époque est dressé l'inventaire.

Les dessins, en nombre de 10, sont ainsi répertoriés :

- 5505 *plan du château et du parc de Thorigny (aquarelle)*
- 5506 *plan du château*
- 5507 *plan du château, 1^{ère} étage*
- 5508 *plan du château, 2^{ème} étage*
- 5509 *vue du château de Thorigny du côté de l'entrée*
- 5010 *vue du château, face du fond de la cour*
- 5011 *vue du château, aïse gauche*
- 5012 *vue du château, aïse droite*
- 5013 *galerie du fond du jardin, façade de l'orangerie, plan de l'orangerie*
- 5014 *vue du château de Thorigny, (aquarelle)*

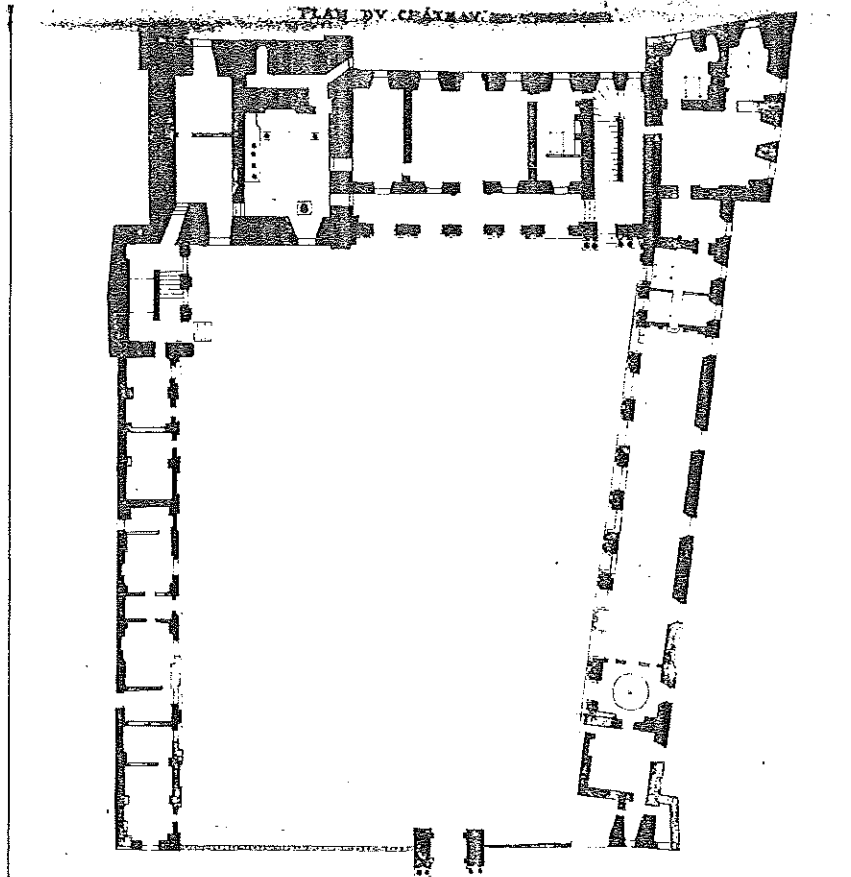
Les dessins concernant Torigni sur Vire ont donc été réalisés entre 1667 et 1711. Cependant, cette fourchette peut être réduite compte tenu de la datation des travaux faits au château, dont la construction du pavillon sud-ouest en 1692. Ces repaires ont permis de dater l'ensemble des desseins : tous ont été réalisés avant 1692, à l'exception d'un seul, le N° 5014, *Vue du château de Thorigny, (aquarelle)*

Le *plan du Château et parq de Thorigny*, lui aussi à dater avant 1692 (voir fiche Cartes et plans), fait partie de cette collection.

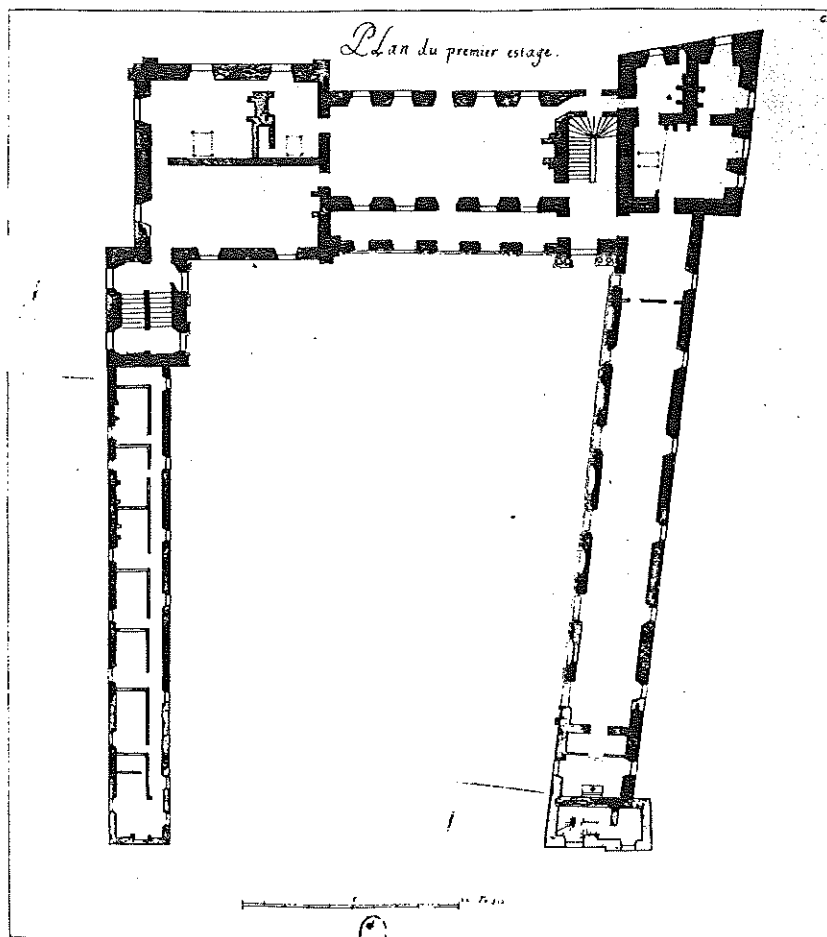
Son analyse d'après l'original a permis de mieux comprendre :

- le système des plates-formes/ terrasses (Cour aux canons, cours du château, jardin supérieur) et leurs limites
- les liens entre le château, la plate-forme du parterre du jardin supérieur, et le boulingrin
- les circulations entre ces plates-formes
- le relief du parterre inférieur
- la forme et les circulations sur la butte face au château

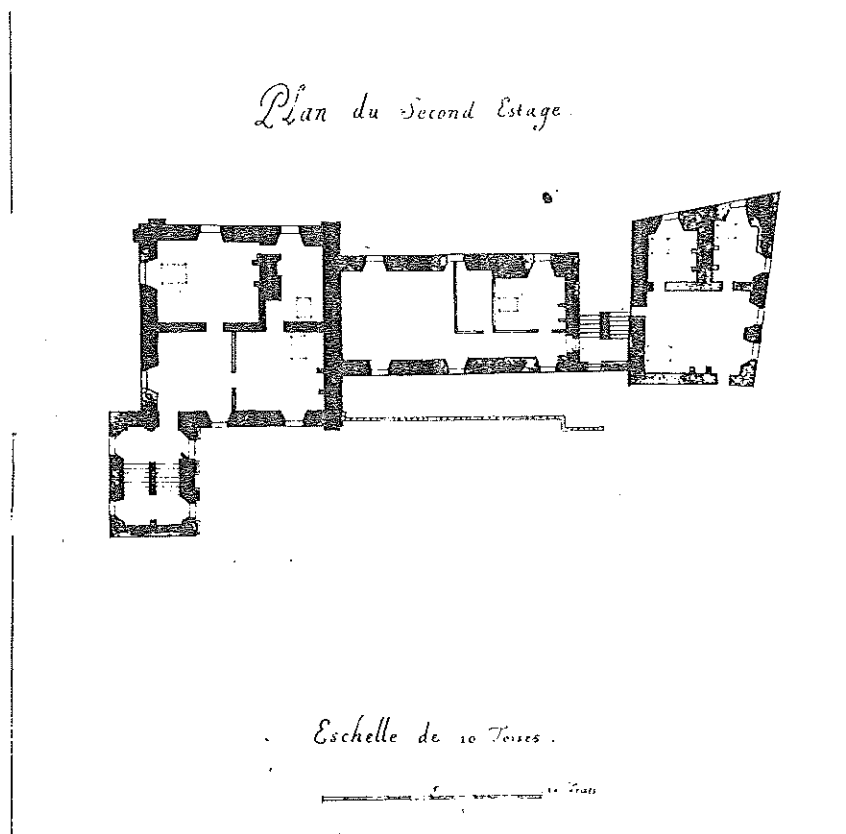
XVIIème siècle, (avant 1692), *Plan du château*
 Dessins de « Gaignères », N° 5506, BN - Estampes



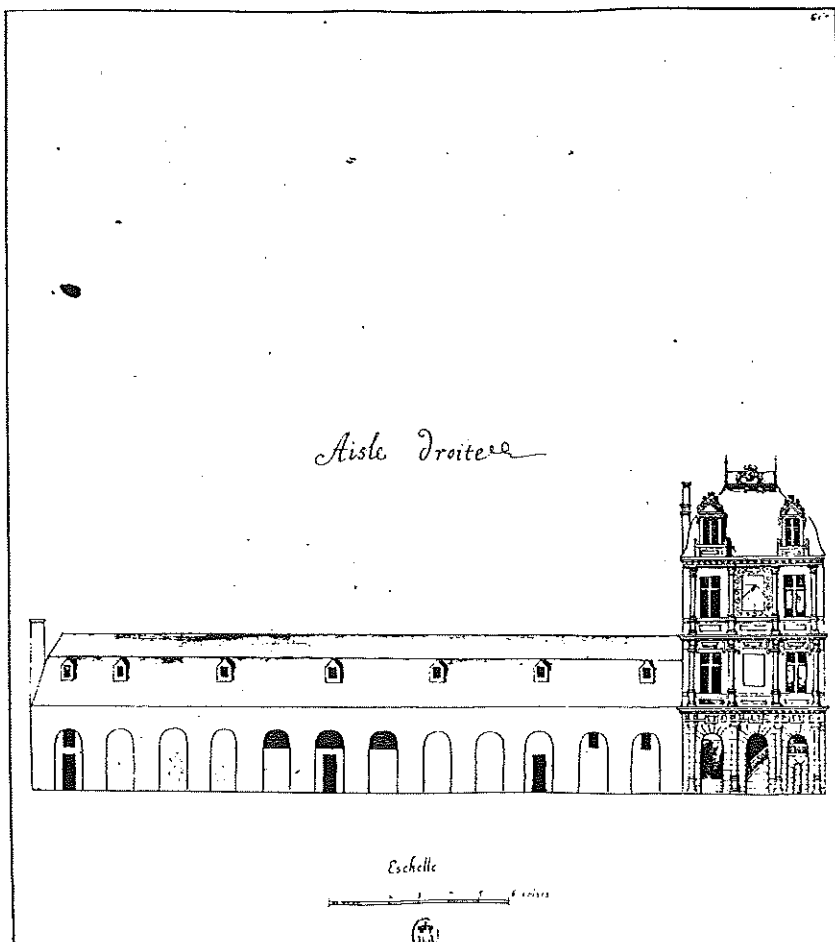
XVIIème s., (avant 1692), *Plan du château, 1^{ère} étage*
 Dessins de « Gaignères », N° 5507, BN - Estampes



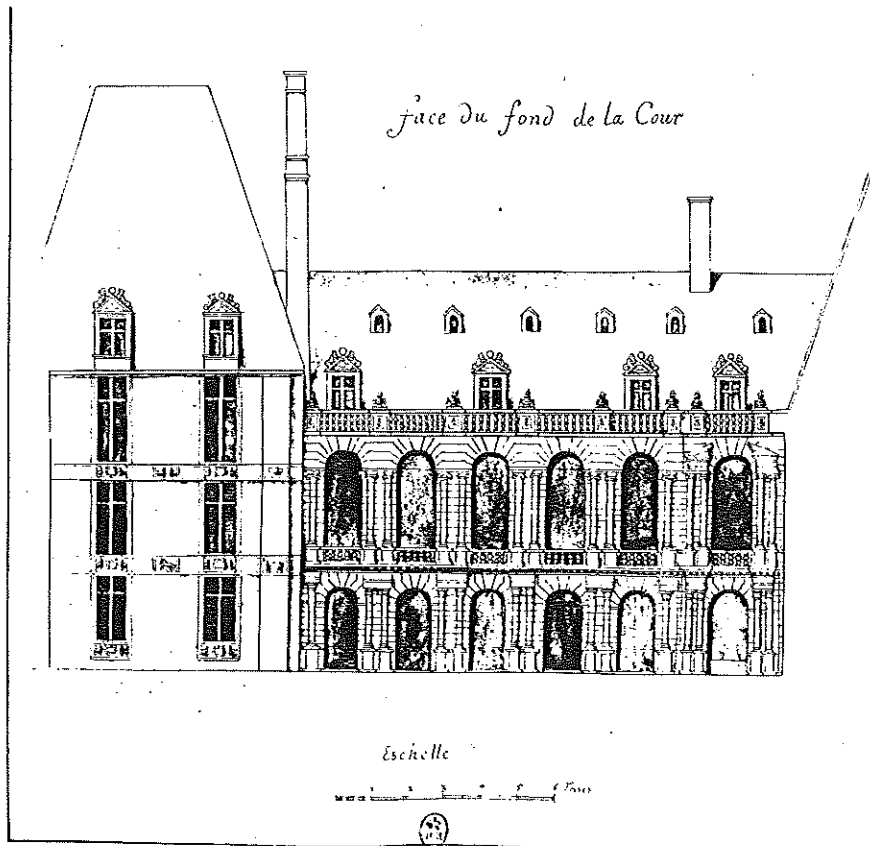
XVIIème s. (avant 1692), *Plan du château, 2^{ème} étage*
 Dessins de « Gaignères », N° 5508, BN - Estampes



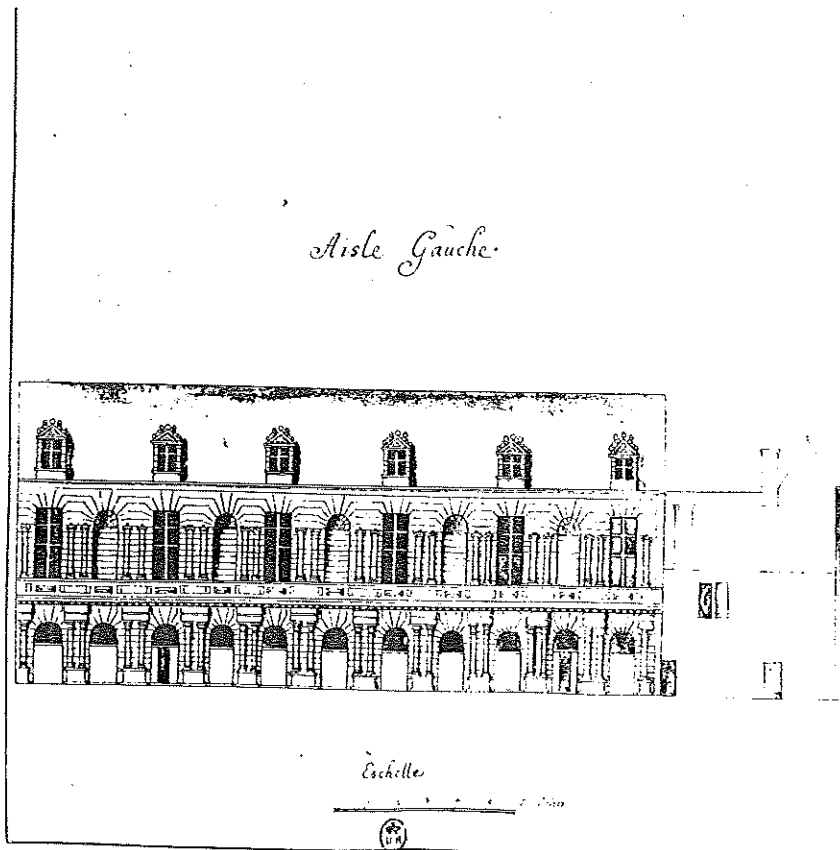
XVIIème s. (avant 1692), *Vue du château, aïse droite*
 Dessins de « Gaignères », N° 5012, BN - Estampes



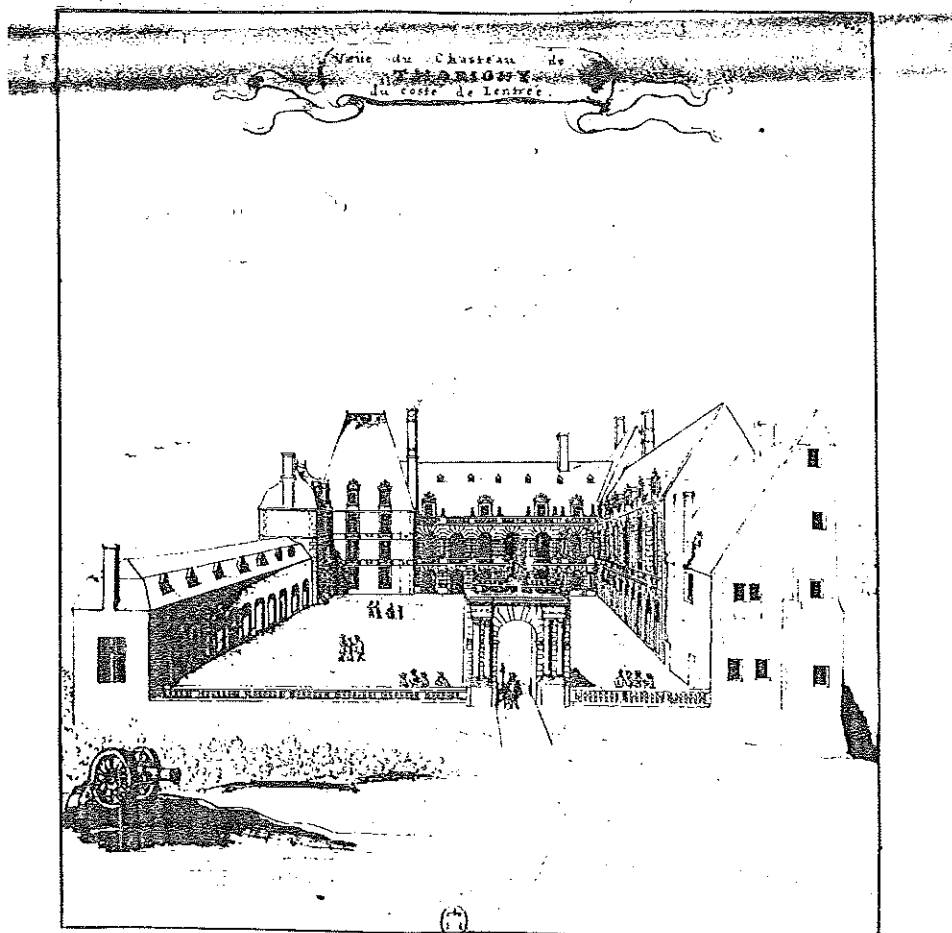
XVIIème s. (avant 1692), *Vue du château, face du fond de la cour*
 Dessins de « Gaignères », N° 5010, BN - Estampes



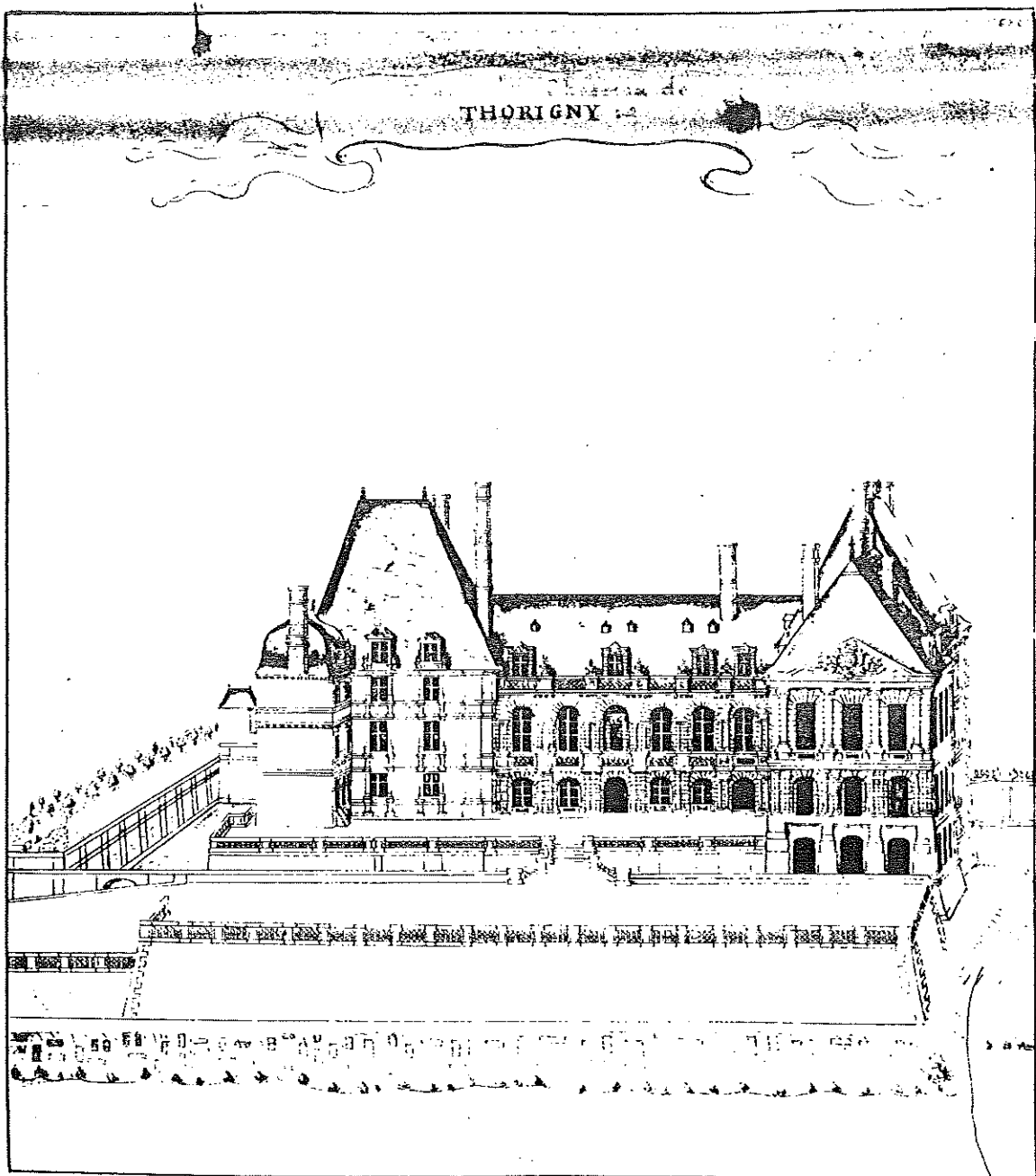
XVIIème s. (avant 1692), *Vue du château, aïse gauche*
 Dessins de « Gaignères », N° 5011, BN - Estampes



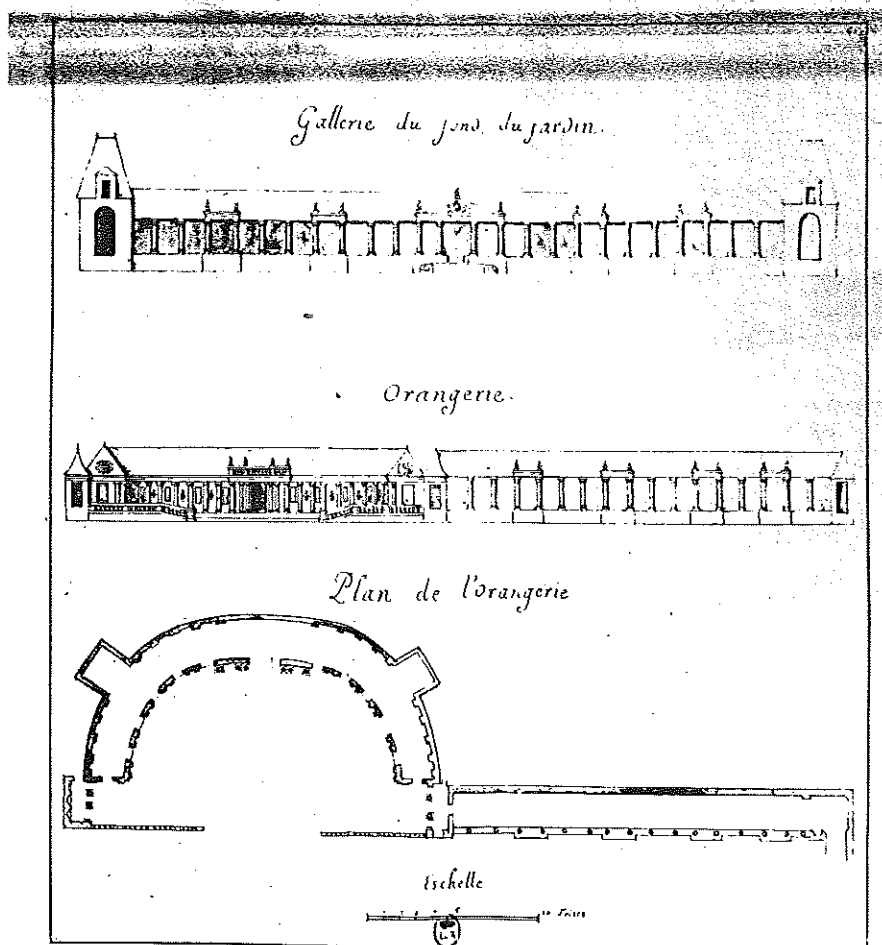
XVII^{ème} s., (avant 1692) *Vue du château de Thorigny du côté de l'entrée*
Dessins de « Gaignères », N° 5509, BN - Estampes



XVII^{ème} s. (après 1692), *Vue du château de Thorigny*, (aquarelle)
Dessins de « Gaignères », N° 5014, BN - Estampes



XVIIème siècle (1680-1712), *Galerie du fond du jardin, façade de l'orangerie, plan de l'orangerie*
Dessins de « Gaignères », N° 5013, BN - Estampes



1710, *Élévation du château de Torigni du côté du parterre*,
Archives de Monaco

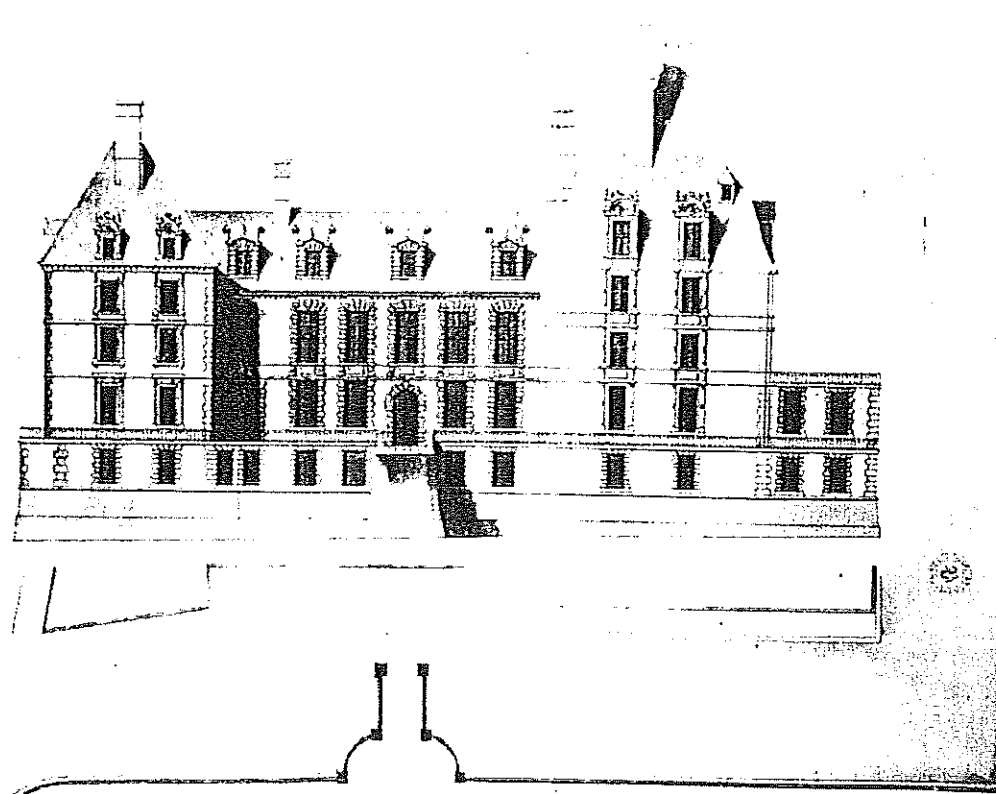
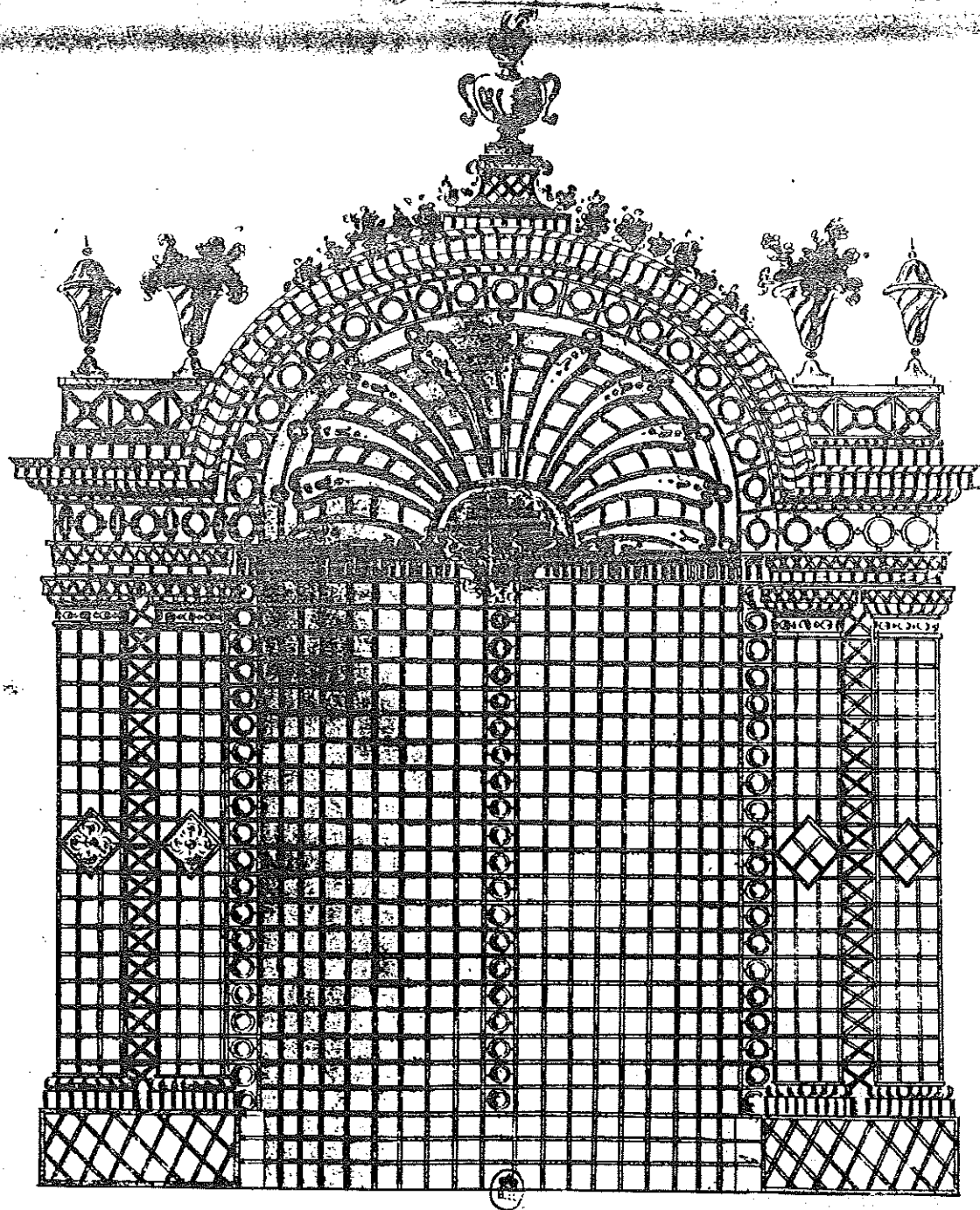


FIG. 10. — ÉLEVATION DU CHÂTEAU DE Torigni, DU CÔTÉ DE PARTIERRE. 1710.

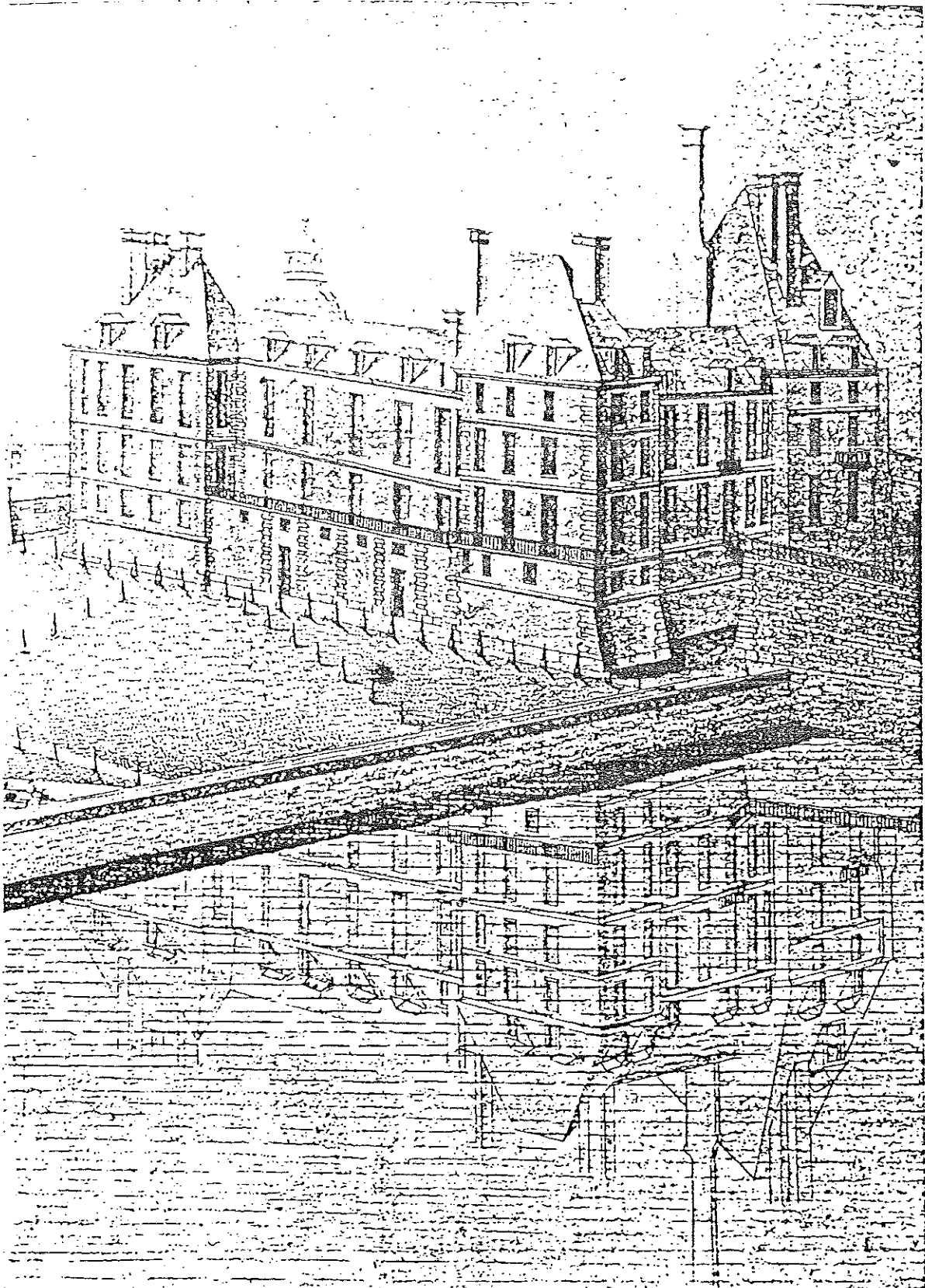
CH. DE

1730, Dessin du treillage du bout du parterre du château de Thorigny
BN est. Va 50 fol ; t.11, H 132711

L'Essen
Du Treillage du bout du Parterre du Château
1730



1740, Château de Thorigny ve du côté du grand canal, Archives de Monaco



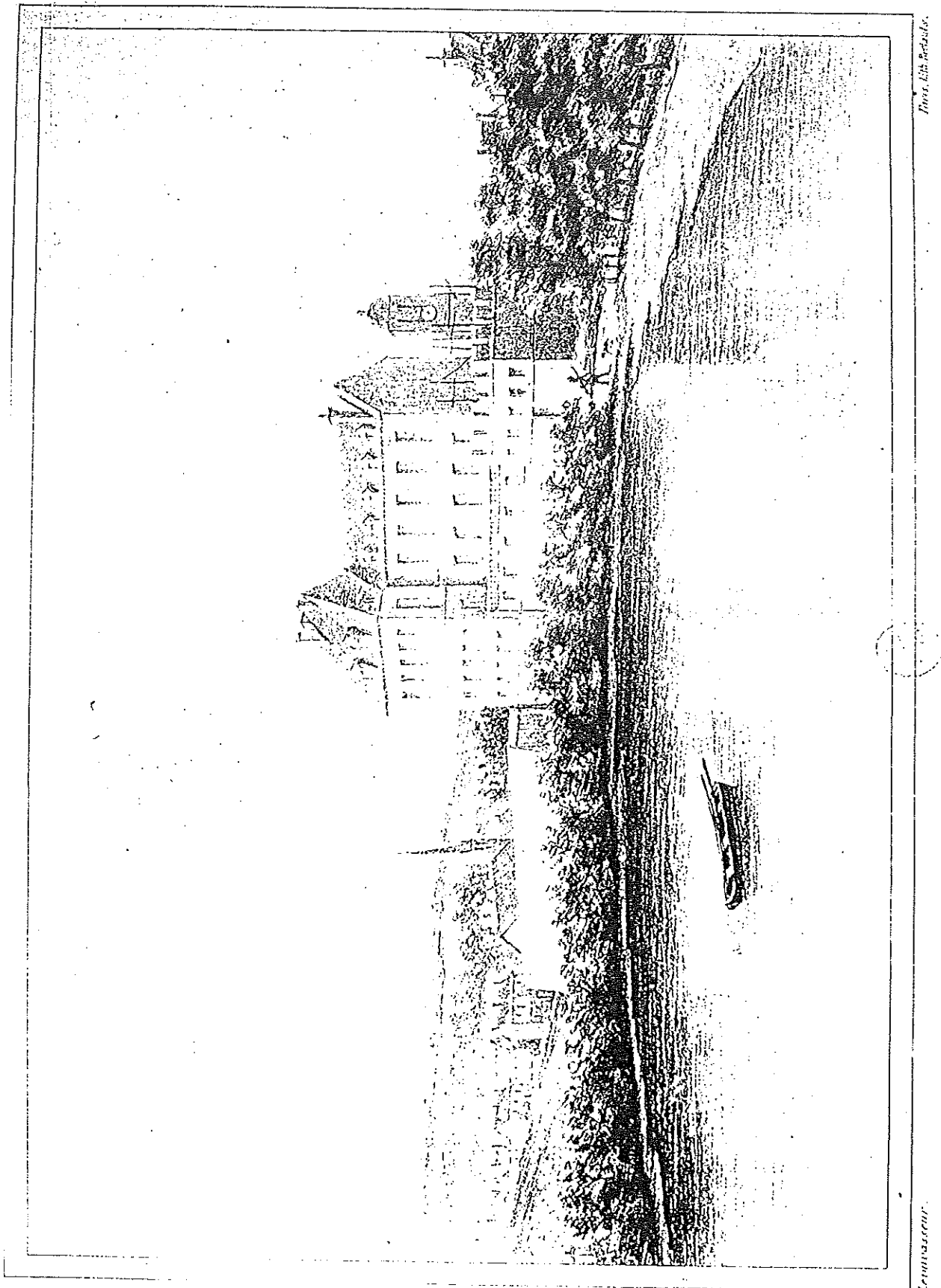
Cliché Detaille.

PLANCHÉ XIV. — CHATEAU DE TORIGNY VU DU CÔTÉ DU GRAND CANAL, 1740.
(Archives du Palais de Monaco.)

1787 ou fin XVIII, *Thorigny à Monseign de Matignon*,
Vue du château par Duval Duperron (voir plaquette du syndicat d'initiative), collection particulière)



1842, vue du château depuis le grand étang, gravure de Lavavasieur: Torigny (Manche)
BN, Est. Va 50, t 11, H 132715



Les cartes postales et les photographies anciennes sont des documents précieux. Au même titre que les sources iconographiques, elles informent sur l'état des lieux, sur l'évolution du végétal, sur la conservation des bâtiments.

Malheureusement la majorité des cartes postales et des photographies anciennes ne sont pas datées. Cependant, leur confrontation peut permettre de définir un ordre chronologique vraisemblable.

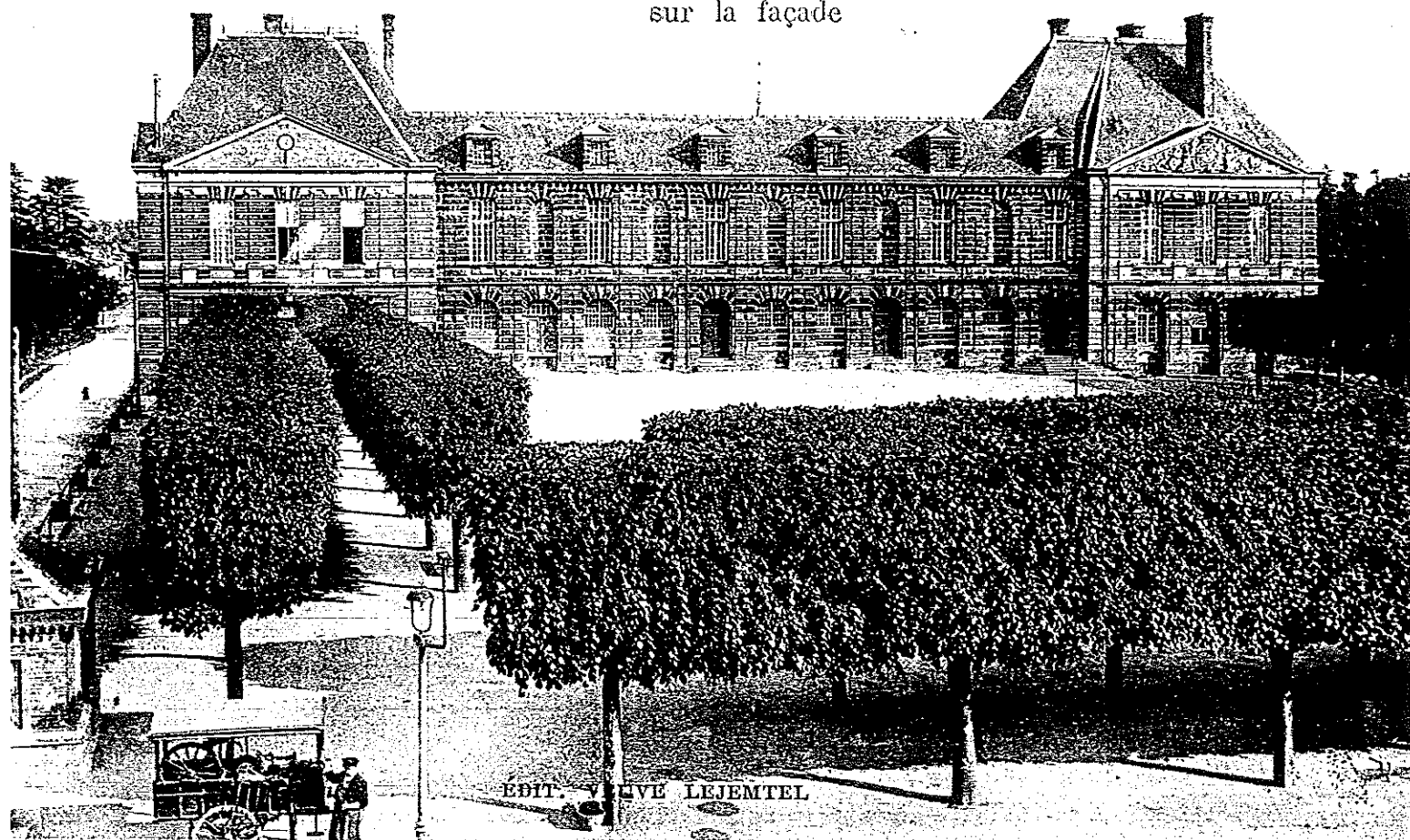
Nous avons choisi de présenter ces documents selon une division par secteurs correspondants aux unités paysagères principales, à savoir :

- ***Le château***
- ***Le parterre***
- ***Le pavillon de Flore***
- ***Le Grand étang***
- ***Le petit étang ou vivier***
- ***La promenade plantée***

Une partie des cartes postales et des photographies anciennes nous a été communiquée par la Mairie de Torigni-sur-Vire, d'autres proviennent du dossier documentaire de la DRAC Basse Normandie.

Début du XXe siècle, « *Le château, vue d'ensemble sur la façade* »
Vue de l'ancienne cour du château

TORIGNI-sur-VIRE — Le Château, vue d'ensemble
sur la façade



Début du XXe siècle, « *Le château (ancienne résidence de sires de Matignon) – Aujourd'hui la Mairie* ».

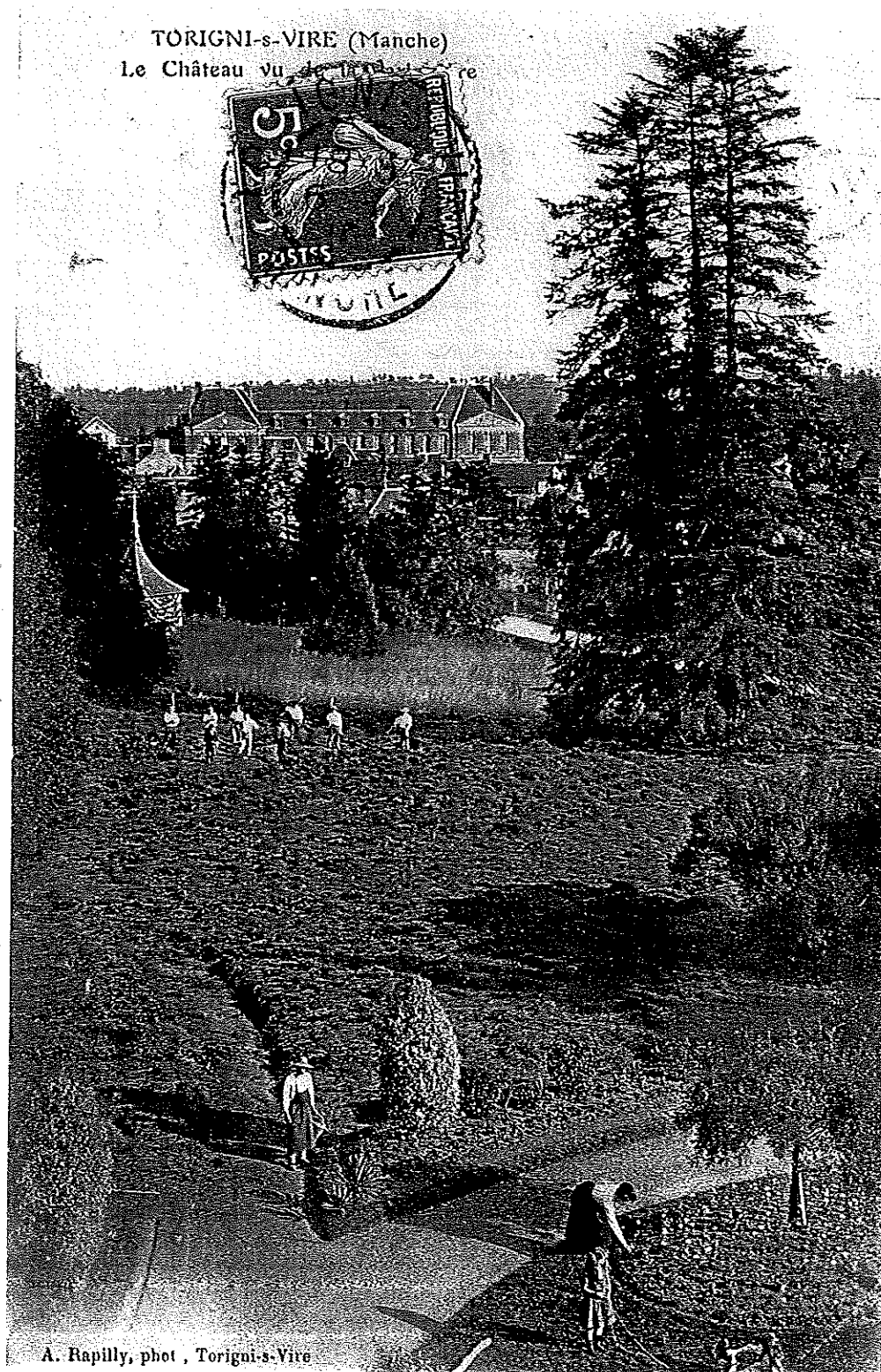
Au premier plan la Cour aux canons

TORIGNY-sur-VIRE
Le Château (ancienne résidence des sires de Matignon) - Aujourd'hui la Mairie



«Le château vu de (?)». 1900-1914

Vue prise depuis la butte face au château, sur l'ancienne perspective – axe du parc.

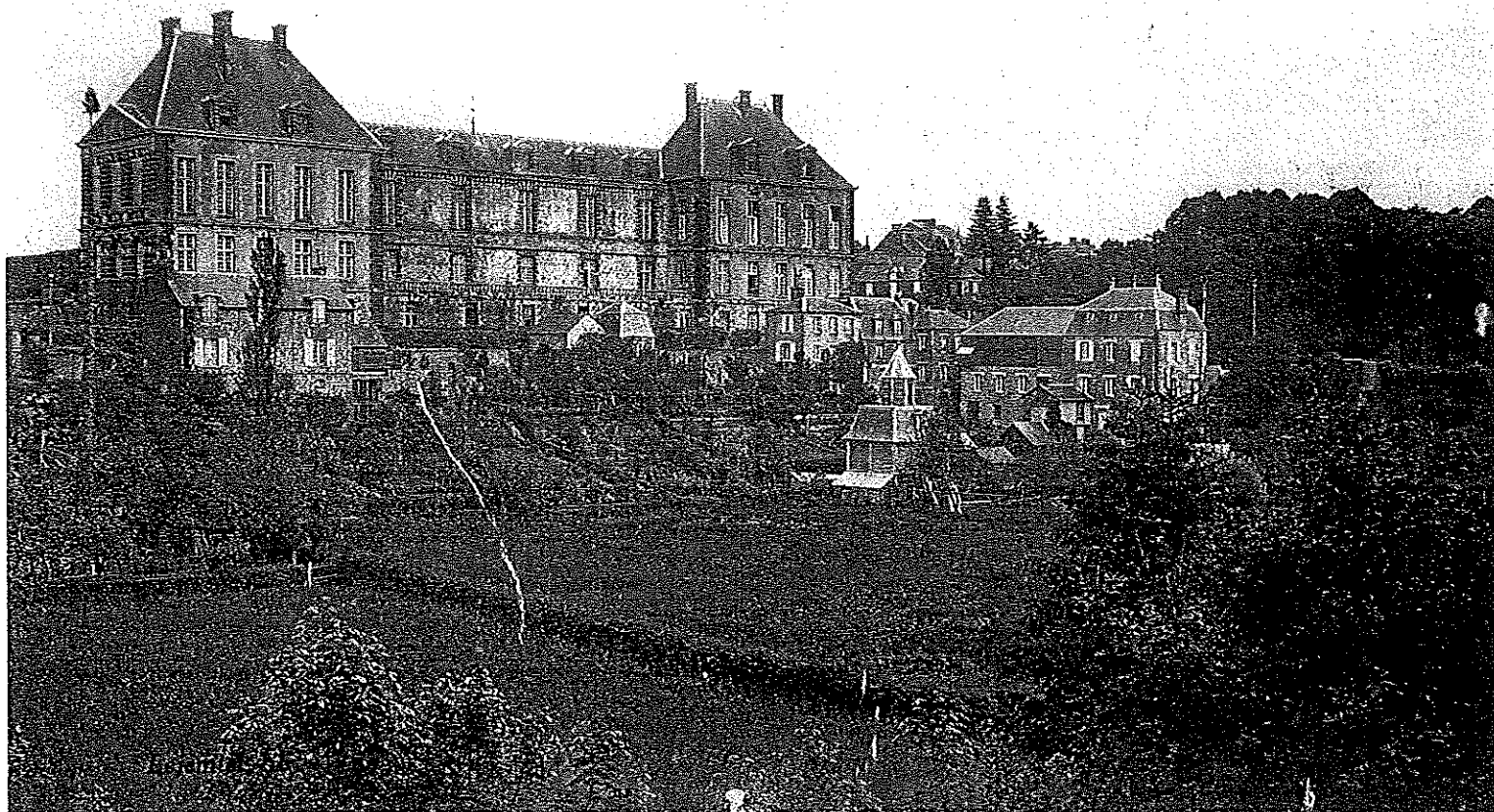


A. Rapilly, phot , Torigni-s-Vire

« *Le château, vue prise du Boulevard* »

Au premier plan la zone autrefois occupée par le parterre et le talus partiellement construit et transformé en jardins familiaux.

TORIGNI-sur-VIRE - Le Château, vue prise du Boulevard

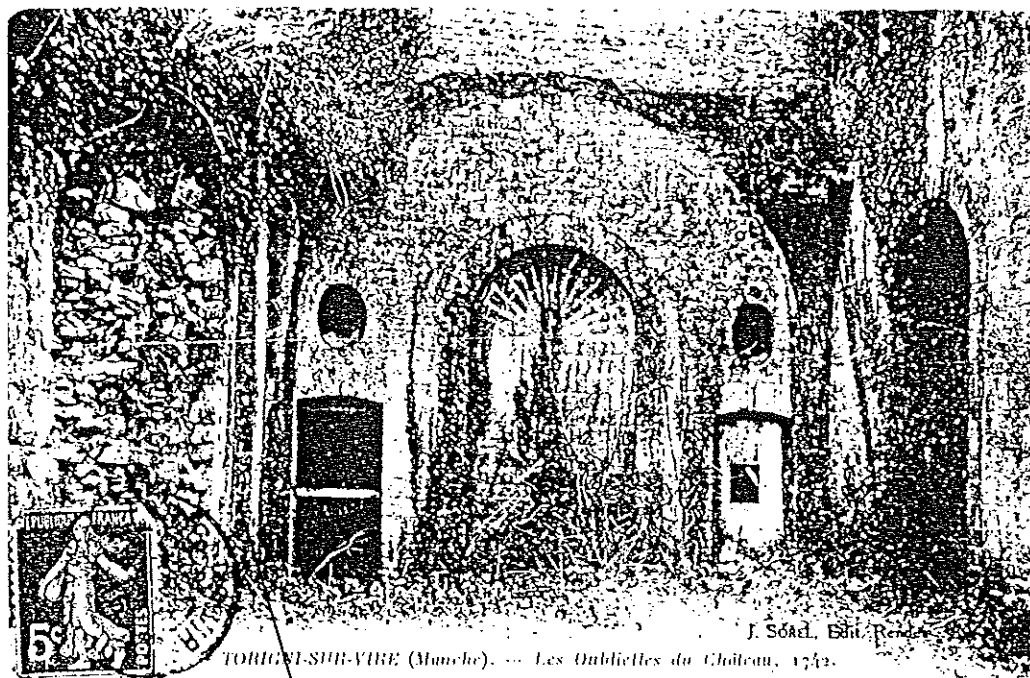


« *L'ancien château des Matignons, vu de derrière* »

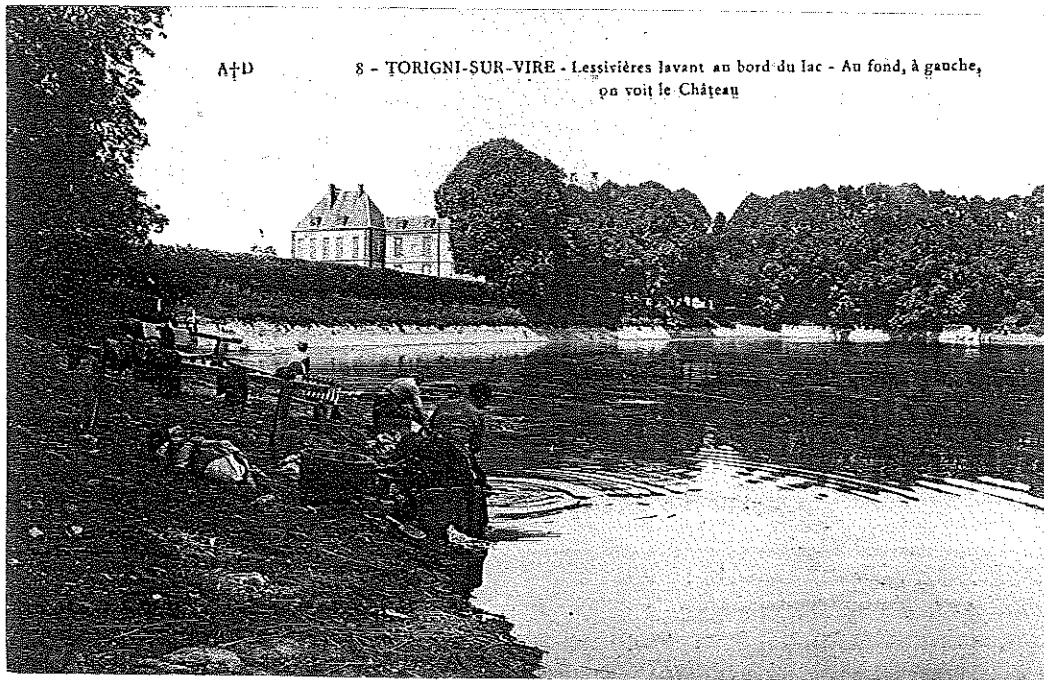
Au premier plan la zone autrefois occupée par le parterre et le talus partiellement construit et transformé en jardins familiaux.



« Les oubliettes du château -1742 »
Vue du pavillon de Flore



« Lessivières lavant au bord du lac – Au fond, à gauche, on voit le château »
Au deuxième plan la chaussée de la Route Nationale 174



« L'Étang »

Vue du Grand étang : à gauche l'alignement du mur Grimaldi et du Belair, à droite le boisement de la Champêtre.



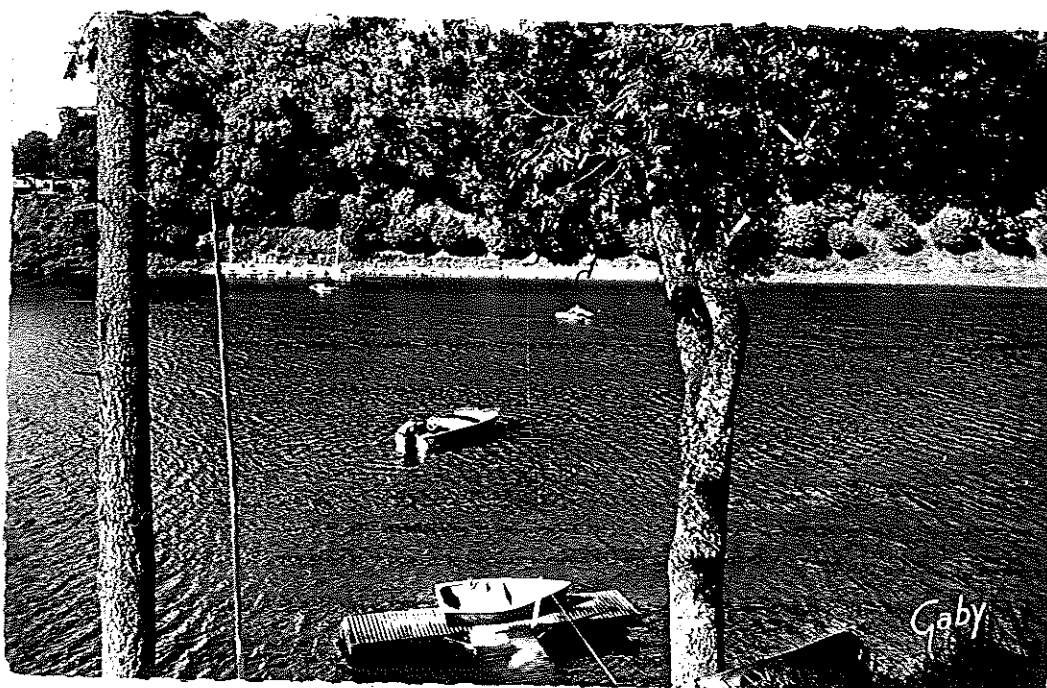
1944-1945, « *L'étang et ses Pédalos* »

Le château, non encore reconstruit, apparaît derrière les plantations de la Route Nationale 174.



« *L'Étang* »

Vue du talus et des tilleuls taillés situés au niveau de l'alignement du mur de l'orangerie.



« *Le grand Etang – Vue prise entre la Route de Vire et le Pont Bénédicte* »
A droite, l'alignement du Bel Air, à gauche le boisement de la Champêtre



Torigni s/Vire - Le grand Etang - Vue prise entre la Route de Vire-et le Pont Bénédicte

« *Les Etangs* »

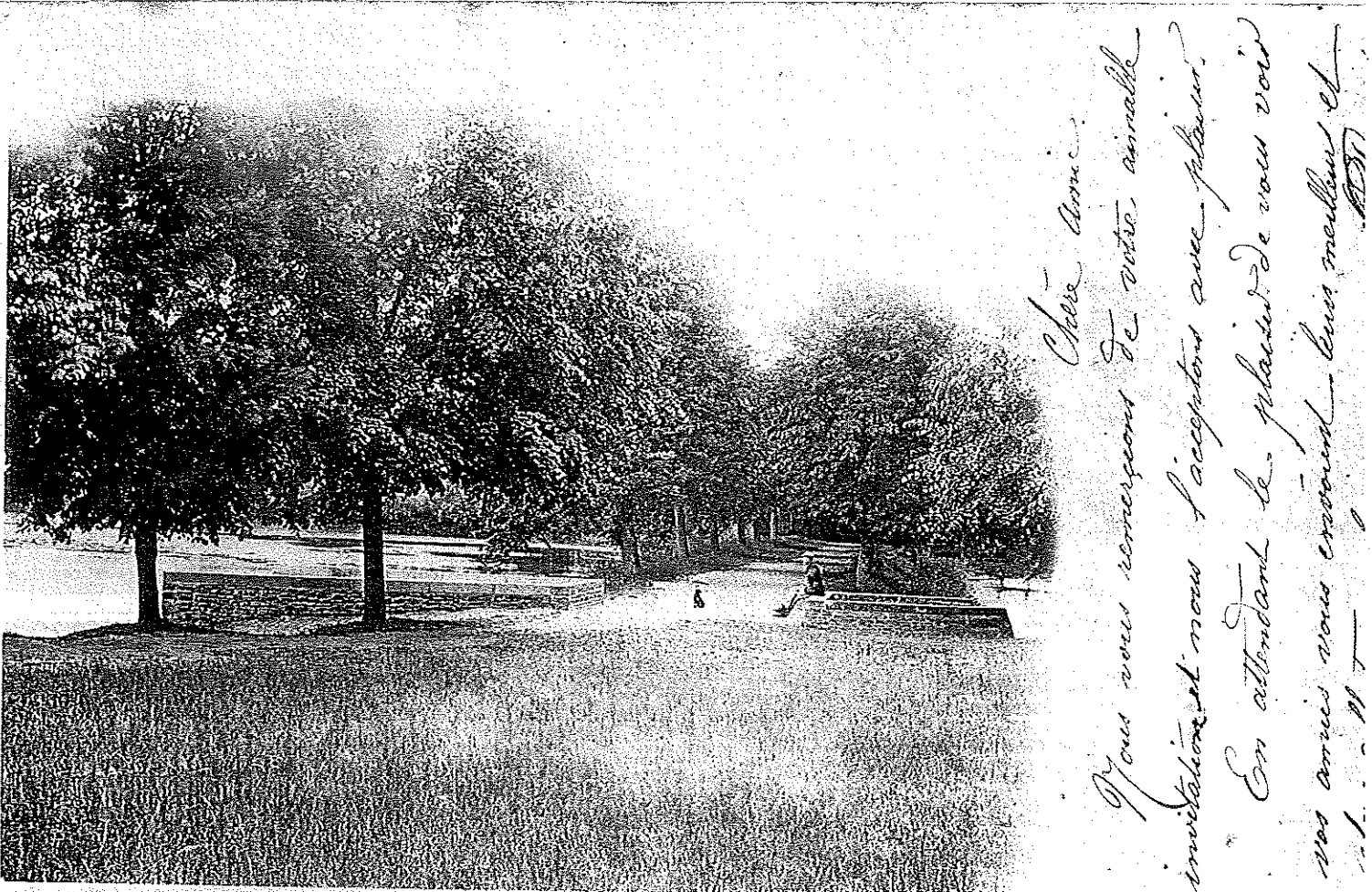
Vue prise du pont Bénédicte ; à droite et au fond plan les alignements de la promenade plantée, à gauche le boisement de la Champêtre.



« Le pont Bénédicte »

Vue de l'alignement de tilleuls.

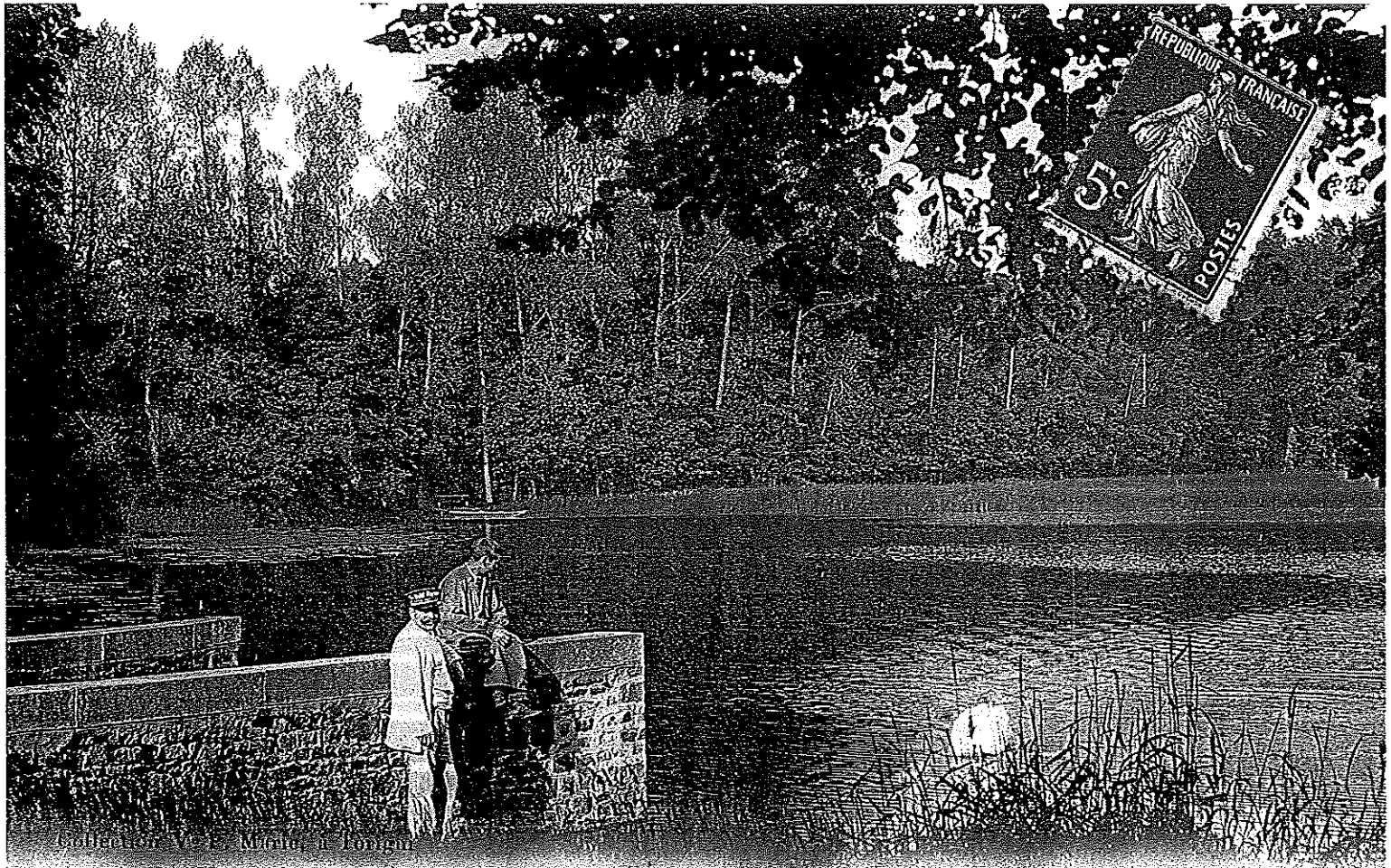
Imprimerie J. Besne



Chère amie,
Nous vous remercions de votre aimable
invitation et nous l'acceptons avec plaisir.
En attendant le plaisir de vous voir
nos amies vous envoient leurs meilleurs et
affectionnés saluts.
A. B.

TORIGNI. - Le Pont Bénédicte

« Le Pont Bénédicte et l'étang du bois »
Vue sur l'actuel étang de Gaillard.



12. TORIGNI-SUR-VIRE — Le Pont Bénédicte et l'étang du bois 50

« *Etang du bourg vu du Boulevard* »
Vue du petit étang : au premier plan l'île



TORIGNI-SUR-VIRE. — ÉTANG DU BOURG VU DU BOULEVARD.

« Sous les (arbres) »

Vue de l'alignement du camping (?), formé de tilleuls



TORIGNI-sur-VIRE. - Sous les
Imprimerie-L.

Nous avons rassemblé un ensemble assez riche d'images qu'illustre le site des étangs du château de Torigni-sur-Vire depuis 1945 jusqu'à nos jours.

Dans cette section, l'ordre chronologique n'a pas été toujours respecté : nous avons plutôt privilégié une présentation par regroupement de documents de la même nature.

Une partie des photos aériennes nous a été communiquée par la Mairie de Torigni-sur-Vire, d'autres proviennent du dossier documentaire de la DIREN Basse Normandie et d'autres encore ont été recueillies au cours des nos recherches documentaires.

1947, IGN



1992, IGN

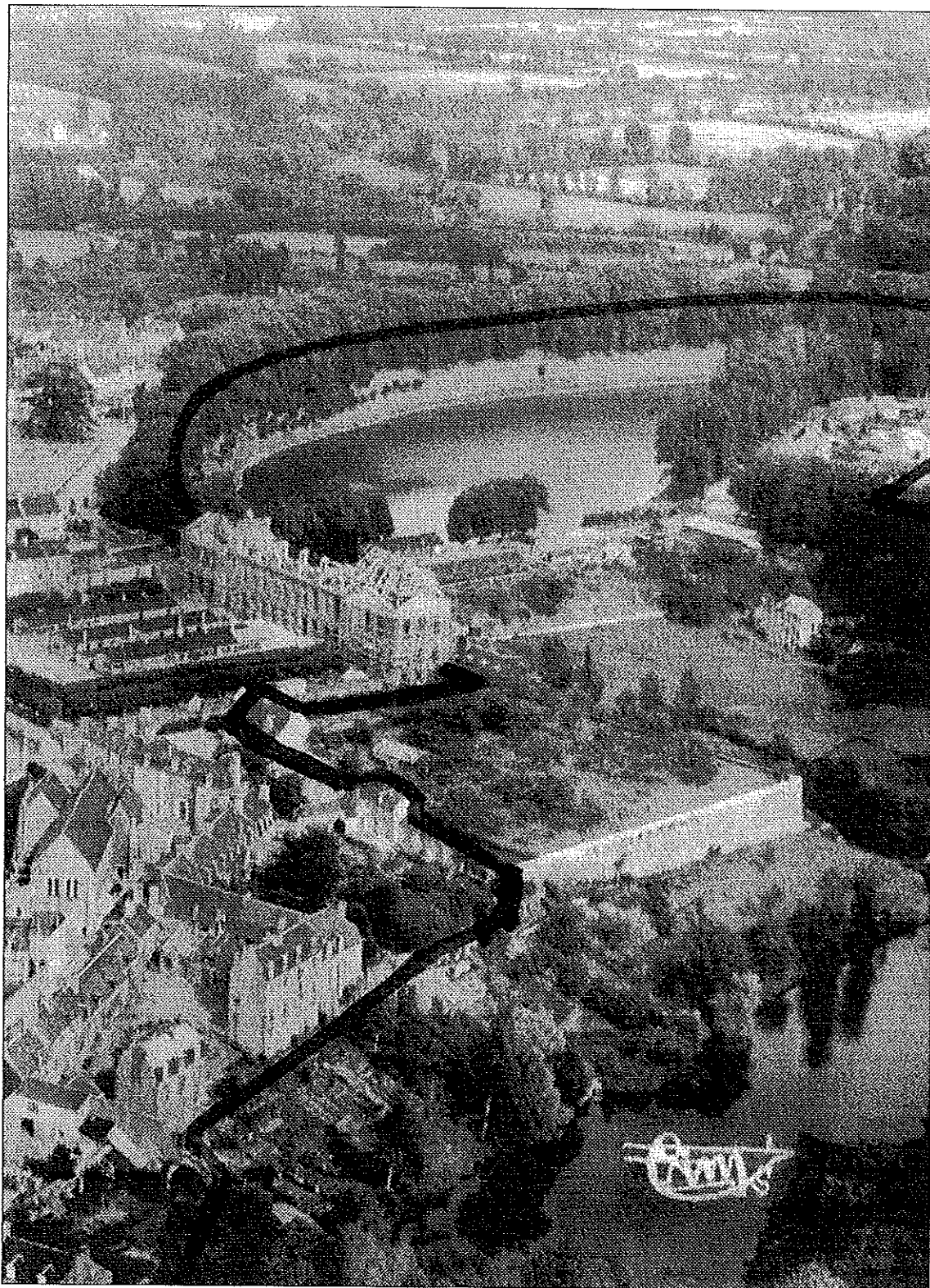


1998, IGN

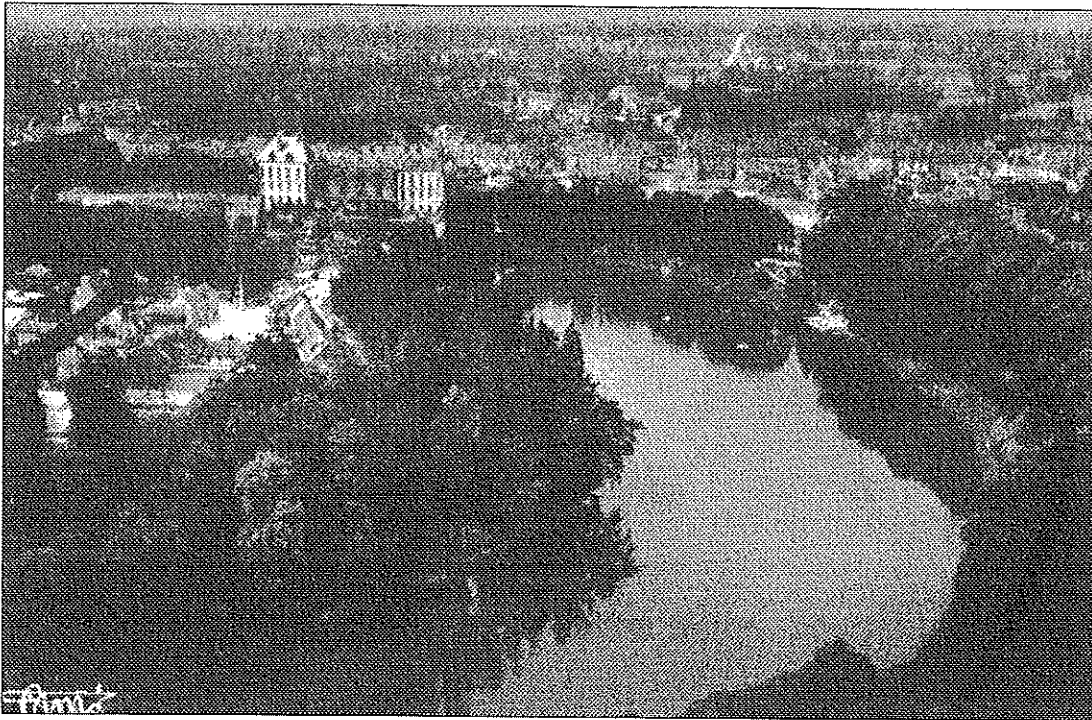


1945-1948 « *Site des étangs* ». Photo extraite du dossier de Classement au titre des Sites, février 1961.

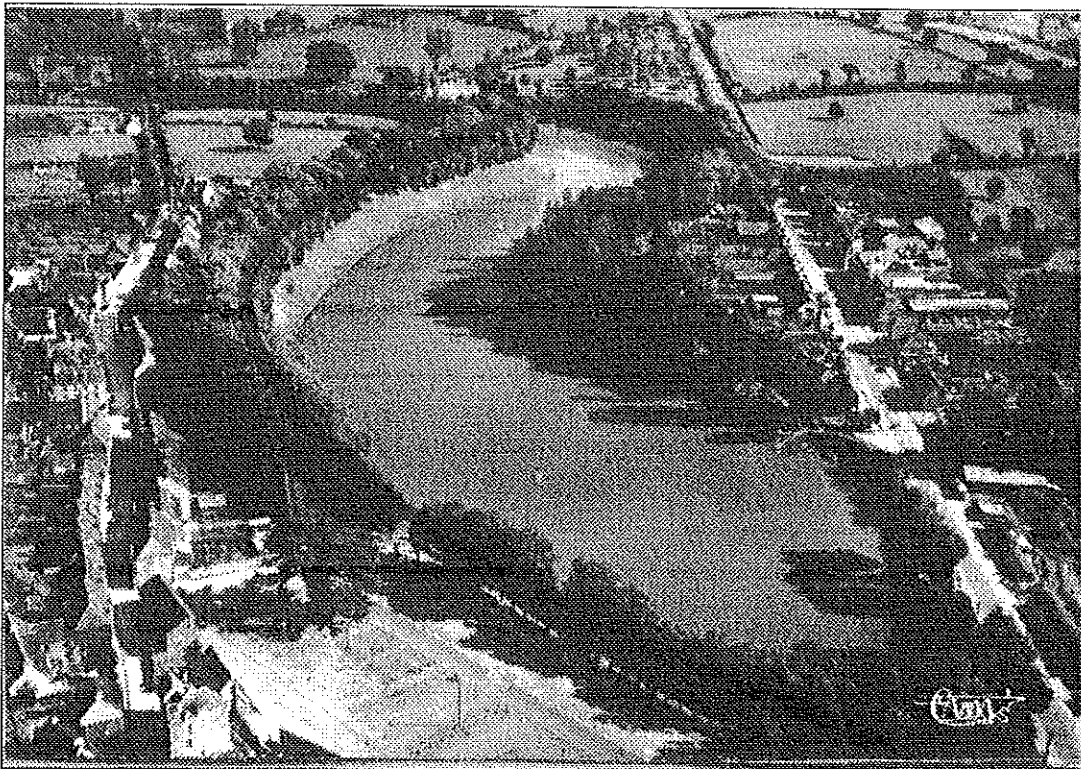
Vue à vol d'oiseau du site : au premier plan la Cour aux canons, le parterre avec le bâtiment de la filature de laine et le château en reconstruction.



1950 (?) « Site des étangs » Photo extraite du dossier de Classement au titre des Sites, février 1961.
Au premier plan le Grand étang et la promenade plantée



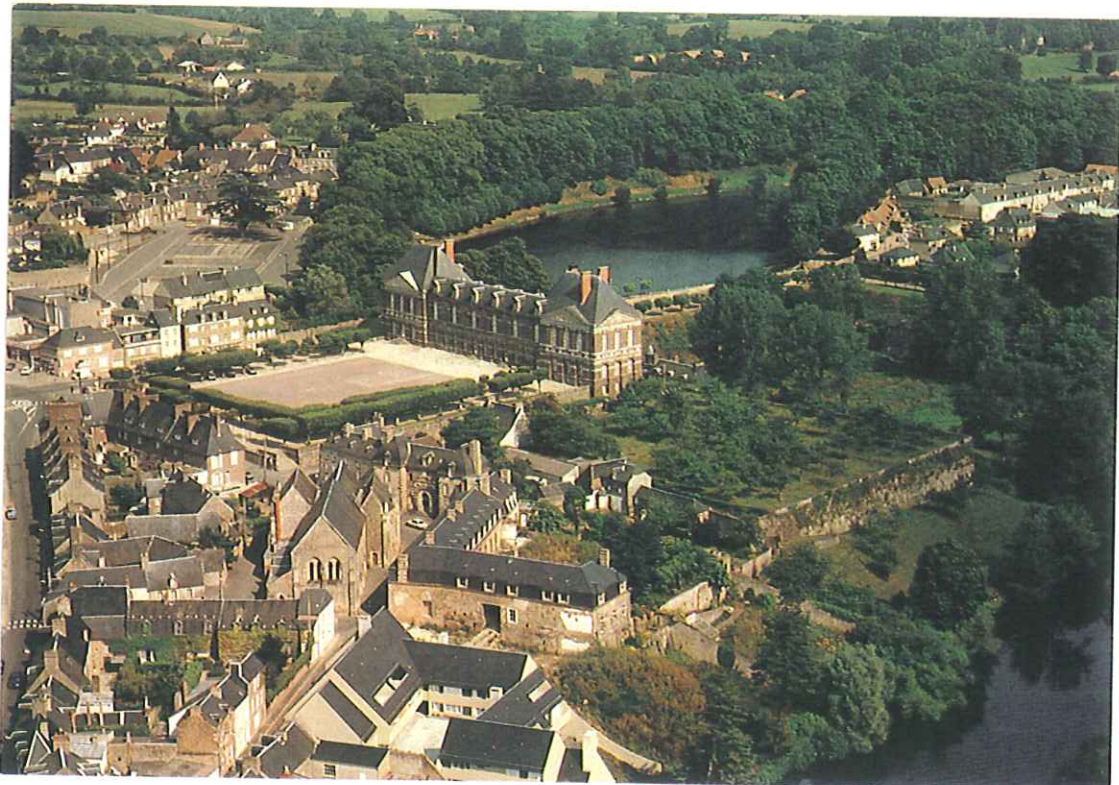
1950 (?) « Site des étangs » Photo extraite du dossier de Classement au titre des Sites, février 1961.
Au premier plan l'ancien emplacement du jardin de l'orangerie et le Grand étang



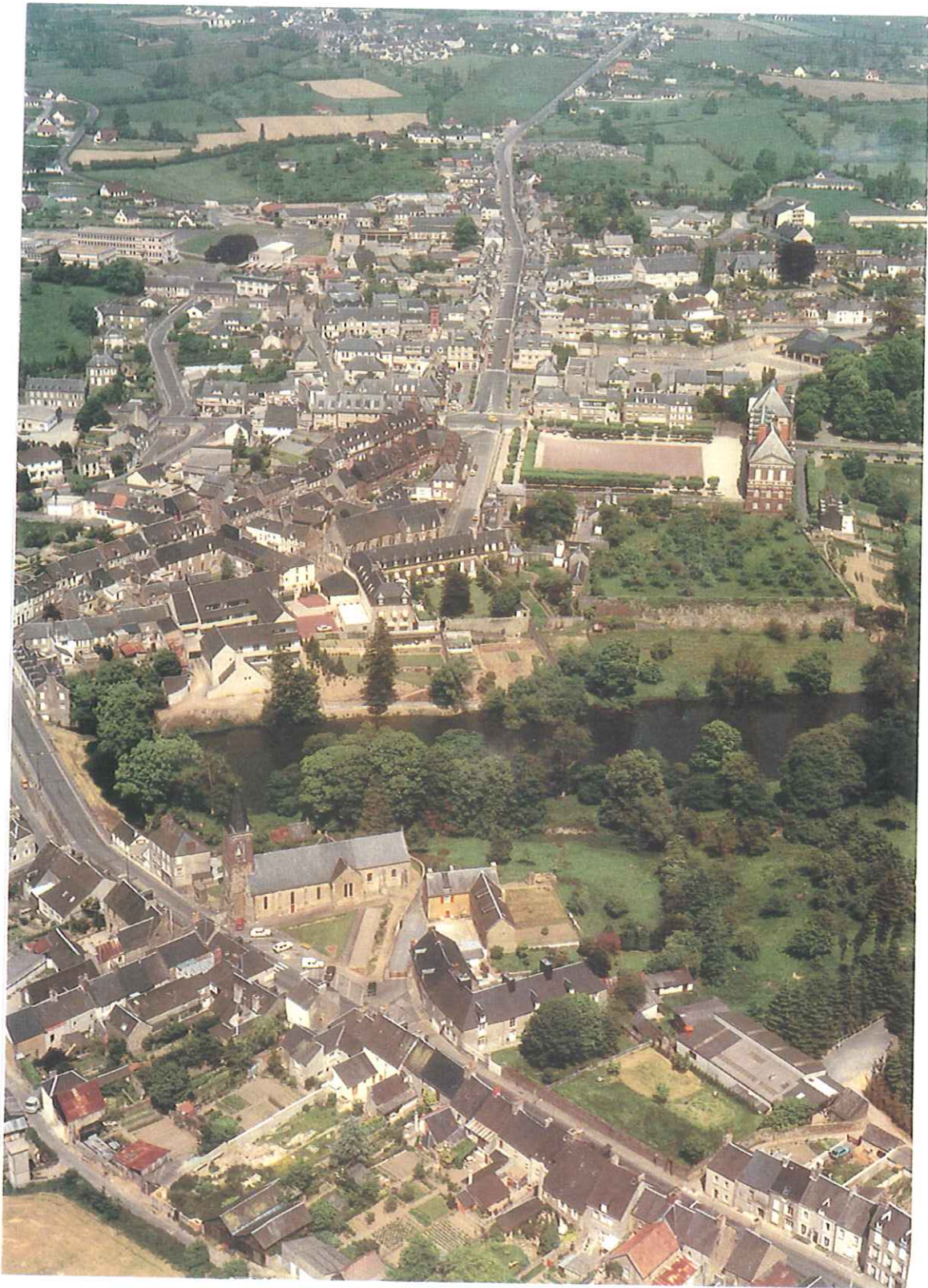
1945 (?) « Rue Thiers et Rue Robert Dumont , » Carte postale
Vue de l'ancien bourg, du château avant reconstruction et, au lointain du bâtiment de la filature de laine (parterre)



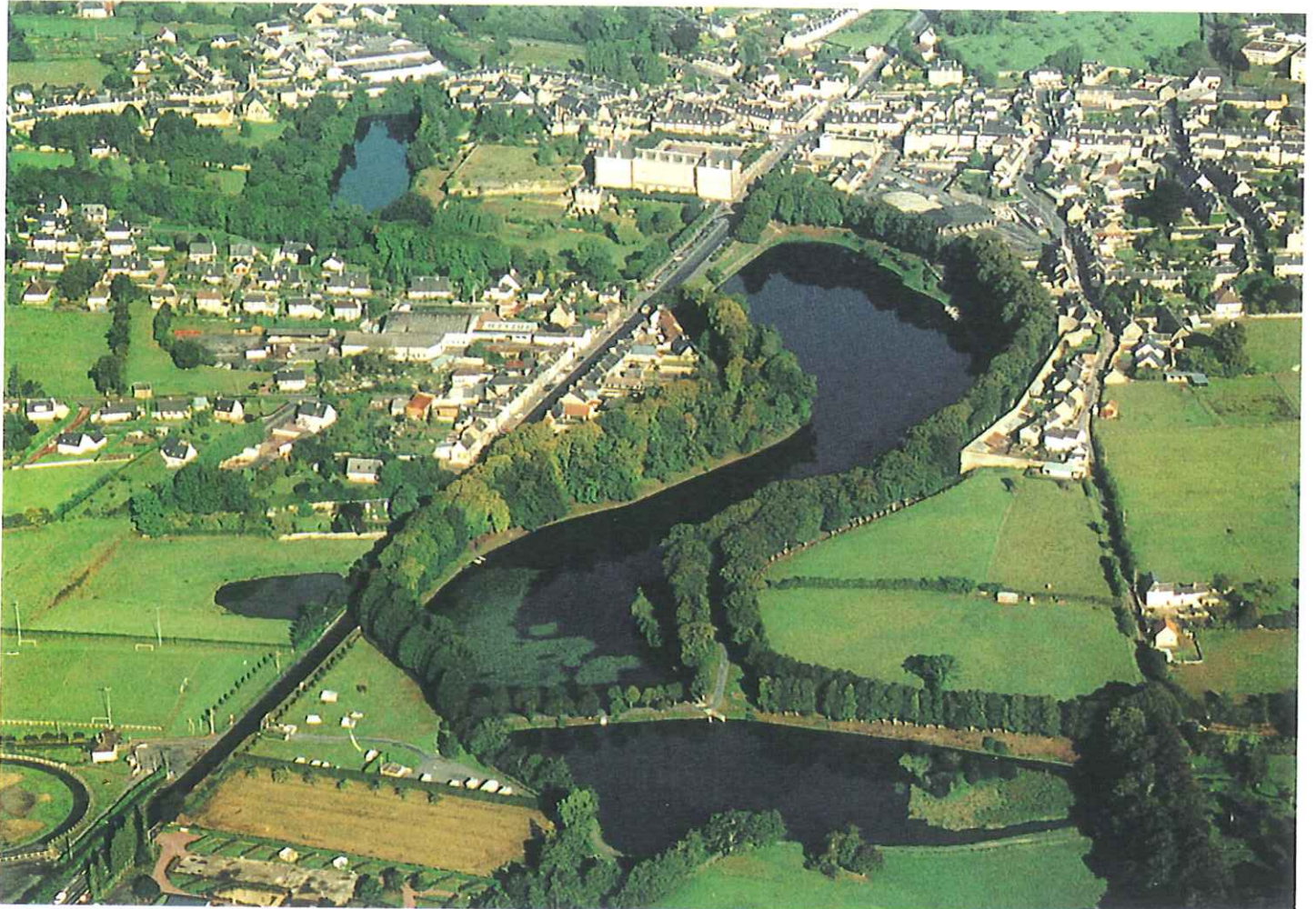
« Vue général sur Torigni-sur-Vire », Carte postale



« Vue aérienne de Torigni sur Vire »
Au premier plan le petit étang



2001, « *Vue aérienne de Torigni-sur-Vire* »
Vue de l'ensemble du site des étangs



Dans cette dernière section, est proposée une série d'images de parcs, de jardins ou encore de détails de la composition d'autres sites historiques qui, par analogie, peuvent être rapprochés aux diverses formes de jardins créés à Torigni-sur-Vire. Ces comparaisons renforcent, du reste, la valeur historique du site.

Trois thèmes sont illustrés :

➤ **Les jardins en terrasse**

Dans l'étude, nous avons présenté les jardins de Gaillon comme un exemple de composition en terrasse, comparable à celle d'époque Renaissance réalisée à Torigni.

Deux autres jardins de cette période sont illustrés : ceux du château de Blois (Loire-et-Chère) et ceux du château de Monceaux (Seine et Marne). Le premier est réalisé entre 1499 et 1515 par le jardinier d'origine napolitaine Pacello da Mercoliano (auteur aussi de Gaillon) pour Louis XII. Les jardins de Monceaux sont créés pour Catherine de Médicis, propriétaire en 1555, et complétés sous Henri IV (1596) puis sous Marie de Médici (1623-1642).

➤ **Les parterres**

Les images de parterres proposées sont extraites des traités sur l'art des jardins.

D'antan, ces formes figuraient comme des modèles de références à suivre pour la création des parterres aménagés aux abords des résidences seigneuriales.

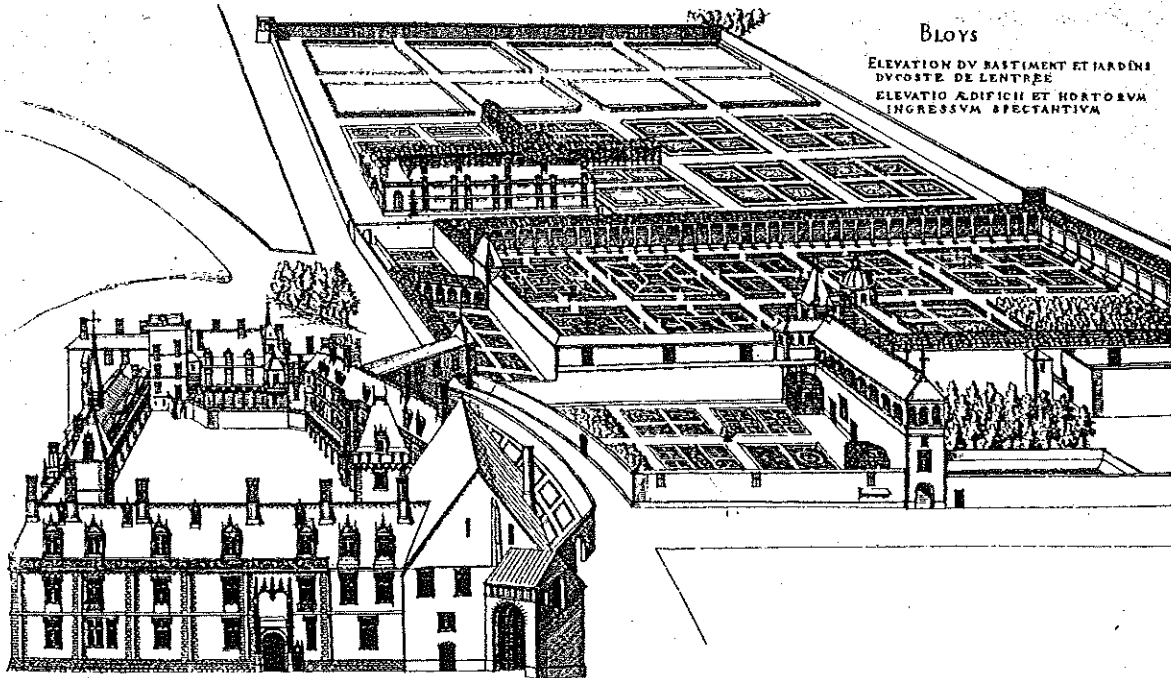
Parmi les nombreuses formes de parterre, nous avons choisi de présenter ceux du début et de la fin du XVII^{ème} siècle comparables à ceux réalisés à Torigni. C'est à cette époque, du reste, que le parterre évolue et s'impose dans la composition du jardin.

➤ **Les cascades**

La cascade réalisée à l'extrémité du parterre dans les jardins de Torigni et datant du début du XVIII^{ème} siècle, est un exemple de composition élaborée et expérimentée auparavant, notamment dans les parcs et jardins créés au cours du XVII^{ème} siècle. A cette époque, sont très récurrentes les cascades architecturées, composées de vasques ou de bassins d'ornement superposés en gradins et formant des buffets d'eau ou des rampes d'eau.

1576-1579, Blois, « *Elévation du bâtiment et jardin du côté de l'entrée* », gravure de A. Du Cerceau, **Les plus excellents bastiments de France, 1576-1579.**

La composition des jardins de Blois diffère de celle mise en place à Torigni. En effet les jardins de Blois sont organisés autour d'une terrasse principale, ornée d'un parterre en compartiments et entourée d'une galerie, comprise entre une terrasse supérieure (verger et potager) et une inférieure (jardin secret).

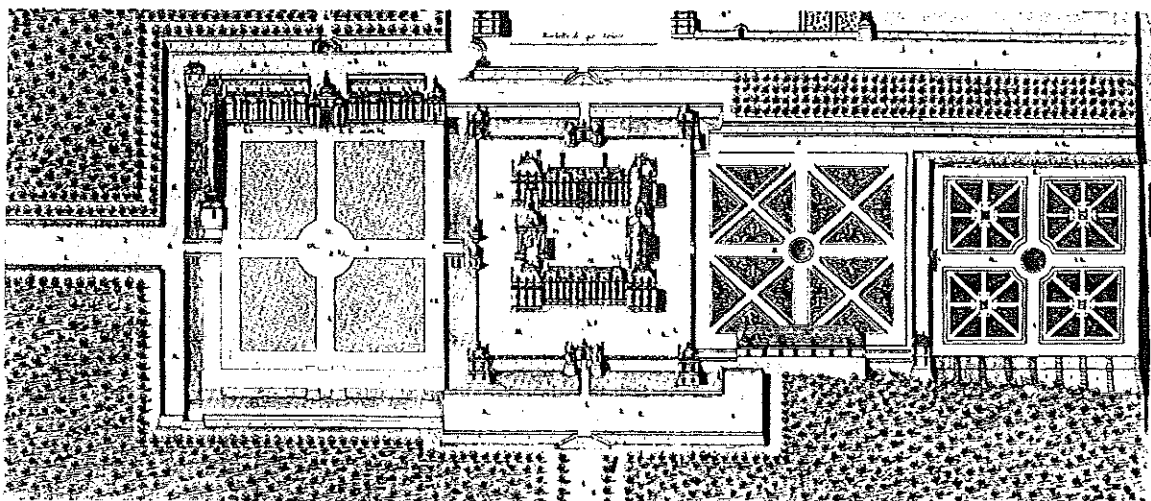


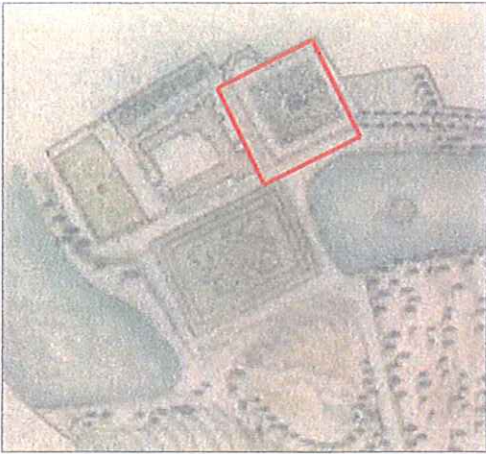
1673, Monceaux, gravure de I. Silvestre.

L'auteur de cette gravure a tenu compte des l'ensemble des travaux de construction du château et des jardins, réalisés entre 1555 et 1623.

Comme à Torigni, il est question de terrasses - plateformes de forme carré (de gauche à droite : avant court, terrasse du château, 1^{er} jardin avec jeu de paume, 2^{ème} jardin), alignées sur un axe et surplombants le paysage environnant.

La rangée d'arbres longeant les jardins rappelle le bowlingrin de Torigni.

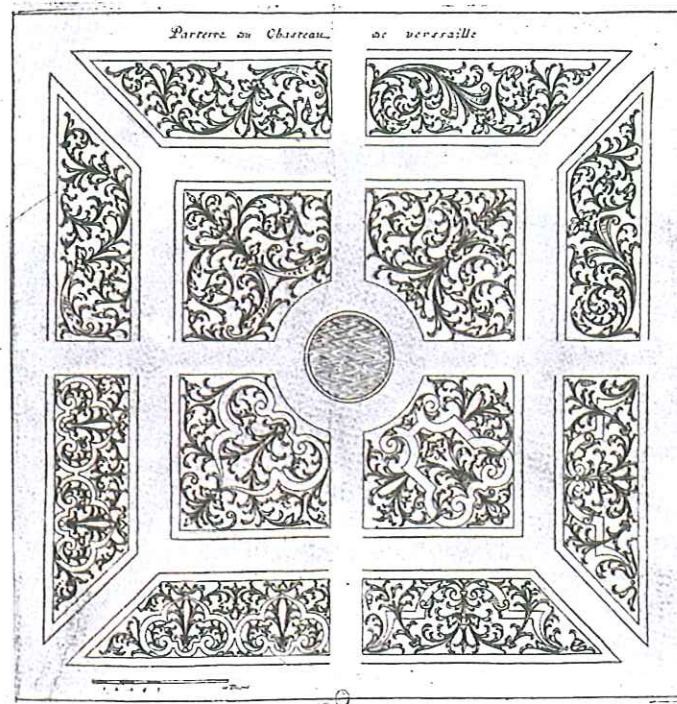




Torgni, détail des jardins, plan après 1692

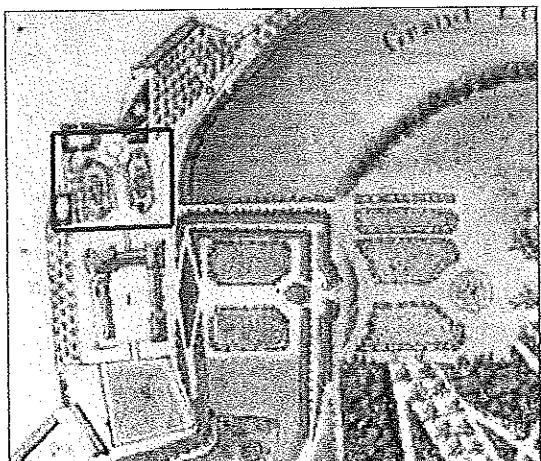
Parterre du jardin supérieur

1638, Jacques Boyceau, *Traité du jardinage*, Pl. 6, « Parterre du château de Versailles »



A titre de model, Boyceau illustre dans son traité le premier parterre de Versailles, réalisé sous Louis XIII entre 1631 et 1636. A cette époque la forme du parterre est souvent carrée, ornée de buis et de végétaux persistant formant une broderie.

Le parterre du jardin supérieur de Torgni reprend les mêmes formes et motifs ornementaux.



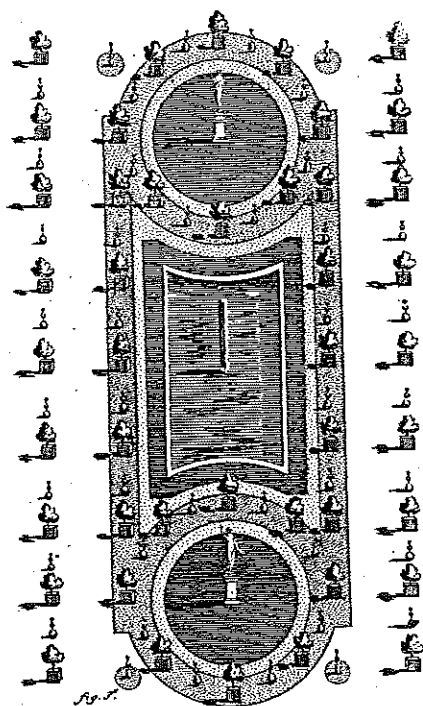
Torigni, détail des jardins, plan 1779

Parterre de l'orangerie

Le parterre de l'orangerie est créé à l'emplacement du parterre du jardin supérieur vraisemblablement après l'incendie de l'ancienne orangerie (1712).

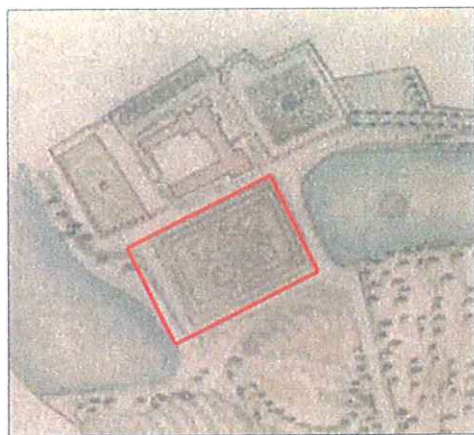
1709, Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, Pl. 12/6^{ème} B, « Parterre d'Orangerie ».

Parterre d'Orangerie.



La comparaison entre le parterre de l'orangerie de Torigni et celui figurant dans le traité est fort surprenante vu les analogies formelles.

D'après Dezallier : « (les parterres) à l'Angloise occupent les grands lieux et les orangeries : on les appelle alors Parterre d'orangerie ».

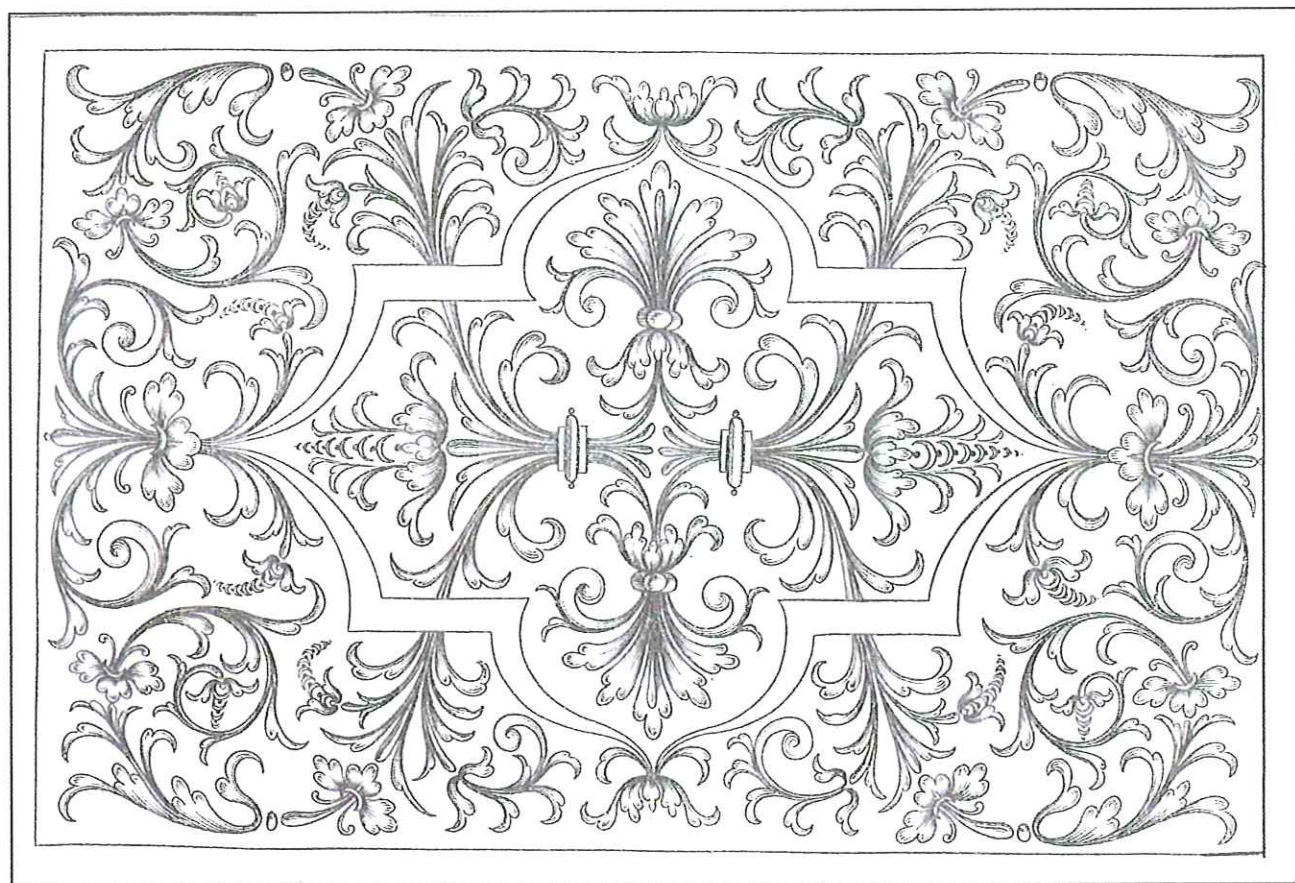


Torigni, détail des jardins, plan après 1692

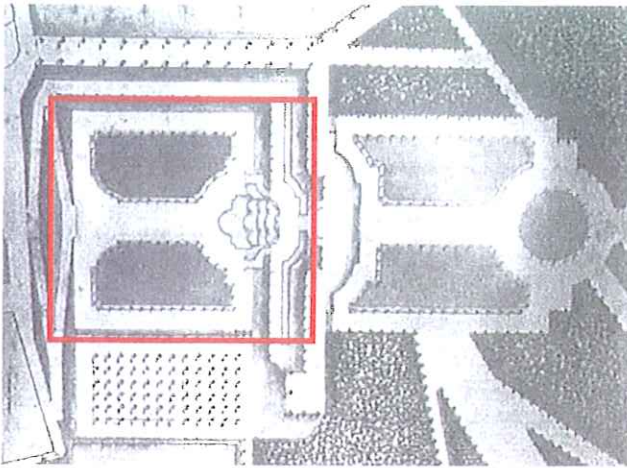
Parterre des jardins

Parterre réalisé après les travaux de 1630 de drainage d'une partie des étangs.

1638, Jacques Boyceau, *Traité du jardinage*, Pl.40.s.t. (Parterre de broderie oblong).



Les parterres de broderie « inventés » par Boyceau et par les jardiniers Mollet, sont particulièrement à la mode dans la première moitié du XVII^{ème} siècle.
Le parterre réalisé à Torigni, est probablement de ce type.

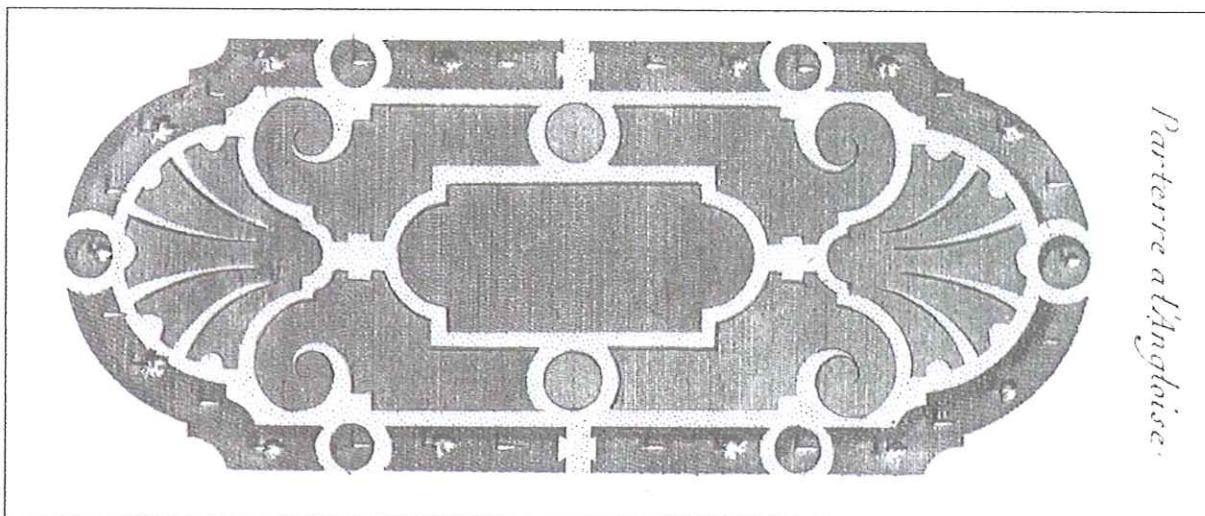


Torgni, Plan du parterre, 1706

Parterre des jardins

Ce parterre remplace l'ancien parterre de broderie aménagé en 1630 (environ).

1709, Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, Pl.12/6^{ème} B, « Parterre à l'Angloise »

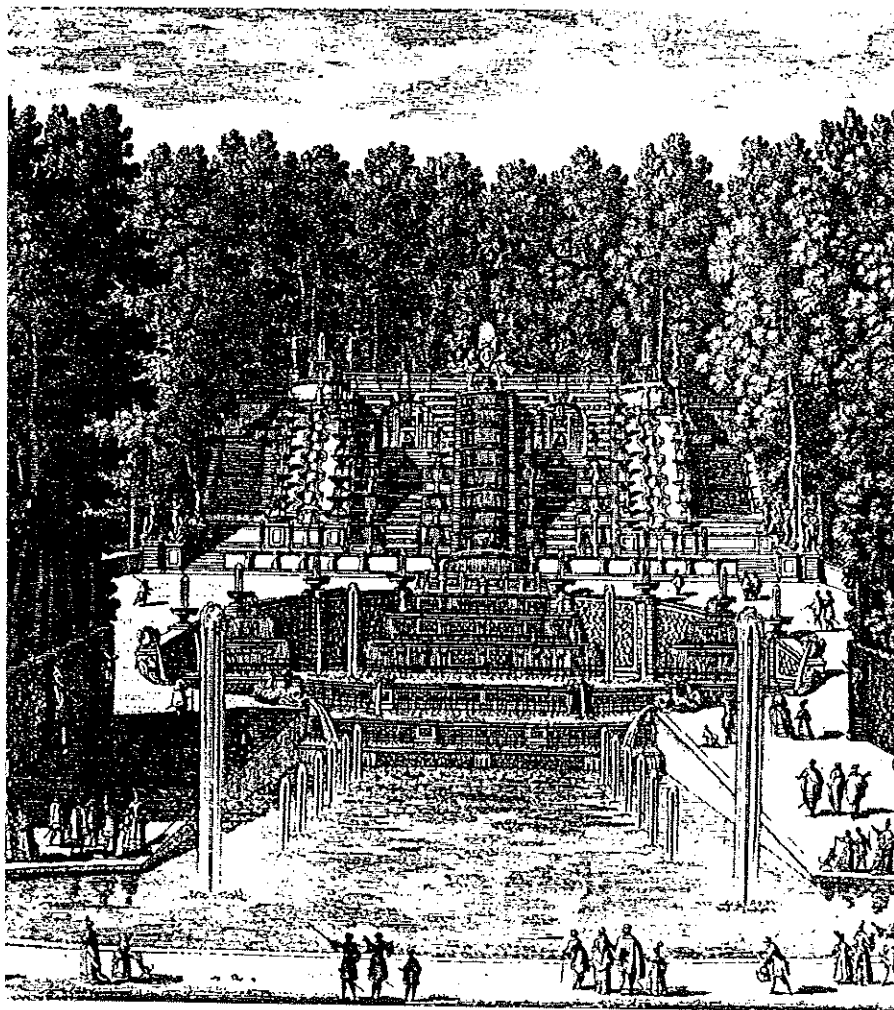


Les Parterres à l'Angloise sont, d'après Dezallier, « les plus simples et les moindres de tous. Ils ne doivent être composés que de grands tapis de gazon tout d'une pièce, ou peu coupés, et entourés d'une plate-bande de fleurs, avec sentier ratissé de deux ou trois pieds de large, afin de les détacher. »

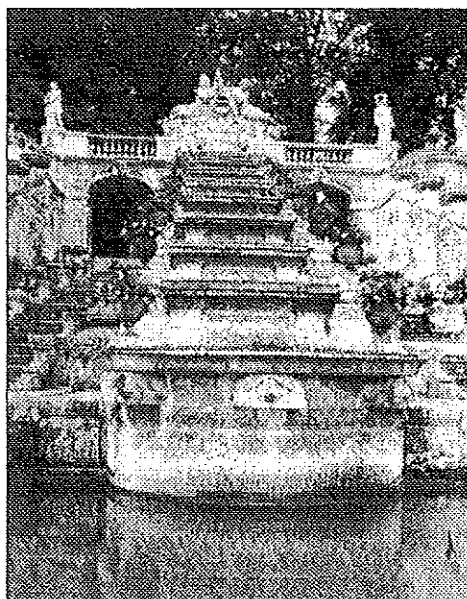
Cette description convient clairement au parterre aménagé à Torgni.

Dans le traité, l'auteur précise que « On leur donne ce nom de Parterres à l'Angloise, parce que la mode en vient d'Angleterre. Ces pièces sont aujourd'hui très pratiquées en France, elles sont sauvant préférées aux Parterres de broderie, parce qu'on les croit de moindre entretien ; (...) ».

2^{ème} moitié du XVIII^{ème} siècle, « *Les nouvelles cascades de Saint-Cloud* », gravure de Perelle, détail. Cascade architecturée avec vasques et rampes d'eau, réalisée dans le parc de Saint-Cloud (Hautes-de-Seine) par l'architecte Le Pautre et achevée en 1665.

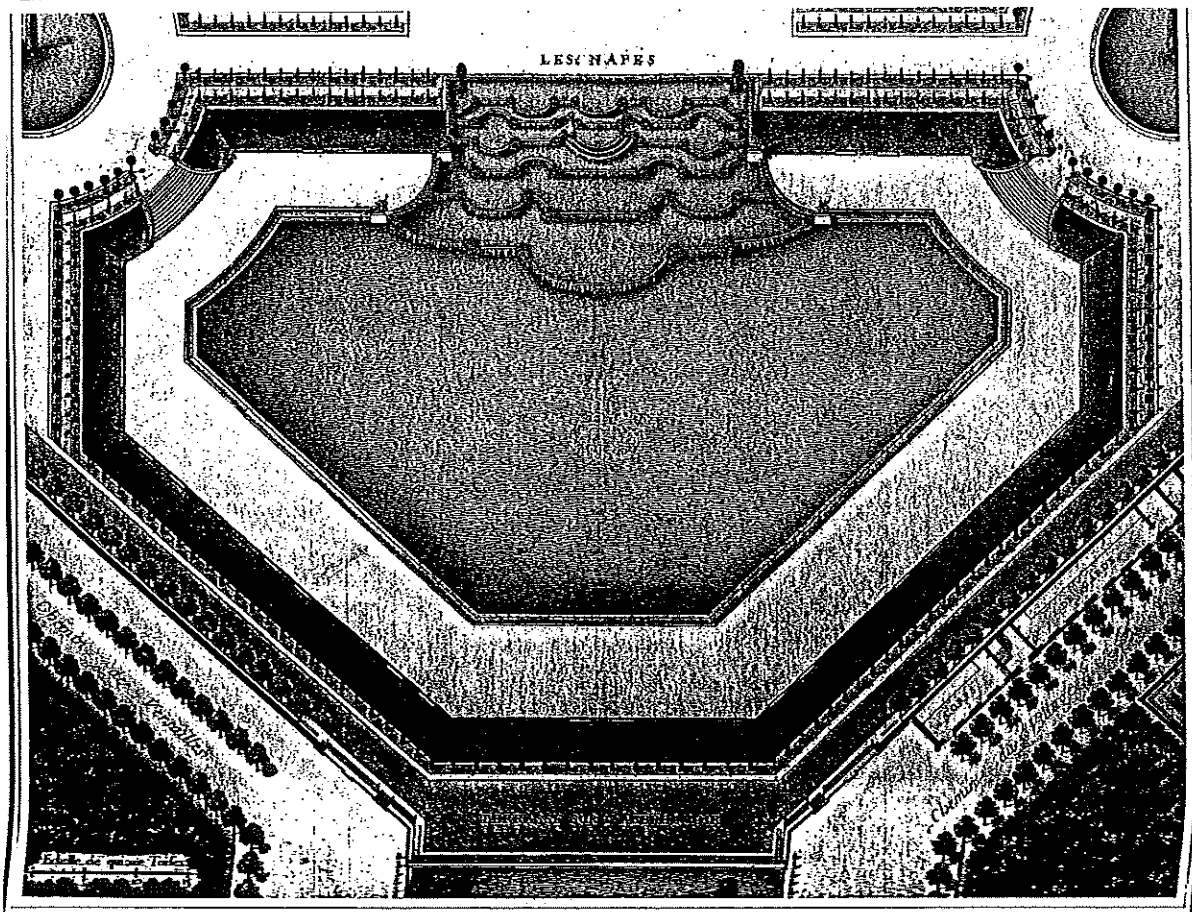


1900, Photographie d'Eugène Atget de la cascade de Saint-Cloud.



1713-1714, « *Les nappes* », dessin extrait des cahiers de dessins anonymes du parc de Marly (Yvelines), AN Paris.

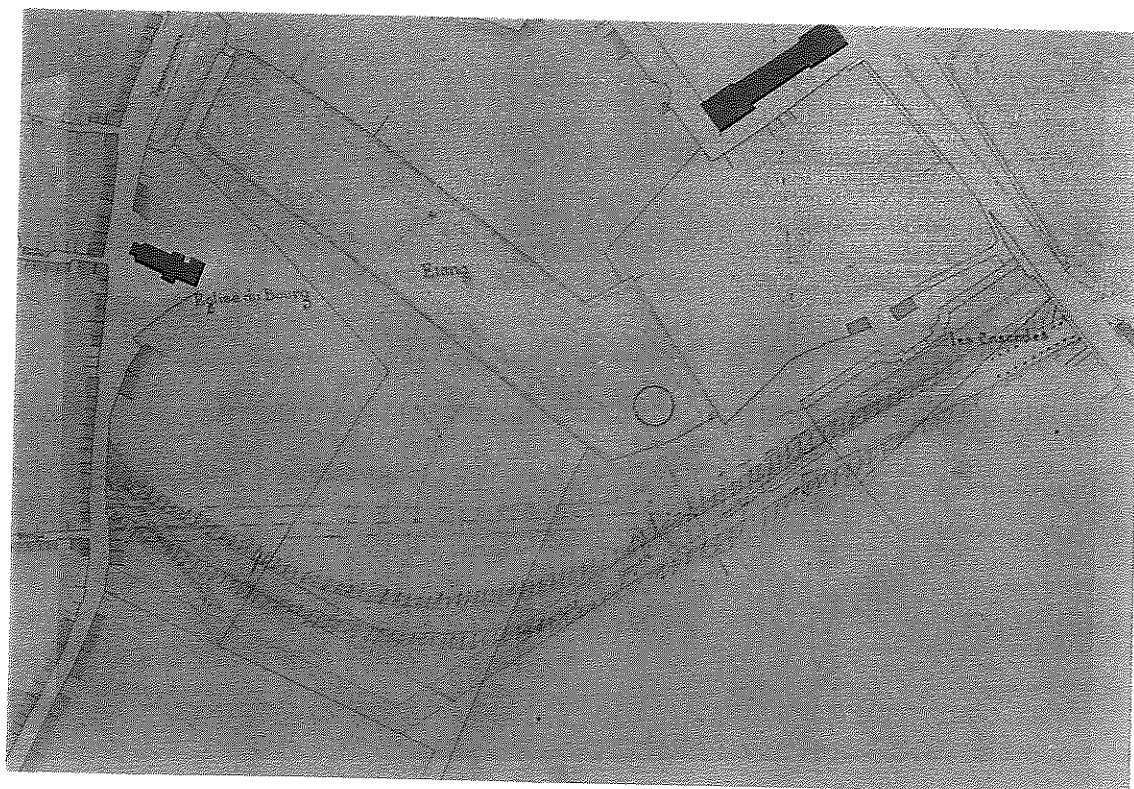
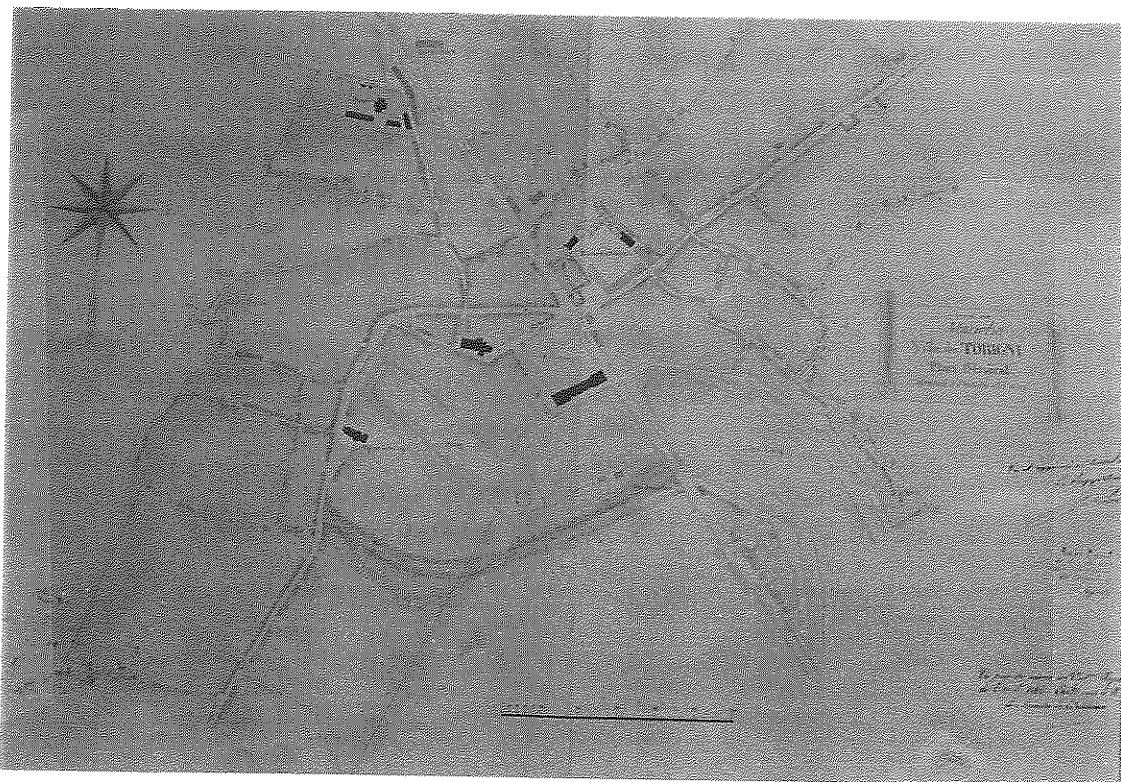
La cascade appelée « *Les nappes* » aménagée en 1699 à l'extrémité du parc de Marly, œuvre de l'architecte Harduin-Mansard, est composée d'un escalier d'eau se jetant dans un bassin.



Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

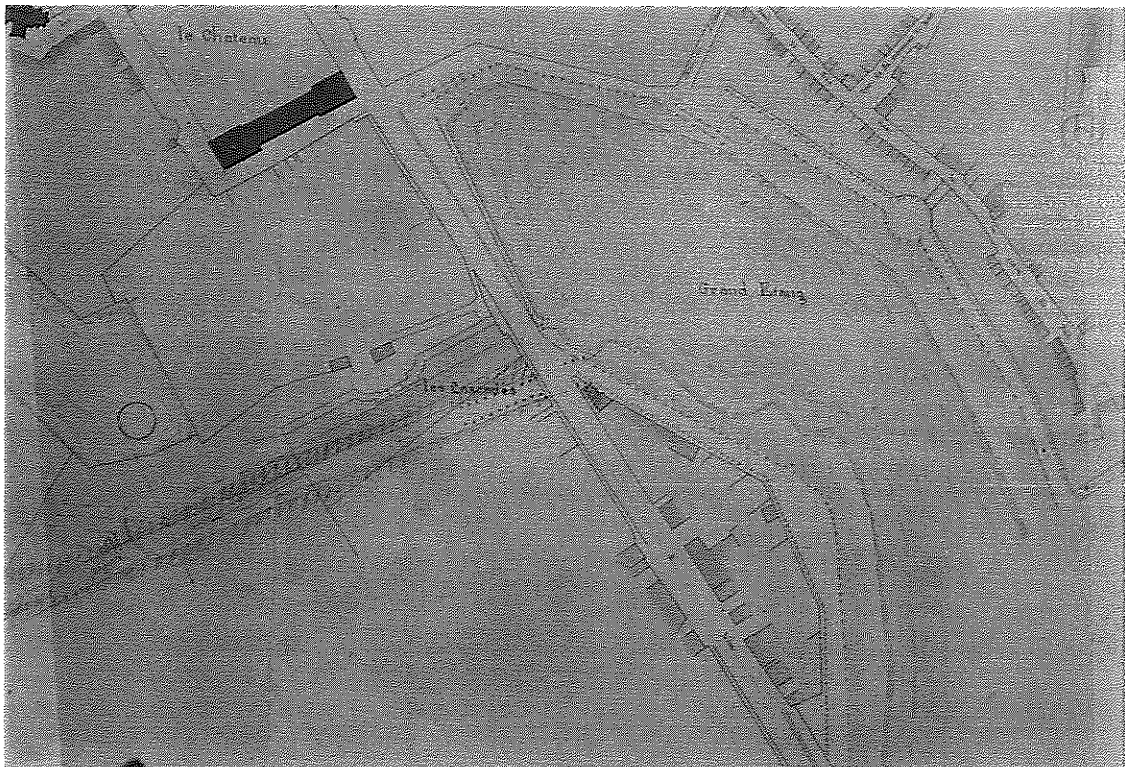
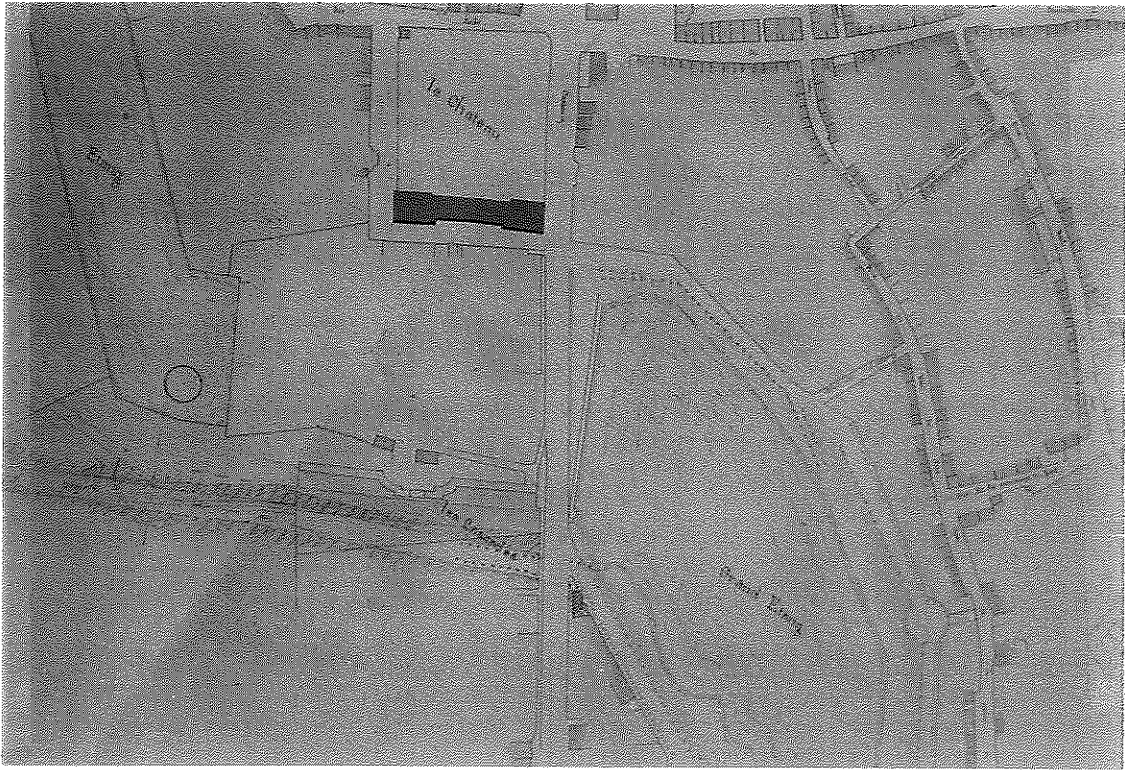
1843-1846, *Plan d'alignement de la Ville de Torigni*, par Borel et Dufour géomètres du cadastre, ech. 1/2000 et-1/500, AN, cp. F1a/ 2002/437

PLAN GENERAL



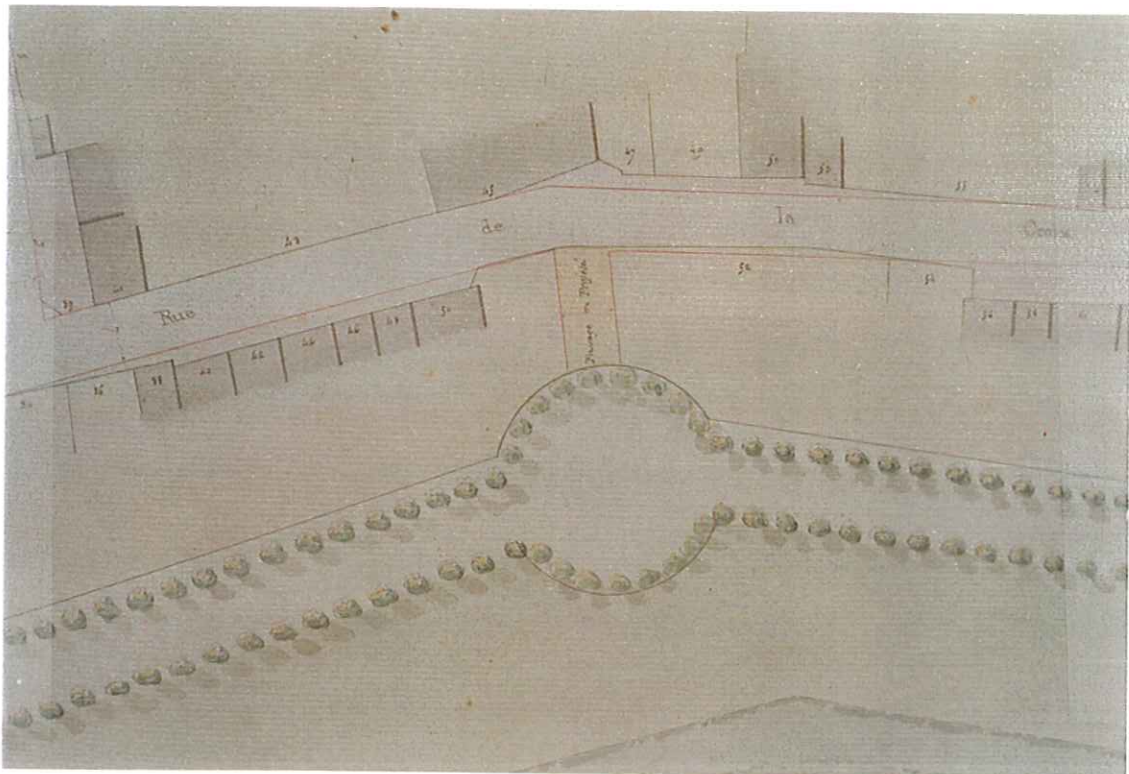
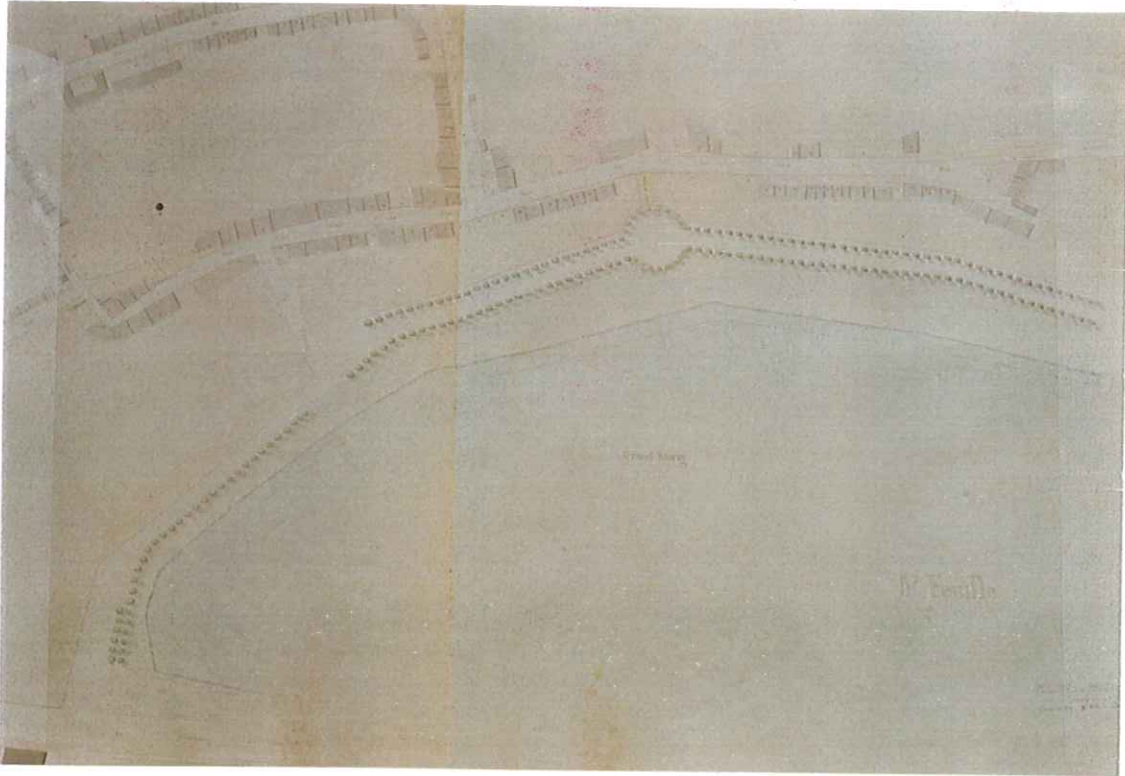
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

PLAN GENERAL



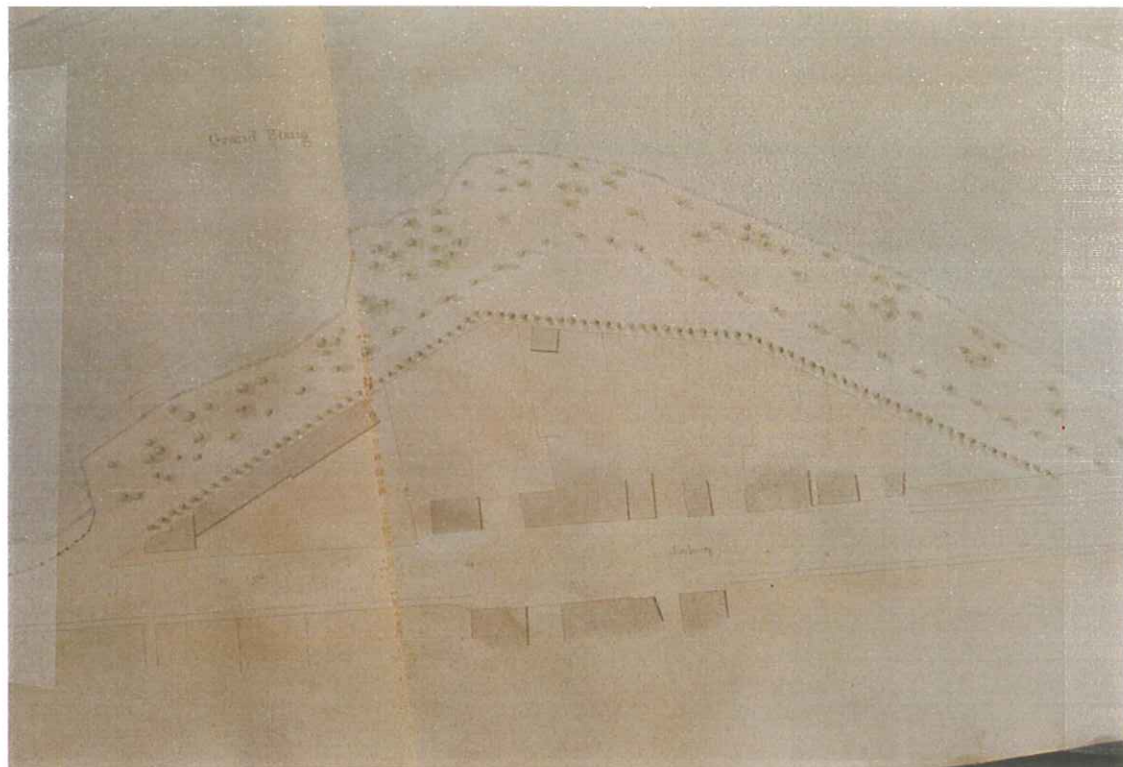
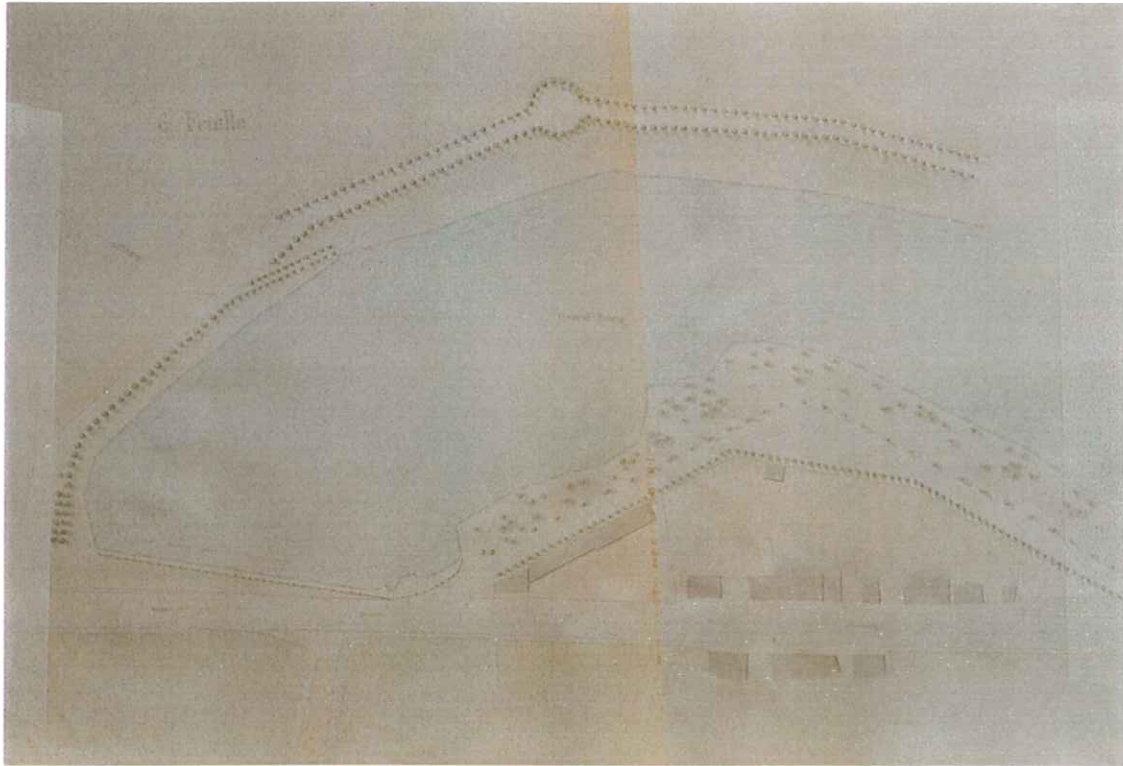
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 5



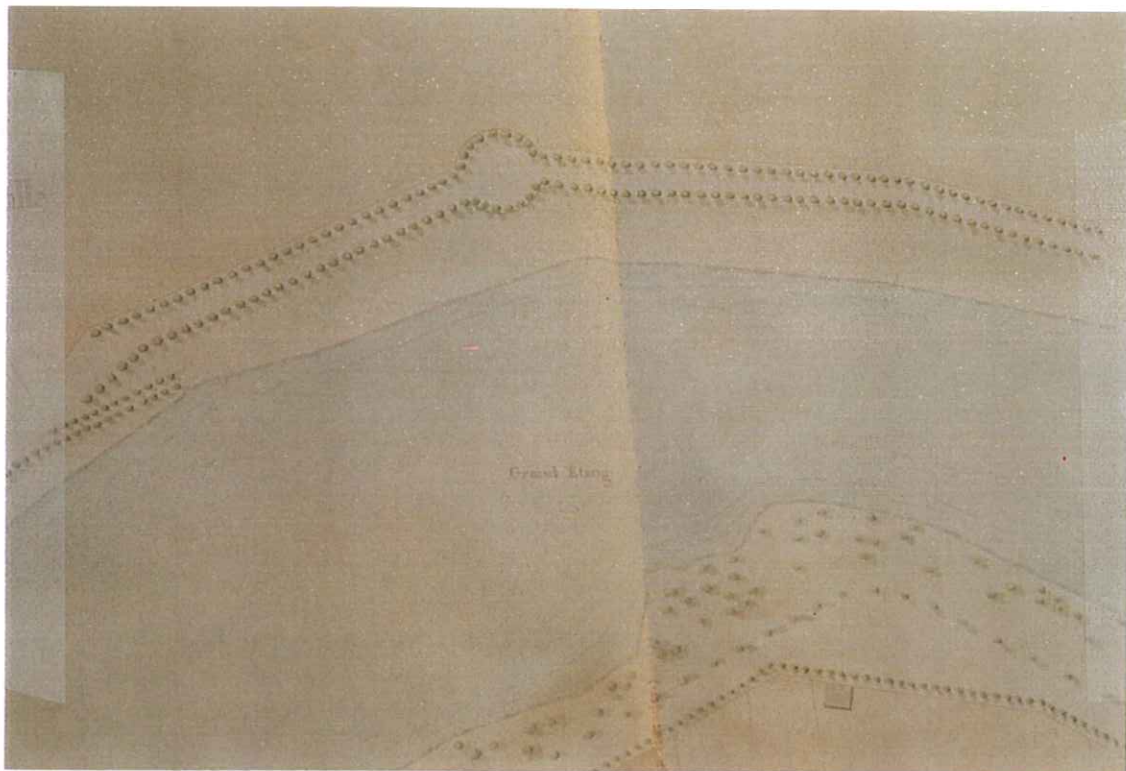
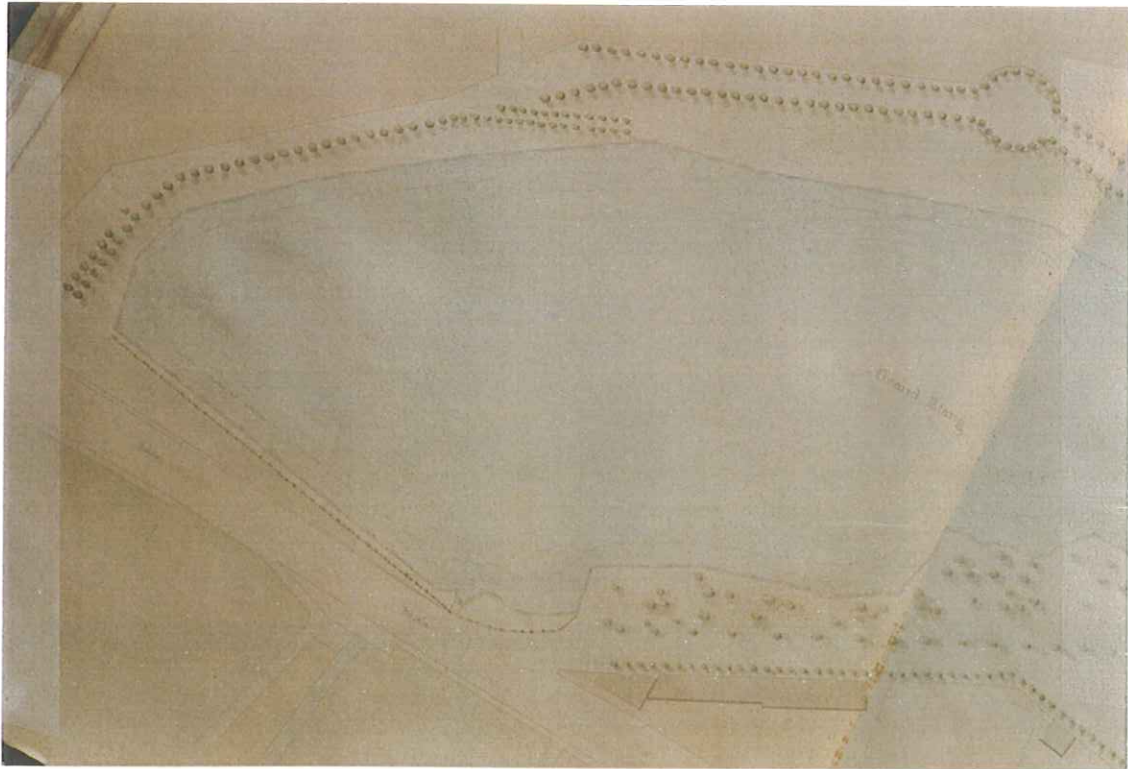
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 6



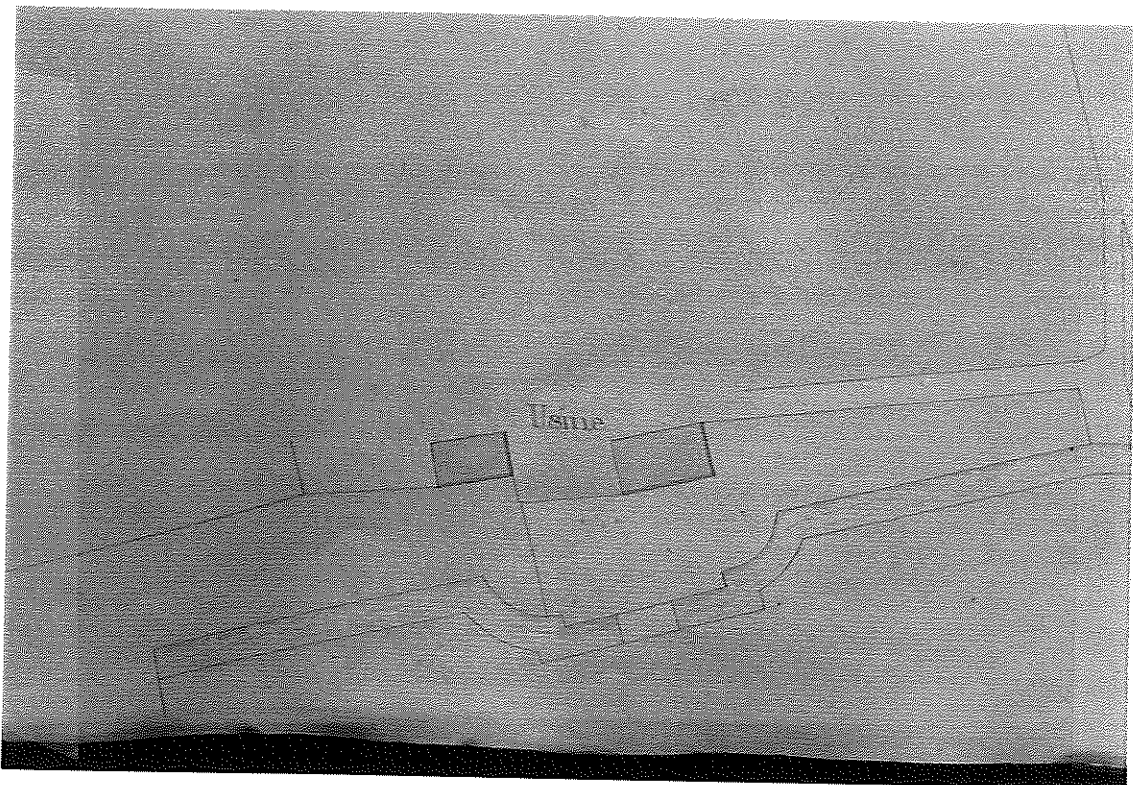
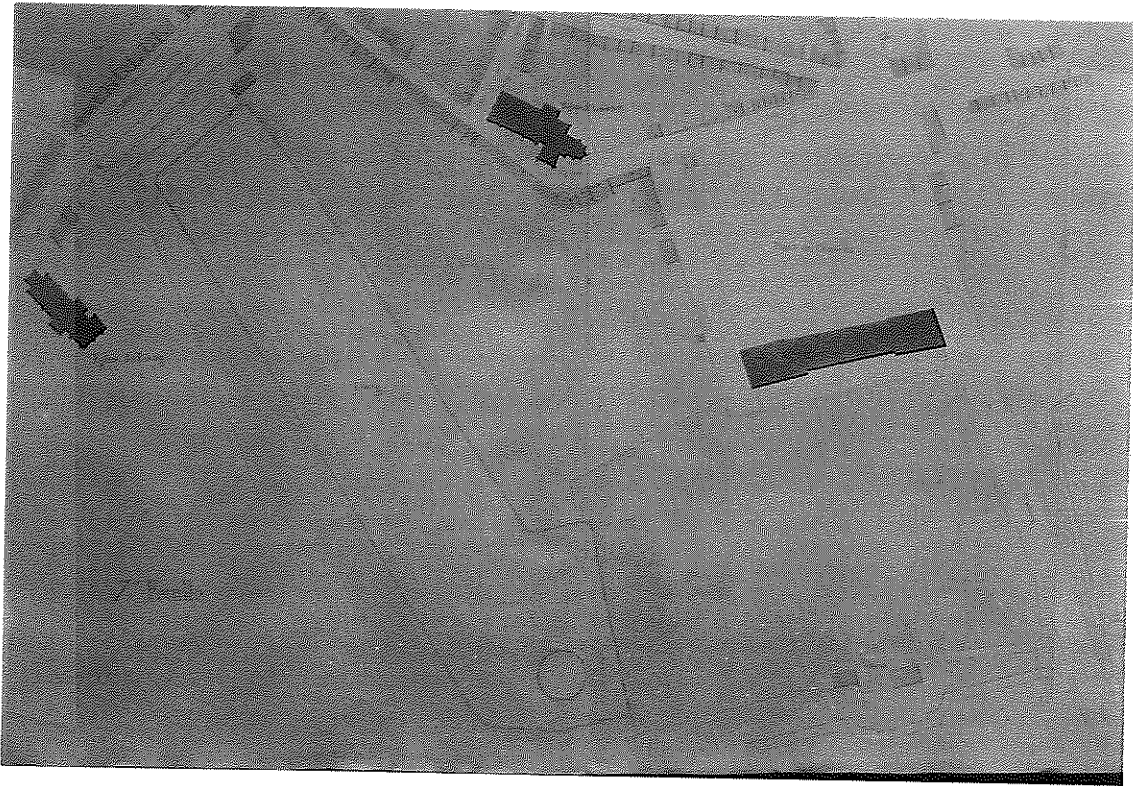
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 6



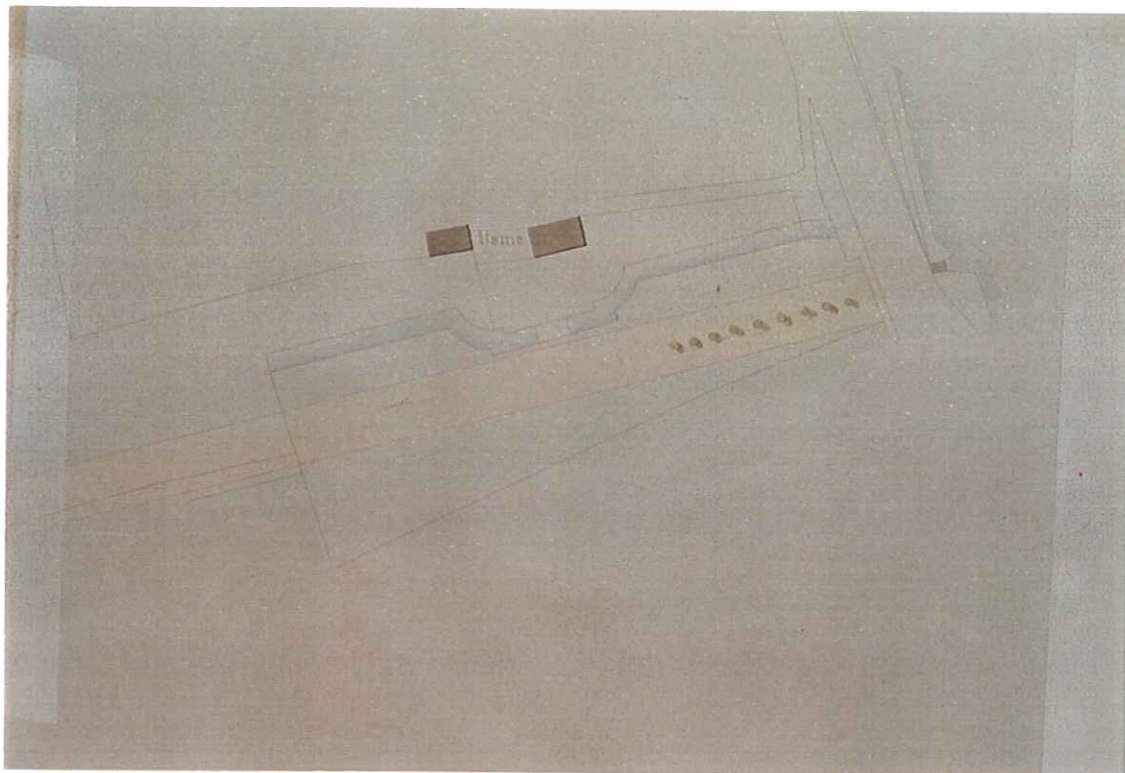
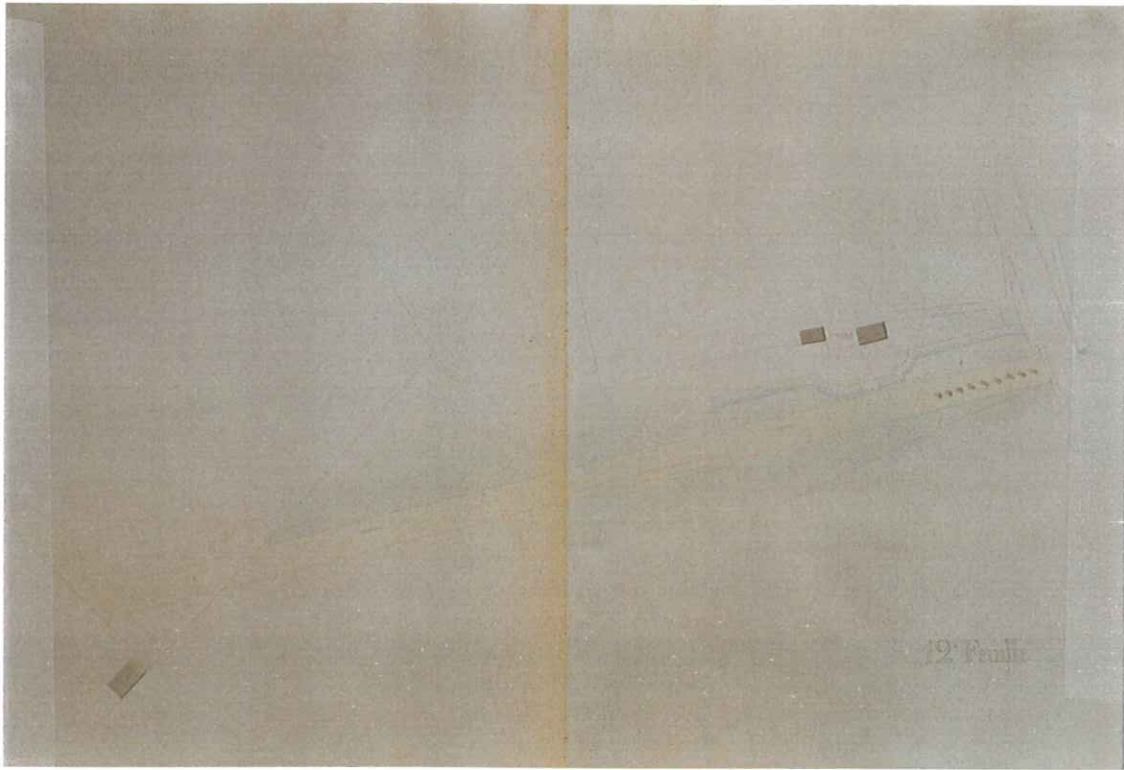
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 7



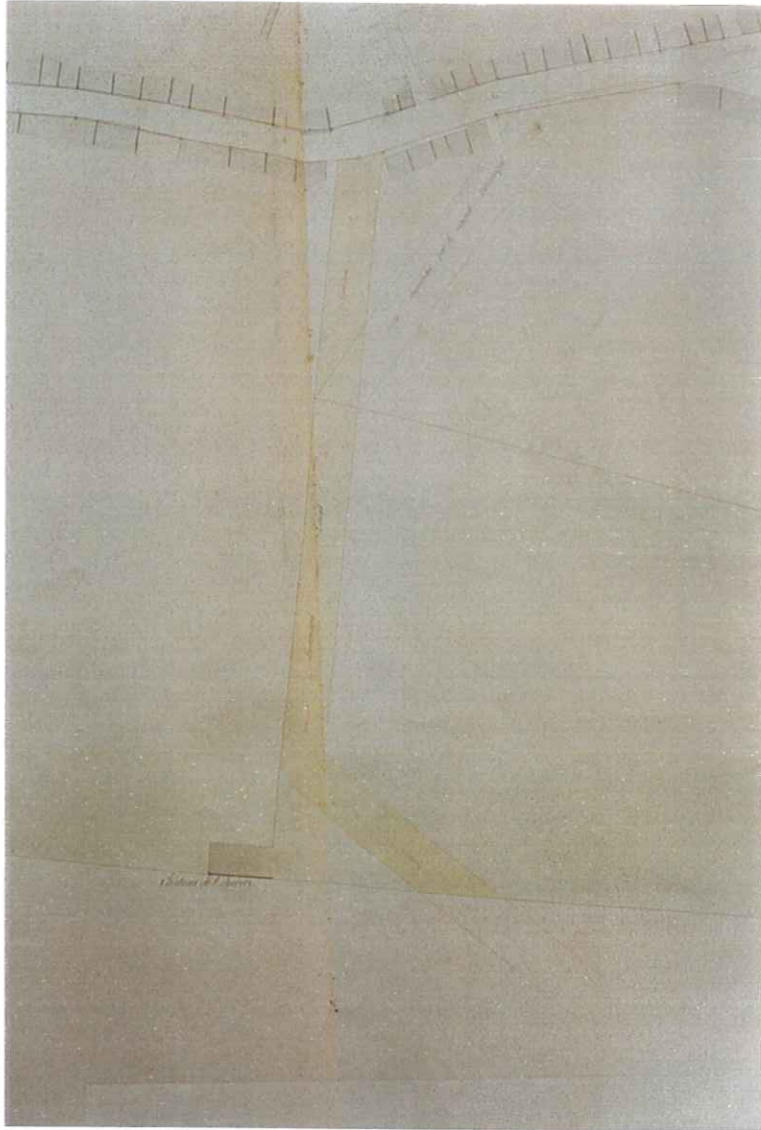
Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 12



Détails photographiques du Plan de 1843-1846 – Clichés : Elisabetta Cereghini

FEUILLE N° 12



**SITE DES ÉTANGS ET DU CHÂTEAU
DE TORIGNI-SUR-VIRE
(BASSE-NORMANDIE)**

ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGÈRE

ANNEXE B

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE VEGETAL



Décembre 2002

Pierre Bazin
AUBÉPINE INGÉNIERIE DU PAYSAGE
Le Sémiramis 1
Allée du Communal
35770 Vern Sur Seiche
tél 02 23 30 43 44 fax 02 23 30 43 45
e-mail : aubepine-sarl@wanadoo.fr

Elisabetta Cereghini
ARCHITECTE, HISTORIENNE DES JARDINS
44 rue Léopold Richossière
93300 Aubervilliers
tel /fax 01 48 34 96 90
e-mail e.cereghini@wanadoo.fr

Vincent Lurton
PAYSAGISTE CONSEIL
44 r Gentillière
35400 SAINT MALO
tel 02 99 19 72 11 fax 02 99 21 01 28
e-mail vincent.lurton@worldonline.fr

1- Présentation générale des boisements du site

Repérage des ensembles et sous ensembles

L'étude des arbres des promenades de Torigni sera présentée de manière synthétique par sous ensembles, représentant des tronçons d'alignements ou masses de boisements de coteaux, suffisamment homogènes au plan de leur organisation et de leurs caractéristiques techniques (espèce, âge, espacement, état sanitaire, etc.), pour être décrits et qualifiés ensemble.

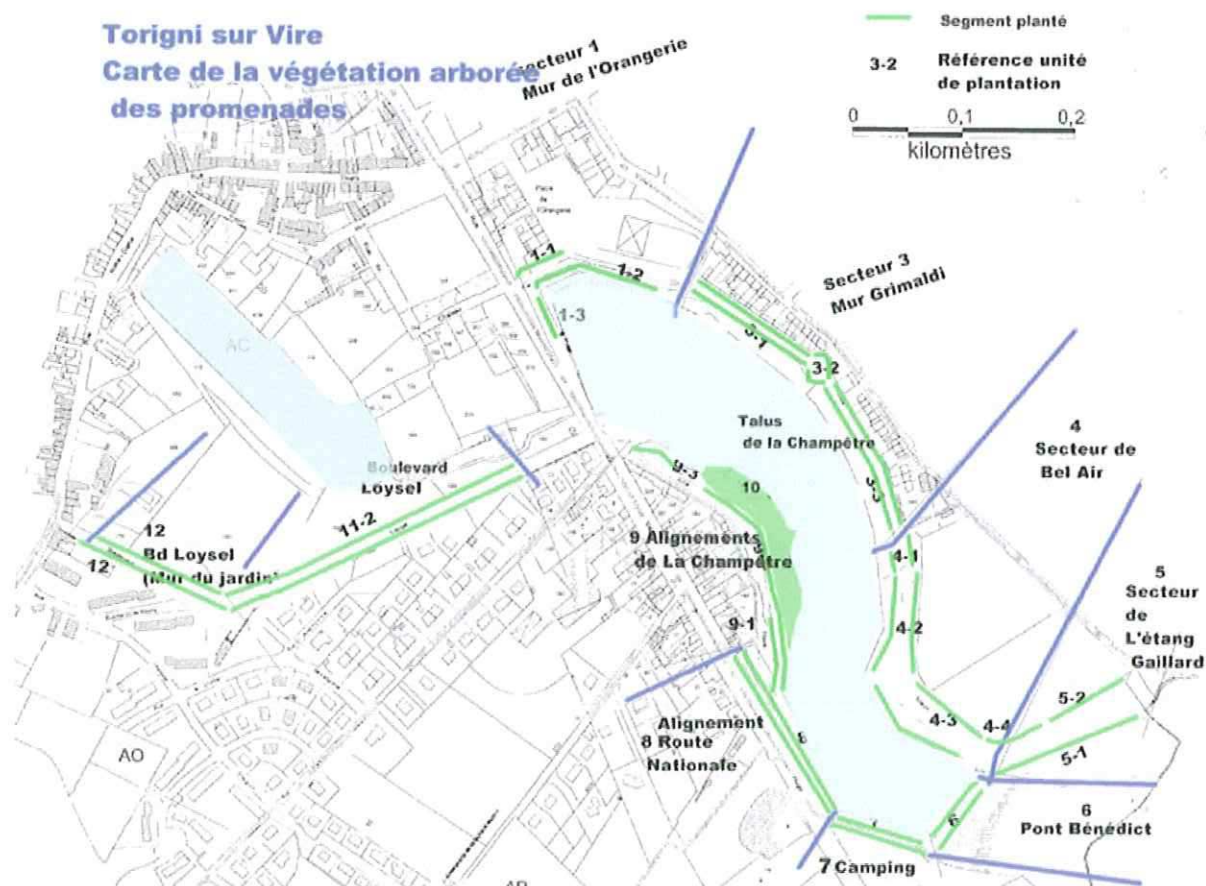
Au plan du paysage, ces unités se regroupent en ensembles paysagers plus vastes partageant le même axe de vue, la même unité de perception visuelle.

Ainsi, l'unité 3-2 est –elle la sous partie N°2 de l'unité 3, en l'occurrence l'alignement accompagnant le mur dit "Grimaldi".

Ce mode d'inventaire et de diagnostic repose sur l'idée que c'est à l'échelle d'ensembles cohérents que se posent les problématiques générales de gestion, et qu'il faut définir les priorités et stratégies, pour éviter l'observation et donc l'action arbre par arbre qui n'est en général pas pertinente au plan technique.

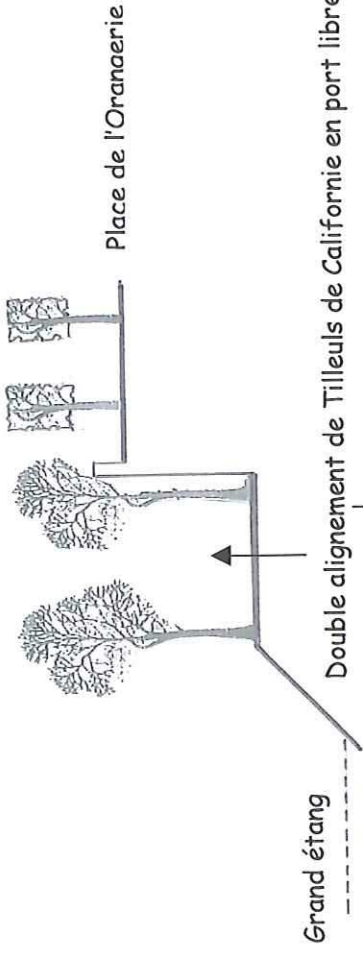
L'échelle de l'arbre individuel ne se pose que sur des cas précis de fragilité mécanique ou sanitaire demandant un traitement particulier qui sera minimisé chaque fois que possible au profit du groupe, et, quand il est nécessaire, envisagé sur le terrain avec les services municipaux ou leurs entreprises.

Le parcours et l'analyse distinguent ainsi, au long du parcours, 14 grands ensembles paysagers avec leurs sous ensembles techniques.

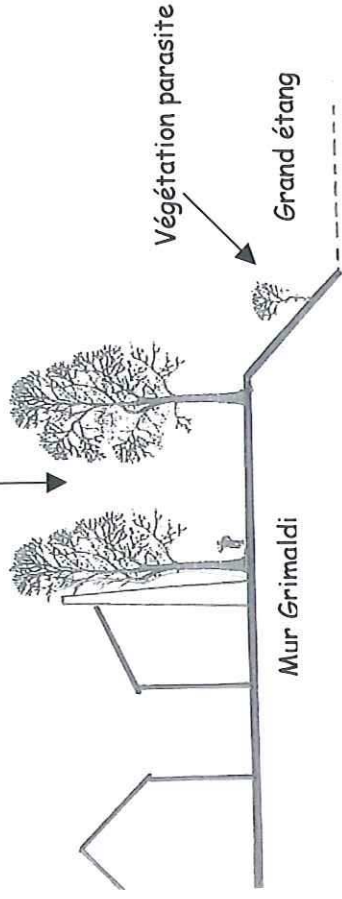




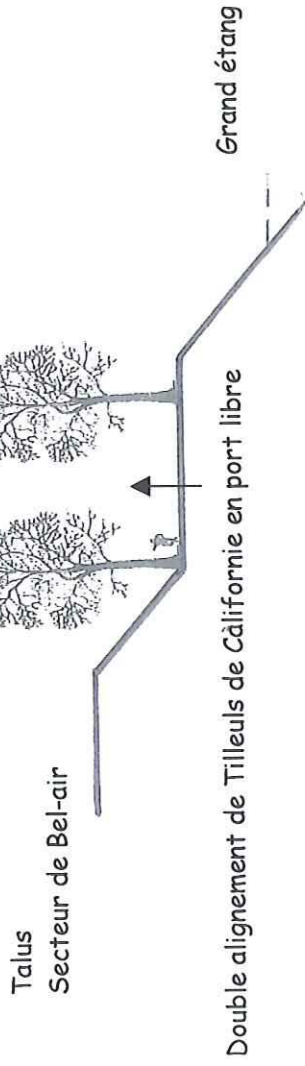
Double alignement de Tilleuls de Californie taillés en rideau



Structure 1&2



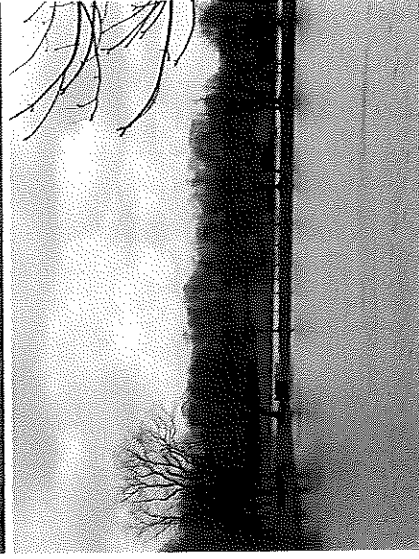
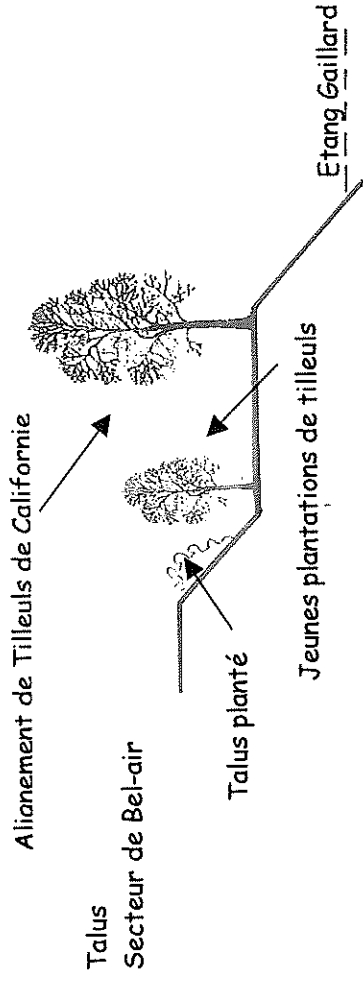
Structure 3



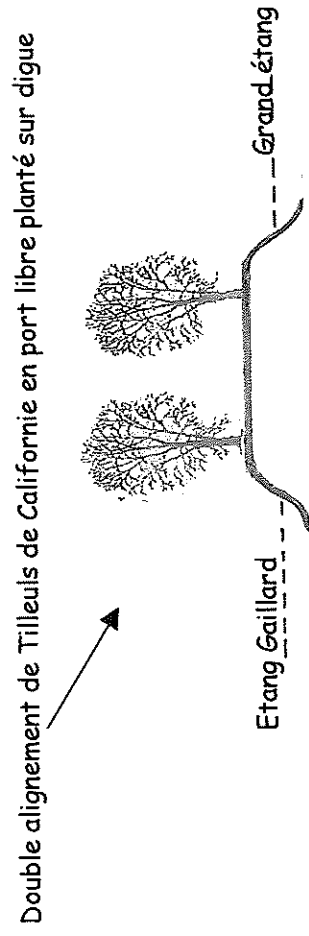
Structure 4



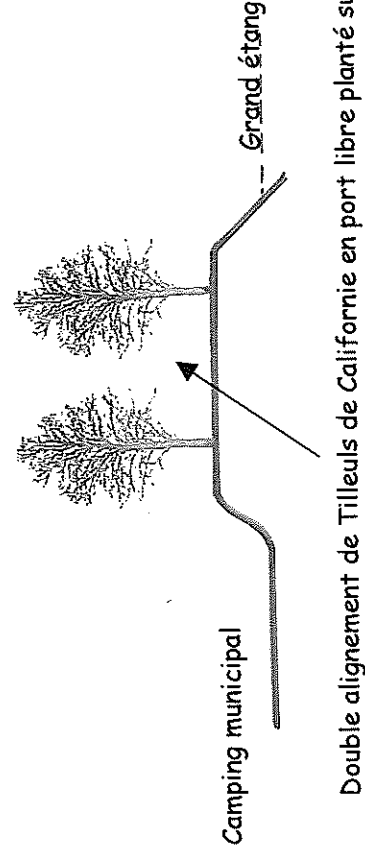
Structure 5



Structure 6



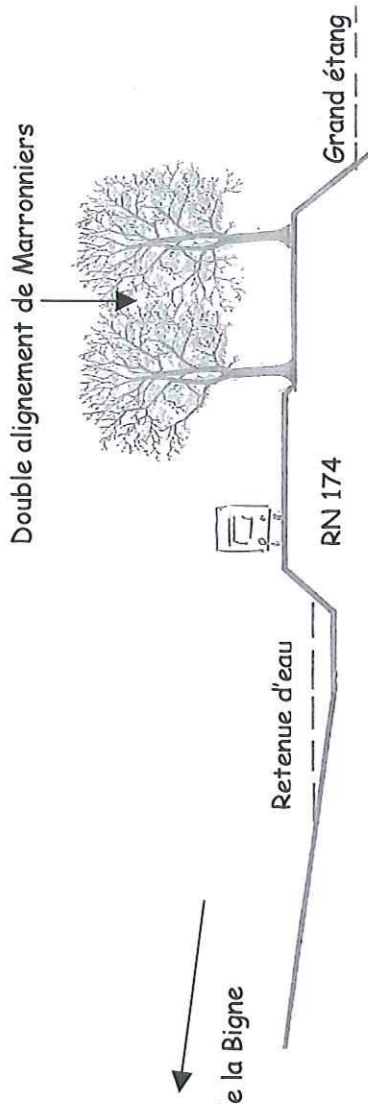
Structure 7



Double alignement de Tilleuls de Californie en port libre planté sur digue



Vers le hameau de la Bigne

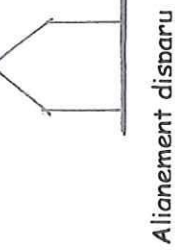


Structure 8



Secteur de la Chambêtre

Alignement de Tilleuls de Californie



Boisement spontané

Grand étang

Structure 9



alignements de Marronniers en port libre

Habitat

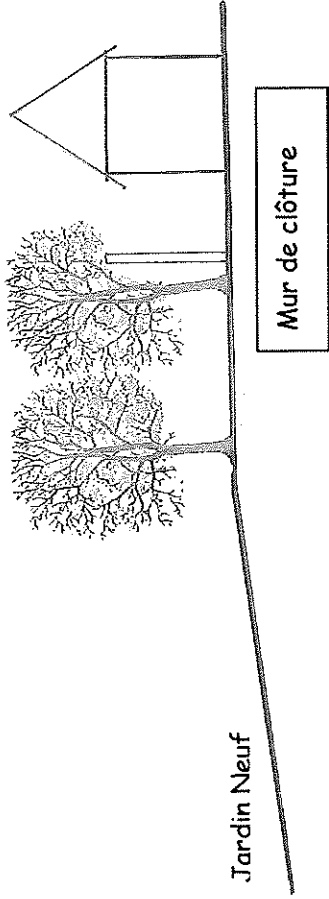
Alignements de tilleuls taillés en rideau

Structure 10



Structure 11

Double alignements de Marronniers



Jardin Neuf

Plantations privées autour du vivier

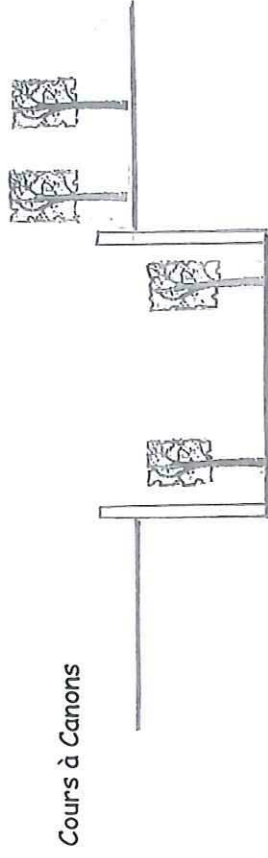


Structure 12



Structure 13

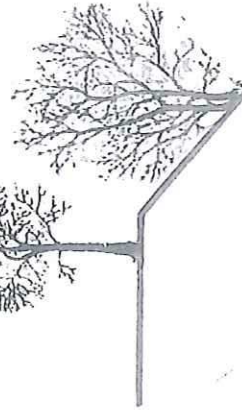
Double alignements de tilleul taillés en tête de chat



Structure 14

Alignement de Marronniers

Boulevard Loysel



Végétation spontanée sur coteau

Fond de vallée



Structure 15

Arbres isolés dans la commune

Objectifs généraux des masses boisées

Les alignements

Les arbres présents sur le site sont essentiellement des arbres alignement accompagnant des promenades piétonnes.

Les principes de qualité de cette structure classique d'architecture des jardins reposent sur la notion de régularité qui s'accorde à la régularité des pas du marcheur, et lui confère une certaine quiétude par le confort visuel qu'il procure.

Cette régularité s'exprime dans plusieurs dimensions et génère diverses implications techniques:

- Un rythme donc un espacement régulier des troncs, permettant de donner la mesure et la vitesse de la marche;
- Des arbres similaires en dimension et en espèce, pour conforter l'idée de colonnade homogène qui s'attache à cette structure architecturale,
- Le dégagement des tiges à hauteur constante pour dégager la vue du marcheur
- Une hauteur sous voûte et un développement de celle-ci réguliers, procurant un plafond et un toit homogène sécurisant inconsciemment le promeneur.

On retrouve la plupart de ces principes mis en œuvre ici ; par grands ensemble, les espacements, espèces, conduite des arbres ont été volontairement disposés manière homogène, et ceci sur une période longue.

Cet ordonnancement est aujourd'hui altéré avec le vieillissement des arbres, les assauts des coups de vents violents qui les ont souvent blessés ou mis à terre. Il en résulte une perte de régularité par l'apparition de silhouettes torturées, de trous dans les séquences de plantation, d'arbres jeunes en tentative de remplacements. L'enjeu est donc la pérennisation de la qualité d'espace produit par les plantations historiques.

Le boisement des coteaux de la Champêtre

Le boisement des talus Sud du grand étang est d'une tout autre nature que les alignements; Son objectif dans la composition est moins clair. Il s'agit d'un mélange d'espèces dont certaines évoquent une colonisation naturelle à partir des alignements ou des arbres champêtres environnants (Tilleuls, marronniers, frênes, chênes, saules...), d'autres ayant été délibérément plantés de longue date (pins, sapin de douglas). Il contraste avec les talus quasiment nus de la rive opposée. C'est aujourd'hui un peuplement clair et transparent, sur une strate herbeuse lumineuse. A défaut d'autres indications conceptuelles, la pérennisation de ce type de boisement est aisément concevable dans la durée.

Les contraintes d'exposition à la lumière et au vent

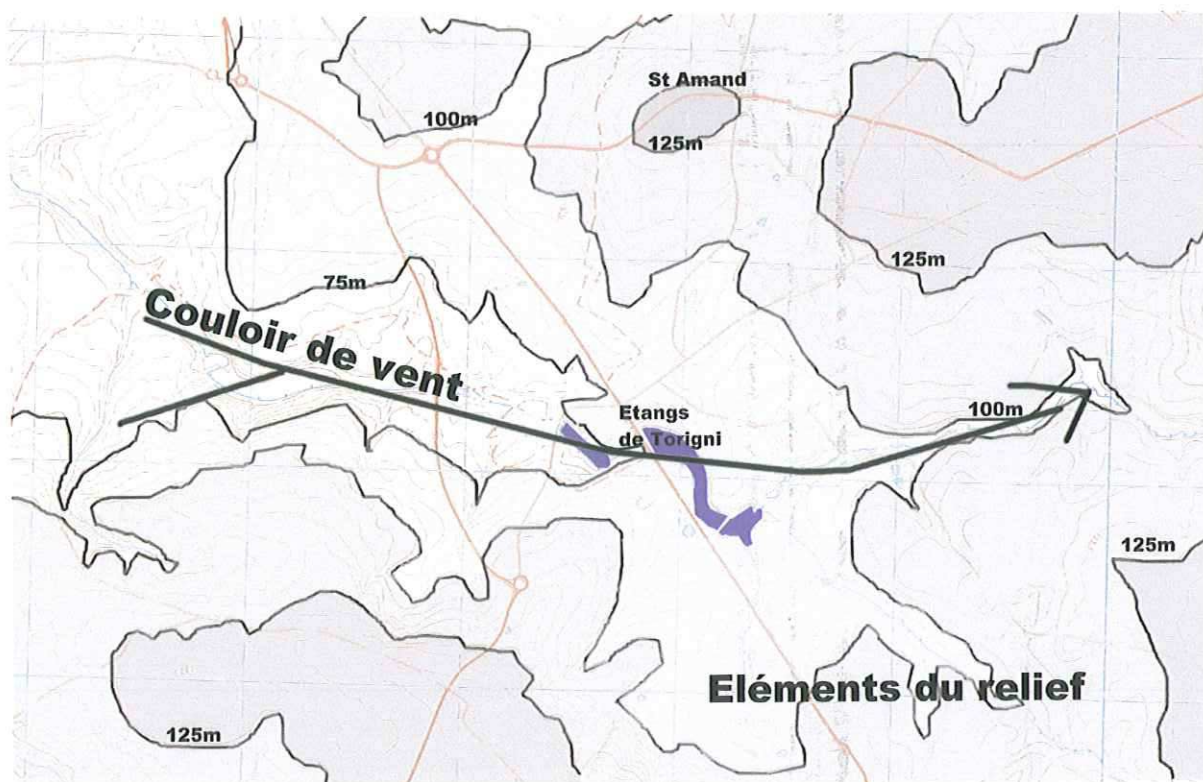
Les segments de promenade boisée offrent des situations très contrastées d'exposition suivant leur orientation.

Le gradient de lumière est souvent marqué. Beaucoup d'alignements sont doubles, mais la différence naturelle d'exposition des façades de feuillage est renforcée tantôt par la présence d'un mur ou d'un boisement connexe qui obstrue l'arrivée de la lumière (mur de soutènement des jardins supérieurs, mur Grimaldi, coteaux boisés et mur de soutènement le long du Boulevard Loysel, façade bâtie du quartier "Champêtre"), tantôt à l'inverse par un afflux supplémentaire de lumière par réverbération sur l'eau. Il s'en suit des profils d'alignement pouvant être très dissymétriques; le Tilleul très héliophile, marquant particulièrement ces situations.

D'autre part, la position des étangs (cf carte ci-dessous) met en évidence l'exposition particulière des promenades boisées aux flux de vents d'ouest : ils sont globalement canalisés entre les deux points hauts que sont la colline de St Amand au Nord Est et les reliefs de la Hogue et St Symphorien-Les-Buttes au Sud-Est du site.

La vallée fonctionne donc comme un entonnoir, le vent suivant l'axe du grand étang et de l'étang "Gaillard" sur son parcours avant de remonter le ruisseau plus encaissé; Le mur Grimaldi accentue l'effet protecteur de la colline de St Amand sur laquelle il s'adosse, mais il participe aussi de la canalisation des vents sur le flanc Nord du grand étang. Les alignements du Bel air se situent face à ce flux, comme on le perçoit nettement sur le site, et leur fragilité particulière aux récentes tempêtes s'expliquent bien dans cette topographie.

Par rapport aux vents les plus violents de Sud-Ouest, le Boulevard Loysel apparaît par contre relativement abrité derrière la colline de la Bigne.



Les essences principales dans le site

Deux essences classiques font l'essentiel des allées : le tilleul à grandes feuilles, ou tilleul de Hollande, (*Tilia platyphyllos*) et le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*).

De manière plus marginale, on trouve également un sapin d'Espagne (*Abies pinsapo*), quelques sapins de Douglas, un if, et une diversité d'essences principalement bocagères sur les talus du quartier de la Champêtre.

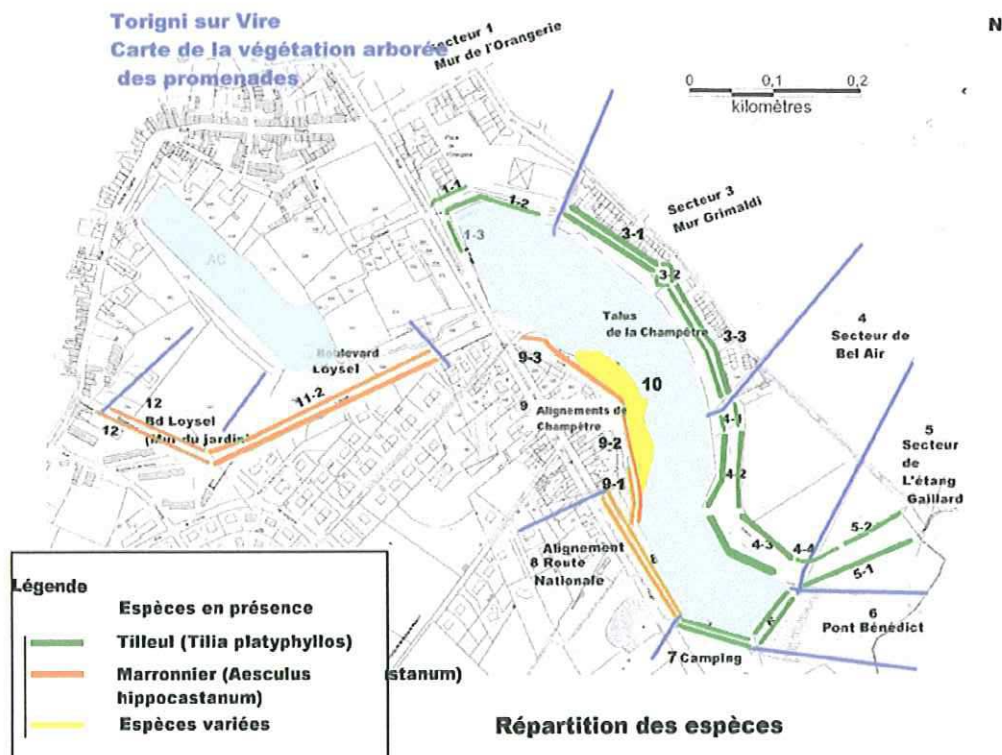
Les deux espèces principales sont bien adaptées au site, qui présente peu de contraintes en dehors de son exposition au vent dans certaines zones : sol profond et perméable bien que fortement pierreux, nappe d'eau circulante directement accessible, pluviosité importante (150 jours de pluie, 1000 à 1200 mm annuels).

La hauteur atteinte par les arbres les plus vigoureux attestent des bonnes potentialités du site, plus de 30m pour certains tilleuls 25 m et plus pour les marronniers avant leur étêtage, ce qui avoisine leur développement maximal sous nos climats. .

Mais leur longévité, intéressante pour la continuité historique du site, n'est pas de même nature : le marronnier est une essence assez peu longévive, rarement rencontrée au delà de 180 à 200 ans. Arrivée en fin de vie, la structure ligneuse se dégrade rapidement et les arbres deviennent sensibles aux tempêtes et aux pathologies.

Les tilleuls par contre ont des durées de vie potentiellement beaucoup plus importantes. La littérature le signale comme atteignant une durée de vie de l'ordre du millénaire. En Normandie, plusieurs tilleuls remarquables ont été ainsi datés de plus de 3 siècles (Tilleuls du Boulay, de Campigny, de Beaumesnil, ou du Grand Andély...) La connotation symbolique de ce genre d'arbre dans la région mérite d'être signalée; dans "L'arbre et la forêt en Normandie", Jean Fournée écrit à son propos : "Cet arbre mérite d'être mentionné pour son prestige dans les pays nordiques. Non seulement il était sacré, mais il avait des propriétés bénéfiques. On croyait que, planté près d'une maison, il protégeait ses hôtes contre les maléfices. Cette croyance était certainement, dans nos régions, antérieure aux invasions scandinaves. "

Les propriétaires qui ont fait planter ces arbres avaient ils cette symbolique en tête en choisissant cette espèce, ou son caractère montagnard convenait-il plus simplement au relief escarpé du site?



Les espacements

Les espacements entre-arbres dans les promenades sont réguliers, de 3.90m à 4.20m environ; ce sont des espaces courants dans les plantations anciennes. Au regard des dimensions atteintes transversalement par les arbres, qui atteignent ou dépassent 12 à 15 m de diamètre, ce type d'espacement est techniquement considéré comme trop faible pour assurer de manière optimale l'accès aux ressources vitales en eau et en lumière pour chaque individu.

De fait, dans les situations les moins bien éclairées, comme celle du pied du mur Grimaldi, l'éclairage qui reste aux arbres est effectivement faible et conduit à des individus étiolés, très hauts pour leur diamètre.

Par contre, au regard de la fonction paysagère majeure de l'alignement qui est d'accompagner la marche, et de suggérer une certaine vitesse au parcours, les espacements plus serrés tels qu'ils étaient préconisés sont plus dynamiques. Dans ce site fertile, avec une luminosité généralement bonne sur les deux faces, il semble donc approprié de s'en inspirer pour la recomposition. Les seules situations qui sont mal adaptées à cette trame sont celles de pied de mur, (pied du mur Grimaldi, pied du mur de soutènement des jardins hauts rue des étangs). Dans ces deux cas, la pertinence même d'un alignement en pied de mur est discutable.

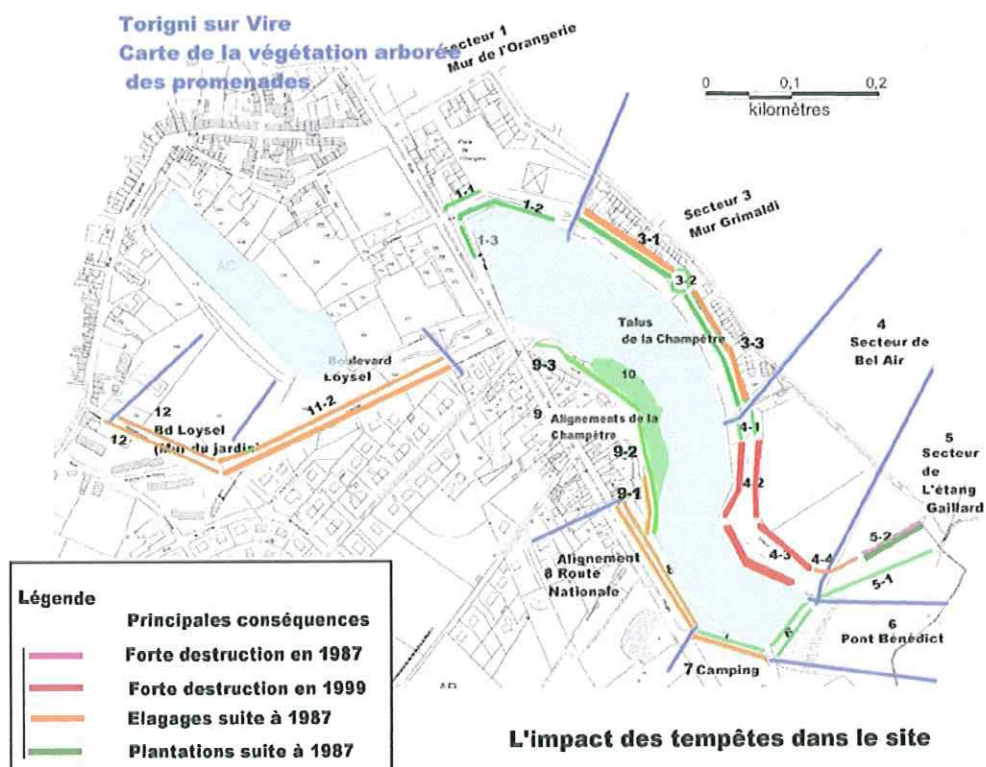
Le bilan des récentes tempêtes

Les deux épisodes de 1987 et 1999 ont beaucoup contribué à dégrader les alignements. La tempête de 1987 a abattu une trentaine d'arbres, surtout dans le secteur de l'étang Gaillard et dans une moindre mesure en bord de route nationale. Plusieurs actions ont été menées à la suite de cet ouragan : les replantations sous le Bel Air (section 5-2) là où elles avaient le plus souffert et, par mesure de précaution, des campagnes d'élagage et le plus souvent d'étêtage des arbres, principalement sur le boulevard Loysel, le long de la route nationale, ainsi que sur le bord de l'étang Gaillard, et au dessus du mur Grimaldi.

Grâce au bilan effectué par la commune, l'impact de la tempête de 1999 est précisément quantifié. Avant cet événement, un recensement de l'espace boisé des promenades référence 692 arbres. La tempête en prélève 154 soit 22%. Les dégâts les plus spectaculaires se produisent dans le secteur du "Bel Air", mais des arbres sont blessés et abattus sur l'ensemble de la promenade.



26/12/99 Dégâts de tempête aux abords du mur Grimaldi et dans le secteur de Bel Air. Cliché M. Vieillard



2 Inventaire et diagnostic des arbres; principaux résultats

Eléments quantitatifs

Dans l'état actuel de notre travail, nous avons recensés 625 arbres en port libre (or arbres taillés des abords du château).

90% environ sont des arbres d'alignement, 125 autres correspondant au boisement des talus de la Champêtre.

55% sont des tilleuls, 45% des marronniers.

Par rapport à l'ensemble des emplacements définis par la séquence de chacun des alignements, 81% des arbres sont présents; cette situation est en partie due aux compléments effectués suite aux dégâts de la tempête.

Historique des plantations actuelles

D'après les repères historiques dont nous disposons, une majorité de ces arbres relève d'une période de plantation assez précisément connue, ce qui ne signifie pas en soi qu'ils datent des périodes considérées.

Pour ce qui concerne les marronniers, les indications historiques indiquant deux campagnes de plantations, l'une antérieure à 1843/1846 (alignements du Boulevard Loysel et du quartier de la Champêtre), l'autre de 1872/1873 (Bord de route nationale) sont parfaitement compatibles avec le développement des arbres tel qu'on peut les percevoir aujourd'hui.

Concernant les tilleuls qui bordent l'étang aux abords du camping, la datation d'une souche fraîche rattache cette plantation à une période située vers 1870 aux erreurs de lecture près et pourrait donc être contemporaine des plantations de la route nationale.

Les tilleuls qui bordent les flancs Nord et Est du Grand étang, soit de la place du marché au pont Bénédic, figurent aux plans des XVII et XVIIIe. Leur dimensions semblent compatibles avec une plantation effectuée en 1733 dont il existe un témoignage d'archive.

Etat de solidité mécanique global

L'état « sanitaire » a été observé au travers d'une recherche des indices visuels de fragilité mécanique de chacun des arbres pris individuellement.

Chaque arbre a fait l'objet d'une note globale sur une échelle à 5 niveaux :

1 « Risques évidents de rupture importante » ; Il s'agit des arbres présentant des défauts de structure majeurs et évidents concernant des organes de grandes dimensions (tronc, branches maîtresses). **Ces arbres représentent un danger patent aujourd'hui et nécessitent une intervention.** Il s'agit en général de cavités de grandes dimensions, de fentes alarmantes consécutives à des blessures ou élagages anciens.

3% des arbres sont concernés.

2 « Très altérés ». Il s'agit d'arbres présentant de gros et souvent nombreux défauts de structure sur des organes de grande dimension, sans que le danger soit pour autant clairement identifiable comme source de danger imminent.

24% des arbres sont concernés.

3 « Altérés » Arbres présentant des signes d'altération de sa solidité mécanique sans que ces défauts ne soient ni majeurs, ni très nombreux

31% des arbres sont concernés.

4 « Quelques dégradations » 21% des arbres sont concernés.

5 « Bon état » 21% des arbres sont également concernés

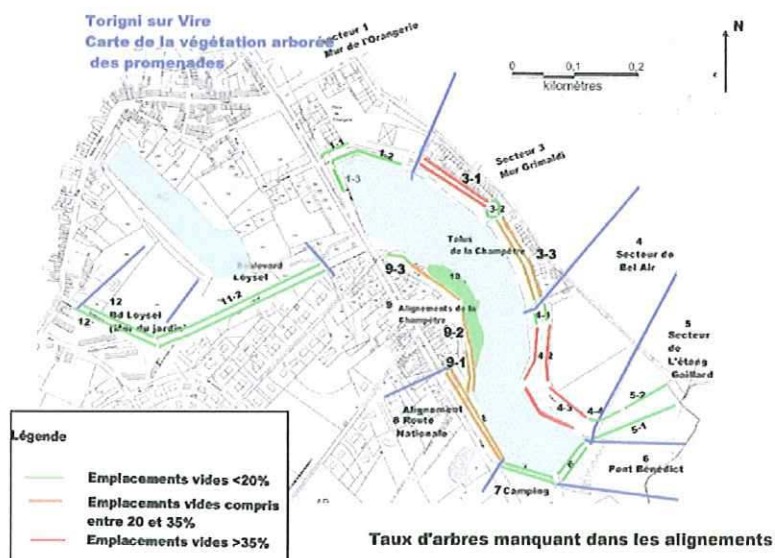
Plusieurs sources de fragilité apparaissent en cause dans ce tableau des altérations des arbres.

- Les ruptures anciennes qui ont entraîné des cavités de grosses dimensions ; c'est la cause principale des altérations majeures actuelles; ces blessures semblent en général antérieures aux violentes tempêtes de 1987 et 1999. Ceci implique d'ailleurs que les tempêtes sont intervenues sur un patrimoine déjà affaibli. Ces fragilités peuvent d'ailleurs résulter d'un processus de vieillissement normal, comme la perte de bois en extrémité des arcures sur les tilleuls, ou une croissance trop faible pour générer des cicatrisations de qualité suite aux élagages naturels.
- Les ruptures majeures suite aux tempête de 1987 et 1999. Elles concernent surtout le secteur de Bel Air, particulièrement touché.
- Les étêtages massifs, curatifs et souvent préventifs, après la tempête de 1987. Les coupes de très grosses dimensions se dégradent progressivement, l'ancrage des rejets d'une dizaine d'année devenant progressivement précaire. Pour l'instant, les conséquences sur la fragilité des arbres semble encore faible, mais cette dégradation est inéluctable et doit conduire à envisager le renouvellement, surtout sur marronnier dont le bois est très fragile. Les alignements du boulevard Loysel sont ainsi très touchés par ce phénomène et demanderont un renouvellement dans les années à venir.

Principales conclusions du diagnostic

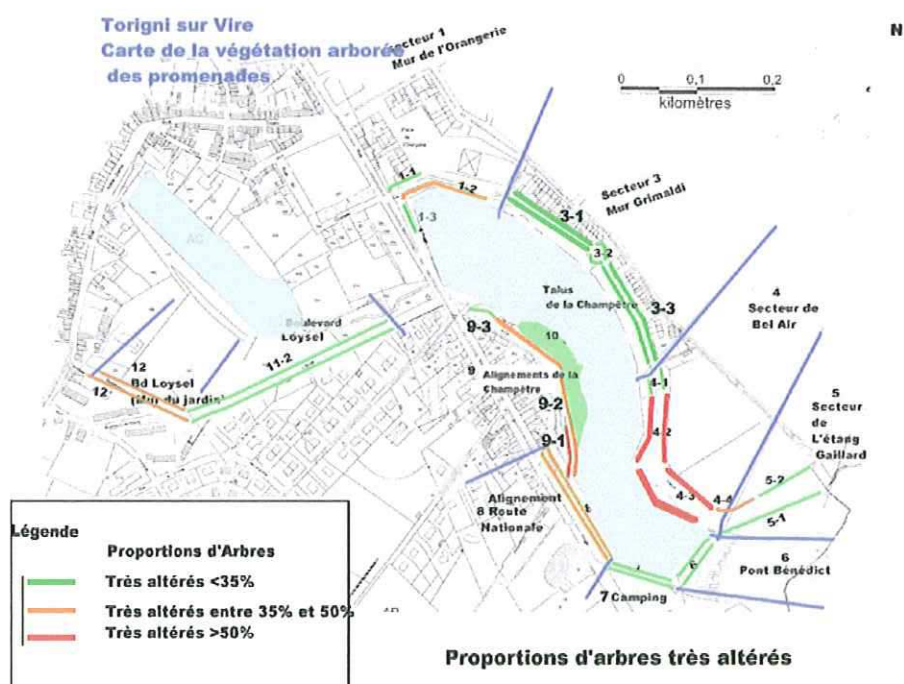
Les principales conclusions du diagnostic des arbres sera exprimé en quelques cartes synthétiques illustrant :

Le taux d'arbres manquants dans les alignements



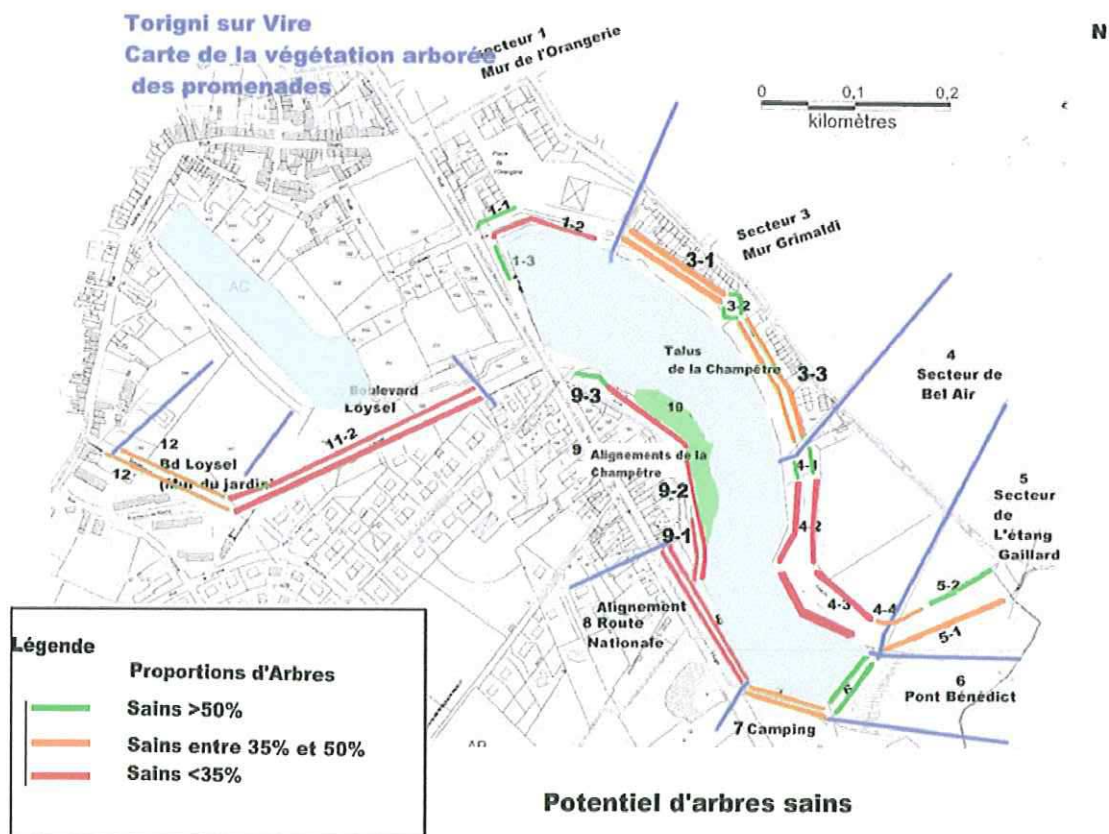
Les alignements sont aujourd'hui assez complets; seul le secteur du Bel air présente des trouées importantes suite à la tempête de 1999 (secteur 4-2 , 36% de manquants, et 4-3, 65% de manquants). Les alignements accompagnant le mur Garibaldi dans sa partie Ouest présentent aussi des manques (secteur 3-1 : 42% de manquants). La plupart des alignements colorés ci-dessus en vert ne présentent pratiquement pas de manques, seul le secteur 1-2 en présente 12%.

La proportion d'arbres très altérés



Le secteur du Bel air se distingue encore par une très forte proportion d'arbres "très altérés". Rappelons que cette appréciation de niveau 4 se situe sur une échelle à 5 niveaux allant des arbres sains (niveau 1) à arbres dangereux (niveau 5). La plupart des alignements de marronniers apparaît également dans cette catégorie, les alignements de la route nationale –8–, du quartier du Champêtre –9-1, 9-2– et le haut du boulevard Loysel –12–.

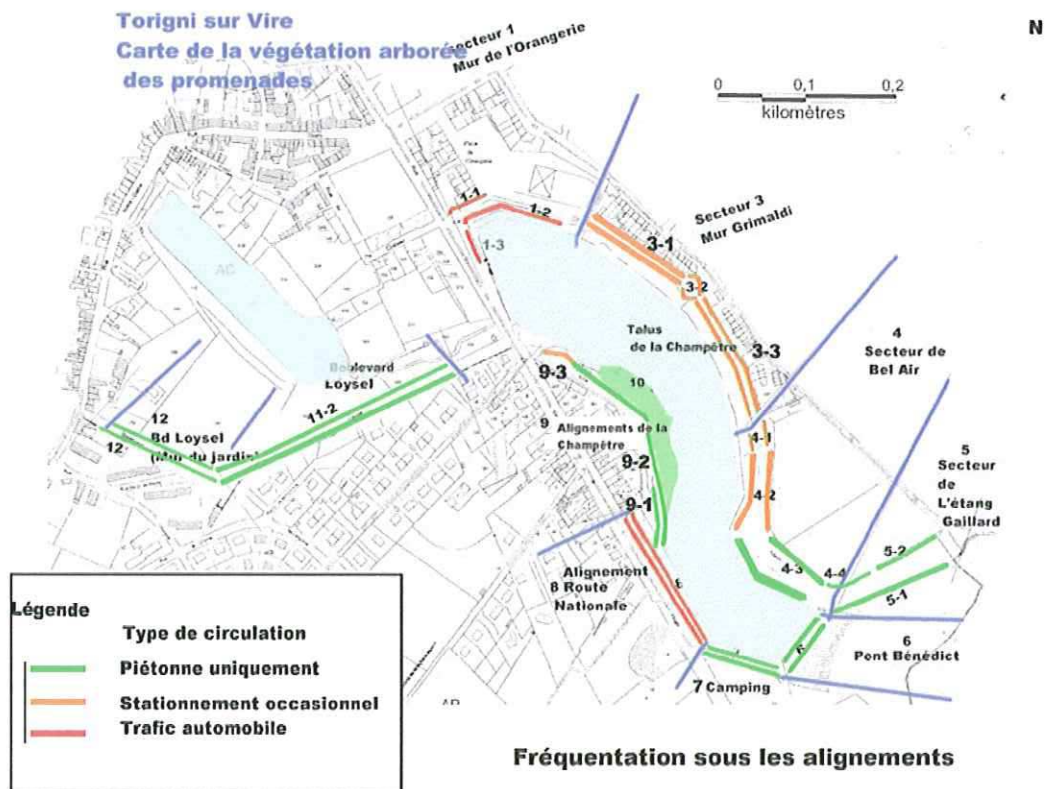
La proportion d'arbres sains



Ce critère est intéressant dans la mesure où il indique la situation dans laquelle le gestionnaire pourrait se projeter après élimination des arbres les plus dégradés. A cet égard, il s'agit donc de la proportion d'arbres en bon état (sains ou avec de légères dégradations) rapportée à la quantité d'emplacements disponibles dans les alignements.

Il confirme le niveau alarmant des alignements présentant beaucoup d'arbres très dégradés (zone 4), mais alerte aussi sur l'ensemble des zones à marronniers qui, sans être des plus dégradées aujourd'hui, ont peu d'arbres sains dans leurs rangs (Boulevard Loysel, alignement de la route nationale, quartier du champêtre).

La fréquentation sous les alignements



Les différents critères techniques ci-dessus sont intéressants à rapprocher du type de fréquentation sous les alignements dans la mesure où il illustre le risque encouru sous ces structures fragiles. A ce titre, c'est un critère susceptible d'orienter les priorités d'interventions.

La fréquentation piétonne est quasi continue sur l'ensemble des promenades tout au long de l'année en journée, avec des pics d'affluence les jours de marché (lundi) et les fins de semaine. A cet égard, il pourrait être nécessaire de signaler la vétusté des arbres aux promeneurs afin qu'ils évitent de s'exposer dans les périodes à risque (périodes de givre ou de neige, et surtout conditions de vent fort).

Le trafic automobile et les stationnements permanents sous les zones 8 et 1 exigent un effort particulier de mise en sécurité, ainsi que dans les zones de stationnement occasionnel.

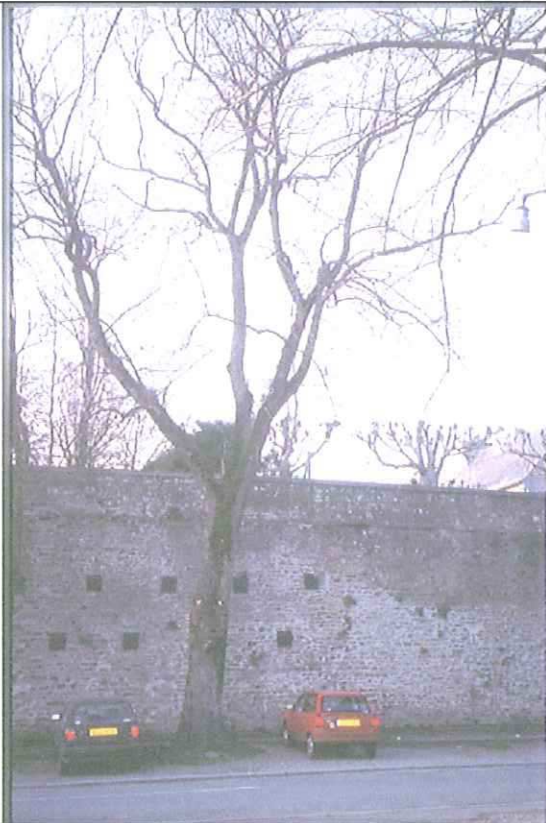
Par ailleurs, un certain nombre d'alignements surplombent ou avoisinent des éléments d'architecture qu'ils seraient susceptibles de dégrader en cas de chute : en plus du mur dit "Grimaldi" dans le secteur 3, des habitations et des murs de clôture riverains accompagnent les alignements du secteur du Champêtre, et enfin le mur du jardin longe la partie haute du Boulevard Loysel.

3 Diagnostic par sections

**Erreur ! Nom de fichier incorrect. Alignement du mur de l'Orangerie
Sous ensemble N° 1-1**

Localisation	Bas de la rue de l'étang; Alignement de 7 arbres au pied du mur de soutènement des jardins supérieurs					
Référence historique	Figure sur le plan de 1843-1846					
Linéaire	25m					
Orientation/Exposition	Rue orientée E/W; l'éclairage est donc très restreint pour les jeunes arbres en contrebas du mur de soutènement des jardins supérieurs situé au Nord; bonne protection au vent					
Revêtement des sols	Ensemble minéralisé; Parking stabilisé et voie automobile					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	variable					
Contraintes aériennes ou souterraines	Sécurisation du trafic automobile et dégagement de gabarit					
Catégories de diamètre	4 jeunes tiges récemment plantées, , et 3 arbres âgés, diamètre 40,35,80					
Hauteur dominante	23 m					
Quantités	Total	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets			
Nombre d'arbres	7	4	3			
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	0					
Nombre total d'emplacements de plantation	7					
Homogénéité générale	peu homogène, mélange d'arbres anciens et jeunes					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total				3	4	
Observations sur l'état des arbres	manque de protection des jeunes tiges contre le stationnement des automobiles : chocs contre arbre					
Options de gestion	Pas d'urgence à renouveler les vieux sujets; mais globalement peu de lumière et d'espace vital à cet endroit; intérêt paysager discutable;					
Interventions d'urgence	aucune					
Priorité de renouvellement	peu urgent au plan technique; mais il est préférable de renouveler avec l'alignement du bord d'étang, pour des raisons de lumière					

Vieux tilleul en pied de mur
sur parking



Problème récurrent sur les
jeunes arbres : leur sensibilité
aux chocs des voitures et outils
d'entretien.



Alignement du mur de l'Orangerie Sous ensemble N° 1-2

Localisation	Rue de l'étang; partie médiane de la rue					
Référence historique	Figure sur le plan de 1843-1846					
Linéaire	100ml					
Orientation/Exposition	SE/NW; exposition côté étang à la fois chaude et lumineuse et appuyée à la ville haute face au vent dominant					
Revêtement des sols	Ensemble minéralisé; voie automobile					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	Sapin d'Espagne (Abies pinsapo) 1u					
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Sécurisation du trafic automobile et dégagement de gabarit					
Catégories de diamètre	diamètre moyen : 60/80 cm					
Hauteur dominante	27 m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté jardin supérieur	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	28	28	0	0	28	
Nombre de souches	2	2				
Pourcentage d'emplacements vides	14%	14%				
Nombre total d'emplacements de plantation	32					
Homogénéité générale	arbres assez différents les uns des autres, mais ensemble cohérent					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		13	7	6	2	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Tronçon d'alignement en assez mauvais état; Étêtage et rapprochements importants dans le passé; nécessité d'alléger les charpentières les plus fragiles;					
Priorité de renouvellement	forte					
Options de gestion	renouvellement général dans la partie haute du tronçon (17 unités); les arbres situés devant le mur de la terrasse ne seraient pas renouvelés dans le projet;					
Interventions d'urgence	non					
Observations diverses	risque particulier lié au trafic et stationnement automobile					

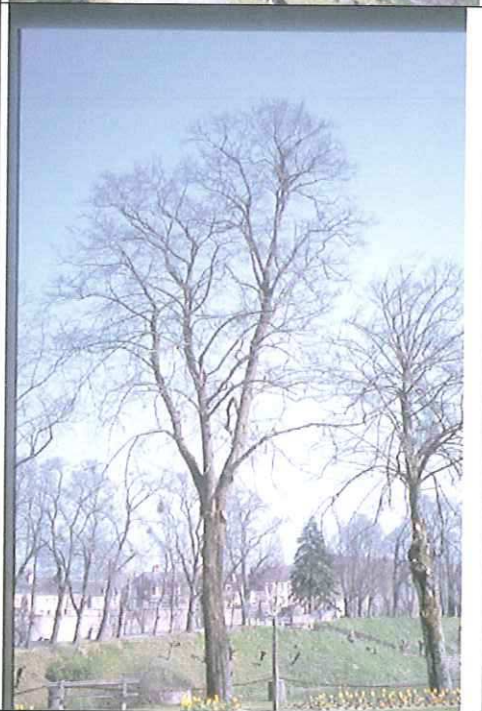
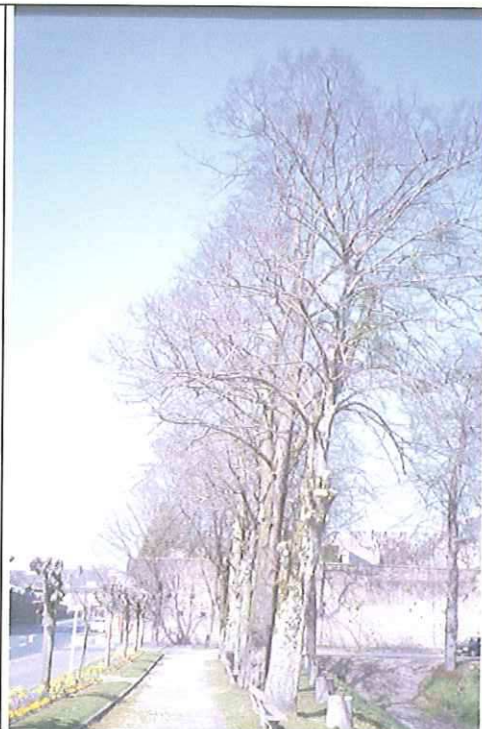
Partie proposée
en
renouvellement



Route nationale au niveau du mur de l'orangerie N°1-3

Localisation	Bord de RN, en sommet de digue à partir de l'angle de la rue de l'étang vers le Sud				
Référence historique	Figure sur le plan de 1843-1846				
Linéaire	20m				
Orientation/Exposition	Nord-Sud; côté Est de la digue				
Revêtement des sols	Pelouse et allée stabilisée				
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles				
Essence secondaire	aucune				
Espacement entre arbres	4m				
Contraintes aériennes ou souterraines	non				
Catégories de diamètre	3 unités de 80/90 cm; 2 unités de 40 cm				
Hauteur dominante	27m				
Quantités	Total	Dont vieux sujets			
Nombre d'arbres	5	5			
Nombre de souches	0				
Pourcentage d'emplacements vides	0				
Nombre total d'emplacements de plantation	5				
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques de rupture majeure évidents	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon
Total			2	3	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Pas d'étêtage et peu de grosses ruptures; développement séquentiel normal				
Priorité de renouvellement	Pas de priorité au plan technique; suppression envisagée au projet pour dégager la vue sur la terrasse de l'orangerie.				
Options de gestion	Renouvellement en une seule fois;				
Interventions d'urgence	non				

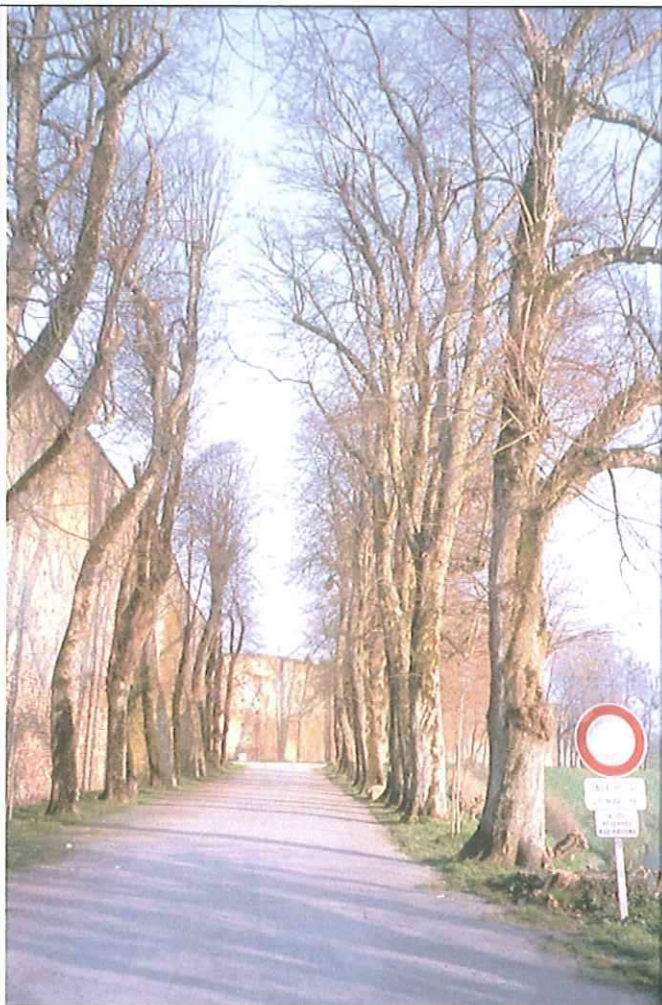
Sujets très développés sur la digue, mais contribuant à faire un effet de couloir masquant l'ampleur de la façade architecturale.



Alignement du mur Grimaldi Sous ensemble N°3-1

Localisation	Alignement double au pied du mur Grimaldi; partie Nord					
Référence historique	Facture de réalisations des fosses de plantations en 1733					
	110 ml					
Orientation/Exposition	N-NW/E-SE					
Revêtement des sols	Pelouse et chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,90 m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Soubassement du mur en partie souterraine, mur en partie aérienne					
diamètre moyen	côté étang : 70/90 cm; côté mur : 50/60 cm					
Hauteur dominante	31m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté mur	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	29	17	12	5	24	
Nombre de souches	2	2				
Pourcentage d'emplacements vides	42%	41%	43%			
Nombre total d'emplacements de plantation	50					
Homogénéité générale	La façade d'alignement perçue depuis la rive opposée reste fortement homogène en vue lointaine; en vue rapprochée,					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total		2	8	15	4	
dont Côté étang		2	3	8	2	
dont Côté mur			5	7	2	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	L'état mécanique est relativement bon au regard de l'âge du peuplement, situation sans doute due à l'effet de protection du mur. Cependant les étêtages pratiqués côté mur tendront à fragiliser les arbres ; Côté étang, la plupart des structures fragiles sont en surplomb du talus					
Priorité de renouvellement	Techniquement, ce n'est pas un secteur prioritaire de renouvellement; Il est en outre un des endroits les plus représentatifs des promenades					
Options de gestion	Maintenance des vieux arbres avec taille d'allègement des structures fragiles ;					
Interventions d'urgence	détail des interventions à définir sur site					

Arbres en port libre côté étang,
étêtés côté mur.



Alignement du mur Grimaldi Sous ensemble N°3-2

Localisation	Secteur de la table d'Apollon; le fond de l'arc de mur est planté, mais une grande fenêtre est aujourd'hui dégagée vers le paysage					
Référence historique	Facture de réalisations des fosses de plantations en 1733					
Linéaire	environ 25m par côté					
Orientation/Exposition	Les deux ailes du mur, l'une vers le Sud-Ouest, l'autre vers le Sud-Sud Ouest, privilégient leur bisextrice l'axe majeur tourné SW comme orientation					
Revêtement des sols	Pelouse et chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,90m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Soubassement du mur en partie souterraine, mur en partie aérienne					
Catégories de diamètre						
Hauteur dominante	31m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté mur	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	9	4	5	7	2	
Nombre de souches	1	1				
Pourcentage d'emplacements vides	11%	La fenêtre ne semble pas une volonté de départ	0			
Nombre total d'emplacements de plantation	10					
Homogénéité générale	Aujourd'hui, ensemble assez hétérogène; les arbres ne reprennent pas la composition en rotonde					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total			2		7	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique						
Priorité de renouvellement	Renouvellement déjà effectué côté mur; le reste est à envisager avec l'ensemble des alignements liés au mur					
Options de gestion						

La section correspond essentiellement aux jeunes arbres plantés au pied de l'hémicycle du mur; Les petits sujets taillés sur le talus (hors section), sont destinés à être supprimés.



Alignement du mur Grimaldi Sous ensemble N°3-3

Localisation	Alignement longeant le Mur "Grimaldi", côté Bel Air					
Référence historique	Facture de réalisations des fosses de plantations en 1733					
Linéaire	156m					
Orientation/Exposition	Le mur à cet endroit est orienté pratiquement N-S; Une face est très éclairée à L'ouest (exposition + réverbération de l'eau), une face est très ombragée (mur masquant le ciel, ombre de l'alignement sud); situation au vent dominant mais sous la protection du mur et de la colline					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale						
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,90m entre vieux arbres, mais les jeunes arbres sont hors de l'ancienne ancienne trame					
Contraintes aériennes ou souterraines	Soubassement du mur en partie souterraine, mur en partie aérienne					
Catégories de diamètre	80/100 côté étang, 50/70 côté mur					
Hauteur dominante	31m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté mur	Dont 17 jeunes sujets	Dont 35 vieux sujets	
Nombre d'arbres	52	27	25	17	35	
Nombre de souches						
Pourcentage d'emplacements vides	21%	14				
Nombre total d'emplacements de plantation	66					
Homogénéité générale	déséquilibre transversal dû à l'élagage radical des arbres et au pourcentage de vides côté mur; Par contre la ligne d'arbre côté étang reste très présente.					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total		5	18	13	16	
Côté étang			11	13	3	
Côté mur		5	7		13	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	La croissance reste active, pas de signe de sénescence, Mais l'étatage des arbres côté mur accélère leur dégradation.					
Priorité de renouvellement	L'ensemble n'est pas prioritaire : Il reste assez homogène, l'espèce est très durable, la protection du mur contre les vents violents est efficace (cf dernières tempêtes). Les vieux arbres côté mur pourront être abattus sans nuire à la qualité de l'ensemble; mais ne pas les renouveler seuls					
Options de gestion	Elagage conservatoire des parties fragiles, abattage des arbres dangereux au fil de leur apparition, puis décision de renouvellement général des deux côtés simultanément quand l'ensemble devient trop hétérogène					
Interventions d'urgence	à définir par arbre sur le site					

Arbres en port libre côté
étang, étêtés côté mur.



Section 3-1 = partie droite du
cliché



Alignement du Bel Air Sous ensemble N° 4-1

Localisation	Section de promenade située au delà du mur Grimaldi. Endroit singulier du à l'élargissement de la rive faisant belvédère;					
Référence historique	Figure au plan de 1779 mais dans sa partie Ouest (bord d'étang) seulement					
Linéaire	45m					
Orientation/Exposition	Axe de la promenade approximativement N-S à cet endroit.					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,90 m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	30/40					
Hauteur dominante	15 m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté pré de Bel Air	Dont très jeunes sujets	Dont sujets d'environ 30 ans	Dont vieux sujets
Nombre d'arbres	9	5	4	1	7	1
Nombre de souches						
Nombre total d'emplacements de plantation	9					
Homogénéité générale						
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total					9	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Arbres jeunes : RAS					
Priorité de renouvellement	Renouvellement déjà opéré					

Noyau d'arbres jeunes au niveau
d'une avancée du talus; certains
peuvent être conservés dans le
renouvellement de l'ensemble.



Alignement du Bel Air Sous ensemble N° 4-2

Localisation	Partie haute du secteur du "Bel Air"					
Référence historique	Plantation figurant au plan de 1779					
Linéaire	100ml					
Orientation/Exposition	Promenade N-NW/S-SE; exposition grandissante au vent, avec la réduction de la protection exercée par la colline					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,90 m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	40/60 cm					
Hauteur dominante	23m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté pré de Bel Air	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	23	14	9	21	2	
Nombre de souches	3	1	2			
Pourcentage d'emplacements vides	35%					
Nombre total d'emplacements de plantation	36					
Homogénéité générale	La proportion d'arbres très endommagés par la tempête donne un effet de désordre, qui s'ajoute à la forte proportion de manquants côté Pré de Bel Air					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total		16	7			
dont Côté étang		10	4			
dont Côté pré de Bel Air		6	3			
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Nombreuses cavités dans les arbres suite aux ruptures de charpentières et élagages.					
Priorité de renouvellement	prioritaire étant donné le niveau de dommages					
Options de gestion	renouvellement global					
Interventions d'urgence						
Observations diverses						

Très forts dommages dûs à la tempête de 1999.



Alignement du Bel Air Sous ensemble N° 4-3

Localisation	Descente du Bel Air en double alignement					
Référence historique	Plantation figurant au plan de 1779, mais sur une seule rangée côté étang					
Linéaire	90m					
Orientation/Exposition	Orientation NW-SE; exposition frontale au vent de Sud-ouest dominants et violents					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grande feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	3,80m					
Contraintes aériennes ou souterraines	aucune					
Catégories de diamètre	50/70cm côté Bel air, 80/90 côté étang					
Hauteur dominante	25m					
Quantités	Total	dont Côté étang	dont Côté pré de Bel Air	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	20	12	8	2	18	
Nombre de souches	8	3	5			
Pourcentage d'emplacements vides	66%	15	15			
Nombre total d'emplacements de plantation	58					
Homogénéité générale	Perte générale du caractère de l'alignement					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total	8	4	4	2	2	
dont Côté étang	7	2	1		2	
dont Côté pré de Bel Air	1	2	3	2		
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Etat très dégradé suite à de nombreuses ruptures sur des charpentières de grosses dimensions;					
Priorité de renouvellement	Prioritaire					
Options de gestion	Coupe générale et replantation					
Interventions d'urgence	Abattages d'urgence à pratiquer					

Section ayant perdu
son caractère
d'alignement
homogène



Alignement du Bel Air Sous ensemble N° 4-4

Localisation	Eperon bas du pré de Bel Air ; ensemble isolé par suppression d'arbres aux deux extrémités; pas d'identité propre par ailleurs					
Référence historique	Pas de références historiques précises à cet endroit.					
Linéaire	60m					
Orientation/Exposition	alignement courbe se retournant à 90°; protection particulière par le Bel Air à cet endroit en contrebas					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire						
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	50/70 cm					
Hauteur dominante	21m					
Quantités	Total	dont Côté pré de Bel Air	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets		
Nombre d'arbres	14	14	0	14		
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	0					
Nombre total d'emplacements de plantation	14					
Homogénéité générale	tronçon bien homogène					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altéré	altéré	Quelques dégradations	Bon	
Total		6	3	5	0	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Tous les arbres ont été étêtés, dont une partie sur de très gros diamètres; progression en conséquence des pourritures dans les troncs; pas de gros dommages de la tempête par ailleurs					
Priorité de renouvellement	techniquement, peu prioritaire; mais tronçon sans réelle signification entre deux parties régénérées					
Options de gestion	renouvellement général en une fois					
Interventions d'urgence	pas d'urgence particulière					

Arbres étêtés



Alignement de l'étang Gaillard Sous ensemble N°5-1

Localisation	Bordure de l'étang Gaillard, au Sud du Bel Air					
Référence historique	Pas de références historiques précises à cet endroit. Replantations récentes (environ 1990)					
Linéaire	130ml					
Orientation/Exposition	W/SW-N/NE; orientation Sud sur l'étang : très bon ensoleillement					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	40/60					
Hauteur dominante	18m					
Quantités	Total	Dont vieux sujets	Dont jeunes sujets			
Nombre d'arbres	32	32	0			
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	0					
Nombre total d'emplacements de plantation	32		0			
Homogénéité générale	Ensemble très homogène au plan paysager					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total	3	4	13	12		
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Quelques arbres très fragiles et constituant un réel risque de rupture sur le chemin					
Priorité de renouvellement	assez prioritaire, compte tenu de l'état sanitaire de l'ensemble et de l'ombre portée au jeune alignement refait de l'autre côté de l'allée					
Options de gestion	Renouvellement général					
Interventions d'urgence	3 arbres urgents à abattre					

Aspect général encore satisfaisant, mais gêne au développement des jeunes sujets de la section 5-2



Présence dans l'alignement d'arbres très dégradés



Alignement de l'étang Gaillard Sous ensemble N°5-2

Localisation	Alignement principalement de jeunes sujets bordant l'étang Gaillard; côté pré de Bel Air					
Référence historique	Pas de références historiques précises à cet endroit.					
Linéaire	70ml					
Orientation/Exposition	W/SW-N/NE; à l'heure actuelle, totalement à l'ombre de l'alignement bordant l'étang					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	8/10 cm					
Hauteur dominante	5 à 6m					
Quantités	Total	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets			
Nombre d'arbres	18	17	1			
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	0					
Nombre total d'emplacements de plantation	18		1			
Homogénéité générale						
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		1		10	7	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	10 jeunes arbres sur 17 ont des blessures à leur pied : problème de précautions et de protection vis à vis des outils d'entretien					
Priorité de renouvellement	renouvellement effectué					
Options de gestion	Suppression du vieil individu subsistant					
Interventions d'urgence	formation des arbres					



Problème de choc dans les actions d'entretien.



Alignement du Pont Bénédic ensemble N°6

Localisation	Digue du Pont Bénédic					
Référence historique	Même date que les alignements de la route nationale (1872/1873)					
Linéaire	23					
Orientation/Exposition	SW/NE;					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Peu de sol disponible					
Catégories de diamètre	10 gros sujets (diamètre 50/70); 6 intermédiaires (diamètre 30 cm); 7 jeunes (diamètre 5cm)					
Hauteur dominante	13 m					
Quantités	Total	dont Côté Sud	dont Côté Nord	Dont jeunes sujets	Dont sujets intermédiaires	Dont vieux sujets
Nombre d'arbres	23	14	9	7	6	10
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	à compléter					
Nombre total d'emplacements de plantation	à compléter					
Homogénéité générale						
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total	0	5	6	5	7	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Milieu de croissance limité à la surface de la digue; Tous les arbres frappés d'étêtage					
Priorité de renouvellement	Quelle pertinence technique, historique, paysagère de maintenir cet alignement?					
Options de gestion						
Interventions d'urgence	RAS					

A noter le faible développement de cet alignement sur la digue; tronçon proposé en abattage et non renouvelé pour mettre en valeur les vues.



Alignement du Camping ensemble N°7

Localisation	Tronçon reliant la route Nationale au Pont Bénédicte					
Référence historique	datation d'une souche fraîche : 140 ans environ (+ ou - 10 ans); compatible avec la campagne de plantation de 1872/73					
Linéaire	90 m					
Orientation/Exposition	E-SE/W-NW					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Tilleul à grandes feuilles					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	4m					
Contraintes aériennes ou souterraines	non					
Catégories de diamètre	19 gros sujets (diamètre 60/80); 7 intermédiaires (diamètre 20/30 cm); 4 jeunes (diamètre 4cm)					
Hauteur dominante	24m					
Quantités	Total	dont Côté Etang	dont Côté RN	Dont jeunes sujets	Dont sujets intermédiaires	Dont vieux sujets
Nombre d'arbres	30	13	17	4	7	19
Nombre de souches	1					
Pourcentage d'emplacements vides	3%		1			
Nombre total d'emplacements de plantation	31		18			
Homogénéité générale	Ensemble apparaissant complet grâce aux remplacements; étêtage dissymétrique, effectué côté RN seulement					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		2	15	5	8	
dont Côté Etang			12	2	4	
dont Côté RN		2	3	3	4	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	sujets étêtés côté Sud, et non étêtés Nord, qui ont aujourd'hui sensiblement la même hauteur; Le développement côté Sud est nettement privilégié, avec une inclinaison des arbres gênés vers l'étang; il reste une assez forte vigueur de l'ensemble.					
Priorité de renouvellement	faible					
Options de gestion	Renouvellement global à terme					
Interventions d'urgence	2 arbres très altérés à supprimer					

A noter l'étêtage côté gauche



Jeune arbre dominé illustrant l'impossibilité de remplacer dans les trouées.



Alignement de bordure de Nationale ensemble N°8

Localisation	Alignement double en bordure de RN, du camping au quartier du Champpêtre					
Référence historique	Plantation vers 1872/1873					
Linéaire	170ml					
Orientation/Exposition	SE/NW; forte exposition au vent, sans doute moindre qu'à Bel Air cependant car topographiquement plus bas					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Marronnier d'Inde					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	8m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Forte contrainte due à la présence de la RN : dégagement de Gabarit; contrainte de sécurité maximale					
Catégories de diamètre	70/90 cm en moyenne					
Hauteur dominante	23m					
Quantités	Total	dont Côté RN	dont Côté Etang	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	36	20	16	1	35	
Nombre de souches	0					
Pourcentage d'emplacements vides	17%	4	6			
Nombre total d'emplacements de plantation	46		22			
Homogénéité générale	globalement très homogène					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total	6	6	10	13	1	
dont Côté RN	0	2	10	8		
dont Côté Etang	6	4		5	1	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Très nombreux défauts mécaniques sur l'ensemble de cet alignement; Beaucoup de traces de dégâts majeurs lors de tempêtes de 1987 et 99; quelques arbres manifestement dangereux aujourd'hui					
Priorité de renouvellement	prioritaire					
Options de gestion	Mise en sécurité à faire à court terme , puis renouvellement général en une fois s'il est pertinent du point de vue paysager					
Interventions d'urgence	6 arbres à abattre; allègement des charpentières les plus fragiles					

Alignement ayant
particulièrement souffert aux
tempêtes de 1987 et 1999.
Surveillance sanitaire
importante pour la sécurité de
la route.



Exemple d'individu très
endommagé.



Alignement de la Champêtre ensemble N°9-1

Localisation	Sud du Quartier de la Champêtre; Tronçon formant double alignement					
Linéaire	40m					
Orientation/Exposition	Nord/Sud; ensemble protégé par la ligne d'urbanisation située à l'ouest					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Marronnier d'Inde					
Essence secondaire	4 douglassur la même ligne détachés de l'ensemble et dispersés					
Espacement entre arbres	4,20m					
Contraintes aériennes ou souterraines	murs, cours et habitations proches					
Catégories de diamètre	40/60					
Hauteur dominante	22m pour les marronniers, 25m pour les douglas					
Quantités	Total	Dont marronniers	dont Douglas			
Nombre d'arbres	14	10	3			
Nombre de souches	4		4			
Pourcentage d'emplacements vides	22%					
Nombre total d'emplacements de plantation	18		7			
Homogénéité générale	Ensemble apparaissant très hétérogène avec ses étages désordonnés,					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		8	1	1	4	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Certains sujets ont été très sévèrement élagués il y a une dizaine d'années; avec des coupes de très grosses dimensions (jusqu'à 40cm de diamètre); les structures porteuses sont fragilisées, mais le développement des rejets reste assez faible (6 à 8 m de hauteur). croissance assez active					
Priorité de renouvellement	priorité à la fois technique et esthétique					
Options de gestion	Renouvellement général, en poursuivant l'alignement actuel vers le Nord					
Interventions d'urgence	Inspection en hauteur des plaies les plus importantes					

Section 9-1 : en
partie gauche du
cliché



Arbres très altérés



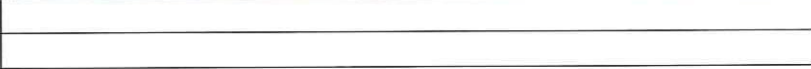
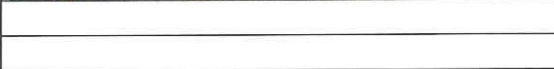
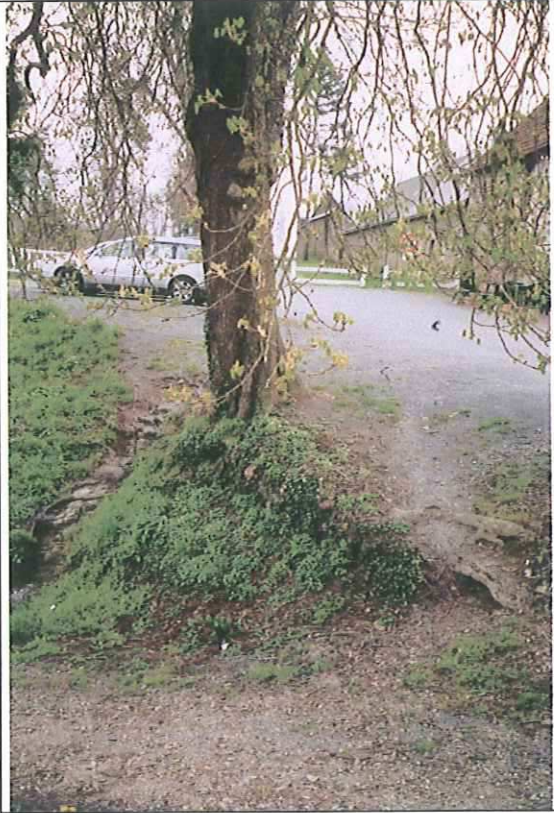
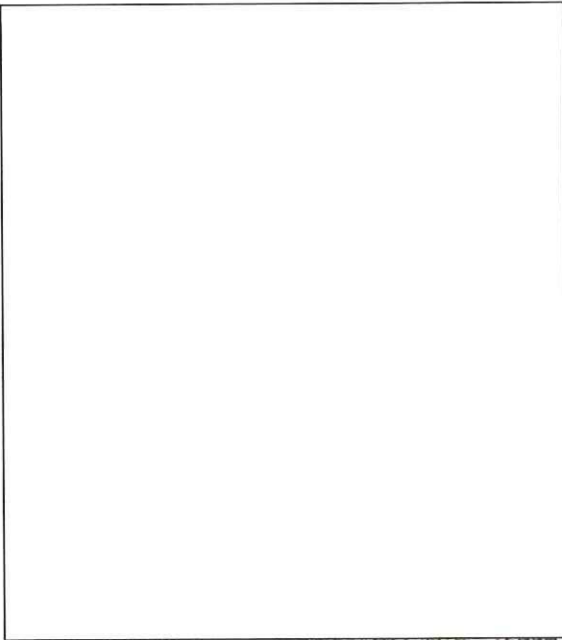
Alignement de la Champêtre ensemble N°9-2

Localisation	Alignement bordant le grand étang au niveau du quartier de La Champêtre					
Référence historique	Figure au plan de 1843/46					
Linéaire	44					
Orientation/Exposition	variable; globalement, N-S;					
Revêtement des sols	Pelouse en pied d'arbre, chemin stabilisé					
Essence principale	Marronnier d'Inde					
Essence secondaire	aucune					
Espacement entre arbres	4,20m					
Contraintes aériennes ou souterraines	Proximité d'habitations; prise de lumière et contrainte supplémentaire de sécurité					
Catégories de diamètre	en majorité 40/60; 4 jeunes individus de diamètre inférieur à 20 en partie nord, quelques individus de grosses dimensions (80 cm de diamètre)					
Hauteur dominante	27m					
Quantités	Total	Dont jeunes sujets	Dont vieux sujets			
Nombre d'arbres	44	4	40			
Nombre de souches	1					
Pourcentage d'emplacements vides	28%					
Nombre total d'emplacements de plantation	61		40			
Homogénéité générale	assez bonne en partie sud, moindre en partie nord avec les remplacements;					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total	2	15	11	10	6	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Nombreuses charpentières coupées; larges cavités centrales suspectées sur la plupart des arbres très altérés					
Priorité de renouvellement	assez prioritaire					
Options de gestion	Renouvellement par tronçons indépendants envisageable					
Interventions d'urgence	2 arbres à abattre,					



Alignement de la Champêtre ensemble N°9-3

Localisation	Extrémité Nord de l'alignement du quartier de la Champêtre					
Référence historique	Figure au plan de 1843/46					
Linéaire	50m					
Orientation/Exposition	NW-SE					
Revêtement des sols	Pelouse et enrobé					
Essence principale	Marronnier d'Inde					
Essence secondaire	Sapin de Douglas					
Espacement entre arbres	très irrégulier					
Contraintes aériennes ou souterraines	surplomb de parking, habitations proches					
Catégories de diamètre	2 sujets de 60/80 cm, 2 sujets de 40/50 cm					
Hauteur dominante	17m(marronnier); 25m (Douglas)					
Quantités	Total	Dont marronniers	Dont Douglas			
Nombre d'arbres	5	4	1			
Nombre de souches						
Pourcentage d'emplacements vides	Pas d'emplacements à proprement parlé : espace perturbé par l'aménagement du parking					
Nombre total d'emplacements de plantation	5		1			
Homogénéité générale	ensemble hétérogène					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		1	1	1	2	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	Un individu douteux quant à sa stabilité au sol;					
Priorité de renouvellement	Perte de notion d'alignement à cet endroit ;					
Options de gestion	renouvellement à l'unité possible					
Interventions d'urgence						



Coteaux de La Champêtre ensemble N°10

Localisation	Flanc du talus de l'étang au niveau du quartier de la Champêtre							
Linéaire	environ 200m							
Orientation/Exposition	Talus exposé à l'est							
Revêtement des sols	talus herbeux							
Répartition des espèces	Totaux	cépée	diamètre de 5 à 20 cm	diamètre de 20 à 40 cm	diamètre de 40 à 60 cm	diamètre de 60 à 80 cm	diamètre de 80 à 100 cm	diamètre supérieur à 100 cm
Marronnier	16		1	5	8	2		
Frêne	15		13	2				
Erable sycomore	15		8	7				
Tilleul	22		3	1	5	7	6	
Sapin de Douglas	5		2	3				
Noisetier	10	10						
Chêne pédonculé	6		2	1		2		1
Pin noir	1						1	
Saule	2	1	1					
Aulne	1			1				
Peuplier blanc	2	1		1				
divers souches	20		2	6	7	2	3	
Répartition d'arbres notés à abattre pour raisons sanitaires	10			3	6	1		
Total	125							
Observations sur l'ancrage dans le talus	Quelques arbres déchaussés, mais l'ancrage semble de bonne qualité; pas de menace apparente pour la stabilité du talus, composé d'un mélange de sol perméable et d'une forte proportion de cailloux (2 à 5 cm) et pierres (5 à 20 cm) de schistes							
Priorité de renouvellement	Prélèvement important suite à la tempête : le boisement est aujourd'hui très ouvert							
Options de gestion	Frênes et érables à réserver en bas de pente (inadapté au dessus); tilleuls et chênes en milieu et sommet de talus; une certaine ouverture lumineuse est bénéfique pour permettre la vie d'une végétation herbacée retenant le talus; plantation de jeunes plants dans les trouées							
Interventions d'urgence	Les urgences concernent la stabilité du talus; elles n'impliquent pas vraiment la sécurité							

A noter
l'absence de
peuplement de
renouvellement



Alignement du Boulevard Loysel sous ensemble N°11-2

Localisation	Boulevard Loysel, tronçon perpendiculaire à la RN planté de marronniers en port libre					
Référence historique	Figure au plan de 1843/1846					
Linéaire	310 ml					
Orientation/Exposition	Allée N-NW/S-SE; plus grande pente vers le NW					
Revêtement des sols	Herbacées en pied d'arbre, chemin stabilisé au centre de l'allée					
Essence principale	Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)					
Essence secondaire	Aucune					
Espacement entre arbres	3,90m					
Contraintes aériennes ou souterraines						
Catégories de diamètre	parmi les vieux arbres, 80% de 80/100 cm; 20% de 60/80cm					
Hauteur dominante	23m					
Quantités	Total	dont Côté Est (lotissement)	dont Côté Ouest (Château)	dont jeunes sujets	dont vieux sujets	
Nombre d'arbres	108	55	53	11	97	
Nombre de souches	4	2	2			
Pourcentage d'emplacements vides	30%					
Nombre total d'emplacements de plantation	112	57	55			
Homogénéité générale	déséquilibre transversal dû à l'élagage radical des arbres et au pourcentage de vides côté mur; Par contre la ligne d'arbre côté étang reste très présente.					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		31	50	6	21	
dont Côté Est (lotissement)		21	17	1	15	
dont Côté Ouest (Château)		10	33	5	6	
Observations sur la Croissance	Etêtage vers 1990 sur des diamètres importants de 20 à 40 cm en moyenne; qui ne se refermeront pas; Les rejets sont très vigoureux sur des insertions qui se dégradent . Pas de signes de sénescence ni de danger évident aujourd'hui, mais risques à terme de connexion de ces dégradations avec d'anciennes pourritures dans les troncs; fragilisation générale de l'alignement. .					
Options de gestion	Renouvellement général ou par tronçons; Eviter le marronnier pour des questions sanitaires					
Interventions d'urgence	à étudier dans le détail, avec un grimpeur élagueur					
Observations diverses	Beaucoup de coupes de très grosses charpentières sur des insertions doubles ou triples, impliquant des dégradations aux fourchaisons.					



Illustration des problèmes de solidité au sommet des arbres;



Alignement du Boulevard Loysel (Mur du Jardin) ensemble N°12

Localisation	Boulevard Loysel; partie haute					
Référence historique	Figure au plan de 1843/1846					
Linéaire	160m					
Orientation/Exposition	N-NW/E-SE					
Revêtement des sols	Herbacées en pied d'arbre, chemin stabilisé au centre de l'allée					
Essence principale	Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)					
Essence secondaire	Aucune					
Espacement entre arbres	variable : 6m entre jeunes dans les remplacements, 4m à l'origine					
Contraintes aériennes ou souterraines	mur de soutènement à l'Ouest					
Catégories de diamètre	plusieurs générations d'arbres, diamètres très variables					
Hauteur dominante	23m					
Quantités	Total	Dont très jeunes sujets	dont sujets d'une trentaine d'années	Dont vieux sujets		
Nombre d'arbres	44	9	9	26		
Rangée Ouest	22	6	3	13		
Rangée Est	22	3	6	13		
Nombre de souches						
Pourcentage d'emplacements vides	sans objet (espacements irréguliers)					
Nombre total d'emplacements de plantation	44					
Homogénéité générale	assez hétérogène, à cause de la diversité des classes d'âge					
Répartition des arbres suivant leur état mécanique	Risques évidents de rupture importante	Très altérés	altérés	Quelques dégradations	Bon	
Total		15	10	6	13	
Rangée Ouest		7	5	3	7	
Rangée Est		8	5	3	6	
Observations sur la Croissance et l'état mécanique	même diagnostic pour les vieux sujets que pour la partie transversale du boulevard; Les jeunes arbres sont par ailleurs souvent blessés à la base et non formés;					
Priorité de renouvellement						
Options de gestion	Renouvellement par tronçons					
Interventions d'urgence						

SITE DES ÉTANGS ET DU CHÂTEAU DE TORIGNI-SUR-VIRE
(BASSE-NORMANDIE)

ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGÈRE

ANNEXE C

TABLEAU CHRONOLOGIQUE COMPARATIF

Mars- Décembre 2002

Pierre Bazin
AUBÉPINE INGÉNIERIE DU
PAYSAGE
Le Sémiramis 1
Allée du Communal
35770 Vern Sur Seiche
tél 02 23 30 43 44 fax 02 23 30 43 45
e-mail : aubepine-sarl@wanadoo.fr

Elisabetta Cereghini
ARCHITECTE, HISTORIENNE DES JARDINS
101 avenue de la République
75011 Paris
tel /fax 01 47.00.18.02
e-mail e.cereghini@wanadoo.fr

Vincent Lurton
PAYSAGISTE CONSEIL
44 r Gentillerie
35400 Saint-Malo
tel 02 99 19 72 11 fax 02 99 21 01 28
e-mail vincent.lurton@worldonline.fr

Tableau chronologique comparatif

L'histoire d'un domaine comme celui de Torigni-sur-Vire est basée sur un ensemble de documents qui recouvrent plusieurs époques (depuis l'origine jusqu'à nos jours) et qui sont de nature très diverse (cartes, plans, dessins, photos, descriptions, actes notariaux, rapports, etc.). Les sources bibliographiques ont l'avantage de regrouper et synthétiser ce matériel historique, mais les objectifs qu'engendrent ces communications étant multiples, les textes ne sont jamais complètement exhaustifs.

Afin de réunir, mais surtout d'associer, l'ensemble des documents concernant le domaine de Matignon à Torigni nous avons commencé par les ordonner dans un *Tableau chronologique comparatif* à plusieurs entrées, à savoir : les périodes historiques, les propriétaires, les étapes de création ou destruction, les documents cartographiques et iconographiques, les documents d'archives et bibliographiques.

Selon cette méthode, l'appréhension de l'histoire du site se fait à différents niveaux, de telle sorte que :

⇒ **l'histoire est présentée de manière chronologique et lisible dans un seul document.**

Plus besoin donc de développer point par point l'évolution historique. Seules les phases principales peuvent être évoquées en renvoyant au tableau pour une lecture plus précise.

⇒ **des rapports plus cohérents du point de vue historique peuvent être établis entre un événement et un autre, entre un document et un autre.**

Par exemple la réalisation du plan de la fin du XVIIe siècle apparaît pour illustrer les travaux, parmi ceux attestés, de la création du parterre vers 1650, de la construction de l'orangerie en 1680 et de la réfection des communs du château en 1678.

⇒ **les phases de création sont plus distinctement lisibles.**

La relation entre les réalisations, les propriétaires et les documents est confortée.

Le *Tableau chronologique comparatif* peut bien évidemment être enrichi à tout moment, utilisé comme une banque de données

Tableau chronologique comparatif

<i>PERIODES</i>	<i>PROPRIÉTAIRES</i>	<i>ÉTAPES DE CRÉATION CHÂTEAU, JARDINS, PARC</i>	<i>DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ICONOGRAPHIQUES</i>	<i>DOCUMENTS D'ARCHIVES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>
	1135, mort du roi Henri I, mouvement seigneurial lié à la compétition du trône ; Robert, fils naturel de Henri I, se marie avec Sybille, fille de Robert Fiz Hamon, descendant de Hamon aux dents. Elle apport en dote la terre de Thorigny	1135- 1151, construction ou reconstruction de la forteresse de Thorigny, avec remparts, fossés et étangs « ex in magna parte aquis in piscinas colletis vallatum et inaccessum »		
	1154 Henri de Plantagenet, duc de Normandie, s'empare de la forteresse			Robert de Torigni, Chroniques, M.G.H., S.S.VI, p.499 « castellum Torrineium »
	1370 Baronnie confisquée par Philippe-Auguste, vendue à Olivier de Mauny, Seigneur de Hambye			
	1418, baronnie dans le mains des Anglais			
	1449, Olivier II de Mauny retourn en possession de Torigni +sa fille Marguerite à JeanGoyon de Matignon, Ecuyer de France (1450)			
16 ^e				1530-1540, correspondances de Joachim de Matignon, publié en 1914 par Leon-Honoré Labande
	1549, morte de Joachim de Matignon	1549 avant, reconstruction du château, voir pavillon carré avec toit empire		
	1525-1597 Jacques II de Matignon, Maréchal de France (1578), Gouverneur de Guyenne (il meurt au château de Lasparre)	1585-1588, construction du château par François Gabriel (aile Est et aile Sud)		
17 ^e	1564-1648, Charles de Matignon, fils de Jacques II 1596 + Eléonore D'Orléans, fille de	1610-1612, achèvement de l'aile sud		15 octobre 1611, marché pour l'achèvement de la « galerie » de l'aile sud, AD Manche, étude Hélié Le

	François d'Orléans Duc de Longueville			Lievre, reg. 20, fol. 14-15 et 18/ pour la couverture d'ardoise ibid. fol.90/91
		1650, assèchement de l'étang situé au pied du château et création du parterre		
	1607—1675, François Matignon Comte de Torcy + Anne Malon de Bercy, (1675- 1688) (12 fils/filles)	1678, démolition de l'aile des communs et réédification d'une nouvelle		1678 c. BN MS fr 11979, p55, manuscrit concernant le marbre de Thorigny = datation des travaux faites aux château et aux communs
	1644-1725, François Comte de Matignon, fils du précédent	1680, construction de l'orangerie au bout du parterre du jardin		
		1692, construction du pavillon sud - ouest du château	1692 avant, Plan du château et du parc de Thorigny, BN - Estampes, Dessins de « Gaignères »	
18e			XVIII, Carte de France dite « Carte Cassini »	
			1710, gravure du château : élévation du côté du parterre (archives de Monaco)	
			1711 avant, Dessins de « Gaignères » = 10 dessins *, BN - Estampes -(cataloguées en 1891 par Henri Bouchot : « Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignière et conservés aux dep. Est. des manuscrits », Paris, t. II, 1891, p.227, Va 103)	
		1712, incendie de la ville de Thorigny, incendie de l'orangerie		
	1715 mariage entre Jacques François-Léonor de Matignon (1689-1751) et Luise-Hyppolite Grimaldi Valentinois (1697-1731)	1715 après, construction du mur du nord, dit « mur Grimaldi »		
		1725, reconstruction de l'orangerie (cit. De La Roque) Parc redessiné, réfection de l'entrée du château,		1725 c. Jean De La Roque : « Voyage littéraire de Normandie, contenant plusieurs remarques d'histoire, de littérature et d'antiquités », 12 lettres, Bibliothèque de Corbeil MS n° 1023
			1730, gravure : treillage du bout du parterre du château, (BN est. Va 50 fol ; t.11, H 132711)	
		1733 création des fosses de plantation des tilleuls en bordure du Grand étang,		1733, janvier, facture cf. O. Potier, « Les vieux tilleuls de Torigni »,

	travaux hydrauliques, reprise des berges du Grand étang		Communication à <i>la Société d'Archéologie de Saint-Lô</i> , 9 octobre 1941
		1740, gravure du château : château de Thorigny du côté du parterre (archives de Monaco)	
	1742, construction du Pavillon de Flore (cit. Godefroy)		
	1743 description : élagage de jeunes tilleuls du grand l'étang suite aux travaux de réaménagement du grand étang		1743, Jean-Baptiste Dubois, Mémorial
1751 Honoré III Grimaldi-Matignon (?-1795), + Marie-Cathérine marquise de Brignole-Sale (?-1813)	1751, Pavillon de Flore « nouvellement bâti » (cf. Inventaire 1751) aménagement du jardin neuf ?		1751, inventaire du château de Thorigni par Nicolas Le Maréchal (AD. de la Manche, notariat de Thorigni, Dépôt de Me. Merneffe /C ou G 552)
		1779, Plan du parc et château de Thorigny appartenant à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, levé géométriquement et dessiné par Dechevrières, Archives de Monaco	
	1782, construction de nouvelles écuries dans la Cour du milieu (entrée) et modernisation des communs		
		1787 avant, vue du château, publiée dans Abbé Godefroy, p.43	
		1787 ou fin XVIII, vue du château par Duval Duperron (voir plaquette du syndicat d'initiative, collection particulière)	
1789 château et domaine mis sous séquestre			
	Description de l'orangerie et des ses 200 orangers		1794 (?) = 15 nivôse de la 3 ^e année républicaine, rapport de Heudeline et Le Pourvoyeur à la Commission d'Instruction Publique du Rocher de la Liberté (Saint-Lô)
	Description des écuries, du pavillon de Flore, du parc. production textile à Thorigny		XVIII (s.d.) fin, BN, MS fr 11973, <i>Histoire de la ville de Thorigny</i> par Léchaudé D'Ansy

19e	Honoré-Gabriel duc de valentinois et Joseph prince de Monaco, fils du précédent, passent un bail général du domaine à M. Lecocq			19 fructidor an X (6 septembre 1802) acte de bail du domaine, notaire Morisseau, Paris
	1806, 26 avril, vente du château et du domaine à M. Lecocq	description : 600 ha de terres cultivées, parc du château de 90 ha clos de murailles. à partir de 1806, démolition de l'orangerie, vente des collections du château et démolition des ailes Est et Nord, abandon du parc		1806, 26 avril, acte de vente fait à Paris à M. Lecocq d'une partie du parc (voir succession Grimaldi ?) 1806 (vente) Affiche du Greffe du Tribunal de la Seine
		1813-1814, projet pour la route de Saint-Lô à Vire par les Ponts et Chaussées	1813, plan, Cadastre napoléonien (brûlé en 1944, un calque aux AD de la Manche)	
	1814, Pannier de la Chaussée , propriétaire du château, des bâtiments de la cour d'entrée, de la cour à canons, du bowlingrin, de l'étang et prairie au-dessous des cascades			1814, 3 octobre, acte de vente entre Lecocq et Pannier de la Chaussée (AD 5 E 14196, notaire Boullard de Torigny)
	1817, achat du château par la mairie de Torigni, (M. Le Chartier de la Varignière, Maire)	1817 et après, construction du pavillon sud-est du château		1817, 1 avril, acte d'échange du château entre la ville de Torigni et Pannier de la Chaussée (AD 5 E 14196)
	1820, 1 janvier, vente de M. Lecocq à la Mairie de ses biens	M. Lecocq propriétaire du : Grand étang, mur de soutènement de l'orangerie, promenade et arbres faisant suite au mur de « Grimaldi », pont Bénédic et l'avenue le reliant à l'ancienne route de Torigny à Vire, terrain au midi de l'étang		1820, 1 janvier, vente des biens de M. Lecocq à la Mairie, devant Poullard à Torigni, Pannier de la Chaussée
		1839 -1840 classement du château au titre de MH		
		1840, construction de la Filature des cascades, filature de laine, au niveau du parterre		
			1842, vue du château depuis le grand étang, gravure de Lavavasasseur: Torigny (Manche) (BN, Est. Va 50, t 11, H 132715)	
		1843-1846, projet de création du	1843-1846, Plan d'alignement de la	

	boulevard Loysel La route nationale est déjà construite	Ville de Torigni, par Borel et Dufour géomètres du cadastre ech. 1/2000 et- 1/500 (AN, cp. F1a/ 2002/437)	
	1845, pose des balustres en pierre au niveau de la terrasse du château		
			1855 ou 1856 (s.d.), Frédérique Deschamps, <i>Notice historique sur la ville de Torigni-sur-Vire et ses Barons féodaux</i> , Saint-Lô
	1872-1873, création et plantation du « Boulevard » en limite de la route nationale (cf. Plan. 1881-1883, AN)		
		1881-1883, Route nationale N°174 de Cherbourg à Vire, Plan d'alignement de la traversé de Torigni, ech. 1/200 (AN, F14/13991)	
			1896-97, Abbé Godefroy, « Une célèbre baronnie normande », Evreux, 1897, publication dans <i>Revue Catholique de Normandie</i> , 1896-1897, t. 6, pp. 185-186
			1899, Gaétan Guillot, « Le château de Torigny » dans : <i>La Normandie Monumentale et pittoresque</i> , t.1, pp 81- 88
20e			1905, Gaétan Guillot, « Les portraits de Matignon-Grimaldi et le château de Torigni-sur-Vire », extrait du 22° volume, publié par <i>la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche</i> , Saint-Lô
			1912, Messire René Toustain De Bally « Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses Villes », <i>Société d'Archéologie de Saint-Lô</i>
			1926, Labande, <i>Le château de Torigni pendant la Révolution française</i> , Monaco, 1926
			1941, O. Potier , « Les vieux tilleuls de Torigny », Communication à <i>la Société</i>

			<i>d'Archéologie de Saint-Lô</i> , 9 octobre 1941
	1944, bombardement de la ville : le château brûle. Il est restauré ensuite par les architectes Y-M. Froidevaux et J. Traverse		
		1945 Plan topographique régulier, Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, éch. 1/2000 (BN, cp Ge B 7738).	
			1949, H Soulange-Bodin, <i>Les châteaux de Normandie</i> , Paris, 1949
			1957, André Rostand, « A propos de la Renaissance Caennaise et du Château de Torigni », dans <i>Bulletin de la Société d'archéologie de Normandie</i> , t. 54, 1957-1958
			s.d.. Alain Erlande-Brandenburg, <i>Le château de Thorigny</i> , s.d. (après 1960)
	1965, inscription au titre de la loi de 1930 du site des étangs		
	1987, replantation d'arbres au niveaux des promenades après la tempête		
			1991, M-H Since, « François Gabriel, un architecte novateur à la fin du XVII ^e siècle en Basse-Normandie », dans <i>SHAO</i> , tome CIX, 4 mars 1991
			1995, « Torigni », dans Parcs, promenades et jardins publics de Basse Normandie, <i>Art de Basse-Normandie</i> , N° 104
	1999, tempête ; plusieurs arbres sont tombés.		

NB

Nous remercions M. Alain Nafilyan de la DRAC Basse Normandie, pour nous avoir communiqué des précisions concernant les actes notariaux conservés aux AD de la Manche